



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Rapport de consultation publique

Le 28 janvier 2014

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél. : 514 872-3568
Télec. : 514 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : ocpm@ville.montreal.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN 978-2-924002-57-5 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-58-2 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 28 janvier 2014

Monsieur Denis Coderre, Maire
Monsieur Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique sur le projet de *Plan de développement de Montréal*

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique portant sur le projet de Plan de développement de Montréal. L'Office a tenu 4 forums thématiques d'information (8 événements) auxquels environ 1 100 personnes ont participé, en salles ou à distance grâce à la webdiffusion des échanges. Quarante-deux experts, personnes-ressources et représentants de la société civile, sans compter les représentants des divers services de la Ville ont accepté de prêter leur concours à ces forums.

L'objet du projet du PDM, le développement de Montréal sur les vingt prochaines années, a donné lieu à un grand nombre de contributions dont il faut souligner la portée et la richesse. La commission a entendu 95 mémoires et présentations verbales en provenance de tous les milieux et 1 200 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Nous avons fourni tous les efforts nécessaires pour que le rapport que nous déposons aujourd'hui reflète les grandes directions d'une vision d'avenir souhaitée pour Montréal. Plusieurs s'inquiètent de l'absence d'un mécanisme de suivi et soulignent, au contraire, que la performance du PDM devrait être vérifiée systématiquement et périodiquement dans le but de maintenir l'intérêt et l'implication de l'ensemble de la communauté montréalaise. La commission recommande de joindre au PDM un plan d'action citoyen pour répondre à cet objectif.

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers

L'Office rendra ce rapport public le 11 février 2014, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louise Roy', written in a cursive style.

Louise Roy

LR/II

c. c. M. Russell Copeman, membre du Comité exécutif et Responsable de l'OCPM

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction.....	11
1. Le projet de Plan de développement de Montréal – Demain Montréal.....	13
1.1 Mise en contexte et élaboration du projet de PDM.....	13
1.2 Présentation du projet de PDM	13
1.2.1 La vision et les principes de développement du projet de PDM..	14
1.2.2 Vivre et grandir à Montréal	15
1.2.3 Travailler et étudier à Montréal.....	17
1.2.4 Aménager la Ville de Montréal	18
1.2.5 Agir sur la Ville – Plan d’action municipal 2013-2017	21
1.2.6 Le cadre financier.....	25
1.3 La dynamique des documents de planification du territoire	25
1.4 Documentation déposée par la Ville de Montréal	30
2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants	33
2.1 La démarche de consultation publique	33
2.1.1 La séance d’information	33
2.1.2 Les forums thématiques	33
2.1.3 L’audition des opinions : les présentations orales, les mémoires et le questionnaire en ligne	34
2.2 Les préoccupations et les opinions à l’échelle municipale et régionale ..	35
2.2.1 Opinions et commentaires généraux sur le projet de PDM	35
2.2.2 Développement social et communautaire – milieux et cadres de vie	41
2.2.3 Transport et infrastructures	60
2.2.4 Environnement	69
2.2.5 Développement économique	77
2.2.6 Gouvernance.....	84

2.2.7	Développement culturel et identité montréalaise	88
2.2.8	Finances municipales	96
3.	Les constats et l'analyse de la commission	99
3.1	Accueil général du projet de PDM	99
3.1.1	Le degré d'accueil et d'assentiment	99
3.1.2	La pertinence du choix du moment	100
3.1.3	La pertinence de la facture du projet de PDM	100
3.1.4	La pertinence de la vision proposée	101
3.2	Trois défis déterminants	102
3.2.1	Adapter la ville aux changements climatiques	102
3.2.1.1	La problématique des changements climatiques	103
3.2.1.2	Un défi de cohérence	104
3.2.2	Relever le défi démographique	105
3.2.2.1	Le vieillissement de la population	105
3.2.2.2	Un déficit migratoire chez les jeunes familles	106
3.2.2.3	L'immigration	107
3.2.2.4	Une croissance importante des ménages formés d'une personne	107
3.2.2.5	Les défis inhérents à la dynamique populationnelle de Montréal	108
3.2.3	Prendre place dans un nouvel environnement économique	109
3.3	Une ville compacte efficiente	111
3.3.1	Le quartier complet	112
3.3.1.1	Ses attributs	112
3.3.1.2	Une densité à visage humain	113
3.3.1.3	L'approche TOD : utile pour organiser les quartiers complets ?	114
3.3.2	La mobilité	115
3.3.2.1	Prioriser la sécurité et le confort du piéton	116
3.3.2.2	Prioriser le transport collectif	117

3.4	Une ville inclusive et solidaire.....	120
3.4.1	Les éléments d’une ville inclusive et solidaire.....	120
3.4.1.1	L’habitation comme vecteur principal de mixité sociale	121
3.4.1.2	L’intégration des nouveaux arrivants et des communautés issues de l’immigration	126
3.4.1.3	L’accessibilité universelle.....	128
3.4.1.4	Vers un « <i>droit à la mobilité</i> ».....	129
3.4.1.5	Une ville inclusive qui vise l’égalité entre les hommes et les femmes	130
3.4.1.6	Pour une politique de développement social.....	131
3.5	Une ville de culture et de savoir	132
3.5.1	Associer les universités	132
3.5.2	Encourager la formation et la création.....	134
3.5.2.1	Les étudiants	134
3.5.2.2	Les artistes	134
3.5.3	Augmenter l’accès à la culture.....	135
3.5.3.1	Le Quartier des spectacles	135
3.5.3.2	Les quartiers culturels.....	136
3.5.4	Concevoir et aménager un environnement urbain attrayant	138
3.5.4.1	Montrer l’exemple	138
3.5.4.2	Protéger et mettre en valeur le patrimoine institutionnel et industriel	139
3.6	Une ville verte	140
3.6.1	Des infrastructures vertes à sauvegarder et à multiplier	142
3.6.2	Verdir : intensifier la présence d’une nature conviviale.....	143
3.6.2.1	Espaces verts et canopée.....	144
3.6.2.2	Trame verte et bleue	145
3.6.2.3	Espaces à végétaliser et agriculture urbaine	146
3.6.3	Gérer l’eau	147
3.6.3.1	L’eau potable	147

3.6.3.2	La gestion des eaux pluviales.....	148
3.6.4	Protéger les repères identitaires	150
3.6.4.1	Le mont Royal	150
3.6.4.2	Le caractère insulaire de Montréal.....	151
3.7	Une ville prospère.....	152
3.7.1	Viser un rehaussement significatif de la richesse collective et individuelle des Montréalais	153
3.7.2	Consolider les pôles d’emploi, mais aussi l’emploi local	155
3.7.3	Renforcer le cœur de la ville et de la région.....	156
3.7.4	Attirer des talents et surtout les retenir.....	159
3.7.5	Renforcer les artères commerciales	161
3.7.6	Le tourisme, un moteur de développement.....	162
3.7.7	Se hisser au rang de « <i>ville intelligente</i> ».....	163
3.7.8	Le transport des marchandises et la chaîne logistique	165
3.7.9	L’économie sociale, un atout	168
3.7.10	Les infrastructures, un levier de croissance	169
3.8	Agir avec un plan de développement complet.....	171
3.8.1	La participation citoyenne	173
3.8.2	Une administration performante et véloce.....	174
3.8.3	Le cadre financier.....	175
3.8.4	Leadership.....	181
Conclusion.....		185
Annexe 1 –	Les renseignements relatifs au mandat.....	189
Annexe 2 –	La documentation	195
Annexe 3 –	Les forums thématiques	203
Annexe 4 –	Tableaux 1 à 11 : le détail des investissements identifiés dans le Plan d’action municipal 2013-2017 du projet de Plan de développement de Montréal.....	207
Annexe 5 –	La liste des acronymes	215

Sommaire

En février 2013, le Comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'OCPM le mandat de consulter les Montréalais sur un projet de Plan de développement intitulé Demain Montréal (PDM). Ce document de discussion ébauche un plan se projetant sur un horizon de 20 ans. La consultation menée par l'Office se situe à l'avant-dernière étape, précédant la production d'une version définitive destinée au Conseil municipal, et après une première consultation publique menée par le Service de l'urbanisme et du développement économique. Les principaux résultats de la consultation publique menée par l'Office sont déployés dans les lignes qui suivent.

Trois messages centraux

Les participants ont salué le principe d'un plan de développement sur un horizon de vingt ans, en continuité avec les divers plans, politiques et stratégies élaborés depuis le Sommet municipal tenu en 2002. Toutefois, ils ont davantage assimilé le projet de PDM actuel à un exercice de cohérence à court terme, qu'à un plan d'avenir engageant pour la collectivité montréalaise. On déplore l'absence d'un diagnostic solide et d'un exercice de prospective sur lesquels baser la vision. Certaines des orientations proposées par la Ville sont confirmées. Toutefois, les participants ont des réserves nombreuses et importantes, proposent des coups de barre et formulent des enjeux à prendre en compte.

Élargir la portée du Plan. À l'issue des consultations, s'il est un message consensuel qu'il faut retenir, c'est le souhait que la Ville se dote d'une vision de l'avenir plus ambitieuse et s'engage non seulement dans le champ de ses compétences directes, mais assume aussi un rôle de rassembleur et de meneur à l'égard des préoccupations où elle peut exercer une influence sur le cours des choses.

Accroître la richesse collective. Le second message porte sur un impératif : renforcer la base économique de Montréal. Sans croissance économique et sans diversification des sources de revenus municipaux, Montréal peinera à garder une place parmi les grandes villes modernes, ces villes qui sont aussi des indicateurs de la vigueur du développement de leur région et de leur pays.

Mobiliser le capital social. Montréal dispose d'un capital social participatif considérable et c'est là le troisième message qu'il faut garder à l'esprit. La Ville n'est pas seule; elle peut compter sur la société civile montréalaise pour l'épauler. Les citoyens de Montréal ne sont pas isolés; ils veulent pouvoir compter sur leur Ville.

La consultation a mis en lumière trois défis déterminants auxquels la Ville doit s'attaquer dans la planification de son avenir. Ils sont présentés plus bas. Par ailleurs, la commission a regroupé autour de cinq grandes directions son analyse des réflexions et des propositions issues de la consultation.

Trois défis déterminants

Adapter la ville aux changements climatiques. La température a déjà augmenté à Montréal de 1.5 °C en moyenne et on s'attend à un réchauffement additionnel d'un degré en été et en hiver dans les années qui viennent. Ces changements sont à l'origine de problèmes sérieux, notamment de santé publique, de sécurité des biens et des personnes et de pollution : augmentation enregistrée de 20 % à 30 % du taux de décès dans certains îlots de chaleur lors des derniers épisodes de chaleur extrême, sans compter les désagréments importants liés aux périodes de froid polaire; diminution de la qualité de l'air lors d'épisodes de smog; inondations de certaines parties de la ville lors de fortes pluies; pollution des rives et des cours d'eau lors des surverses.

Ces manifestations sont là pour rester et il faut impérativement réduire notre vulnérabilité à leurs impacts. La réduction des impacts appelle à une nouvelle cohérence entre plusieurs politiques et stratégies municipales concernant la gestion des eaux usées, les réseaux de transport, la gestion de l'environnement et l'aménagement urbain. La commission recommande d'adopter un plan montréalais d'adaptation aux changements climatiques qui assure cette cohérence.

Ce plan, en plus de miser sur le transport en commun pour réduire les gaz à effets de serre, devrait privilégier au premier chef les infrastructures vertes, les grands parcs, les milieux naturels, les écoterritoires, et l'intensification du verdissement en ville, comme d'indispensables alliées dans la lutte aux changements climatiques.

Relever le défi démographique. La population de Montréal, à l'instar de celle des autres grandes villes canadiennes, est en pleine mutation. Le nombre des personnes de 65 ans et plus s'accroît. Elles sont souvent seules en ménage et souhaitent rester autonomes le plus longtemps possible. Par ailleurs, des milliers de jeunes familles avec enfants quittent Montréal chaque année à cause du coût trop élevé des logements et d'une offre résidentielle qui ne convient pas encore à leurs besoins. Ce déficit migratoire est compensé en partie par l'arrivée de nouveaux immigrants qui, toutefois, rencontrent des obstacles sur la voie de l'intégration.

La commission recommande d'inscrire au PDM le maintien de l'équilibre social et démographique de Montréal, de même que du caractère de mixité des quartiers, sur la liste des principes de développement. Cet enjeu crucial, auquel il est urgent de s'attaquer, commande des moyens nouveaux et plus efficaces que ceux déployés jusqu'à maintenant, notamment en matière de logement.

Prendre place dans le nouvel environnement économique. En opposition à la proposition de projet de PDM de s'en tenir aux seuls défis économiques sur lesquels la Ville a une prise

directe,¹ la consultation a démontré, au contraire, la volonté explicite de voir la Ville jouer un rôle aussi dans la mise en valeur du savoir et de la créativité, le développement de l'entrepreneuriat, la rétention des talents et la création d'emplois. La Ville n'a ni les pouvoirs ni les moyens de le faire seule, mais son leadership politique et administratif est essentiel.

La commission propose, d'une manière générale, que la Ville prenne à bras-le-corps les défis qu'imposent les changements technologiques et comportementaux qui marquent les nouvelles façons de produire et les innovations dans le mode opératoire des entreprises. Qu'elle s'en inspire pour consolider sa base économique et ses créneaux d'excellence. Que les propositions de la Stratégie de développement économique 2011-2017 soient davantage reflétées dans le PDM.

Cinq directions

Une ville compacte efficiente. Plusieurs intervenants et groupes représentatifs ont plaidé avec insistance pour que la Ville aménage les quartiers montréalais en milieux de vie complets. Ces quartiers complets, bien desservis par les transports en commun, seraient faits, dans des proportions variables, de zones d'emploi, de secteurs résidentiels et commerciaux, de zones scolaires, de zones de détente et de rencontre. En fait, des noyaux de communautés auxquels se sentir fiers d'appartenir.

Cette approche constitue un coup de barre en faveur du maintien des zones d'emploi dans les quartiers et limite, de ce fait, la construction résidentielle à leur détriment. En faveur aussi d'une densité à visage humain, mettant en valeur les plex qui font partie de l'identité de Montréal et de sa qualité de vie, avec la possibilité d'une densité par la hauteur là où elle est justifiée, en s'inspirant d'exemples internationaux judicieux. L'approche ne nie pas l'intérêt de développer trois pôles économiques au Centre, à l'Est et à l'Ouest, bien desservis par les transports en commun où se concentreraient les emplois et les déplacements, comme le propose le projet de PDM. Elle précise toutefois le concept en le déployant à l'échelle des quartiers.

Des recommandations en rafales

- assortir le concept de ville compacte, de celui de quartier complet et d'un modèle montréalais de densité à visage humain, modulé selon les sites et les quartiers;
- identifier dans le PDM les secteurs pouvant donner lieu à des projets TOD, selon le PMAD, et annoncer l'intention de les soumettre à une planification détaillée;
- maintenir l'approche déjà proposée concernant l'aménagement du domaine public et son utilisation comme levier de développement.

¹ L'amélioration en continu de l'offre de services aux entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs, et la pérennisation des zones de commerce et d'emploi incluant les parcs industriels et technologiques

Au chapitre de la mobilité et de la gestion des déplacements, tous conviennent de la priorité à accorder au transport en commun, à sa promotion, à l'amélioration de son efficacité, de sa fiabilité, de son accessibilité et de son abordabilité. Les quartiers appelés à devenir des quartiers complets, tout autant que les pôles économiques proposés, devraient en bénéficier.

Des recommandations en rafales

- ajuster l'offre en transport collectif et actif aux besoins des quartiers montréalais et pas seulement à ceux des pôles économiques proposés;
- faire de la sécurité et du confort du piéton le principe de base de l'approche montréalaise de gestion des déplacements;
- favoriser la connectivité entre les moyens de transport actif et collectif;
- mettre de l'avant les 4 projets prioritaires de transport collectif proposés dans le projet de PDM : 240 kilomètres de voie réservée pour autobus, le service rapide par bus sur le boulevard Pie IX, le projet de train de l'Est et le prolongement de la ligne bleue du métro, en les séquençant selon trois principes : combler le déficit d'entretien, achever les travaux amorcés et, ensuite, développer de nouveaux projets.

Une ville inclusive et solidaire. Au terme de la consultation, l'habitation apparaît non pas comme le seul, mais comme le principal instrument structurant pour faire échec aux inégalités sociales, éviter la fragilisation de la mixité et de la cohésion sociale des quartiers. Il faut lui accorder la priorité. Les familles et particulièrement les jeunes familles avec enfants, les étudiants, les immigrants et les personnes ou les ménages à faible revenu sont particulièrement touchés.

Faire de Montréal une ville inclusive et solidaire implique de s'attaquer à d'autres défis cependant. On prévoit que dans une quinzaine d'années, un Montréalais sur 5 aura 65 ans et plus, alors que le poids des moins de 25 ans devrait rester stable autour de 27 %. On prévoit aussi que, si la tendance se maintient, les ménages formés d'une personne seule formeront la majorité des ménages dans l'agglomération de Montréal. Par ailleurs, il faut se rappeler que chaque année, près de 30 000 immigrants sont accueillis dans l'agglomération.

Une recommandation

- Inscrire au PDM l'intention claire d'élaborer une politique de développement social qui traitera en priorité de l'habitation, mais aussi et notamment de l'intégration des immigrants et des communautés ethnoculturelles, de l'accessibilité universelle, du « droit à la mobilité », de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'itinérance.

Les programmes d'accès à la propriété et d'accès à un logement abordable de grande taille mis en place par la Ville ont conduit à certains résultats, mais ils ne suffisent pas à contrer les départs. Le risque de voir s'effriter la classe moyenne dans le paysage montréalais est réel. L'exode des jeunes familles avec enfants est identifié comme l'un des enjeux les plus

importants des prochaines années. Il y a urgence d'agir et les conditions sont favorables, puisque le gouvernement du Québec semble présentement prêt à épauler la Ville.

Des recommandations en rafales

- produire un état des lieux des résultats des programmes municipaux d'accès au logement et fixer des cibles de rétention des jeunes familles à Montréal;
- en collaboration avec les gouvernements québécois et canadien, enrichir et diversifier les formules d'accès à la propriété, les programmes de rénovation ou de construction;
- créer des réserves foncières au besoin dans le but d'accroître l'offre de logements abordables;
- abaisser le seuil d'application de la Stratégie municipale et rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux et communautaires.

Une ville de culture et de savoir. Ville de savoir, Montréal dispose de quatre universités et de plusieurs grandes écoles de réputation internationale. Elle se classe au 2^e rang en Amérique du Nord pour le nombre d'étudiants universitaires par habitant et dispose d'un important pôle de recherche. Les communautés universitaire et étudiante constituent un abondant gisement de ressources et de talents pour le Montréal d'aujourd'hui et de demain. À l'instar du projet de PDM, la commission constate l'importance de renforcer la position nationale et internationale de Montréal en tant que ville de savoir. Toutefois, elle constate aussi l'absence de reconnaissance du rôle des universités et de la communauté étudiante comme partenaires dans le développement de la ville.

Deux recommandations

- affirmer dans le PDM le rôle des universités et des centres de recherche en tant que partenaires dans le développement de la métropole, notamment comme leviers économiques et culturels, et les supporter dans cette fonction;
- miser sur l'attraction des talents dans la population étudiante et chez les nouveaux arrivants et leur offrir les moyens de rester à Montréal.

En haut de la liste des messages récurrents enregistrés dans les réponses au questionnaire mis en ligne par l'Office, se place la fierté des Montréalais devant cette atmosphère vibrante de culture qui caractérise leur ville. Ils manifestent un désir soutenu d'en profiter toujours plus, autant dans les quartiers, avec les maisons de la culture et les bibliothèques, que dans le centre-ville et au Quartier des spectacles. Par contre, cette vitalité culturelle est fragilisée, selon plusieurs. Il faudrait la consacrer dans le PDM comme faisant partie de l'ADN de Montréal et identifier des moyens de la pérenniser. L'approche privilégiant l'aménagement du domaine public est intéressante, mais insuffisante. Voici un des domaines où la Ville devrait intensifier son rôle de rassembleur et de meneur qui, d'ailleurs, a déjà donné des résultats.

Des recommandations en rafales

- faire de l'accès à la culture une orientation prioritaire;
- consolider et déployer l'approche fédératrice fondée sur la participation de multiples acteurs;
- reconnaître la contribution des artistes et des créateurs au rayonnement de Montréal et identifier les moyens pour leur permettre de créer, travailler et vivre à Montréal;
- traiter comme un enjeu majeur la pérennité des entreprises culturelles, la vitalité du cœur culturel de Montréal, incluant les lieux touristiques et la mise en valeur des quartiers culturels;
- inscrire une orientation concernant la valorisation du patrimoine industriel et institutionnel.

Une ville verte. Le projet de PDM reconnaît la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, mais une approche plus ambitieuse et des cibles concrètes sont souhaitées vu le caractère structurant de l'enjeu et son importance pour la santé, la sécurité et la qualité de vie de chaque Montréalais.

Montréal devrait chercher à se positionner comme une ville verte reconnue internationalement. La ville n'en serait que plus attrayante pour ses résidents, ses visiteurs et pour d'éventuels investisseurs.

Les services rendus par les grands parcs, les écoterritoires, les milieux naturels sont maintenant reconnus à titre d'habitat pour la biodiversité, d'*infrastructures vertes* de régulation du climat et des crues et de contrôle des inondations. Tout comme sont reconnus les bienfaits du verdissement en milieu urbain, notamment pour contrer les effets des îlots de chaleur, prolonger la durée de vie des matériaux, filtrer les polluants atmosphériques, favoriser le bon voisinage. La présence dans la ville d'une nature grandiose et, au premier chef, du mont Royal ainsi que la protection de ses paysages, sont plus que souhaitables, tout comme la protection et la mise en valeur des parcs et des espaces verts en rives.

Des recommandations en rafales

- consigner dans une orientation ferme la volonté d'assurer l'intégrité de la montagne;
- reconnaître le caractère insulaire de Montréal par des objectifs de mise en valeur et d'accessibilité publique aux espaces riverains;
- préciser le pourcentage de la superficie terrestre de la ville de Montréal à protéger sur un horizon de vingt ans;
- accroître le nombre de milieux naturels protégés, de grands parcs et d'écoterritoires – en faire une orientation prioritaire du PDM;
- favoriser l'accroissement des milieux naturels urbains et leur mise en réseau;
- favoriser la plantation d'arbres sur les domaines privés résidentiel, commercial, industriel et institutionnel, y compris par voie réglementaire;

- interpellier, à cet effet tout particulièrement, les gouvernements du Québec et du Canada, à titre de propriétaires et les propriétaires de grands ensembles naturels;
- préciser les composantes de la Trame verte et bleue mise de l'avant dans le PMAD sur le territoire de la ville, dans une optique d'intensification du déploiement de la ville verte;
- préciser les cibles à atteindre en matière d'espaces à végétaliser, de corridors verts et de développement de l'agriculture urbaine.

La gestion de l'eau, à cause de l'importance du service, des impacts et des coûts qu'entraînent la vétusté des infrastructures, est un élément vital de la gestion générale de la ville. Le projet de PDM prévoit des investissements considérables dans la mise à niveau des infrastructures liées à l'eau.

Une recommandation

- dans ce contexte, la commission recommande de profiter des occasions que créeront les réfections pour repenser l'aménagement du territoire et en faire un instrument de gestion optimale de l'eau.

Une ville prospère. Montréal a démontré par le passé sa capacité de s'adapter à une nouvelle mouvance économique. Les défis sont de taille, toutefois, puisque la région métropolitaine de Montréal et, a fortiori, la ville elle-même peine actuellement à croître à un rythme soutenu. La Stratégie de développement économique de la Ville fixe l'objectif de hisser Montréal au rang des métropoles affichant le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord.

Des recommandations en rafales

Miser sur nos forces. La consultation publique a permis de faire émerger certaines priorités et, en premier lieu, le support que la Ville devrait apporter aux grappes industrielles, aux industries créatives, créatrices d'emplois de qualité.

Maintenir et développer des zones d'emplois dans les quartiers. Alors que la consolidation des trois pôles d'emploi proposée par le projet de PDM semble recevoir un consentement tacite, le maintien et le développement d'une diversité de zones d'emploi dynamiques dans les différents quartiers de la ville sont fortement mis de l'avant comme principes de développement à prioriser.

Renforcer la singularité du centre-ville. De l'avis de la commission, le centre-ville de Montréal, qui se situe dans le peloton de tête des centres-villes les plus forts en Amérique du Nord, devrait être reconnu comme un atout collectif pour la région et tout le Québec. Il faut se rappeler que 75 000 personnes y habitent et que 300 000 personnes y travaillent. Le renforcer s'avère être une priorité pour Montréal, la région et le Québec tout entier.

La commission recommande que soit élaboré un plan d'action sur le centre-ville qui permette d'accentuer son rôle de moteur économique, en préservant son caractère habité, en misant sur la concentration des activités économiques haut de gamme, sur le développement de son rôle de cœur culturel, ses attraits touristiques, son activité commerciale souterraine et en surface, et sur ses activités festives. La question du stationnement devrait être abordée et l'importance du tourisme reconnu.

Créer un chantier sur la mutation de l'offre commerciale montréalaise. L'offre des commerces de détail et des commerces de gros est en pleine mutation, non seulement à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle métropolitaine. La santé commerciale de certains tronçons des grandes artères commerçantes montréalaises, comme les rues Sainte-Catherine et St-Hubert, par exemple, s'avère fragile. Dans les quartiers, la situation varie, alors que les services de proximité sont valorisés par une grande majorité d'intervenants.

La commission recommande qu'un chantier associant les acteurs du milieu développe une vision d'avenir de l'offre commerciale montréalaise qui s'ajuste aux mutations à l'échelle métropolitaine; que le chantier décline les principaux moyens à mettre en œuvre pour la réaliser. Les questions du potentiel commercial montréalais incluant le rôle de l'économie sociale et celle du fardeau fiscal municipal devraient y être abordées. Ce chantier alimenterait avantageusement le Plan de mise en valeur et de développement des artères commerciales annoncé dans le projet de PDM.

Hisser Montréal au rang de « ville intelligente ». La commission se joint à plusieurs regroupements représentant divers milieux qui font consensus pour recommander que Montréal se dote d'une vision et de stratégies numériques et en fassent des piliers de son économie, facilitant notamment la communication du savoir, l'amélioration de la qualité de vie, l'amélioration des services urbains.

Montréal, plaque tournante multimodale du transport des marchandises. Avec la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, l'avantage dont dispose Montréal comme pivot stratégique du commerce entre le cœur de l'Amérique du Nord et l'Europe devrait s'accentuer davantage. Voilà un atout économique majeur pour la Ville. Toutefois, le développement de cet atout montréalais à haute valeur ajoutée soulève d'importants défis d'intégration et de cohabitation avec les autres fonctions urbaines. L'efficacité de la chaîne logistique aux bénéfices des entreprises, tout comme la sécurité et la qualité de vie des populations qui vivent à proximité des infrastructures de transport, doivent être prises en compte dans la planification de la ville, afin que Montréal puisse accentuer cet avantage.

La commission supporte l'idée de favoriser la gestion multimodale intégrée dans les secteurs où pourraient s'installer des pôles logistiques de transport des marchandises de calibre mondial. Elle recommande qu'en collaboration avec Cargo M et la société civile, la Ville constitue un groupe de travail sur les meilleurs moyens de favoriser le développement d'une

logistique urbaine qui tiennent à la fois compte des enjeux d'efficacité, de sécurité et de qualité de vie.

Faire de la réfection des infrastructures un levier de croissance. Les investissements publics considérables qui devront être affectés à la réfection des infrastructures pourraient représenter un nouvel axe de croissance et contribuer à renforcer l'industrie québécoise de l'infrastructure. La commission recommande à la Ville d'examiner cette hypothèse de développer un pôle d'excellence en collaboration avec la grappe montréalaise des services financiers.

Renforcer le cadre financier. Le PDM ne pourra se réaliser sans un cadre financier bien défini qui procurera à la Ville de Montréal la stabilité et la prévisibilité financières dont elle a besoin. À cet égard, les consultations publiques ont mis en lumière l'urgence de reconduire, en les améliorant, des arrangements financiers dans les domaines vitaux que sont l'habitation, le transport public et l'infrastructure de base.

Elles ont aussi souligné l'importance de diversifier les sources des recettes municipales afin de mieux répartir les charges collectives entre tous ceux qui les utilisent ou en bénéficient. La Ville de Montréal doit donc susciter l'adhésion des acteurs de son développement à un cadre financier où ils auront tous une contribution à faire : les contribuables de Montréal, les gouvernements du Canada et du Québec, et les entrepreneurs qui y font des affaires, notamment les entrepreneurs de l'immobilier.

La commission est d'avis que le PDM gagnera en force et en crédibilité auprès du grand public et de ses interlocuteurs des milieux d'affaires, socioéconomiques et politiques, s'il comprend un plan financier à long terme dans lequel la Ville énonce non seulement ses attentes, mais formule aussi une stratégie financière et fiscale pour atteindre ses objectifs en matière de qualité de vie et de développement au profit de tous.

Des recommandations

- urgence de conclure une nouvelle entente de financement avec les gouvernements supérieurs;
- joindre au PDM un plan financier complet.



Introduction

Le 27 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet de *Plan de développement de Montréal* (PDM).

Le projet de Plan de développement qui a été soumis à la consultation publique est le premier du genre à Montréal. Exigé par la Charte de la Ville, le document propose une vision stratégique sur un horizon de 20 ans et des principes de développement s'articulant autour de trois thèmes : *Vivre et grandir à Montréal, Travailler et étudier à Montréal* et *Aménager la ville*.

La commission formée de M. Jean Burton, de Mme Irène Cinq-Mars et de M. Alain Duhamel a tenu une séance d'information le 3 juin 2013 en soirée et neuf séances d'audition des opinions du 4 au 11 septembre 2013.

Dans le cadre de son mandat de consultation sur le projet de PDM, l'OCPM a organisé une série d'activités et mis plusieurs outils à la disposition des organismes et des citoyens dans le but d'enrichir les discussions sur le document : séance d'information (3 juin), forums thématiques (4, 5, 6 et 12 juin), séances d'audition des opinions (4, 5, 9, 10 et 11 septembre), questionnaire en ligne, carte interactive et plateforme de visualisation 3D (YouSayCity). La séance d'information ainsi que les forums thématiques ont été webdiffusés. Les archives vidéo de ces événements sont toujours disponibles sur la chaîne *YouTube* de l'OCPM.

Le premier chapitre du rapport décrit le projet de Plan développement soumis par la Ville de Montréal et le deuxième chapitre rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre du rapport est consacré à l'analyse de la commission, accompagnée de ses recommandations.

1. Le projet de Plan de développement de Montréal – Demain Montréal

Le projet de Plan de développement de Montréal (PDM) présenté en consultation publique est le premier du genre à Montréal.

1.1 Mise en contexte et élaboration du projet de PDM

Le projet de Plan de développement de Montréal (PDM) déposé par la Ville de Montréal est un document de planification sans portée règlementaire exigé par la Charte de la Ville.

Tel que prescrit par l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal : « *La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social.*

Ce plan peut également prévoir les objectifs poursuivis par la ville dans toute autre matière liée à l'exercice d'une compétence municipale. »^{2,3}

Les chartes des villes de Gatineau, Lévis, Longueuil et Québec, comprennent également des exigences quant à l'élaboration d'un plan de développement du territoire.

Avant d'être soumis au processus de consultation publique traditionnel de l'OCPM, le projet de PDM a fait l'objet d'une démarche de contribution publique qui a mené à l'ajout de la section *Agir sur la Ville - Plan d'action municipale 2013-2017*. Dans le cadre de cette démarche, la Ville a organisé plusieurs événements afin de recueillir les avis et les idées de citoyens et d'associations montréalaises sur la vision portée par le projet de PDM. Cette démarche de contribution publique a fait ressortir, pour les résidents et les organismes montréalais, l'importance de la mise en œuvre du PDM et des actions à prendre pour sa réalisation, d'où l'ajout du *Plan d'action*. Parmi les événements tenus, on note les *Soirées Demain Montréal*,⁴ un forum de partenaires réunissant une centaine d'experts et de représentants d'organismes ainsi qu'un forum de discussion sur le web.

1.2 Présentation du projet de PDM

Ce plan de développement se veut être un cadre de référence pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et une assise à la

² Site Internet du gouvernement du Québec, Charte de la Ville de Montréal : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11_4/C11_4.html, consulté le 17 juillet 2013

³ Les compétences de la Ville de Montréal sont énumérées à la section 1.3 du présent chapitre

⁴ Les *Soirées Demain Montréal* ont eu lieu dans 17 des 19 arrondissements de Montréal. Les arrondissements manquants sont Outremont et Anjou

révision du Plan d'urbanisme. Selon les documents fournis par l'administration municipale, le PDM : « [...] vise à fournir une référence partagée par plusieurs des acteurs publics, privés, institutionnels et sociocommunitaires pour l'élaboration de stratégies communes sur le territoire de Montréal et au sein de la collectivité montréalaise. »⁵ Il permettrait d'intégrer les grands enjeux urbains, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et financiers du développement de la Ville de Montréal et la mise en commun de l'ensemble des orientations prioritaires établies dans les plans et politiques adoptés au cours des dix dernières années.

Dans le résumé du PDM, il est mentionné que : « *Le défi du développement, pour Montréal, consiste à se reconstruire sur elle-même selon les principes du développement durable, en encourageant la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décision. Il s'agit de façonner une ville contemporaine, inclusive et dynamique sur les plans économique, culturel et social et d'aménager une ville qui préserve et assainit son environnement.* »⁶

Le PDM propose une vision stratégique sur un horizon de 20 ans et des principes de développement pour la ville de Montréal qui s'articulent autour de trois thèmes : *Vivre et grandir à Montréal, Travailler et étudier à Montréal* et *Aménager la ville*. À ces thèmes s'ajoute les sections *Agir sur la ville : Plan d'action municipale 2013-2017* et *Le cadre financier*. L'essentiel des thèmes et du contenu des différentes sections du PDM sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

1.2.1 La vision et les principes de développement du projet de PDM

La vision proposée dans le projet de PDM : « [...] consiste à aménager le territoire selon les principes du développement durable, pour faire de Montréal une ville où il fait bon vivre et grandir, travailler et étudier. »⁷

Dans cet esprit, le document propose 15 principes d'aménagement et de développement sur lesquels s'appuiera la planification du Montréal de demain.

*Les principes de développement du projet de PDM*⁸

- une ville compacte axée sur la diversité des activités urbaines et sur la proximité des lieux de résidence, d'emploi, de services et de loisirs;
- un réseau de transport collectif performant;
- une ville aménagée pour les piétons et les cyclistes;
- des milieux résidentiels sains et sécuritaires;

⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 9

⁶ Résumé du Projet de Plan de développement, doc. 3.1.2, p. 2

⁷ Résumé du Projet de Plan de développement, doc. 3.1.2, p. 3

⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 14-15

- une ville inclusive et solidaire qui reconnaît les besoins de sa population la plus vulnérable;
- une offre adéquate de logements abordables et de logements pour les familles et les aînés;
- une ville qui soutient l'agriculture urbaine et l'accès à des aliments sains;
- une ville qui favorise l'activité physique et la santé;
- des services collectifs pour tous les groupes d'âge;
- un domaine public qui met l'accent sur le verdissement, le confort, l'accessibilité universelle, la sécurité, l'art public et l'expression culturelle;
- une ville de design qui met en valeur son architecture, sa créativité, son patrimoine, ses paysages et ses milieux naturels;
- la consolidation du cœur de la région métropolitaine, là où les services et les infrastructures sont présents, avec trois pôles économiques forts;
- une ville qui renforce sa position de métropole culturelle nationale et internationale et de plus grande ville francophone d'Amérique;
- une ville qui réduit la pollution et les gaz à effet de serre (GES), s'adapte aux changements climatiques et accroît sa biodiversité;
- la contribution de la collectivité et des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan.

1.2.2 Vivre et grandir à Montréal

Le PDM souligne que « *Montréal a la réputation d'une ville où la qualité de vie est enviable.* »⁹, en raison notamment de la pluralité des activités, de l'offre variée de logements et de parcs, de la proximité des commerces et des équipements collectifs, de l'efficacité du réseau de transport collectif, ainsi qu'en raison de la vitalité des quartiers et du climat social tolérant et inclusif.

Cette section du PDM est divisée en deux grandes orientations qui visent à « [...] *créer un habitat sain et sécuritaire, à faire de Montréal une ville inclusive, un lieu agréable et attirant pour tous les groupes d'âges et de revenus de la société, et à maintenir la diversité sociale de la population.* »¹⁰

Consolider et améliorer les quartiers existants

La Ville de Montréal, en partenariat avec les gouvernements, les intervenants locaux et les acteurs privés, propose dans le projet de PDM de mettre en valeur les quartiers existants pour en faire des milieux de vie durables et de qualité. Pour ce faire, elle propose d'agir sur¹¹ :

⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 17

¹⁰ Résumé du Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1.2, p. 3

¹¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 19

- l'accessibilité, l'adaptation et la rénovation des logements pour répondre aux différents besoins de la population;
- la diversification des activités par une meilleure offre de commerces et de services de proximité;
- l'amélioration de l'offre d'équipements collectifs et culturels et de parcs à proximité des lieux habités, notamment dans des pôles civiques, sportifs et culturels;
- le réaménagement de lieux sous-utilisés en favorisant l'intensification et la diversification des activités, en particulier dans certains secteurs (secteurs industriels, artères, centres commerciaux);
- l'augmentation de l'offre en matière de transports collectif et actif;
- l'atténuation des risques sur la santé de la pollution de l'air, de la pollution sonore, des îlots de chaleur et de l'inactivité physique, ainsi que l'amélioration de la sécurité;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire par un meilleur accès aux aliments santé (marchés publics, agriculture urbaine, jardins collectifs, etc.);
- l'accès à des activités physiques et sportives comme vecteur d'intégration sociale et de soutien à la santé;
- la qualité de l'aménagement et de l'architecture et le verdissement du territoire;
- une architecture verte et performante sur le plan environnemental (écoénergétique).

Assurer la croissance résidentielle

Selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec cité dans le projet de Plan, 123 000 nouveaux ménages s'installeront sur l'île de Montréal d'ici 2031. La capacité d'accueil de l'agglomération est évaluée à 175 000 nouveaux logements, principalement dans les secteurs à transformer (au cœur de l'île) et à construire (aux extrémités). Toujours selon les données fournies dans le projet de PDM, les projets résidentiels en voie de construction ou projetés pour les cinq prochaines années représentent 75 000 logements. Pour les quinze prochaines années, l'évaluation du nombre de nouveaux logements augmente à 120 000.¹²

Le PDM mentionne également dans cette section qu'en « [...] *stimulant la demande résidentielle et en soutenant la construction de logements, la Ville pourra participer à la consolidation du centre de la région métropolitaine et maintenir son poids démographique au sein de la région. Il s'agit aussi d'une occasion de favoriser une offre résidentielle variée, incluant des logements abordables et de grandes dimensions, s'insérant dans des milieux de vie qui répondent aux besoins des familles de même qu'à un bassin de population active.* »¹³

¹² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 22

¹³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 22

1.2.3 Travailler et étudier à Montréal

Le projet de PDM souligne qu'en termes d'attractivité économique, Montréal possède plusieurs atouts, dont une main-d'œuvre qualifiée, un centre-ville dynamique, une vitalité culturelle, des pôles économiques à forte valeur ajoutée, des réseaux de transport collectif et routier performants, ainsi que de grands centres universitaires et de recherche.

Le projet de PDM propose dans cette section deux orientations qui visent à poursuivre le soutien au développement économique par le maintien des zones de commerces et d'industrie et à assurer les conditions optimales de mobilité des personnes, des marchandises et des idées, créant ainsi des conditions favorables à l'attraction d'entreprises et de talents.¹⁴

Renforcer les pôles économiques en lien avec la mobilité en transport collectif

En lien avec cette orientation, le PDM souligne qu'il « [...] importe de poursuivre le renforcement des activités économiques, culturelles, d'enseignement, de recherche et de santé dans le centre-ville et les quartiers centraux de Montréal, en lien avec les réseaux de transport collectif et actif. »¹⁵

En conséquence, « [...] il est proposé d'accroître les déplacements en transports collectif et actif vers les secteurs les plus achalandés, en période de pointe, pour le travail et les études. »¹⁶ En 2008, selon les données fournies dans le projet de PDM, la part des déplacements des Montréalais en transports collectif et actif, à l'heure de pointe du matin, était de 47 %. D'ici 2020, la Ville de Montréal aimerait augmenter ce pourcentage à 55 %.¹⁷

Pour accroître l'utilisation du transport collectif, il est mentionné que les stratégies doivent miser sur la diversification des activités urbaines des pôles économiques afin de promouvoir la proximité des lieux de résidence et de travail. Le projet de PDM souligne également qu'il y a des terrains disponibles dans des secteurs aux abords de stations de métro ou de gare de trains existantes ou projetées à proximité des pôles économiques de l'Ouest et de l'Est, ce qui pourrait permettre de soutenir et de stimuler le développement économique industriel et manufacturier, tout en maximisant les déplacements en transport collectif. Il est également proposé d'implanter des voies réservées pour autobus sur le réseau autoroutier afin de desservir les pôles économiques situés près des autoroutes.

Pour ce qui est du transport actif, le projet de PDM souligne que 50 % des déplacements vers le centre-ville proviennent des quartiers centraux (distance maximale de 8 km). Cette concentration des déplacements constitue un potentiel pour l'utilisation du vélo. Il y est

¹⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 25-33

¹⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 27

¹⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 28

¹⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 31

également mentionné que des gains pour l'utilisation du transport actif peuvent être faits en aménageant un réseau cyclable en lien avec le réseau de transport collectif.¹⁸

Mettre en place une gestion intégrée du transport des marchandises

Le texte du projet de PDM souligne que Montréal, de par sa localisation géographique, a historiquement joué un rôle de plaque tournante pour le transport des marchandises et est considérée comme l'une des principales portes d'entrée de l'Est du continent.¹⁹

En lien avec cette réalité, le projet de PDM identifie deux secteurs névralgiques pour ces activités, soit : le secteur situé entre les autoroutes 20, 13, 520, et 40 à proximité de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau; le secteur de l'Assomption, dans l'est de Montréal, situé près du port.²⁰

Afin d'accroître l'efficacité et de mieux coordonner l'intermodalité du transport des marchandises, le projet de PDM souligne que « *Des interventions visant non seulement à faciliter le déplacement des biens et les échanges commerciaux, mais aussi à amoindrir les nuisances générées par le transport des marchandises en zones résidentielles sont donc nécessaires pour faciliter leur bon fonctionnement.* »²¹

Dans cette optique, le projet de PDM propose, en tenant compte du réaménagement de la rue Notre-Dame et des secteurs résidentiels voisins, de prolonger le boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame afin d'améliorer l'accès des camions à la zone portuaire.²²

1.2.4 Aménager la Ville de Montréal

La section *Aménager la Ville* du projet de PDM stipule que la Ville doit « [...] *agir sur son territoire et assurer un leadership en vue de façonner une ville contemporaine, dans une perspective de développement durable. À cette fin, elle compte agir de façon intégrée sur son domaine public et orienter l'aménagement et le développement de son territoire, dans les quartiers existants comme dans les secteurs qui sont à transformer.* »²³

Afin de rendre l'aménagement du territoire durable, le projet de PDM met de l'avant la notion de ville compacte, tout en voulant conserver l'échelle humaine propre à Montréal. Cette approche permettrait, selon le document du PDM, de faciliter l'accès au transport collectif et d'assurer une offre importante en services et en équipements collectifs.

¹⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 29

¹⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 32

²⁰ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 32

²¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 32

²² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 32 et 60

²³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 35

Dans les dernières années, plusieurs grands projets comme le Quartier international ou le Quartier des spectacles, et des interventions de moindre envergure sur le domaine public comme la réfection de la rue McGill et l'aménagement de différentes places (place d'Armes, square Dorchester, champs de Mars, place Simon-Valois, etc.) ont, selon le texte du PDM, contribué à la revitalisation des quartiers. En continuité avec les interventions en cours et en lien avec les principes de développement, cette section du projet de PDM propose deux grandes orientations : renforcer l'identité de Montréal et favoriser une grande qualité de l'aménagement et de l'architecture, tout en répondant à certains critères de performance environnementale.²⁴

Renforcer l'identité de Montréal

Afin de renforcer son identité, le projet de PDM souligne que « *L'image de Montréal doit s'affirmer par des projets d'architecture et d'aménagement urbain d'envergure et distinctif* ». ²⁵ Il est mentionné que Montréal doit conjuguer la conservation et l'innovation et aspire à trouver un équilibre entre le développement contemporain et la valorisation des paysages et du patrimoine.

En lien avec cette orientation, le projet de PDM stipule que Montréal doit « [...] *poursuivre ses efforts de protection et de valorisation des lieux et des éléments qui font l'objet d'une reconnaissance collective ou qui jouent un rôle prépondérant dans la définition de l'identité montréalaise.* » ²⁶ Parmi les éléments à valoriser en raison de leur valeur identitaire pour la Ville, le projet de PDM mentionne notamment, le mont Royal, le Vieux-Montréal, le centre-ville, les entrées de ville, les espaces riverains ainsi que les paysages du quotidien ou de proximité. Ce dernier élément est à une tout autre échelle, mais participe toujours, selon le texte du PDM, au bien-être, à la qualité du cadre de vie en milieu urbain et à l'identité montréalaise. D'autres éléments comme le caractère hivernal de la ville, son paysage nocturne et l'art public devraient être mis en valeur afin de renforcer l'identité de Montréal. ²⁷

Favoriser une grande qualité de l'aménagement et de l'architecture, tout en répondant à certains critères de performance environnementale

Le projet de PDM souligne que, compte tenu de ses compétences, la Ville joue un rôle primordial dans l'aménagement du domaine public et dans l'encadrement des projets privés.

L'aménagement du domaine public, constitué pour l'essentiel des parcs, des places publiques, des rues et des ruelles, doit, selon le projet de PDM, faire preuve d'exemplarité afin de

²⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 35

²⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 36

²⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 36

²⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 36-39

favoriser des projets de qualité. En raison du rôle structurant joué par le domaine public « *La Ville entend accroître la quantité et la qualité des lieux publics et répondre aux divers besoins des citoyens.* »²⁸ Pour y arriver, le projet de PDM mentionne que la Ville doit élaborer et mettre en œuvre des programmes pour la création et le réaménagement des lieux publics.

Le projet de PDM souligne également que les espaces publics doivent faire partie des étapes de planification de territoire, c'est-à-dire être planifié en amont de la conception des projets pour que ces espaces publics organisent le développement immobilier, et non le contraire. Dans le même ordre d'idées, les travaux majeurs de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sont des occasions à saisir pour le réaménagement du domaine public et devraient faire partie d'une stratégie coordonnée d'intervention. Le projet de PDM encourage la mise à profit des terrains résiduels, des emprises, des rues et des ruelles pour la création de parcs, d'espaces verts, de lieux de passage et de promenades urbaines afin de favoriser la perméabilité entre les quartiers et entre l'espace public et l'espace privé.²⁹

Par exemple, selon le projet de PDM, les rues devraient être conçues afin de mieux refléter la volonté de la Ville de prioriser transport actif en facilitant et en sécurisant les déplacements des cyclistes et des piétons.

Cette orientation propose aussi que les interventions sur le territoire de la ville soient réalisées de manière « [...] à *améliorer la qualité de vie tout en réduisant les impacts sur l'environnement.* »³⁰

À cet égard, le projet de PDM mentionne plusieurs éléments qui doivent être pris en considération et entrepris par la Ville de Montréal. Montréal doit tout d'abord conserver les acquis en matière de biodiversité et préserver les parcs existants. L'agglomération a pour objectif la protection de 6 % du territoire terrestre. Ce pourcentage est actuellement de 5,78 %.³¹ Pour atteindre la cible fixée, les efforts devront être concentrés dans les quartiers les plus denses.

La Ville se doit de verdir le domaine public et d'encadrer le verdissement du domaine privé afin de répondre « [...] à *des problématiques environnementales et climatiques, comme la gestion des îlots de chaleur et des eaux pluviales, en plus de participer à l'embellissement des quartiers et des aménagements.* »³²

Le projet de PDM souligne également que la gestion traditionnelle des eaux pluviales par canalisation n'est plus en mesure de répondre aux exigences en matière de quantité et de

²⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 40

²⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 41

³⁰ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 42

³¹ M. Daniel Hodder, doc. 4.4.8, L. 579-586

³² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 44

qualité de l'eau en raison de l'augmentation de la fréquence des précipitations extrêmes liée aux changements climatiques. Pour résoudre cette situation, la Ville doit adopter de nouvelles approches qui consistent essentiellement à gérer les eaux de pluie à la source par infiltration ou par la construction de bassins de rétention.³³

Pour ce qui est des matières résiduelles, le projet de PDM mentionne que la Ville poursuivra la démarche entreprise pour l'implantation de centres de traitement des matières organiques.³⁴

1.2.5 Agir sur la Ville – Plan d'action municipal 2013-2017

Le plan d'action traduit sur cinq ans la vision du projet de PDM. Il s'appuie sur le programme triennal d'immobilisations (PTI), le budget de fonctionnement de la Ville et les subventions gouvernementales. Il s'articule autour de quatre actions prioritaires³⁵ que voici :

- renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole;
- améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers;
- accroître l'utilisation du transport collectif et actif;
- moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public.

Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole

Les actions proposées dans la section *Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole* du plan d'action du projet de PDM sont regroupées sous quatre thèmes³⁶ :

- soutenir le développement du centre-ville par la qualité du domaine public et du design;
- réaliser les projets urbains du centre-ville;
- réaliser les projets urbains dans d'autres secteurs stratégiques hors du centre-ville;
- planifier en priorité les projets dans les secteurs où des investissements majeurs sont prévus.

Afin de *soutenir le développement du centre-ville par la qualité du domaine public et du design*, le plan d'action propose des investissements sur le domaine public et pour les infrastructures de l'ordre de 275 M\$, répartis entre six projets énumérés au Tableau 1 de l'annexe 4.

³³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 44

³⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 44

³⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 49

³⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 51

Le plan d'action propose également de *réaliser les projets urbains du centre-ville* avec des investissements de 174,5 M\$ sur le domaine public et les infrastructures afin de poursuivre les efforts de requalification et de développement des trois secteurs stratégiques du centre-ville que sont : le Quartier des spectacles, les abords de l'autoroute Ville-Marie, le secteur Bonaventure / Griffintown (voir le Tableau 2 de l'annexe 4).

Il est également question dans le plan d'action de *réaliser les projets urbains dans d'autres secteurs stratégiques hors du centre-ville* avec des investissements de 202 M\$ sur le domaine public et les infrastructures de cinq grands projets sur le territoire de Montréal décrits au Tableau 3 de l'annexe 4.

Sans être prévus au PTI de la Ville de Montréal, plusieurs projets de portée locale en cours de planification ou de réalisation sont énumérés dans cette section du PDM (voir le Tableau 4 de l'annexe 4).

Dans son plan d'action, « *la Ville de Montréal s'engage à amorcer la planification intégrée de plusieurs projets d'envergure jugés prioritaires et stratégiques.* »³⁷ Les secteurs³⁸ mentionnés sont les suivants : le secteur du Havre, de l'autoroute Bonaventure et du pont Champlain; le secteur du boulevard de l'Assomption et du port; le secteur Namur – de la Savane; le secteur avoisinant le carrefour des autoroutes 25 et 40 en lien avec le prolongement de la ligne bleue du métro; le secteur de Lachine-Est. La ville s'engage aussi, à plus long terme, à amorcer la planification intégrée de deux autres secteurs : le secteur de la cour Turcot et le secteur des raffineries.

Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers

Les actions inscrites dans la section *Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers* du plan d'action couvrent quatre thèmes³⁹ :

- favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité, notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînés;
- améliorer l'offre en équipements collectifs municipaux;
- verdir les quartiers;
- intervenir en priorité dans les secteurs défavorisés.

Afin de *Favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînés*, le plan d'action souligne qu'une réponse

³⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 60

³⁸ Aucun montant d'argent n'est associé à la planification de ces secteurs dans le plan d'action du projet de Plan de développement de Montréal. Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 60-61

³⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 63-71

intégrée doit être mise au point en collaboration avec les gouvernements et les acteurs privés et sociaux du domaine de l'habitation afin de répondre aux enjeux qui y sont liés.

Le Tableau 5 de l'annexe 4 énumère les programmes à frais partagés et les programmes municipaux déjà accessibles en lien avec les enjeux d'habitation.

Dans le but d'*Améliorer l'offre en équipements collectifs municipaux*, le projet de PDM propose des actions concernant les installations sportives et culturelles, la mise en valeur d'édifices patrimoniaux, l'implantation de cours de services et écocentres, ainsi que des actions concernant les infrastructures de gestion des matières résiduelles, avec des investissements de l'ordre de 378 M\$ (voir le Tableau 6 de l'annexe 4).

Avec des investissements de 198,4 M\$, le plan d'action propose de *Verdir les quartiers* afin notamment de contrer les effets des changements climatiques et des îlots de chaleur et d'assurer la conservation des caractéristiques paysagères des quartiers (voir le Tableau 7 de l'annexe 4).

Le plan d'action souligne également que la Ville souhaite augmenter l'indice de canopée⁴⁰ de 20 à 25 % d'ici 2025 et investir dans la protection des milieux naturels afin d'atteindre l'objectif de 6 % du territoire terrestre de l'agglomération. Pour y arriver, la Ville compte poursuivre ses démarches afin d'augmenter la contribution aux fins de parcs liée aux opérations cadastrales de 10 % à 15 %.

Afin d'*Investir en priorité dans les secteurs défavorisés*, le plan d'action propose de développer et de renforcer les outils et les programmes destinés à soutenir les secteurs défavorisés à l'aide notamment de programmes à frais partagés du gouvernement du Québec.

Le Tableau 8 de l'annexe 4 énumère les programmes municipaux et à frais partagés qui s'appliquent.

Accroître l'utilisation du transport collectif et actif

Le développement du transport collectif et actif constitue un engagement du projet de PDM afin, entre autres, de rendre les déplacements plus fluides sur le territoire.

⁴⁰ Aucune somme n'est prévue au PTI de la Ville de Montréal pour cette action

Les actions proposées dans la section *Accroître l'utilisation du transport collectif et actif* du plan d'action sont regroupées sous trois thèmes :

- soutenir les principaux projets d'infrastructures prévus d'ici 2020;
- déterminer un financement adéquat des projets d'infrastructures, du matériel roulant et des budgets d'exploitation du transport collectif, de manière récurrente;
- favoriser et sécuriser les déplacements pour les piétons et les cyclistes.

Pour *Soutenir les principaux projets d'infrastructure prévus d'ici 2020*, le plan d'action propose d'investir 88,6 M\$ dans trois projets d'infrastructures en lien avec le transport collectif. Ces projets concernent la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur 240 km du territoire de l'agglomération, l'implantation du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX en collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), et l'achèvement du train de l'est.

Le prolongement de la ligne bleue du métro jusque dans l'arrondissement d'Anjou est également mentionné, mais aucun montant d'argent n'y est associé dans le plan d'action (voir le Tableau 9 de l'annexe 4).

Le plan d'action comprend une section qui s'intitule *Déterminer un financement adéquat des projets d'infrastructures, du matériel roulant et des budgets d'exploitation du transport collectif, de manière récurrente*. Dans cette section, la Ville de Montréal souligne que les sommes allouées au transport collectif sont inadéquates, tant pour maintenir l'exploitation que pour améliorer l'offre. Considérant que la majorité des frais d'exploitation de la Société de transport de Montréal (STM) sont assumés par les usagers et l'agglomération de Montréal, le plan d'action mentionne que de nouvelles sources de financement doivent être implantées. En ce sens, la Ville de Montréal demande l'instauration d'un péage routier régional pour financer les infrastructures routières et de transport collectif.⁴¹

Le plan d'action prévoit des investissements de 60,1 M\$ pour *Favoriser et sécuriser les déplacements pour les piétons et les cyclistes*. Tel que décrit au Tableau 10 de l'annexe 4, ces investissements s'appliquent au développement du réseau cyclable afin de faire passer de 602 à 800 le nombre de km du réseau, à l'apaisement de la circulation et à la sécurisation de certains carrefours, ainsi qu'à la consolidation du caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux.

⁴¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 76

Moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public

La dernière orientation du plan d'action s'intitule *Moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public* et propose une seule action : *Réhabiliter le réseau d'eau et de voirie*.

À lui seul cet élément du plan d'action nécessiterait des investissements de plus de 2 milliards de dollars afin de réhabiliter les infrastructures d'eau, maintenir et réhabiliter le réseau routier, ainsi que procéder à l'enfouissement des fils (voir le Tableau 11 de l'annexe 4).

1.2.6 Le cadre financier

La mise en œuvre du PDM nécessitera des ressources financières importantes, ce qui implique de faire des choix en fonction de la capacité de payer de la Ville et l'élaboration d'un cadre financier. Celui-ci déterminera les contributions des différentes parties prenantes⁴² :

- les contribuables montréalais, à même l'impôt foncier et les autres taxes qu'ils versent à la municipalité;
- les gouvernements du Québec et du Canada qui seront appelés à contribuer au financement du PDM, tantôt au moyen de programmes généraux de subventions et de transferts financiers applicables aux initiatives prévues dans ce plan, tantôt dans le cadre d'éventuelles ententes spécifiques pouvant être conclues pour sa mise en œuvre;
- le gouvernement du Québec qui pourra également fournir des outils fiscaux pour appuyer la mise en œuvre d'éléments particuliers du PDM;
- les promoteurs immobiliers, notamment dans le cadre d'ententes particulières soutenant le développement immobilier.

1.3 La dynamique des documents de planification du territoire

En ce qui a trait à la planification et à l'aménagement du territoire de Montréal, plusieurs instances administratives sont mises à contribution à des échelles différentes. Chacun de ces paliers administratifs a ses propres responsabilités et compétences et est tenu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) de produire, entre autres, des documents de planification pour son territoire. Toutefois, plusieurs compétences comme le logement social, le développement économique et l'aménagement du territoire sont partagées entre la Communauté métropolitaine de Montréal, l'agglomération de Montréal, la Ville de Montréal et ses arrondissements.

⁴² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 81

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)⁴³

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités réparties en cinq régions : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la couronne Nord et la couronne Sud. Vingt-huit élus provenant des municipalités sur le territoire de la CMM forment le conseil de la Communauté qui est présidé par le maire de la Ville de Montréal.

La CMM a des compétences dans les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le développement artistique ou culturel;
- le logement social;
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux.

En lien avec sa compétence en matière d'aménagement et de développement du territoire, la CMM a adopté en décembre 2011 le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce document, exigé par la LAU, doit être révisé en 2017. Il comprend trois grandes orientations⁴⁴ :

- un Grand Montréal avec des milieux de vie durables;
- un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants;
- un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur.

L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal regroupe les arrondissements de la Ville de Montréal, les municipalités présentes sur l'île de Montréal ainsi que l'île Dorval. Elle constitue un deuxième niveau de planification après la CMM. Le conseil d'agglomération est composé de trente et un élus de la Ville de Montréal et des villes liées. Il est lui aussi présidé par le maire de Montréal.

⁴³ Site web de la CMM consulté le 29 juillet 2013 : www.cmm.qc.ca

⁴⁴ Site web du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, consulté le 31 juillet 2013 : <http://pmad.ca>

Les compétences de l'agglomération⁴⁵ de Montréal sont les suivantes :

- l'évaluation foncière;
- les services de sécurité, notamment la police, les pompiers et le 9-1-1;
- la cour municipale;
- le logement social;
- l'aide destinée aux sans-abri;
- le plan de gestion des matières résiduelles, dont l'élimination et la valorisation des matières résiduelles et la gestion des déchets dangereux;
- l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux usées, sauf les réseaux de distribution locale;
- le transport collectif des personnes;
- la gestion des rues et des grandes artères;
- la promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée;
- les parcs-nature.

Le Schéma d'aménagement et de développement est le document de planification de l'agglomération de Montréal exigé par la LAU. Ce document doit établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire. Il doit également être en concordance avec le PMAD et servir d'assise à la révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal et les arrondissements

La Ville de Montréal est constituée de 19 arrondissements. Ces deux paliers administratifs se partagent des compétences prévues à la Charte de la Ville.

Selon la Charte de la Ville de Montréal, les compétences de celle-ci sont les suivantes :

- l'aménagement et l'urbanisme;
- la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport;
- la récupération et le recyclage des matières résiduelles;
- la culture, les loisirs et les parcs;
- le logement social;
- le réseau artériel;
- l'assainissement des eaux;

⁴⁵ Site web de la Ville de Montréal, consulté le 31 juillet 2013 :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,86001592&_dad=portal&_schema=PORTAL

- la police;
- le dépannage et le remorquage des véhicules;
- la cour municipale.

Les arrondissements assument, pour leur part, les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants :

- l'urbanisme;
- l'enlèvement des matières résiduelles;
- la culture;
- les loisirs;
- le développement social et communautaire;
- les parcs;
- la voirie;
- les ressources humaines;
- la prévention en matière d'incendie;
- la tarification non fiscale;
- la gestion financière.

Le Plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important de la Ville en matière de planification et d'aménagement de son territoire. Également exigé par la LAU, il présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal, ainsi que les mesures servant à mettre en œuvre les orientations et les objectifs qui en découlent. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal présente des orientations à deux échelles, celle de la Ville et celle des arrondissements. La deuxième section du Plan comprend un chapitre contenant des orientations spécifiques pour chacun des arrondissements de la Ville.⁴⁶

Le Tableau 12 ci-dessous illustre bien la hiérarchie et la règle de conformité imposée par la LAU pour les différents documents de planification pour la région de Montréal. En raison du partage entre divers paliers de décision (CMM, agglomération, Ville de Montréal, arrondissements) de la fonction d'aménagement du territoire, la LAU introduit la règle de conformité qui permet d'assurer la concordance des objectifs et des projets des diverses instances à travers les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme prévus par la LAU. Cette règle de conformité permet d'assurer la cohérence entre les différents documents de planification pour une région. En d'autres termes, les règlements d'urbanisme des arrondissements doivent être en concordance avec le Plan d'urbanisme, qui doit refléter les orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération qui, lui-même, doit être conforme au PMAD de la CMM. Ces documents sont tous exigés et encadrés par la LAU.

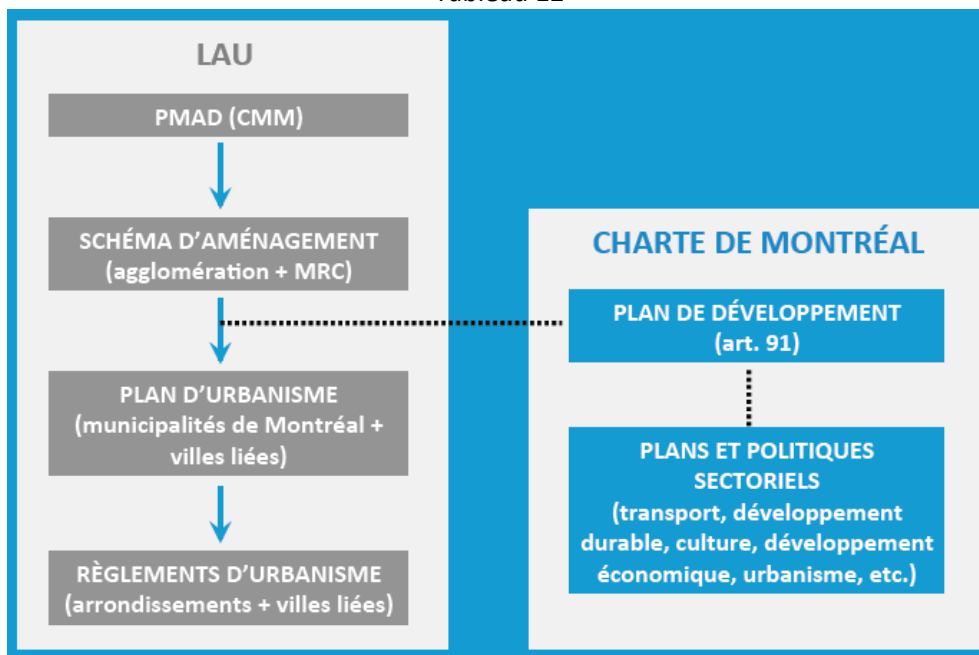
⁴⁶ Le Plan d'urbanisme en vigueur actuellement comprend des chapitres pour les villes liées de l'agglomération de Montréal, car il a été rédigé et adopté avant les défusions en 2004

Le PDM est, pour sa part, exigé par la Charte de la Ville et non pas par la LAU comme les autres documents de planification de la région. La Charte de la Ville est, quant à elle, prescrite par la LAU. C'est également en vertu de la Charte que Montréal élabore des plans et politiques sectoriels dont les objectifs devraient se refléter dans les orientations du PDM. Le texte d'introduction du PDM mentionne que « *La Ville de Montréal verra à assurer la plus grande cohérence possible entre le Plan de développement, ses politiques, ses programmes et des mécanismes de gestion.* »⁴⁷

Sans portée légale, ni règlementaire, l'élaboration du PDM s'inscrit toutefois dans l'esprit des orientations gouvernementales relatives à la grande région de Montréal (2001).⁴⁸

Le PDM s'insère, selon les représentants de la Ville de Montréal, entre le Plan d'urbanisme et le Schéma d'aménagement et de développement dans la hiérarchie des plans. Toujours selon le texte d'introduction du PDM, « [...] *ce plan fournira un cadre de référence pour la révision du Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal et servira d'assise à la révision du Plan d'urbanisme.* »⁴⁹

Tableau 12



Source : présentation de la Ville de Montréal, doc. 3.6

⁴⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 9

⁴⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 9

⁴⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 9

1.4 Documentation déposée par la Ville de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PDM, la Ville de Montréal a déposé plusieurs documents⁵⁰ en complément du PDM lui-même.

La documentation déposée par l'administration municipale comprend, en plus du projet de PDM, un glossaire des différents termes utilisés, un résumé du projet de PDM disponible en français et en anglais, trois fiches d'information (*Les changements sociodémographiques du Montréal*, *Une économie montréalaise en transformation* et *Le déplacement des personnes à Montréal et dans sa région*) ainsi qu'un dossier résumant les activités tenues dans le cadre de la démarche de contribution publique *Demain Montréal* organisée par la Ville de Montréal. Les résumés des *soirées Demain Montréal* qui ont eu lieu dans dix-sept des dix-neuf arrondissements de Montréal ainsi que les documents présentés lors de ces soirées sont disponibles sur le site Web de l'OCPM.

⁵⁰ Le dossier de documentation complet du projet de Plan de développement de Montréal est disponible sur le site web de l'OCPM à l'adresse suivante : <http://www.ocpm.qc.ca/pdm>





2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

Environ 900 personnes ont assisté ou participé à la séance d'information, aux forums thématiques ou aux séances d'audition des opinions. À ce nombre, s'ajoute plus de 1 800 personnes ayant suivi la séance d'information ou les forums thématiques via la webdiffusion ou répondu au questionnaire en ligne. Ce chapitre propose une synthèse des préoccupations et des opinions exprimées par les participants lors des différents événements de la consultation publique. Il se focalise sur les points de vue des participants aux audiences publiques du mois de septembre.

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première section présente la démarche de consultation publique. La deuxième examine les préoccupations et les opinions exprimées par les participants à l'échelle municipale et régionale.

2.1 La démarche de consultation publique

2.1.1 La séance d'information

La commission a tenu une séance d'information le 3 juin 2013 en soirée. Lors de cette soirée, le public a entendu une présentation du projet de Plan de développement de Montréal (PDM) effectuée par la Ville de Montréal. Par la suite, les personnes présentes ont adressé des questions ou des commentaires aux représentants de la Ville de Montréal. Environ 175 personnes ont assisté à cette soirée d'information et 112 autres l'ont suivie via la webdiffusion.

2.1.2 Les forums thématiques

La commission a tenu 4 forums thématiques, les 4, 5, 6 et 12 juin 2013 (8 événements), dans le but d'outiller le public sur des thèmes abordés dans le document, de lui permettre de s'approprier le PDM et de favoriser ainsi la réflexion et les échanges. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Le leadership de Montréal, la métropole (4 juin)
- Bien vivre dans une ville compacte (5 juin)
- Le développement économique et le transport (6 juin)
- L'avenir du patrimoine naturel de Montréal (12 juin)

Au cours de chacun des forums, des conférenciers et des panélistes sont intervenus sur le thème de la journée. Le public a, par la suite, eu la possibilité d'échanger avec eux ou d'interroger des représentants de la Ville sur leur projet. Au tableau de l'annexe 3, vous trouverez les sujets abordés par les conférenciers et les panélistes. Toutes leurs contributions à la réflexion publique sur le PDM sont également accessibles sur le site Web de l'OCPM sous la rubrique *Forums thématiques*. Au total, environ 550 personnes ont assisté ou participé sur place aux forums thématiques et environ 550 autres ont suivi, en tout ou en partie, les

événements par l'intermédiaire de la webdiffusion. Dès le lendemain de chacun des forums, les archives vidéo ont été rendues disponibles sur la chaîne *YouTube* de l'OCPM et peuvent toujours y être consultées.

2.1.3 L'audition des opinions : les présentations orales, les mémoires et le questionnaire en ligne

Neuf séances d'audition des opinions ont été tenues par la commission : le 4 septembre en soirée, le 5 septembre en après-midi et en soirée, le 9 septembre en après-midi et en soirée, le 10 septembre en après-midi et en soirée, ainsi que le 11 septembre en après-midi et en soirée.

La commission a reçu 86 mémoires, dont 64 ont fait l'objet d'une présentation devant celle-ci. À cela s'ajoutent neuf présentations sans dépôt de mémoire. La majorité des interventions ont été faites par des organismes de la société civile représentant notamment le milieu communautaire, le milieu universitaire, le monde des affaires, le milieu culturel, le milieu de la politique municipale et le milieu de l'environnement. Des citoyens ont également présenté leur opinion devant la commission.

De plus, dans le but d'inciter le plus grand nombre de Montréalais à donner leur opinion sur le projet de PDM, la commission a invité la population à remplir un questionnaire en ligne. 1 201 personnes ont répondu à une ou plusieurs des questions posées. Le questionnaire était constitué de 21 questions ouvertes sur des sujets variés en lien avec les thèmes abordés dans le projet de PDM. Il a été en ligne du 3 juin au 20 septembre 2013. Les réponses obtenues totalisent environ 400 pages de commentaires et opinions. Un document comprenant les réponses brutes et des statistiques est accessible sur le site de l'OCPM, via le dossier de documentation.⁵¹

L'amélioration des réseaux de transport collectif et actif arrive nettement en tête de toutes les tendances qui ressortent des réponses au questionnaire et constitue, selon les répondants, « LA » priorité et le meilleur investissement à faire avec les taxes des Montréalais. Quatre autres thèmes reviennent fréquemment : l'environnement et le verdissement (adaptation aux changements climatiques, espaces verts et parcs), l'abordabilité des logements et des propriétés, l'état et la désuétude des infrastructures, de même que le développement culturel de la Ville. Ce dernier thème comprend différents éléments liés à la culture, allant de la diversité de l'offre culturelle à la cohabitation des différentes communautés culturelles dans les quartiers.

Aux questions sur ce qu'ils aiment et ce qui les rend fiers de Montréal, la majorité des répondants mentionnent des éléments liés à l'identité de la Ville, comme la cohabitation des

⁵¹ Réponses du questionnaire en ligne, doc. 8.4

différentes communautés culturelles, la diversité de l'offre culturelle, la personnalité distincte de chacun des quartiers, ou encore le patrimoine culturel et naturel de la Ville (Vieux-Port, Vieux-Montréal, mont Royal, etc.). Parmi les réponses aux questions sur ce qu'ils aiment le moins et ce dont ils sont le moins fiers, deux sujets ressortent nettement : la gouvernance et le leadership en lien avec la corruption et la collusion, ainsi que le piètre état et la désuétude des infrastructures montréalaises.

Les réponses à la question « Pour que ma famille s'épanouisse à Montréal, la Ville devrait... » mentionnent principalement l'accès à un logement ou à une propriété répondant aux besoins d'une famille en termes de grandeur et de coût. La présence de parcs et d'espaces verts vient en deuxième, puis l'amélioration des transports collectif et actif en troisième.

L'équipe des communications de l'OCPM a également animé des échanges et des débats sur les médias sociaux afin de susciter l'intérêt des citoyens de Montréal pour cette consultation publique.

Plusieurs participants ont tenu à souligner la crédibilité qu'ils accordent à l'exercice de consultation publique organisé par l'OCPM. Compte tenu de l'importance du document à l'étude pour le Montréal de demain, ces participants se sont réjouis que la Ville de Montréal ait confié à l'OCPM le mandat de les consulter.

2.2 Les préoccupations et les opinions à l'échelle municipale et régionale

Cette section du présent chapitre examine les préoccupations et les opinions exprimées à l'échelle municipale et régionale en les regroupant sous huit volets qui sont les suivants : les opinions et commentaires généraux sur le PDM, le développement social et communautaire – milieux et cadres de vie, le transport et les infrastructures, l'environnement, le développement économique, la gouvernance, le développement culturel et l'identité montréalaise ainsi que les finances municipales. À l'exception des volets *opinions et commentaires généraux sur le PDM*, *finances municipales* et *gouvernance*, les volets utilisés pour la structure du chapitre sont inspirés du libellé de l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal, lequel requiert de la Ville qu'elle adopte un *Plan de développement* pour Montréal.

2.2.1 Opinions et commentaires généraux sur le projet de PDM

Ce premier volet renvoie à l'appréciation générale du PDM, aux commentaires et opinions qu'il a suscités. Il traite, entre autres, des points de vue touchant au contexte de son élaboration, à son utilité, à son champ d'influence et à sa facture globale. Ce volet vient mettre la table aux parties suivantes qui exposent plus spécifiquement les préoccupations et les opinions des Montréalais sur les thématiques présentées dans le PDM et sur ses différents éléments de contenu.

L'appréciation générale du PDM

Un grand nombre de citoyens ou organismes se sont prononcés sur le PDM. L'exercice d'intégration des politiques et plans municipaux en un projet de planification du développement, et ce, pour un horizon à long terme, est reconnu par plusieurs comme étant valable, voire nécessaire.

Cependant, de façon générale, le PDM a reçu un accueil mitigé. Sans remettre en cause la démarche d'élaboration d'un tel document, certains intervenants questionnent la modestie de ses intentions et ses nombreux silences considérés comme importants. Ainsi, le PDM ne suscite en aucun cas un endossement complet. Sa lecture a donné lieu à de nombreuses réserves et propositions qui ont été présentées lors de la consultation.

Quelques citoyens et organismes désapprouvent le PDM dans sa forme actuelle. L'un d'entre eux prétend que le « [...] document se résume à un exercice interne, utile mais qui ne constitue en aucune façon une approche de développement de Montréal. D'ailleurs, le titre expose déjà son ambiguïté. S'agit-il de Montréal (comme entité administrative) ou de la dynamique de Montréal, la métropole du Québec ? »⁵² Bien que très peu d'opinions soient aussi tranchées, il n'en demeure pas moins qu'il est assimilé à un exercice de cohérence administrative plutôt qu'à un plan d'avenir pour la collectivité montréalaise.

D'autres s'interrogent sur **l'objectif et l'utilité** du PDM. LOCI Stratégies se questionne : « *Est-ce un plan définissant des perspectives de développement, un plan de propositions concrètes ou un outil qui fait la promotion des projets urbains déjà annoncés ? Puisqu'il n'a aucune portée réglementaire, on peut se demander quelle est sa valeur ajoutée dans le développement de la ville ?* »⁵³ Toujours dans une optique d'utilité, certains se demandent comment le PDM s'arrime au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou comment il pourra servir d'assise au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan d'urbanisme de la Ville ?⁵⁴

Le contexte préélectoral entourant l'élaboration du PDM et la consultation

Plus d'un participant remet en question la décision d'élaborer un tel PDM, de même que de le présenter en consultation publique en période préélectorale.⁵⁵ Selon certains, ce contexte a de fortes chances d'en limiter le succès et la mise en œuvre. D'autres émettent des réserves quant au niveau d'implication des élus dans son élaboration et, par le fait même, au sort que

⁵² AAPQ, doc. 9.1.41, p. 2

⁵³ LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 2

⁵⁴ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 9; CRE-Montréal, doc. 7.3, L. 3177-3180

⁵⁵ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 2; Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, doc. 9.1.27, p. 3-4; CCMM, doc. 9.1.24, Contexte; CCMM, doc. 7.3, L. 2379-2399

lui réservera la prochaine administration municipale. Y adhérera-t-elle ? En fera-t-elle *tabula rasa*⁵⁶ ? En outre, un participant s'interroge sur l'adhésion au PDM des divers services de la ville centre et des arrondissements et souhaite, de ce fait, la mise en place de mécanismes de cohésion et de suivi internes.⁵⁷

Le public cible du PDM

Quel est le public visé par le PDM ? Est-il destiné en priorité à l'administration municipale, aux visiteurs, aux travailleurs, aux consommateurs habitant les banlieues ou encore aux Montréalais ? Compte tenu de cette imprécision, certains des participants désirent que le PDM affirme plus clairement qu'il s'adresse en premier lieu aux Montréalais. Quatre organismes s'attendent à ce que le PDM mette le citoyen au cœur de sa démarche.⁵⁸

Les champs d'influence et d'intervention du PDM

Une autre réserve a été formulée par Vision Montréal et Coalition Montréal sur le choix de la Ville de Montréal de limiter la portée du PDM à ses principaux champs d'intervention : « *Le Plan se concentre toutefois presque entièrement sur les questions d'urbanisme et d'aménagement. De sorte qu'elle ne semble pas atteindre son objectif d'élaborer une "vision stratégique de Montréal pour les générations actuelles et futures" »*.⁵⁹ En revanche, le Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal croit que « *Dans son libellé actuel, le plan de développement pose par ailleurs le problème du statut de l'urbanisme montréalais* ». ⁶⁰ Il ajoute que même si le PDM ne doit pas être confondu avec le Plan d'urbanisme, dont il constitue une assise, il se serait attendu à y trouver « *[...] des propositions articulées à une vision urbanistique forte, ne serait-ce que parce que l'urbanisme reste une des principales missions de la Ville et, partant, un des principaux leviers d'intervention sur lesquels elle peut miser pour infléchir le devenir de la métropole* ». ⁶¹

Quelle facture pour le PDM ?

Plusieurs intervenants critiquent le **manque de clarté et d'ambition** de la vision du PDM en la qualifiant notamment de « *pauvre* » et de peu inspirante.⁶² À cet égard, les propos du Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal sont représentatifs des

⁵⁶ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 2; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 5; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 26; Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 2

⁵⁷ DSP, doc. 9.1.35, p. 13

⁵⁸ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 5; Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 13; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 13, p. 4; AAPQ, doc. 7.6, L. 2544-2563

⁵⁹ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 2

⁶⁰ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 4

⁶¹ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 4

⁶² Vélo-Québec, doc. 9.1.62, p. 4; Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 1-2; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 5; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 7; Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, doc. 9.1.27, p. 4-5; CCMM, doc. 7.3, L. 2376-2378; CEUM, doc. 9.1.44, p. 4

autres interventions. Il maintient que le PDM ne propose « [...] aucune vision forte de l'avenir de Montréal, notamment en regard de son statut et de son importance dans la région métropolitaine ainsi que par rapport à l'ensemble de la socio-économie québécoise [...] ». ⁶³

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) parle plutôt du **manque de transversalité** de la vision et souhaite, de ce fait, que le PDM émane « [...] d'une vision unifiée du développement urbain ». ⁶⁴ Cette position n'est toutefois pas partagée par le Réseau des CDEC qui estime que le document « [...] a le mérite de proposer une vision transversale ». ⁶⁵ Dans un autre registre, des participants souhaitent une prise en compte de préoccupations particulières (accessibilité universelle, approche différenciée selon les sexes, diversité ethnoculturelle) qui soit davantage transversale dans le PDM de même que dans les autres plans, politiques, programmes, stratégies, décisions et actions de l'administration municipale. ⁶⁶

Malgré ces critiques, trois intervenants soulignent positivement la volonté de la Ville d'appuyer la vision du document sur les principes du **développement durable** pour l'aménagement et le développement de son territoire. ⁶⁷ Selon le Chantier de l'économie sociale, « En 2013, il serait totalement irresponsable de faire fi des enjeux sociaux et environnementaux du développement des villes si l'on se soucie réellement du sort des générations futures ». ⁶⁸

En outre, quelques organisations soulignent la nécessité de saisir l'occasion qu'offre le PDM pour façonner **une vision qui soit « porteuse »** d'avenir, « emballante » et « rassembleuse ». ⁶⁹ Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) maintient d'ailleurs que : « Parce que le PDM se veut une vision, on se doit d'être ambitieux et de viser haut en termes de qualité de milieu de vie tant pour les résidents, les travailleurs, les étudiants que les visiteurs. Il faut déterminer où l'on veut amener la Ville dans 10 ans, dans 20 ans. Il faut profiter de cette opportunité offerte par l'élaboration des outils de planification pour donner un nouveau souffle à la métropole. » ⁷⁰

Selon l'organisme Vivre en Ville, « Plutôt que de dresser un portrait général des mesures possibles, il importe que la Ville de Montréal fasse de cette vision un projet rassembleur à partir d'un signal fort. » et propose, de ce fait, « [...] l'adoption d'un énoncé de vision évocateur : *Demain, Montréal : au palmarès des collectivités viables.* » ⁷¹ Il suggère également

⁶³ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 1-2

⁶⁴ OAQ, doc. 9.2.17, p. 3; CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 5

⁶⁵ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire

⁶⁶ Société Logique, doc. 9.1.10, p. 9; Conseil des Montréalaises, doc. 7.2, L. 1058-1062; CiM doc. 9.1.12, p. 35

⁶⁷ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 26; Chantier de l'économie sociale, doc. 9.2.18, p. 3; REQ, doc. 9.1.5, p. 6; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 11; OAQ, doc. 9.2.17, p. 3

⁶⁸ Chantier de l'économie sociale, doc. 9.2.18, p. 3

⁶⁹ CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 5; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 7; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. I-II, 3

⁷⁰ CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 5

⁷¹ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. I

de structurer cette vision autour de quatre actions : un Montréal compact, mobile, animé et abordable.⁷²

De son côté, Héritage Montréal demande que le futur PDM s'appuie « [...] sur une vision claire du développement de Montréal exprimée en termes de reconversion et de réinvention (plutôt que de reconstruction) ainsi que de création d'un legs de valeur qui aide Montréal et les Montréalais et enrichisse véritablement notre patrimoine sur un horizon minimal de 25 ans. »⁷³

D'autres participants questionnent plutôt le **niveau de généralisation** de la vision. Selon eux, elle ne fait pas suffisamment état de l'identité et des particularités montréalaises,⁷⁴ telles que « [...] son site, sa société, sa qualité de vie, ses échelles et usages, ses façons de faire et d'évoluer [...] », son patrimoine, sa culture, sa géographie et son économie.⁷⁵ Selon l'École d'urbanisme de l'Université McGill et l'Institut des politiques alternatives de Montréal (IPAM), « La vision doit mieux refléter la spécificité de Montréal, de ses atouts et défis et de ses contradictions ou paradoxes. »⁷⁶

Dans une perspective de mise en valeur et d'amplification de l'identité urbaine montréalaise, Héritage Montréal propose de réorganiser les 15 principes de développement énumérés dans le PDM sous trois thèmes moteurs : Habitabilité/Convivialité, Urbanité/Créativité et Efficacité/Profitabilité.⁷⁷

Deux groupes proposent, pour leur part, des modifications structurantes de la vision énoncée par la Ville. Ils suggèrent d'articuler le PDM autour de nouveaux thèmes fondamentaux, comme l'enfant, l'eau, la culture, l'emploi, la famille, le dynamisme économique misant sur le savoir et la réappropriation des berges.⁷⁸

Concernant le cadre financier du PDM, la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN) se surprend qu'il soit aussi peu étoffé, puisqu'il devrait permettre la mise en œuvre du PDM.⁷⁹ Elle souligne également les limites au fait qu'il soit calqué sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI). La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) se questionne à son tour : « Si une stratégie de développement de Montréal doit se cantonner à l'intérieur du budget actuel, et au surplus que celui-ci est déjà

⁷² Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. I-II

⁷³ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 5-6

⁷⁴ LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 1; RIL, doc. 9.2.1, p. 9, 5-6; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 6-7, 9-10; École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26

⁷⁵ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 5-6; École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26

⁷⁶ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26

⁷⁷ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 6

⁷⁸ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 7; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 2; École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26

⁷⁹ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 33

engagé pour plusieurs années via le PTI, quelle contribution pouvons-nous, organismes et citoyens, donner à ce projet de PDM ? »⁸⁰

Le PDM, un outil de planification stratégique ?

Une grande majorité d'interventions ont trait à l'addition d'une dimension « *stratégique* » au projet de PDM actuel. Le mémoire d'un citoyen, aussi professeur retraité de l'Institut d'urbanisme, résume bien les principaux points soulevés à cet effet. Selon lui, un plan de développement « [...] est un document nécessaire puisqu'il invite à inscrire les actions à venir de tous ceux qui composent l'agglomération dans une perspective de moyen terme afin d'y mettre en valeur les éléments qui se renforcent mutuellement et d'identifier ceux qui risquent de se nuire, esquissant donc une stratégie qui encourage les premiers et limite les dégâts des seconds. » Néanmoins, pour lui, le PDM proposé par la Ville de Montréal ne correspondrait pas entièrement à cette définition : « [...] on y trouve trop de vœux pieux et pas assez de vision stratégique répondant à des questions comme Comment ça se fait qu'on n'a pas encore atteint un objectif pourtant répété à chaque occasion ? ou Quel rôle attend-on, comme administration municipale, de chacun de nos partenaires et de chacun de nos "concurrents" ? Quelle sera notre attitude si ces attentes ne sont pas réalisées ? »⁸¹

Autrement dit, cette demande de revoir le PDM en fonction d'une approche stratégique prend différentes formes selon les participants : l'adoption d'une démarche de planification prospective et par scénario,⁸² l'ajout d'une section présentant un « *diagnostic* » et des bilans des travaux municipaux antérieurs au PDM,⁸³ la détermination de priorités d'intervention, d'investissements et de dépenses,⁸⁴ la mise en place de partenariats et de processus de concertation avec la société civile et le milieu privé,⁸⁵ l'inclusion d'un échéancier de réalisation clair et précis⁸⁶, l'instauration de mécanismes collectifs et transparents de suivi, de reddition de comptes et d'évaluation du progrès,⁸⁷ ainsi qu'un meilleur arrimage des mesures inscrites au « *diagnostic* », à la « *vision* » et au « *plan d'action* ». ⁸⁸

⁸⁰ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 7

⁸¹ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

⁸² Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 6; M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

⁸³ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 13; École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26; Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 3; M. Camil Gaston Breton, doc. 7.9, L. 944-947; CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 4 et doc. 7.3, L. 2928-2931; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 6; M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

⁸⁴ ADUQ, doc. 9.1.19, p. 3

⁸⁵ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 27; AAPQ, doc. 9.1.41, p. 2; M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

⁸⁶ CEUM, doc. 9.1.44, p. 22

⁸⁷ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 8-9; CRE-Montréal, doc. 7.3, L. 3140-3145; Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 5; DSP, doc. 9.1.35, p. 11, 13; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 9; CEUM, doc. 9.1.44, p. 8; TACS, doc. 9.1.30, p. 45; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 5; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 14; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 3; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 6; IDU, doc. 9.1.6, p. 18; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 21-23; LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 2; RIL, doc. 9.2.1, p. 6; OAQ, doc. 9.2.17, p. 10; CjM, doc. 9.2.4, p. 14

⁸⁸ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 26; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.58, p. 4

2.2.2 Développement social et communautaire – milieux et cadres de vie

Ce volet renvoie à la notion de qualité de vie, c'est-à-dire aux défis démographiques et sociaux auxquels Montréal est confrontée ainsi qu'aux stratégies et mesures visant l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités. Il traite aussi des dimensions du milieu et du cadre de vie en abordant l'accessibilité aux services urbains, aux équipements collectifs et aux espaces publics, ainsi que la diversité des usages (résidentiel, commercial, institutionnel, etc.) et leurs interrelations au sein des quartiers. Ce volet se conclut par une exploration des facettes de l'enjeu de l'habitation.

Les défis démographiques et sociaux

Selon les mémoires présentés lors de la consultation, les défis démographiques et sociaux auxquels doit faire face Montréal sont considérables et ne seraient pas suffisamment exprimés dans le PDM : exode des familles,⁸⁹ vieillissement de la population,⁹⁰ immigration,⁹¹ pauvreté et itinérance.⁹²

L'exode des familles vers les banlieues a été maintes fois évoqué par les participants. Vivacité Montréal signale que « [...] Montréal perd des familles au bénéfice des municipalités voisines à un rythme de plus de 20 000 habitants depuis 2002-2003, et de façon très marquée chez les 25-44 ans. Montréal est à ce titre la seule grande ville du Québec qui compte plus de personnes célibataires que de familles. »⁹³ Cet exode est principalement attribué à la hausse des coûts du logement privé et locatif⁹⁴ et à l'insuffisance des services et des équipements collectifs adaptés à leurs besoins (écoles, garderies, loisirs, parcs et espaces verts).⁹⁵

La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM) rappelle que les personnes aînées, âgées de plus de 65 ans, représentent 15,2 % de la population totale montréalaise et que la moitié de celle-ci a plus de 75 ans. Elle rapporte également que d'ici moins de 15 ans, plus d'une personne sur cinq sera aînée sur l'île de Montréal. Par conséquent, il importe, selon elle, de prendre en considération les besoins aussi variés que spécifiques de cette population en constante augmentation (incapacités physiques, faibles revenus, personnes

⁸⁹ UTILE, doc. 9.1.33, p. 8-11; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 1, p. 7-14; Projet Montréal, doc. 9.1.11, p. 3 (lettre); Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 4; Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 7

⁹⁰ TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 7-14; Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16; Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 7.10, L. 869-882

⁹¹ CiM, 9.1.12, p. 9-14; IDU, doc. 9.1.6, p. 15; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 12-14; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31

⁹² RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 3-6; RÉSEAU, doc. 9.2.19, p. 1-2; CSDM, doc. 9.1.38, p. 7; TROVEP, 9.1.3, p. 3-4; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31

⁹³ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 1

⁹⁴ UTILE, doc. 9.1.33, p. 9; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 8, 10, 13-14

⁹⁵ Projet Montréal, doc. 9.1.11, p. 3 (lettre); Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 14; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 8

vivant seules, majorité de femmes, etc.)⁹⁶ Au regard de ces constats, la Table trouve « [...] *désolant que le premier Plan d'action municipal pour les aînés, paru le 1er octobre 2012, ne soit aucunement mentionné dans la section [du PDM] consacrée aux principaux plans et politiques de la Ville de Montréal alors qu'il s'agit du plus récent Plan à avoir été adopté.* »⁹⁷ De son côté, la Direction de la santé publique souhaite que la prochaine mouture du *Plan de développement* s'inspire des orientations inscrites à la démarche *Montréal, amie des aînés*.⁹⁸

Pour pallier au vieillissement de sa population et à sa dénatalité, le Québec accueille annuellement des milliers d'immigrants provenant de plus d'une centaine de pays, et dont la très grande majorité d'entre eux choisissent de s'établir à Montréal.⁹⁹ D'après les données présentées par le Conseil interculturel de Montréal (CiM), près de la moitié (43 %) de la population de la région métropolitaine déclare avoir une origine autre que canadienne, française, britannique ou autochtone, contre 19 % pour le reste du Québec.¹⁰⁰ Ainsi, celui-ci déclare : « *La diversité ethnoculturelle et religieuse est une des caractéristiques de la Ville et une composante intrinsèque de sa vitalité tant culturelle, sociale qu'économique.* »¹⁰¹

La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) signale que la pauvreté est importante à Montréal : « [...] *le taux de personnes sous le seuil de faible revenu (SFR) est de 29 % pour le territoire de l'île de Montréal. Un Montréalais sur 10 vit de l'aide sociale et le nombre de personnes qui font appel à des banques alimentaires pour se nourrir et nourrir leurs familles augmente chaque année depuis la récession de 2008-2009.* »¹⁰² Selon le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM), « *Le nombre d'enfants recevant de l'aide alimentaire a augmenté de 13 % en un an (59 891 enfants aidés par mois) et représente aujourd'hui 40,9 % de la clientèle desservie par les organismes associés à Moisson Montréal.* »¹⁰³

Le Conseil des Montréalaises note que « [...] *de façon générale, les Montréalaises possèdent des revenus moins élevés que ceux des hommes [...]* » et que « [...] *les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les aînées, les immigrantes et les femmes en situation de handicap sont particulièrement touchées par la pauvreté.* »¹⁰⁴ Pour sa part, le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal (RÉSEAU) mentionne que « [...] *key groups have noted a significant growth in the number of aboriginal people and level of poverty and homelessness in Montreal, in part due to the lack of support services for new arrivals.* »¹⁰⁵ Tantôt, la pauvreté peut rimer avec itinérance, phénomène en croissance à

⁹⁶ TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 7

⁹⁷ TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 5

⁹⁸ DSP, doc. 9.1.35, p. 8

⁹⁹ CiM, doc. 9.1.12, p. 9; RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 3

¹⁰⁰ CiM, doc. 9.1.12, p. 9

¹⁰¹ CiM, doc. 7.2, L. 1717-1726

¹⁰² TROVEP, doc. 9.1.3, p. 3-4

¹⁰³ RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 3-4

¹⁰⁴ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 7-8; TGFM et Relais-femmes, doc. 9.2.15, p. 2

¹⁰⁵ RÉSEAU, doc. 9.2.19, p. 2

Montréal et présent dans tous les quartiers au dire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).¹⁰⁶ Environ 30 000 personnes par année connaîtraient l'itinérance, de façon ponctuelle, périodique ou chronique, et cette situation serait vécue différemment par les hommes et les femmes.¹⁰⁷

L'atteinte de l'équité – une ville inclusive, solidaire, accessible et abordable pour tous

Les interventions entendues lors de la consultation ont exposé à la commission différentes pistes qui visent l'atteinte de l'équité et de l'égalité et viennent compléter le tableau dressé dans le PDM. De l'avis d'intervenants du milieu, la rencontre de cet objectif doit d'abord passer par l'adoption d'une politique de développement social, puisqu'il n'en existe aucune, et l'inscription de cette nécessité à la vision du PDM.¹⁰⁸

Aussi, plusieurs préoccupations et suggestions énoncées par les participants concernent l'accessibilité universelle,¹⁰⁹ un enjeu qui touche un grand nombre de Québécois. En effet, 33 % de la population de 15 ans et plus déclare avoir une incapacité persistante d'une durée de six mois ou plus, c'est-à-dire une « [...] *réduction partielle ou totale de la capacité à réaliser certaines fonctions ou tâches de la vie quotidienne.* »¹¹⁰ Bien que certains participants rappellent les avancées de la Ville dans le domaine,¹¹¹ il n'en demeure pas moins que, selon eux, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour rendre Montréal universellement accessible.¹¹² Dans cette perspective, les groupes intéressés demandent d'intégrer l'accessibilité universelle à la vision et aux principes du PDM pour deux raisons. Premièrement, afin qu'elle soit prise en compte dans les outils règlementaires et de planification municipaux. Deuxièmement, pour qu'elle le soit autant dans la conception des projets que dans leur réalisation, que ces projets se trouvent sur le domaine public ou encore sur le domaine privé.¹¹³ Pour Société Logique, « [...] *le Plan de développement de Montréal est une occasion unique d'envoyer un signal clair que l'accessibilité universelle doit être considérée à toutes les grandes étapes d'un projet. Le Plan sera également une référence que nous pourrions rappeler à ceux qui, dans la mise en œuvre, auront tendance à oublier l'accessibilité universelle. Il est donc essentiel que l'accessibilité universelle soit clairement et spécifiquement mentionnée au Plan de développement de Montréal, ce qui n'est pas le cas dans la version actuelle.* »¹¹⁴

¹⁰⁶ RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 6

¹⁰⁷ RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 6

¹⁰⁸ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 3-13; RAPSIM, doc. 7.5, L. 1645-1652; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31

¹⁰⁹ Selon le mémoire présenté par Société Logique, l'accessibilité universelle est : « [...] *le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.* », doc. 9.1.10, p. 6

¹¹⁰ Société Logique, doc. 9.1.0, p. 4

¹¹¹ Ex æquo, doc. 7.3, L. 94-97

¹¹² Société Logique, doc. 9.1.10, p. 8

¹¹³ Ex æquo, doc. 7.3, L. 120-125; Société Logique, doc. 9.1.10, p. 8, 12; OAQ, doc. 9.2.17, p. 9; RAPLIQ, doc. 7.5, L. 2017-2112; MÉMO-QC, doc. 9.2.8, p. 4

¹¹⁴ Société Logique, doc. 9.1.10, p. 8

Divers mémoires mettent de l'avant l'importance de tenir compte des réalités différentes que vivent les hommes et les femmes, et du fait que « *l'urbanisme n'est pas neutre* », pour faire de Montréal une ville réellement inclusive et solidaire.¹¹⁵ Quelques organisations s'étonnent de l'absence de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le PDM. C'est pourquoi elles réclament de fait que l'ADS y soit appliquée, de même qu'à l'ensemble des domaines de la gestion municipale (transport collectif, développement économique, accès à l'emploi, développement social, lutte à la pauvreté, sphère politique, planification, grands projets urbains, etc.)¹¹⁶

En matière d'intégration des communautés culturelles, le CiM rappelle que « [...] *la prise en compte ou l'insuffisance d'une prise en compte du caractère multiethnique aura un impact direct sur la qualité de l'offre de services et de l'accessibilité. L'un des grands défis qui relèvent de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant notamment à la discrimination directe et indirecte et systémique et en assurant une meilleure représentation des personnes issues des communautés ethnoculturelles en emploi et dans diverses institutions* ». ¹¹⁷ Le CiM ajoute que « *Cette réalité constitue un véritable défi à relever pour l'ensemble des domaines et secteurs du territoire en termes d'accessibilité, d'inclusion, d'équité et d'harmonisation. Il y a là un enjeu important du « vivre ensemble » pour l'administration municipale* ». ¹¹⁸ Dans cette foulée, la CDC de Côte-des-Neiges affirme que l'intégration des personnes immigrantes est un enjeu fondamental et qu'il passe, entre autres, par la francisation. ¹¹⁹ De son côté, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) suggère d'ajouter un nouveau principe de développement au PDM, soit : « *Une ville qui reconnaît et mise sur la grande richesse de sa diversité culturelle et sur sa jeunesse* ». ¹²⁰

En outre, quelques organismes participants s'inquiètent des effets sociaux et économiques de la gentrification et discutent de moyens pour les contrer. ¹²¹ Le RESEAU estime que le PDM devrait aborder, en complément au principe de développement « *Une ville inclusive et solidaire* », les façons dont la Ville compte prévenir le déplacement des populations attribué à la gentrification. Elle croit aussi que le PDM devrait favoriser, en partenariat avec les acteurs locaux, la cohabitation sociale avant, pendant et après les projets de revitalisation et de redéveloppement des espaces publics. ¹²² Le RAPSIM abonde dans le même sens et soutient que les personnes marginalisées ou itinérantes doivent être prises en compte durant la

¹¹⁵ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 7-9; TGFM et Relais-femmes, doc. 9.2.15, p. 2-4

¹¹⁶ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 9; TGFM et Relais-femmes, doc. 9.2.15, p. 2-4; CDC de CDN, 9.1.59, p. 31; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 9; CjM, doc. 9.2.4, p. 13; RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 3

¹¹⁷ CiM, doc. 7.2, L. 1689-1696

¹¹⁸ CiM, doc. 9.1.2, p. 13

¹¹⁹ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31

¹²⁰ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 3

¹²¹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 9-10, 14; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 21; CSDM, doc. 9.1.38, p. 13

¹²² RESEAU, doc. 9.2.19, p. 2

planification et l'aménagement de projet d'espaces publics puisqu'elles en sont des utilisatrices.¹²³

De plus, le RESEAU soutient que le PDM « [...] *lacks a discussion on the integration of social needs in urban planning and development* »¹²⁴. Il est aussi de l'avis que le titre de la section « *Intervenir en priorité dans les quartiers défavorisés* » du document devrait être reformulé de façon à ne pas étiqueter négativement les groupes marginalisés. En outre, le RESEAU suggère que la section « [...] *should be expanded to highlight more in detail some of the key issues in Montreal and how different groups (e.g. youth) are particularly affected. The section should also refer to how the city is dealing with the marginalization of specific groups like the Aboriginal population.* »¹²⁵

Enfin, la CMTQ maintient « [...] *que tout plan de développement doit placer la lutte à la pauvreté et le développement social au cœur de sa stratégie afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des Montréalais et non seulement des plus fortunés [...]* »¹²⁶ Quant à la Direction de la santé publique (DSP), elle croit que pour réduire les inégalités et la pauvreté, les interventions de la Ville ne doivent pas cibler uniquement les clientèles défavorisées. Selon elle, « *On gagne davantage par des mesures universelles dont l'ampleur et l'intensité seraient cependant modulées en fonction du niveau de défavorisation* ». ¹²⁷

La qualité de vie de quartier

Que ce soit dans une optique de développement ou encore d'aménagement, la vie de quartier se trouve au cœur de nombreuses interventions effectuées dans le cadre de la consultation. Certains intervenants souhaitent que le PDM s'intéresse davantage aux quartiers de Montréal.¹²⁸ D'autres, comme le Réseau des CDEC, demandent que le quartier « [...] *devienne la pierre d'assise de la vision [...]* » du document et que la notion de « *quartier complet* » y soit intégrée.¹²⁹ Ce dernier décrit le « *quartier complet* » comme étant un milieu où « [...] *il fait bon vivre, apprendre, entreprendre, travailler et se divertir* » et « [...] *et où les communautés se développent et contribuent à la vitalité de Montréal.* »¹³⁰ Selon lui, on y observe notamment : une mixité fonctionnelle et dans la typologie d'habitation et de logements, une variété de commerces et de services, un service de transport collectif abordable et efficace, des parcs et des espaces verts accessibles, une diversité d'emplois locaux de qualité et d'occasions de formation, ainsi qu'une vie sociale et culturelle riche.¹³¹

¹²³ RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 5

¹²⁴ RESEAU, doc. 9.2.19, p. 1-2

¹²⁵ RESEAU, doc. 9.2.19, p. 2

¹²⁶ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4

¹²⁷ DSP, doc. 9.1.35, p. 5

¹²⁸ CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 6; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4, p. 13

¹²⁹ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 10; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 15; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 39; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 8; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 2, 47-49, 51, 55

¹³⁰ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 8-11

¹³¹ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 9

Pour Vivre en Ville, les quartiers sont des « *milieux de vie complets* » notamment, lorsqu'ils « [...] assurent la proximité des commerces et des services du quotidien, sont accessibles par des modes de transport viables et offrent des espaces publics de qualité. »¹³²

Sans explicitement parler de « *quartier complet* », de nombreux mémoires traitent de la nécessité que le PDM promeuve la mixité et la cohabitation des fonctions, que ce soit lors de la revitalisation de quartiers existants ou encore au moment de la planification de futurs projets de développement.¹³³ À cet effet, l'OAQ soutient qu' « *Il est beaucoup question, dans le document, de développer des zones résidentielles, mais nous devons insister sur la mixité des usages (emplois, commerces et loisirs dans les mêmes zones que l'habitation). Il n'est pas utile de le répéter : Montréal doit s'inspirer de ses propres réussites, mais aussi de celle des autres (Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne, Eva-Lanxmeer, aux Pays-Bas, etc.). Jusqu'à preuve du contraire, la planification des quartiers demeure une grande faiblesse de la Ville de Montréal (cf. les cas des écoles de l'île des Sœurs et Griffintown)* ». ¹³⁴ En outre, Vivacité Montréal présente dans son mémoire, à titre indicatif, les indices d'évaluation de la mixité fonctionnelle d'un territoire, tels qu'identifiés par la Conférence Permanente du Développement territorial en Belgique, soient les indices d'accessibilité, de proximité et de mélange population/emploi.¹³⁵

Les artères commerciales

Pour le Réseau des CDEC de Montréal, « [...] la présence d'une dynamique commerciale forte au sein des quartiers est importante tant en matière de développement économique, parce que génératrice d'emplois et de richesse [...] qu'en matière de développement urbain durable. En effet, les commerces de proximité dans les quartiers sont souvent des éléments appartenant autant au folklore et à l'identité d'un quartier (ex. : Saint-Viateur Bagel) qu'à sa vie sociale : "... en faisant ses courses dans son quartier, on marche plus, on rencontre nos voisins, ça anime les rues, ce qui fait, du même coup, baisser le sentiment d'insécurité". »¹³⁶ Bien qu'il reconnaisse que le PDM désigne les commerces et les services de proximité comme axes d'intervention pour consolider et améliorer les quartiers existants, il souhaite que le document aille plus loin. Il propose, entre autres, d'« *Inscrire comme principe de développement la présence d'artères commerciales présentant une offre de commerces indépendants, pas seulement des commerces liés à de grandes chaînes, et de services de*

¹³² Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 6

¹³³ CSDM, doc. 9.1.38, p. 16 ; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 14, 23, 27 ; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3, 29, 39 ; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 15 et doc. 7.3, L. 1694-1700 ; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3 ; CSQSM, doc. 9.1.17, p. 6 ; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 2 ; CIM, doc. 9.1.12, p. 37 et doc. 7.2, L. 1750-1752 ; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 10 ; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 8 ; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 6 ; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 13 ; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 23 ; Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, doc. 7.7, L. 1462-1465 ; REQ, doc. 9.1.5, p. 14 ; CEUM, doc. 9.1.44, p. 11 ; TACS, doc. 9.1.30, p. 34 ; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 18 ; CCMM, doc. 9.1.55, p. 12 ; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 9, 14 ; OAQ, doc. 9.2.17, p. 6 ; CACV, doc. 9.2.10, p. 29 ; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 4

¹³⁴ OAQ, doc. 9.2.17, p. 6

¹³⁵ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 12

¹³⁶ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 22

*proximité diversifiés », d' « Élaborer un Plan de mise en valeur et de développement des artères commerciales en concertation avec les CDEC, CLD, SDC et autres associations commerciales [...] » et de « Mettre en place des dispositions réglementaires afin d'empêcher la disparition de locaux commerciaux au rez-de-chaussée au profit de résidences [...] ».*¹³⁷

De son côté, le Groupe Altus mentionne que la vigueur des artères commerciales est un facteur important de développement d'une ville et vient compléter la dynamique résidentielle.¹³⁸ Il fait toutefois remarquer que « [...] la visite de certains secteurs commerciaux stratégiques [le] force à conclure que le potentiel commercial n'est pas complètement exploité. », et propose deux principales explications à cette observation.¹³⁹ Selon le Groupe, la première explication serait le transfert du fardeau fiscal municipal récurrent des propriétés résidentielles aux propriétés non résidentielles ayant mené à un niveau de taxation que plusieurs commerces existants ou nouveaux ne peuvent supporter à moyen terme, tandis que la seconde serait la fermeture partielle de rues associée aux grands travaux de construction.¹⁴⁰

Pour sa part, la CCMM estime qu'« [...] une métropole en santé a besoin de pôles de services et d'artères commerciales vibrantes dans sa ville-centre. » Dans cette foulée, elle considère que « [...] le PDM doit porter une attention particulière aux artères commerciales « traditionnelles » et « [...] doit ainsi développer des modèles urbains qui prennent davantage en considération les besoins des propriétaires de commerces et les attentes des consommateurs », et ce, d'autant plus que la concurrence avec les pôles de services de banlieue se fait de plus en plus forte.¹⁴¹

La CDC Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP) recommande « [...] d'appréhender les artères commerciales comme des espaces publics multifonctionnels : lieux d'achat, de diversité, lieux de rencontres, lieux civiques ». ¹⁴² En effet, pour elle, celles-ci consistent en « des espaces publics structurants » du quartier.¹⁴³

Dans un autre ordre d'idées, pour le CiM : « L'immigration et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la Ville de Montréal se traduisent par le développement d'une infrastructure commerciale à caractère ethnique qui laisse ses traces et marquent incontestablement l'espace urbain, comme c'est le cas dans d'autres sphères communautaires comme la culture, les loisirs et le milieu associatif. »¹⁴⁴ Ainsi, selon lui, « Le développement des artères

¹³⁷ Réseau des CDEC de Montréal, 9.1.25, p. 30

¹³⁸ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 5

¹³⁹ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 5

¹⁴⁰ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 5

¹⁴¹ CCMM, doc. 9.1.24, p. 3

¹⁴² CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 24

¹⁴³ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 24

¹⁴⁴ CiM, doc. 7.2, L. 1717-1726, doc. 9.1.12, p. 17-24

commerciales dites ethniques doit être pensé et développé dans un cadre de vision globale qui vise à créer des espaces de rencontre et de solidarité. »¹⁴⁵

La gestion de la densification et de la hauteur

Plusieurs participants se sont exprimés sur les questions de densification et de hauteur. La plupart d'entre eux se montrent en faveur de la densification des terrains vacants et secteurs sous-utilisés en opposition à l'étalement urbain, pourvu que cette densification soit accomplie de façon à respecter le cadre urbain et l'échelle des quartiers dans laquelle elle s'insère. On parle alors de l'importance de pratiquer une densification « douce », « intelligente » ou encore « à échelle humaine ».¹⁴⁶

Par ailleurs, Vivre en Ville soutient que la reconstruction de la ville sur elle-même, telle que présentée dans le PDM, « [...] doit faire place à des formes bâties qui contribuent à renforcer l'identité de Montréal. » Ainsi, il recommande à la Ville de définir dans le PDM un modèle montréalais de densité qui se caractérise, d'une part, par la compacité du cadre bâti, en s'inspirant de ce qui fait la force de Montréal, le plex et, d'autre part, par la hauteur là où elle est justifiée, en s'inspirant de bons exemples à l'international.¹⁴⁷ Dans le même ordre d'idées, Héritage Montréal dit appuyer l'orientation « Assurer la croissance résidentielle » du PDM, mais demande que « [...] la croissance résidentielle ne se réduise pas qu'à une simple statistique, mais bien qu'elle soit diversifiée et associée à la notion de milieux de vie dans lesquels l'emploi ou la vie familiale, communautaire et culturelle ont aussi leur place ».¹⁴⁸

En outre, selon le Groupe Altus, la densification pose des défis : « [...] avec la rareté de terrains disponibles, les gestionnaires urbains devront faire preuve de rigueur dans le choix des projets immobiliers et des priorités socio-économiques, secteur par secteur ». Il ajoute que les grands projets d'initiative « [...] devront faire place à des projets et interventions mieux planifiés avec un encadrement favorisant un développement harmonisé offrant une multitude d'usages ». À son avis, la densification « [...] amène aussi une pression sur les prix des terrains et par conséquent sur les prix des produits immobiliers. Le marché montréalais étant sensible en termes de capacité de payer et de pouvoir d'achat, il sera important de suivre la tendance économique et immobilière des années qui viennent ».¹⁴⁹

La question de la densification est également abordée sous l'angle des « transit oriented development » communément appelés TOD. Certaines interventions saluent l'approche TOD, ou du moins une planification territoriale articulée autour de pôles de transport structurants,

¹⁴⁵ CiM, doc. 7.2, L. 1750-1752, doc. 9.1.12, p. 37

¹⁴⁶ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 15; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 113-137; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3; ADUQ, doc. 7.2, L. 167-191; REQ, doc. 9.1.5, p. 6, 14-15; CEUM, doc. 9.1.44, p. 13; CACV, doc. 9.2.10, p. 20-24; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11

¹⁴⁷ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 1

¹⁴⁸ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 9

¹⁴⁹ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 3

et souhaitent son application sur le territoire montréalais,¹⁵⁰ alors que d'autres s'en méfient.¹⁵¹ Au chapitre des critiques, Projet Genèse dénonce les conséquences sur les populations vulnérables que l'approche TOD peut induire : « *Lorsque tout ou la grande majorité du nouveau bâti est inabordable, l'approche TOD provoque un processus de gentrification autour des stations de métro et fait en sorte que les gens qui ont le plus besoin du transport en commun sont ceux qui se retrouveront le plus loin des métros.* »¹⁵² Quant à Héritage Montréal, il croit que « [...] *le sujet des TOD mérite une attention critique pour éviter qu'il ne serve de slogan creux pour justifier des projets autrement irrecevables [...]* ». ¹⁵³

La mixité sociale et la santé

De l'avis de certains, une vie de quartier ne saurait être complète sans tenir compte de la dimension de la mixité sociale des résidents.¹⁵⁴ À cet égard, Tous pour l'aménagement du Centre-Sud souhaite « *Que le développement se fasse dans une optique de respect de la population locale et de préservation de la mixité sociale* ». ¹⁵⁵ Le REQ recommande d'« *organiser l'espace dans une perspective d'équité et de vie communautaire dynamique, c'est-à-dire, aménager les milieux de vie existants et futurs en collaboration avec les organismes de quartier pour qu'ils soient diversifiés en termes de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs, adaptés et accessibles pour tous les âges et types de ménage* »¹⁵⁶. Quant à GRT Bâtir son quartier, il souhaite que la Ville de Montréal « [...] *exerce judicieusement ses pouvoirs en matière de réglementation d'urbanisme et de zonage afin d'assurer le renforcement du caractère mixte et solidaire des quartiers existants et des secteurs à fort potentiel de requalification.* »¹⁵⁷

D'autre part, la DSP note que « [...] *il reste [...] du chemin à parcourir pour optimiser la santé et le bien-être de la population et en particulier des groupes vulnérables.* » et présente dans son mémoire six objectifs qu'il serait souhaitable d'accomplir pour y arriver : augmenter la prospérité de la population en visant l'amélioration du revenu pour 22 % des citoyens; améliorer le niveau et la qualité de vie et un meilleur accès aux services; améliorer la qualité des logements et les rendre abordables; accroître les infrastructures de transport actif; augmenter l'offre de transport collectif et réduire et apaiser la circulation automobile.¹⁵⁸ La DSP mentionne aussi que « *Le PDM ne comporte aucune allusion à la composante de base de*

¹⁵⁰ OAQ, doc. 9.2.17, p. 10; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11-13; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 2; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 16-17; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 25

¹⁵¹ Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 11; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 7; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 9

¹⁵² Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 11

¹⁵³ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 9

¹⁵⁴ CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 11; TACS, doc. 9.1.30, p. 34; REQ, doc. 9.1.5, p. 14; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 4

¹⁵⁵ TACS, doc. 9.1.30, p. 34

¹⁵⁶ REQ, doc. 9.1.5, p. 14

¹⁵⁷ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 4

¹⁵⁸ DSP, doc. 9.1.35, p. 3

la vie qu'est l'alimentation. »¹⁵⁹ Elle suggère donc que le document s'inspire de nombreuses initiatives en cours à Montréal en matière d'alimentation saine à distance de marche, telles que le *Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable par la collectivité montréalaise*, le *Comité de travail permanent en agriculture urbaine* et le *Plan de développement de la zone agricole*.¹⁶⁰

Une offre diversifiée d'équipements collectifs, de services et d'espaces publics adaptés aux besoins des citoyens

La CMTQ note l'absence de toute planification ou stratégie concernant les équipements collectifs et les services de proximité essentiels dans les quartiers (épiceries, écoles, soins de santé, services de garde, etc.). Il déplore le fait que les mesures énoncées dans le document à cet égard soient générales et peu concrètes : « *Que veut-on réaliser d'ici vingt ans ? Combien de parcs ? Combien d'arénas mis aux normes ? Combien de bibliothèques ? Où ? Quand ? À quel rythme ?* »¹⁶¹

Dans leurs mémoires, la CSDM et le RCPEÎM signifient qu'ils souhaitent davantage de considération de la part de la Ville de Montréal quant à la planification d'espaces dédiés aux équipements collectifs, en l'occurrence des écoles et des CPE, en amont des nouveaux projets résidentiels.¹⁶² Dans cette perspective, la CSDM propose de « [...] concevoir le développement de Montréal autour de l'école [primaire et secondaire] »¹⁶³, car à l'égal des autres équipements et services communautaires, les écoles « [...] contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constituent, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement d'un quartier. »¹⁶⁴ La vision de la CSMB est similaire : « L'objectif derrière cette idée est de créer un pôle d'attraction servant à la fois les intérêts des enfants et des familles, mais aussi ceux des citoyens demeurant à proximité des établissements scolaires. »¹⁶⁵

Quelques interventions touchent au renforcement de l'accessibilité physique et universelle, de même qu'à l'amélioration de la qualité, de l'animation et de la propreté des équipements, des services et du domaine public.¹⁶⁶ D'autres interventions visent l'égalité d'accès et l'équité de l'offre à l'échelle de la ville.¹⁶⁷ À cet égard, le Conseil des Montréalaises croit que la

¹⁵⁹ DSP, doc. 9.1.35, p. 13

¹⁶⁰ DSP, doc. 9.1.35, p. 7-8

¹⁶¹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 9

¹⁶² CSDM, doc. 9.1.38, p. 13, doc. 7.8, L. 903; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 4-6

¹⁶³ CSDM, doc. 7.8, L. 1000-1002

¹⁶⁴ CSDM, doc. 9.1.38, p. 16

¹⁶⁵ CSMB, doc. 9.1.54, p. 2-3

¹⁶⁶ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 5; OAQ, doc. 9.2.17, p. 7; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3-4; Ruepublique, doc. 9.1.52, p. 3; CjM, doc. 9.2.4, p. 8; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 7-8

¹⁶⁷ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 5; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.58, p. 5

tarification montréalaise des services, régressive en fonction du nombre de membres de la famille, est à uniformiser dans tous les arrondissements.¹⁶⁸

L'adaptation des équipements, services et espaces publics aux besoins de clientèles diverses, comme les enfants, les adolescents, les familles et les aînés, se trouve au centre d'un certain nombre de préoccupations et de demandes. À titre d'exemples, le RCPEÎM « [...] fait valoir l'importance pour les familles d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité à proximité de leur lieu de résidence [...] » et recommande également à la Ville et aux arrondissements de doter les parcs d'espaces de jeux dédiés aux enfants de 0-5 ans et d'installations sanitaires fonctionnelles en toute saison. La CDC ASGP suggère « [...] d'entamer une réflexion sur la place des adolescents dans l'espace public », tandis que la TCAÎM souhaite un développement des lieux de socialisation (centres communautaires et culturels) et des programmations d'activités pour les aînés.¹⁶⁹

Certains intervenants suggèrent de revoir les modalités de partage et d'utilisation des services et des équipements collectifs. La Coalition québécoise sur la problématique du poids recommande que l'administration municipale « [...] inscrive la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités non seulement sous l'angle du partage des locaux scolaires et municipaux, mais aussi sur le besoin de créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté, en : associant les commissions scolaires de Montréal dans de nouvelles stratégies de coopération pour le développement d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation; se dotant de nouvelles règles pour le partage des locaux au bénéfice de la famille, des jeunes et des citoyens ». ¹⁷⁰ La CSDM demande à la Ville de « Prioriser les établissements scolaires et publics au regard de l'accessibilité et de l'utilisation des installations sportives et récréatives municipales, et ce, en conformité avec l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la CSDM ». ¹⁷¹ De son côté, le RCPEÎM recommande que « [...] tous les services sportifs et culturels tiennent compte des services de garde, dans leur offre de services (accessibilité, horaires et autres), afin que ces services soient mieux adaptés à leur réalité et plus accueillants ». ¹⁷²

D'autre part, pour des raisons de disponibilité et d'abordabilité des terrains à Montréal, des participants ont proposé que soit créées des réserves foncières afin de prévoir des terrains pour des écoles, des services de garde (CPE, garderies), des parcs, des espaces verts, des lieux de création, ou encore des résidences pour personnes âgées. ¹⁷³ Par ailleurs, le milieu communautaire prône également la création de ce type de réserve afin de mettre de côté des

¹⁶⁸ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 13

¹⁶⁹ RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 6-8; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 21 et doc. 7.6, L. 330-361; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 18

¹⁷⁰ Coalition québécoise sur la problématique du poids, doc. 9.2.5, p. 17-18

¹⁷¹ CSDM, doc. 9.1.38, p. 5

¹⁷² RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 8

¹⁷³ CSDM, doc. 9.1.38, p. 13; CSMB, doc. 9.1.54, p. 3; Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, doc. 7.7, L. 1467-1472; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 3

sites pour le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables au moment où des sites sont encore disponibles à des prix raisonnables.¹⁷⁴

La révision des principes d'habitation

La question de l'habitation est celle ayant été soulevée le plus souvent lors de la présente consultation. Les préoccupations et recommandations entendues à ce sujet se déclinent en cinq thèmes principaux : la préservation, l'abordabilité et la qualité du parc locatif, la diversification de l'offre immobilière et l'accès à la propriété.

Quelques mémoires permettent de dresser un certain portrait de la situation de l'habitation à Montréal. Selon les données de 2006 que présente le FRAPRU, deux tiers des ménages (65,6 %) sont locataires et près de la moitié d'entre eux sont composés de personnes seules (47,4 %). Il précise également que parmi ces ménages, environ 210 000 « [...] ont un revenu annuel sous le seuil de revenu de besoins impérieux (43,1 %) ». ¹⁷⁵ Vivacité Montréal souligne, pour sa part, que plus de 32 % des résidents consentent un effort pour se loger de plus de 30 % de leur revenu avant impôt (par ménage), ce qui est supérieur à la moyenne québécoise. ¹⁷⁶ En outre, le CiM rapporte que 56 % des immigrants consacrent plus de 26 % de leur revenu au logement, contre 47 % pour les non-immigrants. ¹⁷⁷

La préservation du parc locatif

Quelques participants s'inquiètent de la situation du parc locatif à Montréal et en demandent la protection et la bonification. Selon les données présentées par le FRAPRU, « [...] en 2012, il y a eu presque 10 fois moins de logements locatifs et coopératifs mis en chantier que de logements destinés à la propriété privée; il y a 10 ans, ce ratio était de 3,6 logements destinés à la propriété privée pour chaque unité locative ou coopérative mise en chantier; pour les sept premiers mois de l'année en cours, la Société canadienne d'hypothèques et de logement nous apprend qu'il y a eu 17 fois plus de condos mis en chantier que de logements locatifs ». ¹⁷⁸ À l'instar du FRAPRU, la Coalition montréalaise des tables de quartier souhaite que le portrait de l'habitation dans le PDM évoque davantage la véritable « *réalité-terrain* », les défis associés au logement social et la nécessité de stopper la dégradation du parc locatif. ¹⁷⁹

De ce fait, plusieurs demandent que la Ville et les arrondissements resserrent la réglementation visant à interdire toute conversion de logements locatifs en copropriétés

¹⁷⁴ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 12; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 21; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 11; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 7; RIL, doc. 9.2.1, p. 9; FECHIMM, doc. 9.2.9, p. 8; CACV, doc. 9.2.10, p. 17; Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 10

¹⁷⁵ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 3

¹⁷⁶ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 1

¹⁷⁷ CiM, doc. 7.2, L. 1803-1807

¹⁷⁸ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 2, 4-5

¹⁷⁹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 5

et/ou fassent respecter les moratoires en la matière.¹⁸⁰ L'organisme Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles recommande à l'administration municipale d'adopter un règlement pour contrer la conversion des « plex » en logement unifamilial.¹⁸¹ Le FRAPRU propose, par ailleurs, de tenir à jour un inventaire du parc de logements locatifs qui inclut les maisons de chambres.¹⁸² Quelques organismes sont également préoccupés par la salubrité et la transformation du parc de maisons de chambres. Ils proposent notamment de permettre au milieu communautaire d'acquérir les maisons de chambres privées pour transférer leur gestion à des OBNL en habitation et de faire respecter les règlements de salubrité les concernant.¹⁸³

L'abordabilité du parc locatif

Au cœur de la problématique de l'inclusion apparaît l'enjeu du logement abordable, communautaire et social. Plusieurs organismes communautaires se préoccupent du développement résidentiel actuel, principalement axé sur la construction de condos, qui exclut les personnes à faible revenu et les familles avec enfants et qui contribue à la diminution du parc locatif et à l'augmentation du prix des loyers en raison de la spéculation foncière. L'organisme Projet Genèse donne l'exemple de la requalification du secteur du Triangle où les promoteurs ont construit 1 416 condos pour seulement 98 unités de logement social, non pas sur le site même, mais à l'extérieur. Un autre groupe souligne que l'accès à un logement abordable de qualité pour les ménages à faible revenu est de plus en plus difficile.¹⁸⁴

Le FRAPRU rappelle que « [...] en février dernier, 21 817 ménages étaient inscrits à l'Office municipal d'habitation de Montréal et attendront en moyenne 5 ans avant d'accéder à un HLM, en plus de tous ceux qui sont inscrits sur les listes des coopératives et des OSBL d'habitation ». ¹⁸⁵ L'organisme déplore aussi le fait qu'« On ne trouve pas dans [le PDM] d'actions concrètes, ni d'objectifs clairs pour améliorer la situation des ménages mal-logés de Montréal, particulièrement ceux qui vivent sous le seuil de faible revenu ». ¹⁸⁶ Le Projet Genèse, tout comme d'autres organismes, se rallie à cette opinion et affirme que « Dans la section Favoriser l'accession à des logements abordables et de qualité [...] le Plan de développement de Montréal ne fait qu'énoncer des problèmes d'accès à des logements abordables et de qualité, sans offrir de pistes de solution autre qu'une proposition vague sur la collaboration entre différents partenaires ». ¹⁸⁷

¹⁸⁰ RIL, doc. 9.2.1, p. 9; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 15-16; FRAPRU, doc. 9.1.37, p.7; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 11; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 8; CACV, doc. 9.2.10, p. 10-14

¹⁸¹ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 8

¹⁸² FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 12

¹⁸³ RAPISM, doc. 9.1.21, p. 6; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 13-14

¹⁸⁴ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 6-7; LTQHM, doc. 9.2.16, p. 4; Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 9

¹⁸⁵ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 4

¹⁸⁶ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 10

¹⁸⁷ Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 7

Pour le CiM, « *L'accès à un logement de qualité et abordable est non seulement un besoin essentiel, mais un droit fondamental.* »¹⁸⁸ Plusieurs intervenants semblent être de cet avis et demandent, de ce fait, à la Ville qu'elle favorise l'abordabilité des logements locatifs.¹⁸⁹ Le CEUM recommande de « *Redéfinir et opérationnaliser la notion de logement abordable afin qu'elle tienne au moins autant compte de la capacité de payer des citoyens, en fonction d'une proportion saine de l'allocation de leur budget pour le logement, plutôt qu'en fonction seule de la rentabilité des projets pour les promoteurs immobiliers.* »¹⁹⁰ Dans le même ordre d'idées, l'organisme Projet Genèse affirme que « *Les logements abordables ne sont aucunement accessibles pour les ménages à faible revenu et les condos, encore moins.* »¹⁹¹

Plusieurs s'accordent pour dire que l'accessibilité à du logement abordable doit passer par la construction et l'entretien du parc de logements sociaux et communautaires. Ces organismes soutiennent que la typologie des logements à construire doit être diversifiée afin de répondre à une variété de besoins (grands logements pour familles nombreuses, petits logements pour personnes âgées ou seules, logements adaptés pour personnes ayant des limitations fonctionnelles, etc.)¹⁹² À cet effet, le Conseil des Montréalaises soutient que pour compléter le projet de PDM en matière d'habitation, il est nécessaire de maintenir une offre de logement de qualité et abordable, de développer l'offre de logements sociaux et communautaires et de maintenir l'aide financière aux coopératives et OBNL d'habitation déjà existants.¹⁹³

La construction d'au moins 22 500 nouveaux logements sociaux sur 5 ans afin de répondre aux besoins les plus urgents est réclamée par certains, alors qu'un autre groupe demande la réalisation d'au moins 11 250 logements communautaires sur 5 ans afin d'atteindre l'objectif minimal de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables*, soit 15 % des 75 000 nouvelles unités résidentielles prévues dans le projet de PDM.¹⁹⁴

Plusieurs pistes de solution sont proposées à la Ville afin d'augmenter le parc de logements sociaux et communautaires. Il est notamment recommandé de mettre en place des mécanismes permettant de saisir les immeubles appartenant à des propriétaires délinquants afin de les transformer en logements sociaux et communautaires, d'obliger les promoteurs de

¹⁸⁸ CiM, doc. 9.1.12, p. 29

¹⁸⁹ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 20-21; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 11; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 2; CiM, doc. 7.2, L. 1665-1668; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 12; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 17; REQ, doc. 9.1.5, p. 15; CEUM, doc. 9.1.44, p. 13; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 3-4; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 6-7; MÉMO-Qc, doc. 9.2.8, p. 19; LTQHM, doc. 9.2.16, p. 4;

¹⁹⁰ CEUM, doc. 9.1.44, p. 13

¹⁹¹ Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 8

¹⁹² Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 7; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 15-16; REQ, doc. 9.1.5, p. 14; RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 3-6; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 3-4

¹⁹³ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16

¹⁹⁴ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 10; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 29-31; CACV, doc. 9.2.10, p. 16; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 27

projets immobiliers de 20 unités et plus à céder une partie du site pour la construction de logements sociaux et communautaires ainsi que de soutenir les démarches visant la valorisation du patrimoine institutionnel et industriel excédentaire à travers le développement de projets immobiliers communautaires (résidentiels, non-résidentiels ou combinaison de fonctions).¹⁹⁵

Action-Gardien recommande à la Ville et aux arrondissements d'augmenter les ressources financières pour la construction et la rénovation de nouveaux logements sociaux et pour la décontamination des sols sur les sites à aménager.¹⁹⁶ La FECHIMM recommande plus particulièrement « [...] *que le développement des logements sociaux et communautaires se fasse dans les premières phases du projet, afin d'en garantir la réalisation.* »¹⁹⁷

Vivacité Montréal recommande, pour sa part, que la Ville « [...] *maintienne et accentue son soutien aux divers groupes qui travaillent au développement d'unités locatives, tel que les projets de coopératives et d'habitations à loyer modique, afin d'offrir une diversité dans l'offre de logements abordables et une complémentarité aux programmes d'accès à la propriété.* »¹⁹⁸ La Coopérative de solidarité du quartier Sainte-Marie rêve, quant à elle, que des promoteurs acceptent de jumeler des unités de logement liées aux programmes d'accession à la propriété avec du logement communautaire coopératif.¹⁹⁹

Parallèlement à la construction de nouveaux logements sociaux et communautaires, les organismes du milieu réclament des mesures afin de préserver le parc de logements sociaux existants en assurant la disponibilité de fonds dédiés suffisants et récurrents, de même qu'en reconduisant les emphytéoses consenties à des organismes porteurs de logements communautaires sur des propriétés municipales.²⁰⁰

Plusieurs organismes et citoyens demandent que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'ils maintiennent leurs engagements financiers respectifs à long terme, qu'ils octroient un financement suffisant pour la construction de nouveaux logements sociaux et qu'ils augmentent la quote-part de Montréal pour le programme *AccèsLogis*.²⁰¹

De l'avis de plusieurs, la teneur de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables*, de même que son application, posent problèmes. Selon eux, les problématiques que soulève la *Stratégie* doivent être explorées davantage dans le PDM, et celle-ci doit être revisitée. Le

¹⁹⁵ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 10; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 27

¹⁹⁶ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 7

¹⁹⁷ FECHIMM, doc. 9.2.9, p. 8

¹⁹⁸ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 8-9

¹⁹⁹ CSQSM, doc. 9.1.17, p. 6

²⁰⁰ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 12; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28-29

²⁰¹ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; RIL, doc. 9.2.1, p. 6, 9; CACV, doc. 9.2.10, p. 16; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 6

Projet Genèse soutient notamment que « *La stratégie d'inclusion, avec 15 % de logement social seulement pour les projets de condos qui dépassent 200 unités, ne compense pas pour l'exclusion et le manque d'accès engendrés par le 85 % restant du développement. Cette proportion de logements sociaux, loin de compenser pour l'exclusion engendrée par le développement de condos, n'est même pas suffisante pour répondre aux besoins de logements qui existaient avant le développement, avant la hausse des loyers (qui a augmenté de 40 % dans les derniers 5 ans)* ». ²⁰² Devant ces constats, certains participants suggèrent notamment de rendre la *Stratégie* obligatoire, de faire passer le seuil d'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires à 30 % ou 40 %, de faire en sorte qu'elle favorise le développement de logements familiaux, d'abaisser le nombre minimal d'unités des projets qui y sont soumis et d'abolir la possibilité que les promoteurs versent une compensation financière plutôt que d'inclure dans leurs projets des logements abordables. ²⁰³

Outre l'accessibilité financière, l'accès à des logements adaptés pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles est également un enjeu pour l'organisme Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc). Dans cette optique, il demande à la Ville : « *De procéder à un recensement exhaustif du parc de logements accessibles ou adaptés à travers le territoire montréalais; D'instaurer une procédure de sélection des candidats aux logements sociaux favorisant un pourcentage plus important d'occupants ayant une limitation physique; De créer un guichet unique regroupant l'offre et la demande en logements accessibles ou adaptés de tous types; D'investir dans la construction de plus de logements sociaux destinés à la clientèle ayant des limitations fonctionnelles; De développer de nouveaux projets d'habitation ayant des vocations adaptées aux besoins de clientèles diversifiées; D'offrir des incitatifs aux propriétaires de logements locatifs privés désirant procéder à la mise en accessibilité de leurs logements.* » ²⁰⁴

Deux organismes, UTILE et le FJÎM ont soulevé dans leur mémoire l'enjeu du logement étudiant qui est, selon eux, peu traité dans le projet de PDM. Le FJÎM considère que l'axe « *Travailler et étudier à Montréal* » de la vision du PDM devrait prendre en compte les étudiants. UTILE demande, pour sa part, d'inscrire l'enjeu du logement étudiant ainsi que leur projet pilote de coopérative de logements étudiants au PDM en considérant la diversité des réalités étudiantes (familles, célibataires, étudiants ayant des limitations fonctionnelles, étudiants étrangers, etc.). La majorité des étudiants qui arrivent à Montréal doivent se trouver un logement qui répond à leurs besoins et faibles moyens financiers (souvent de grands logements en colocation). Pour cette raison, l'organisme UTILE recommande de loger une plus grande partie de la population étudiante dans des projets dédiés pour alléger la pression sur les logements pour familles, d'appuyer la création et la pérennisation du

²⁰² Projet Genèse, doc. 9.2.12, p. 7

²⁰³ CEUM, doc. 9.1.44, p. 13; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 27; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 11; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 7-8; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 14; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 5-6; CMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11; RIL, doc. 9.2.1, p. 4, 7-9; FECHIMM, doc. 9.2.9, p. 7-8; OAQ, doc. 9.2.9, p. 8; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 4

²⁰⁴ MÉMO-Qc, doc. 9.2.8, p. 19

programme de soutien à la création de logement étudiant de la Société d'habitation du Québec (financé par des enveloppes non dédiées au logement social traditionnel) et de soutenir le développement de projets coopératifs de logements étudiants comme alternative au projet avorté de Cité universitaire internationale de Montréal.²⁰⁵

La qualité du parc locatif

Quelques participants se préoccupent de la condition et du niveau de qualité du parc locatif. À l'instar de l'organisme GRT Bâtir son quartier et du FRAPRU, La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve note un vieillissement du cadre bâti résidentiel montréalais.²⁰⁶ Cette dernière mentionne qu'au sein de son quartier, 40 % des logements privés ont été construits avant 1946 et que 14 % nécessitaient, en 2006, des réparations majeures. Toujours selon ses dires, ces proportions sont respectivement de 20 % et 10 % pour l'ensemble de la ville.²⁰⁷

Certains groupes demandent, par conséquent, que l'administration municipale utilise les moyens dont elle dispose pour assurer un contrôle de la salubrité des logements, quitte à procéder à leur saisie au besoin.²⁰⁸ Comme la CDC de CDN, d'autres souhaitent « [...] une application rigoureuse du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité [...] qui comprend, notamment, une augmentation importante des ressources humaines et l'utilisation accrue des mesures coercitives ». ²⁰⁹ De son côté, Bâtir son quartier suggère de « soutenir les démarches visant la rénovation majeure d'immeubles locatifs [...] dans des secteurs ciblés (notamment dans les zones RUI) [...] ». ²¹⁰

Dans un autre ordre d'idées, quatre intervenants souhaitent l'adoption de mesures incitatives ou réglementaires visant la construction ou la rénovation résidentielle écologique, telle que la mise en place de toits blancs ou verts, ou encore la récupération des eaux grises.²¹¹

La diversification de l'offre immobilière

De nombreux intervenants dénoncent la pénurie de logements locatifs ou privés abordables destinés aux familles à Montréal et soulignent l'importance d'en stimuler l'offre et d'en favoriser l'inclusion dans les futurs projets de développement.²¹² Le FRAPRU note que le

²⁰⁵ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 4-5, 7; UTILE, doc. 9.1.33, p. 7, 18, doc. 7.4, L. 2415-2463, L. 2492-2550

²⁰⁶ GRT Bâtir son quartier, doc. 7.3, L. 1735-1740

²⁰⁷ LTQHM, doc. 9.2.16, p. 2-3

²⁰⁸ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 8

²⁰⁹ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 31; Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16-17; CiM, doc. 9.1.12, p. 38

²¹⁰ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 27

²¹¹ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 4; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, 9.1.53, p. 7; CACV, doc. 9.2.10, p. 26

²¹² CSDM, doc. 9.1.38, p. 11; Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16; CDC ASGP, doc. 9.1.59, p. 31; CSQSM, doc. 9.1.17, p. 6; CIM, doc. 7.2, L. 1799-1802, 1809-1813; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 4-5; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 6; REQ, doc. 9.1.5, p. 14; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 19-20; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 6; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et

programme *Accès Condos* n'a permis de subventionner que la construction d'unités de très petite taille et non adaptées aux besoins des familles.²¹³ Dans cette foulée, Vision Montréal et Coalition Montréal soutiennent que « *Le tout-au-condo doit en partie laisser place, en particulier dans les quartiers où les services de proximité pour les jeunes familles sont déjà présents, à la construction de duplex ou de triplex, tout en respectant les objectifs de densification inclus dans le PMAD* ». ²¹⁴ Quant au Conseil des Montréalaises, il maintient que pour compléter le PDM en matière d'habitation, il incombe de maintenir la mixité de l'offre par l'augmentation des logements de grande taille adaptés aux besoins de tous les types de familles. Il ajoute qu'« *Il est nécessaire de développer une offre résidentielle diversifiée si l'on souhaite contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue et relever le défi du vieillissement de la population dans les prochaines années* ». ²¹⁵ De son côté, la CSDM recommande de « *Renforcer les principes établis par la Ville de Montréal dans son Plan d'action famille de Montréal, sa Politique familiale de Montréal et sa Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et créer des mesures incitatives qui avantageront les familles (actuelles et nouvelles)* ». ²¹⁶ Le CiM suggère « [...] *de repenser et concevoir des projets de développement de loyers abordables dans une perspective de mixité sociale, économique et culturelle. Le Conseil croit qu'il est nécessaire de diversifier l'offre de logements locatifs afin de garantir à la collectivité l'accès à un logement décent et de qualité pour les familles ayant plusieurs enfants, ce qui est la réalité de plusieurs nouveaux arrivants et de familles immigrantes* ». ²¹⁷ Puis, deux groupes proposent que la Ville encadre et/ou incite davantage les promoteurs privés, publics et communautaires en vue de développer des produits résidentiels à caractère familial. ²¹⁸

Pour sa part, la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve dit cautionner « [...] *l'intention du PDM d'encourager et d'appuyer l'intégration de logements familiaux dans les projets urbains et sa volonté d'encadrer plus rigoureusement la transformation de logements locatifs en copropriétés afin d'assurer une offre adéquate pour les familles à faible revenu* ». ²¹⁹

Toujours dans un souci de diversification de l'offre résidentielle, des groupes sollicitent la Ville afin qu'elle assure le développement de logements abordables, notamment dans les quartiers centraux, qui soient universellement accessibles et adaptés aux besoins des locataires aînés. ²²⁰

GRAME, doc. 9.1.40, p. 11; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 7; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 4; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 3-4; OAQ, doc. 9.2.17, p. 2, 5; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 2

²¹³ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 6

²¹⁴ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 5

²¹⁵ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 16

²¹⁶ CSDM, doc. 9.1.38, p. 12

²¹⁷ CiM, doc. 9.1.12, p. 38

²¹⁸ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 19-20; REQ, doc. 9.1.5, p. 14

²¹⁹ LTQHM, doc. 9.2.16, p. 4-5

²²⁰ TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 17; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 12

L'accès à la propriété

Vivacité Montréal se préoccupe des effets négatifs de la spéculation foncière sur le maintien des populations locales dans leurs quartiers et au sein même de la ville, ainsi que sur l'accès à la propriété.²²¹ D'après son mémoire, « [...] les prix de l'ensemble des propriétés de l'agglomération montréalaise ont explosé à des coefficients supérieurs à 200 % [...] » entre 2000 et 2010, plaçant ainsi Montréal parmi les métropoles les moins abordables au monde.²²² Toujours selon Vivacité Montréal, « L'incapacité des Montréalais à devenir propriétaire de leur logement fragilise leur ancrage à long terme dans la ville, considérant le fait qu'en 2006 seulement 37,9 % d'entre eux étaient propriétaires de leur logement comparativement à la moyenne québécoise se situant à 60,2 % ». ²²³ Le Groupe Altus souscrit à ces propos. Il est de l'avis que « [...] afin d'éviter de nouveaux exodes vers les banlieues, la Ville de Montréal devra être à l'écoute des besoins de sa population pour maintenir et mettre en place de nouveaux programmes d'accessibilité à la propriété compte tenu des niveaux élevés des prix tant pour l'achat que pour la location. Le tout en considérant que de plus en plus de gens vivent seuls et disposent d'un revenu annuel en faible croissance. »²²⁴

Dans cette perspective et pour répondre plus spécifiquement au défi de l'exode des familles, Vivacité Montréal suggère la révision des outils existants d'accès à la propriété, notamment en faisant appel au modèle de capitalisation partagée. Ce modèle permet, selon l'organisme, d'assurer une abordabilité perpétuelle d'une portion du parc immobilier et un plus grand accès aux propriétés existantes, tout en favorisant la consolidation et l'amélioration de la qualité des milieux de vie et du cadre bâti.²²⁵ Ainsi, Vivacité Montréal recommande « [...] que soit intégré dans l'axe "Travailler et étudier à Montréal", le développement de parcs immobiliers comprenant des propriétés à capital partagée perpétuellement abordables disponibles pour les travailleurs, et ce, à proximité des zones d'emplois et des transports collectifs. » et que « [...] l'inclusion de propriétés à capitalisation partagée perpétuellement abordables soit prévue dans le développement des grands projets ou dans la conversion des bâtiments excédentaires. »²²⁶

Pour favoriser l'accès à la propriété, l'organisme Vivre en Ville propose, pour sa part, que la Ville de Montréal s'ouvre à l'autopromotion ou l'autoconstruction résidentielle. Selon lui, malgré le fait que « La maîtrise d'ouvrage collective exige de la municipalité comme des membres du groupe plus de temps, d'implication et de planification que la promotion immobilière standard [...] il offre des avantages significatifs. Pour les citoyens, il permet d'avoir accès, pour un prix d'achat inférieur de 20 à 30 % aux comparables, à un bâtiment unique et de qualité, dessiné par un architecte et répondant précisément à leurs goûts et

²²¹ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 2

²²² Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 10

²²³ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 2

²²⁴ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 4

²²⁵ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 9, p. 8-9

²²⁶ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 9, p. 13

besoins. Pour la municipalité, il facilite l'émergence de collectivités viables dont la diversité architecturale, la mixité socioéconomique et le sentiment d'appartenance sont bien au-dessus de la moyenne. »²²⁷

Finalement, la CDC de la Pointe – région Est de Montréal croit qu'« *Il importe de mettre un frein au développement de condos et favoriser l'accès à la propriété aux jeunes familles à l'aide de programmes de subventions d'accessibilité et à la rénovation résidentielle.* »²²⁸ Cette opinion est également partagée par le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.²²⁹

2.2.3 Transport et infrastructures

À l'intérieur du présent volet, la commission a regroupé tous les commentaires, opinions et recommandations des différents intervenants concernant les principaux aspects du transport (transport collectif, actif et des marchandises) ainsi que des infrastructures urbaines et routières. Après l'habitation et la planification des milieux de vie, le transport est le sujet qui a été le plus souvent abordé lors de la consultation publique.

Un constat ressort des interventions faites par les différents participants. Montréal est aux prises avec des problèmes de congestion routière, et ce, principalement aux heures de pointe. À cet effet, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) souligne que les coûts élevés de la congestion routière nuisent à la productivité de la métropole de même qu'à l'attraction et à la rétention d'investissements étrangers.²³⁰ L'Institut de développement urbain (IDU) met également en relief que les « *défis d'une mobilité durable est entier* » pour Montréal, car le réseau de la STM et de l'AMT peine à fournir à la demande en termes de capacité et d'efficacité et que le réseau routier est complètement congestionné.²³¹ Afin de réduire l'utilisation de la voiture, un bon nombre d'organismes font la promotion des transports collectifs et actifs.²³²

Le transport collectif

La priorisation du transport collectif et l'amélioration de la desserte sont souvent proposées comme une partie de la solution aux problèmes de congestion et à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) liés aux transports, tout en permettant de réduire

²²⁷ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 20

²²⁸ CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 7

²²⁹ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 7; CjM, doc. 9.2.4, p. 9

²³⁰ CCMM, doc. 9.1.24, p. 8

²³¹ IDU, doc. 9.1.6, p. 9

²³² GC, doc. 9.1.8, p. 5; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 15-16; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12-13; CjM, doc. 9.2.4, p. 11

l'espace alloué à l'auto solo.²³³ L'amélioration de la desserte en transport collectif passe par l'amélioration de l'efficacité, de l'intermodalité et de l'accessibilité du réseau selon bon nombre de participants.²³⁴

Afin d'améliorer l'efficacité de la desserte du réseau de transport collectif, il a notamment été recommandé d'augmenter la fréquence de passage des autobus et le nombre de circuits dans les secteurs mal desservis,²³⁵ de prolonger les lignes orange et bleue du métro, d'implanter des services rapides par bus (SRB), des voies réservées pour les autobus, de réaliser le projet de train de l'est et d'améliorer le réseau de train de banlieue.²³⁶ Parmi les propositions faites pour l'amélioration de la desserte en transport collectif, tous ne s'entendent pas sur la pertinence de l'implantation d'un tramway et du prolongement du métro. Les SRB seraient à privilégier, selon quelques participants, en raison de leurs coûts moins élevés.²³⁷

L'intermodalité est vue par l'organisme ENvironnement JEUnesse (ENJEU) « [...] *comme la clé de la mobilité durable et recommande toutes les initiatives visant à favoriser la combinaison de plusieurs moyens de transport lors d'un même déplacement* ». ²³⁸ Dans cette optique, il a été proposé d'augmenter les liens vélo / transport collectif par l'ajout de supports à vélo sur les autobus, ou encore d'élargir les plages horaires où il est possible d'apporter les vélos dans le métro. L'amélioration des connexions entre le métro et les trains de banlieue a aussi été mentionnée. De plus, des participants ont souligné qu'ils auraient aimé retrouver dans le PDM un véritable pôle de transport collectif intégrateur comprenant la gare Centrale, le terminus du Réseau de transport de Longueuil et la station de métro Bonaventure.²³⁹

L'accessibilité géographique, financière et universelle du réseau de transport collectif est également à améliorer et ne devrait pas être variable selon les saisons, pour bon nombre d'intervenants.²⁴⁰

Certains secteurs de la ville sont beaucoup moins bien desservis que d'autres selon ce que la commission a pu lire et entendre. L'organisme TROVEP parle de « *trappes d'immobilité* », en soulignant que l'offre de transport collectif est souvent moins bien adaptée aux besoins de la population des quartiers « [...] *dans lesquels sont surreprésentés les jeunes, les familles nombreuses et les chômeurs ou les travailleurs aux emplois peu qualifiés et aux horaires*

²³³ M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 3-4; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 269-277; DSP, doc. 9.1.35, p. 4; CEUM, doc. 9.1.44, p. 17

²³⁴ Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 11; CACV, doc. 9.2.10, p. 27-28

²³⁵ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3, 27 et 28; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 7

²³⁶ CCEM, doc. 9.1.15, p. 4; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 7; Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, doc. 9.1.27, p. 7-8; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 3-4; CCMM, doc. 9.1.24, p. 9

²³⁷ LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 5-6; Projet Montréal, doc. 9.1.11, p. 3; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 5-6; OAQ, doc. 9.2.17, p. 9

²³⁸ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 6

²³⁹ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 5; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 3-4; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 6-7

²⁴⁰ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 19-20; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 32; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 13

décalés ». ²⁴¹ L'ouest, l'est et le sud-ouest de l'île ont notamment été évoqués à plusieurs reprises. De plus, la desserte entre les quartiers et à l'intérieur des quartiers est pour plusieurs un problème. ²⁴² La CDC de la Pointe propose une « [...] certaine décentralisation de la gestion du transport en commun afin que des solutions locales soient plus faciles à développer ». ²⁴³

À l'instar de la TROVEP, plusieurs organismes considèrent l'absence de mobilité comme un facteur d'exclusion sociale. La hausse des tarifs de la STM depuis le début des années 2000 a eu, selon ces organismes, des effets dévastateurs sur les personnes vivant en situation de pauvreté (isolement, exclusion sociale et économique). ²⁴⁴ Plusieurs organismes recommandent, en lien avec cette problématique, de minimalement geler les tarifs de transport en commun et d'adopter une tarification sociale pour les personnes à faible revenu. Certains sont plus précis et proposent l'implantation d'un projet pilote ou la réalisation d'une étude sur la tarification sociale, en se référant à ce qui se fait à Calgary, à Portland ou en France. D'autres demandent que le droit à la mobilité soit inscrit à la Charte montréalaise des droits et responsabilités comme étant un droit fondamental. ²⁴⁵ Dans le même ordre d'idées, le FJÎM recommande l'instauration de tarif réduit pour les étudiants à temps plein de plus de 25 ans, afin d'améliorer leur accès au réseau de transport collectif. ²⁴⁶

L'accessibilité universelle du réseau de transport collectif est également un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises. Quelques organismes demandent la poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transport en commun avec l'implantation notamment des ascenseurs, l'intensification des démarches visant à obtenir un programme dédié à l'accessibilité universelle avec un budget récurrent, la bonification du programme de transport adapté en tenant compte de la hausse d'achalandage, ainsi que des investissements dans la recherche et le développement de taxis universellement accessibles dès la conception des véhicules. ²⁴⁷ La TCAÎM a souligné qu'en plus de l'accessibilité universelle, il faut penser au développement de nouvelles options de transport collectif adaptées aux aînés. ²⁴⁸

Des participants soulignent que le réseau de transport collectif doit également être plus sécuritaire. Dans cet esprit, il a été proposé d'élargir le service « *Entre deux arrêts* » déjà offert et d'appliquer les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain*

²⁴¹ TROVEP, doc. 9.1.3, p. 6-7

²⁴² CSMB, doc. 9.1.54, p. 3; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 10 et 14; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 25; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 32

²⁴³ CDC de la Pointe - région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 8

²⁴⁴ TROVEP, doc. 9.1.3, p. 3, 5-6; CDC de la Pointe - région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 8; CjM, doc. 9.2.4, p. 12; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 14

²⁴⁵ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 13; TROVEP, doc. 9.1.3, p. 7-12 et doc. 7.4, L. 299-423; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 32; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 11; RÉSEAU, doc. 9.2.19, p. 3; CjM, doc. 9.2.4, p. 12; CACV, doc. 9.2.10, p. 28; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 13

²⁴⁶ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 5 et 10-11

²⁴⁷ MÉMO-QC, doc. 9.2.8, p. 9; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 13

²⁴⁸ TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 25

sécuritaire aux abords et à l'intérieur des stations de métro, de trains de banlieue et aux points d'embarquement majeurs du réseau d'autobus.²⁴⁹

Le transport actif

Les interventions faites lors de la consultation publique concernant le transport actif sont généralement en lien avec le vélo ou la marche. Plusieurs organismes et citoyens demandent à la Ville de prioriser et de promouvoir les transports actifs comme mode de déplacement. Par ailleurs, certains considèrent que l'objectif du PDM d'accroître la part modale du transport actif à 18 % d'ici 2020 est plutôt timide.²⁵⁰

Selon Vélo Québec, « [...] le vélo au quotidien est adopté chaque année par un nombre grandissant de Montréalais et de Montréalaises. Le pourcentage d'adultes cyclistes qui choisissent ce mode de transport a connu une progression importante, passant de 25 % à 53 % entre 2000 et 2010. Bien que la part modale du vélo dans les déplacements vers le travail demeure modeste, elle est nettement plus élevée dans les secteurs denses et bien pourvus en voies cyclables et rues paisibles, comme c'est le cas des quartiers centraux de Montréal. »²⁵¹
Toujours selon Vélo Québec, « [...] il faut donner plus de force à cette volonté " d'aménager la ville en fonction des cyclistes et des piétons " ».²⁵²

Héritage Montréal, pour sa part, reconnaît l'importance qu'accorde le PDM au déploiement du réseau cyclable, mais souligne aussi l'importance d'inclure aux objectifs l'amélioration de la réalité des piétons et la notion de promenabilité.²⁵³

Les notions de sécurité, de la place du piéton dans nos rues, de la cohabitation entre les différents usagers de la route et de la connectivité des réseaux cyclables et piétonniers sont les éléments du transport actif qui ont été les plus souvent discutés pendant la consultation publique.

Un grand nombre de participants demandent de sécuriser les trajets empruntés par les piétons et les cyclistes en généralisant les mesures d'apaisement de la circulation notamment autour des écoles et des CPE, dans les zones résidentielles, autour des stations de métro, des résidences pour personnes âgées et des hôpitaux. Les mesures recommandées par les participants touchent la mise en place de corridors protégés, de traverses piétonnes

²⁴⁹ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 19-20; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 32

²⁵⁰ M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2 et 12; Coalition québécoise sur la problématique du poids, doc. 9.2.5, p. 15-16; FJM, doc. 9.2.7, p. 11-12; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 8

²⁵¹ Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 5

²⁵² Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 9

²⁵³ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 12

sécurisées, la généralisation à l'échelle des quartiers des zones de vitesse réduite (30 km/h), l'implantation de dos d'âne et de voies à sens unique.²⁵⁴

Pour plusieurs groupes concernés, dont deux commissions scolaires, il est primordial de sécuriser les abords des écoles afin notamment d'inciter les jeunes à la marche et à la pratique du vélo dans une perspective de saines habitudes de vie. Pour ce faire, quelques pistes de solution ont été proposées. L'ajout de brigadiers scolaires est recommandé puisque leur nombre est resté le même depuis 1992, de même que l'ajout de pistes cyclables autour des écoles. Plus spécifiquement, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) formule quatre recommandations. La première consiste à mettre en place des plans d'action concertés avec les milieux visant, entre autres, l'apaisement de la circulation et la sécurité ainsi que la valorisation des transports collectifs et actifs. La seconde vise à appliquer les mesures du guide du ministère des Transports du Québec intitulé « *Redécouvrir le chemin de l'école* » (2009) pour l'implantation de corridors scolaires. La troisième a pour objectif d'assurer une signature visuelle scolaire commune pour toute la ville (signalisation sur panneau ou au sol). Enfin, la CSDM propose de créer une table de concertation permanente entre la Ville et la commission scolaire pour traiter de la mise en place des recommandations, principalement en ce qui a trait à la sécurité.²⁵⁵

Quelques participants suggèrent de mettre le piéton au cœur des aménagements urbains afin d'accroître la « *marchabilité* » de la ville. En ce sens, un groupe demande l'application de la *Charte du piéton*, puis un autre souhaite la réalisation d'un guide d'aménagement durable des rues et l'adoption du principe de prudence du Code de la rue belge.²⁵⁶ Il a également été proposé d'améliorer l'accès piétonnier aux pôles commerciaux et aux services de proximité, de mettre en place une signalétique claire et intégrée pour les piétons dans le métro, les rues et le Montréal souterrain.²⁵⁷

Afin d'encourager la pratique des transports actifs, dont le vélo, plusieurs participants demandent l'amélioration du réseau cyclable de Montréal de diverses manières. Parmi celles-ci figurent : l'augmentation du nombre de pistes cyclables, la création de connections avec les quartiers avoisinants et le centre-ville, la sécurisation des intersections, la mise en disponibilité de stationnements pour vélo sécuritaires et accessibles à l'année, la réalisation de deux grands projets cyclables (le Réseau vert d'une rive à l'autre et la ceinture de l'île), l'implantation de vélo-routes comportant des feux synchronisés à 20 km/h et la

²⁵⁴ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3 et 27-28; Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 6; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3; RCPEÎM, doc. 9.1.55, p. 6-7; Ruepublique, doc. 9.1.52, p. 4; CACV, doc. 9.2.10, p. 27; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 42; DSP, doc. 9.1.35, p. 9 et 13; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 26

²⁵⁵ CSDM, doc. 9.1.38, p. 14-15; CSMB, doc. 9.1.54, p. 3-4; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 11; Coalition québécoise sur la problématique du poids, doc. 9.2.5, p. 15-16

²⁵⁶ TACS, doc. 9.1.30, p. 41; CEUM, doc. 9.1.44, p. 18-19; Coalition québécoise sur la problématique du poids, doc. 9.2.5, p. 15-16

²⁵⁷ M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 9; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 8; M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 21 et 30

reconnaissance de l'usage du vélo dans certains lieux publics (parcs, grands parcs, circuit Gilles-Villeneuve, chemin Camilien-Houde).²⁵⁸ Certains suggèrent de poursuivre le développement du Réseau Blanc prévu dans le *Plan de transport* et de donner accès aux pistes cyclables le plus longtemps possible à l'automne et au printemps.²⁵⁹

Toujours dans une perspective de sécurité, le Conseil des Montréalaises recommande que l'aménagement des nouvelles pistes cyclables et promenades urbaines applique également les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.²⁶⁰

Dans le but d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route, l'organisme Ruepublique propose le concept de rues complètes. Ces aménagements « [...] *sont conçus pour accommoder les besoins de déplacements des personnes de tous âges, tous niveaux de mobilité et tous les modes de transport. Dans les rues complètes, l'accès confortable et sécuritaire des piétons, cyclistes, usagers du transport en commun et personnes à mobilité réduite est considéré comme un élément critique lors du (re-) design de la rue.* »²⁶¹ Cette préoccupation est reprise par quelques organismes qui demandent de revoir les modalités de cohabitation entre les cyclistes, les piétons et les usagers d'autres modes de transport (aide à la mobilité motorisée, planche à roulettes, patins à roues alignées, voitures, etc.). Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) recommande, pour sa part, d'élaborer des plans directeurs de circulation pour identifier les rues à repartager entre tous les usagers, dans tous les arrondissements.²⁶²

Le CEUM considère également qu'il est important de saisir toutes les opportunités de réfection de la voirie et des infrastructures souterraines afin d'intégrer des éléments pour les piétons et les cyclistes.²⁶³

Le transport des marchandises

Montréal est une plaque tournante du transport des marchandises dans l'est de l'Amérique du Nord. Cette position représente un atout économique majeur reconnu pour la Ville. Les institutions et les entreprises liées au transport des marchandises ont fait valoir leur position à l'occasion des forums thématiques (voir chapitre 3). Les commentaires sur cette activité, recueillis lors de l'audition des mémoires, se sont toutefois concentrés principalement sur les impacts générés par celle-ci.

²⁵⁸ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3 et 27-28; Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 6-7; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 6; CEUM, doc. 9.1.44, p. 17; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2 et 12; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 7

²⁵⁹ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 6; Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 6-8; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2 et 12

²⁶⁰ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 20-21

²⁶¹ Ruepublique, doc. 9.1.52, p. 4

²⁶² CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3 et 27-28; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3; CEUM, doc. 9.1.44, p. 17; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2 et 12; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 19

²⁶³ CEUM, doc. 9.1.44, p. 18

À l'occasion de la consultation publique sur le PDM, deux pôles logistiques liés aux transports des marchandises ont été mentionnés, soit le pôle de l'Ouest avec l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et le pôle de l'Est avec le port de Montréal. Concernant le pôle de l'Est, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) se réjouit de la signature d'un cadre de collaboration visant l'amélioration des accès routiers au Port de Montréal par le prolongement du boulevard de l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame.²⁶⁴

Le transport des marchandises est sans contredit une source de nuisances pour les citoyens résidant à proximité des infrastructures de transport (routes de camionnage, voies ferrées, port, aéroport). Les voies ferrées sont souvent perçues comme des frontières infranchissables qui peuvent nuire à vitalité des milieux de vie. La CDC de Côte-des-Neiges affirme que le transport des marchandises et les déplacements à vocation économique ne doivent pas se faire au détriment de l'ambiance des quartiers, de la sécurité et de la santé des citoyens. La gestion de ces nuisances a fait l'objet de quelques recommandations. Il a notamment été question d'interdire le camionnage sur les autoroutes ceinturant Montréal pendant les heures de pointe afin de réduire la congestion et les émissions polluantes, d'élaborer une planification urbaine propice à la cohabitation sécuritaire des activités de transport et les autres usages (habitation, école, etc.), de réfléchir à des mesures d'atténuation des impacts du transport des marchandises sur les secteurs résidentiels, de mettre en œuvre l'action 18.1 du *Plan d'urbanisme* qui prévoit la mise en place d'un comité de concertation avec le MTQ et les sociétés et entreprises de transport de marchandises, de développer une stratégie en collaboration avec les autorités provinciale et fédérale afin d'améliorer la transparence de l'industrie et de s'assurer que la population est bien informée et en sécurité. Dans la même veine, le Réseau des CDEC de Montréal demande qu'il y ait une surveillance accrue du transport des matières dangereuses. Action-Gardien recommande aussi à la Ville de documenter et de rendre publique les plaintes de bruit liées aux activités ferroviaires même si l'application de sanction ne relève pas de ses compétences.²⁶⁵

Plus particulièrement en ce qui a trait aux nuisances causées par l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, un groupe se préoccupe notamment des effets de la pollution sonore et des possibles rejets chimiques des avions. Ce groupe demande aussi que les installations aéroportuaires soient mieux intégrées au tissu urbain et que soit créé un organisme indépendant pour la gestion des plaintes du public.²⁶⁶

²⁶⁴ CCEM, doc. 9.1.15, p. 5; Arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal, doc. 9.1.28, p. 9-10; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 44

²⁶⁵ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27 et 33; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 32 et 35; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 35; DSP, doc. 9.1.35, p. 8-9 et 13

²⁶⁵ LTQHM, doc. 9.2.16, p. 6; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 44; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 12

²⁶⁶ Les pollués de Montréal-Trudeau, doc. 9.1.34, p. 4-12 et doc. 7.7, L. 578-585

L'avenir des grandes infrastructures routières

Plusieurs grandes infrastructures routières ont fait l'objet de commentaires ou de recommandations lors de la consultation publique, telles que le pont Champlain, l'autoroute Ville-Marie, les liens avec l'aéroport et le port et l'échangeur Turcot.

La CCMM « [...] *prend acte des projets présentés dans le PDM. Toutefois, la Chambre ne voit pas de mise en ordre explicite et claire des priorités d'investissement. La Chambre considère que le PDM devrait comprendre une priorisation des projets d'infrastructures qui s'appuierait sur trois principes : combler le déficit d'entretien, achever les travaux amorcés dans le respect des budgets et des échéanciers et, ensuite seulement, développer de nouveaux projets d'infrastructures.* » Elle « [...] *considère que le PDM devrait identifier les projets routiers qui feront l'objet d'un effort prioritaire [...]* ». Elle compte parmi ces projets : l'amélioration de l'accès au Port de Montréal, la reconstruction des infrastructures le long du lien routier entre l'Aéroport Dorval-Trudeau et le centre-ville, la construction du nouveau pont Champlain et la réfection éventuelle de l'autoroute métropolitaine.²⁶⁷

Pour certains participants, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre le Palais des congrès et le CHUM est à prioriser afin de permettre une véritable requalification de cette partie de la ville.²⁶⁸ Par ailleurs, un groupe considère que l'État n'a pas les moyens de financer tous les projets d'infrastructures. Il propose alors que la société civile décide par référendum dans quel projet les investissements devraient être faits – dans la reconstruction et le parachèvement de l'autoroute Ville-Marie ou dans le développement d'un réseau de transport collectif durable.²⁶⁹

Concernant le remplacement du pont Champlain, un organisme demande que la Ville exige des gouvernements provincial et fédéral, la diffusion publique de toutes les informations concernant les différents scénarios étudiés afin de bonifier le projet du point de vue des communautés locales. Un autre questionne plutôt son remplacement et les coûts d'une telle entreprise, car il considère que la majeure partie du pont serait récupérable.²⁷⁰

Pour ce qui est de la réfection de l'échangeur Turcot, le Groupe en Recherche Urbaine Hochelaga-Maisonneuve (GRUHM) s'oppose au projet tel que proposé par le MTQ, car il affirme que les objections de la société civile n'ont pas été considérées. Projet Montréal, pour sa part, propose un réaménagement de l'échangeur qui favoriserait le transport collectif (50 %) au même titre que le transport routier (50 %).²⁷¹

²⁶⁷ CCMM, doc. 9.1.24, p. 7-8

²⁶⁸ M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 7; OAQ, doc. 9.2.17, p. 4

²⁶⁹ GRUHM, doc. 9.1.1.2, p. 1

²⁷⁰ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 9-10; GRUHM, doc. 9.1.1, p. 1-2

²⁷¹ Projet Montréal, doc. 9.1.11 (mémoire Turcot 50-50)

Les infrastructures urbaines

L'état, l'entretien et le renouvellement des infrastructures routières et souterraines ont été soulignés à quelques reprises par différents organismes. Un groupe prône l'optimisation des infrastructures existantes, lorsque récupérables, plutôt que leur démolition et reconstruction, en vue de dégager des fonds pour le développement des transports collectifs. Un autre recommande d'investir dans la réfection et l'entretien des infrastructures routières, mais de coordonner les travaux avec le remplacement des infrastructures souterraines. Dans une optique de maintien du dynamisme économique, un troisième groupe considère que les infrastructures fondamentales (égout, aqueduc, infrastructures routières, système de transport en commun) doivent être fonctionnelles en tout temps.²⁷² Toujours en matière d'infrastructures souterraines, un participant aimerait que la majeure partie des efforts soit consacrée « [...] à réaliser un plan de réhabilitation clairement établi, en termes de choix technologiques éclairés, d'échéancier réaliste et de programmation financière sur le long terme [...] ». ²⁷³

Finance Montréal propose, pour sa part, de « Favoriser la concertation des différentes catégories d'acteur afin de positionner l'industrie québécoise des infrastructures à l'échelle internationale [...] ». Leur stratégie « [...] consiste à offrir un environnement d'affaires avantageux, à former davantage de talent spécialisé dans le domaine des infrastructures et à développer une expertise intégrée "de bout en bout" [...] ». ²⁷⁴

La planification, la gouvernance et le financement

Plusieurs recommandations concernant la planification des transports dans la région de Montréal ont été soumises à la commission. Il a notamment été recommandé d'activer la mise en œuvre des plans locaux de déplacement, de réaliser un plan de transport à l'échelle métropolitaine qui prioriserait le déplacement des individus plutôt que des automobiles vers le centre-ville, de planifier le réseau de transport en commun en amont des projets résidentiels afin de proposer une desserte efficace et adéquate, d'établir un seuil minimum de densité par hectare pour le développement résidentiel afin de permettre une offre de transport collectif performante partout sur le territoire et de prioriser les investissements dans le maintien des actifs routiers et de transport en commun actuels. ²⁷⁵

L'Association du design urbain du Québec (ADUQ) affirme qu'un problème de gouvernance et de concertation existe entre les différentes agences de transport de la région de Montréal. À

²⁷² Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 43; IDU, doc. 9.1.6, p. 8; GRUHM, doc. 7.2, L. 756-763 et doc. 9.1.1, p. 3

²⁷³ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 5

²⁷⁴ Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 4

²⁷⁵ Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 6; TACS, doc. 9.1.30, p. 41; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 16 et 18; CACV, doc. 9.2.10, p. 28; IDU, doc. 9.1.6, p. 9

cet égard, le Réseau des CDEC propose de simplifier la structure décisionnelle en transport dans la région métropolitaine par la mise en place d'une agence unique.²⁷⁶

Pour ce qui est du financement du transport et des infrastructures, selon les différents participants, il est clair que Montréal doit faire des choix et trouver de nouvelles sources de revenus.²⁷⁷ Doit-on, par exemple, financer de nouveaux projets en transport collectif ou miser sur l'entretien du réseau actuel ? Cela étant, pour la CCMM, « [...] *le PDM devrait préciser les sources de financement qui serviront à financer les projets de transport en commun. Ce faisant, le PDM devrait identifier les conséquences pour les Montréalais et la base économique de ce choix de financement.* »²⁷⁸

Quelques pistes de solution en matière de financement ont été mentionnées. Projet Montréal, par exemple, propose l'implantation de péages cordon et la mise en place d'un fonds dédié au transport collectif. La CCMM affirme, de son côté, que la nouvelle politique de mobilité durable du gouvernement du Québec attendue en 2014 devra proposer des solutions durables et récurrentes de financement du transport collectif. Dans cette foulée, elle préconise trois sources de revenus : une hausse de 30 % de la part du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) alloué aux projets de transport en commun; une hausse de 5 ¢ sur une période de cinq ans de la taxe sur l'essence et une application à l'ensemble du territoire de la région métropolitaine de la surcharge de 45 \$ sur les droits d'immatriculation.²⁷⁹

Pour ce qui est du financement des infrastructures, l'ADUQ propose de s'inspirer du modèle d'emprunt de la Ville de Chicago, alors que Finance Montréal souligne que les gestionnaires de fonds de retraite cherchent à investir dans des projets à long terme, procurant des flux monétaires réguliers que peuvent représenter les investissements liés aux infrastructures.²⁸⁰

2.2.4 Environnement

Le volet environnement de ce chapitre regroupe les interventions, les commentaires, les opinions, les pistes de solution et les recommandations soulevées par les différents groupes, organismes et citoyens pendant la consultation publique sur les milieux naturels, la biodiversité, les parcs et espaces verts, les défis d'une gestion environnementale et les bénéfices du verdissement.

L'environnement n'est pas le sujet qui a été le plus abordé, mais s'est démarqué en raison du caractère prospectif des interventions qu'il a suscitées. En effet, plusieurs pistes de solution

²⁷⁶ ADUQ, doc. 9.1.19, p. 8; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 43

²⁷⁷ OAQ, doc. 9.2.17, p. 9; CJM, doc. 9.2.4, p. 12

²⁷⁸ CCMM, doc. 9.1.24, p. 9

²⁷⁹ Projet Montréal, doc. 9.1.11 (mémoire portant sur le financement du transport en commun dans le Grand Montréal); CCMM, doc. 9.1.24, p. 9;

²⁸⁰ ADUQ, doc. 9.1.19, p. 4; Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 4

ont été amenées afin de répondre aux défis que posent les changements climatiques à l'échelle urbaine. L'idée de saisir toutes les opportunités possibles afin de verdir la ville et de profiter des effets bénéfiques du verdissement est revenue à moult reprises.

Les milieux naturels, la biodiversité et les espaces verts

Un représentant de la Ville de Montréal a affirmé lors du forum thématique du 12 juin 2013 que le pourcentage de milieux naturels protégés est maintenant de 5,78 % pour l'agglomération.²⁸¹ Pour sa part, le Sierra Club Québec fait remarquer qu'en vertu de la définition d'un milieu naturel fournie dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal, le pourcentage de milieux naturels protégés sur l'île serait plutôt de 4 %.²⁸²

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) souligne, au même titre que le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM), que Montréal est en déficit d'espaces verts. Selon eux, la moyenne de 1,2 ha / 1 000 habitants est nettement insuffisante et considèrent que le seuil minimal à atteindre devrait être de 4 ha / 1 000 habitants.²⁸³ À cet égard, le Sierra Club Québec souligne que la répartition inégale des espaces verts et des milieux naturels sur le territoire « *reflète un manque de justice environnementale* ». ²⁸⁴

De manière générale, tous les organismes, groupes ou citoyens qui se sont prononcés sur les milieux naturels, la biodiversité et les espaces verts désirent que le pourcentage de milieux naturels protégés augmente significativement sur le territoire de Montréal.²⁸⁵ Dans cet esprit, quelques groupes mentionnent qu'il faut préserver les espaces naturels restants et les mettre à l'abri du développement immobilier. Par exemple, la Coalition Verte affirme qu'il y a eu seulement 1,3 % de nouveaux espaces protégés dans les neuf dernières années alors que plusieurs sites potentiels ont été perdus.²⁸⁶ Pour le Sierra Club Québec, l'objectif de 6 % de milieux naturels terrestres protégés n'est pas assez ambitieux. Par contre, l'organisme reconnaît que l'objectif de 17 % de milieux naturels protégés présenté dans le PMAD n'est pas réaliste pour Montréal, car trop peu de terrains demeurent encore disponibles.²⁸⁷ Quelques exemples de terrains à protéger ont été mentionnés : le terrain Meadowbrook, l'écoterritoire des Rapides, le boisé de l'Île des Sœurs, la batture de Pointe-aux-Trembles, etc.²⁸⁸

²⁸¹ M. Daniel Hodder, doc. 4.4.8, L. 579-585; Le texte du projet de PDM stipule qu'il y a 5,4 % de milieux naturels protégés sur l'île. Ce pourcentage a été révisé à 5,78 % lors de la séance thématique du 12 juin 2013

²⁸² Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 2

²⁸³ REQ, doc. 9.1.5, p. 16; CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 4 et Mme Coralie Deny, doc. 4.4.8, L. 1855-1872

²⁸⁴ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 3

²⁸⁵ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 4; FJIM, doc. 9.2.7, p. 8-9; CACV, doc. 9.2.10, p. 26

²⁸⁶ CPP-IDS, doc. 9.1.2, p. 2; GC, doc. 9.1.8, p. 4; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 3 et 36-62

²⁸⁷ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 2-3

²⁸⁸ Les Amis de Meadowbrook, doc. 9.1.56 (mémoire complet); CPP-IDS, doc. 9.1.2, p. 2; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 22; Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 7 et 11

Plusieurs propositions ont été présentées lors de la consultation publique afin d'augmenter la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts. Le Sierra Club Québec formule six recommandations : cartographier les espaces verts dépassant une superficie d'un demi-hectare, afin de leur attribuer un nouveau zonage récréatif et du même coup les protéger du développement; limiter le développement aux terrains déjà construits ou anciennement industriels; protéger les sites menacés de développement comme Meadowbrook et l'Anse-à-l'Orme; encourager les initiatives d'appropriation citoyenne comme celle du « *Champs des possibles* » et intégrer au PDM les objectifs, exigences et définitions inscrits au PMAD et à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal.²⁸⁹

La Coalition Verte recommande, pour sa part, de construire sur les friches industrielles et non sur les espaces verts et de restaurer les terrains dégradés, appauvris ou perturbés. L'organisme rappelle que Montréal dispose de vastes terrains dégradés (brownfield) qui pourraient être réhabilités pour la construction, mais aussi en créant des espaces végétalisés reliés par des corridors verts.²⁹⁰ L'utilisation des servitudes de conservation a été proposée à deux reprises comme méthode de protection de la biodiversité sur les terrains privés.²⁹¹ Il a également été proposé de majorer la contribution des promoteurs aux fins de parc.²⁹² Un autre groupe demande de « *Protéger les jardins publics et privés, afin de permettre à la Ville de Montréal de conserver et de développer sa réputation de ville de jardins* ». ²⁹³

De son côté, le REQ recommande, entre autres choses « [...] *afin d'améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts [...]* », d'appuyer les initiatives d'éducation relative à l'environnement, d'intensifier la diffusion d'information sur les enjeux liés à la biodiversité, d'appuyer les projets de plantation d'arbres et de plantes indigènes, de diversifier les espèces plantées et de réhabiliter les friches industrielles.²⁹⁴

La Trame verte et bleue

La création d'un parc ceinture ou d'une trame verte et bleue a été mentionnée par plusieurs participants. Quelques intervenants s'étonnent, par ailleurs, de l'absence de la mention de la Trame verte et bleue dans le projet de PDM, puisqu'elle est l'un des éléments centraux du PMAD.²⁹⁵ Ce concept maximise les bénéfices d'un réseau d'espaces verts, non seulement pour la biodiversité, mais aussi sur le plan social, récréatif et touristique, selon un participant.

²⁸⁹ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 2-4

²⁹⁰ GC, doc. 9.1.8, p. 5

²⁹¹ CPP-IDS, doc. 9.1.2, p. 3; Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 6

²⁹² Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 6-7

²⁹³ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 10

²⁹⁴ REQ, doc. 9.1.5, p. 13

²⁹⁵ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 4; GC, doc. 9.1.8, p. 4; M. Patrick Asch, doc. 9.1.47, p. 1-3; CPP-IDS, doc. 9.1.2, p. 1

Celui-ci note également que Montréal serait l'une des seules métropoles en Amérique du Nord à ne pas avoir mis de l'avant un concept de ceinture ou de trame verte.²⁹⁶

Toujours selon ce participant, la Trame verte et bleue atteindrait son plein potentiel en intégrant les zones urbaines de Montréal. Les corridors écologiques ainsi créés deviendraient des axes de transport actif, permettraient la circulation de la biodiversité et pourraient pallier les problèmes de justice environnementale. Ce même participant cite dans son mémoire un extrait du rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération qui recommandait déjà en 2008 « *de mener des démarches visant la création d'un réseau avec quatre grandes trames vertes sur le territoire, dans l'Est, l'Ouest, le grand Sud-Ouest et le Centre et le Nord de l'île de Montréal [...]* ». ²⁹⁷

Comme son nom l'indique, la Trame verte et bleue comprendrait des milieux riverains ou aquatiques et des accès à l'eau. Un groupe note que le PDM reste silencieux sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et rappelle que des objectifs à cet effet sont inclus dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal.²⁹⁸ L'amélioration de l'accessibilité aux berges et de la qualité de l'eau a été soulevée à quelques reprises. L'accès aux berges pourrait être amélioré par des plages, des quais ou des bandes riveraines boisées. Pour plusieurs, il faut développer des fenêtres sur l'eau et des accès publics et non uniquement privés.²⁹⁹

Concernant la qualité de l'eau, un organisme souligne que le démantèlement du Réseau bleu de la Ville de Montréal a contribué à la diminution des connaissances acquises sur les enjeux liés aux cours d'eau. Un autre recommande à la Ville d'aller de l'avant avec le projet d'usine de traitement des eaux usées à Rivière-des-Prairies afin d'améliorer la qualité de l'eau du Fleuve.³⁰⁰

Les bénéfiques et la généralisation du verdissement

La pollution atmosphérique, la gestion des matières résiduelles ainsi que l'adaptation aux changements climatiques sont des enjeux qui ont été abordés.

Un citoyen mentionne que, selon le réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal, la qualité de l'air serait considérée comme bonne seulement une journée sur trois. Un participant souligne également que plus le taux de polluants s'accroît dans l'air, plus le taux

²⁹⁶ M. Patrick Asch, doc. 9.1.47, p. 2

²⁹⁷ M. Patrick Asch, doc. 9.1.47, p. 4-7 et doc. 9.1.47.1, p. 20

²⁹⁸ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 3

²⁹⁹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 7; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 8; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 13; TACS, doc. 9.1.30.1, p. 30; M. Victor Balsis et M. Gaétan Auger, doc. 9.1.46, p. 4

³⁰⁰ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 4; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 8-9; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 6; Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 8-10; Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 4

de mortalité cardiovasculaire augmente. Il ajoute que la toxicité des polluants s'accroît au sein des îlots de chaleur urbains en lien avec la hausse de la température. Pour cette raison, le REQ propose d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de GES, notamment par le respect des engagements pris dans le *Plan de transport*, le développement du réseau de transport collectif, la promotion du transport actif, l'application de l'interdiction de la marche au ralenti des véhicules et la diminution des déplacements par camion. Toujours afin d'améliorer la qualité de l'air, il recommande également de mettre en place un plan d'action visant la réduction de la consommation d'énergie, de sensibiliser la population aux effets du chauffage au bois et d'intensifier les mesures de verdissement.³⁰¹ Dans la même perspective, un organisme communautaire souligne qu'il est urgent de mettre en place les mécanismes qui permettront d'atteindre les objectifs de Kyoto.³⁰²

La gestion des matières résiduelles doit être améliorée selon quelques participants. Le REQ demande d'améliorer la gestion des matières résiduelles et la propreté en accentuant la promotion des sacs réutilisables, en soutenant les initiatives locales de compostage, en implantant la collecte des résidus alimentaires dans tous les arrondissements et dans tous les lieux publics, en adoptant une politique de gestion d'événements écoresponsables et en développant le réseau des écocentres. Pour leur part, Vision Montréal et Coalition Montréal proposent un système de collecte pneumatique de déchets pour les futurs quartiers à développer.³⁰³ En raison du manque d'acceptabilité sociale du projet de construction d'un centre de compostage sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, un groupe de citoyens demande que celui-ci soit retiré du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* de l'agglomération de Montréal.³⁰⁴

Les changements climatiques posent un défi de taille pour les villes comme Montréal puisqu'ils accentuent les effets d'îlots de chaleur ainsi que la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Pour Vision Montréal et Coalition Montréal, il faut évaluer les risques et identifier les mesures et les interventions qui permettront de s'adapter aux conséquences de ces changements.³⁰⁵ L'intensification du verdissement de la ville et la diminution des surfaces minéralisées consisteraient, selon un bon nombre de participants, en une partie de la solution. Dans cette perspective, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) propose de réduire l'indice d'occupation du sol, d'augmenter les initiatives de verdissement, d'augmenter le couvert végétal sur les voies publiques et de prévoir des réserves foncières pour l'aménagement de parcs avant de donner le feu vert aux promoteurs.³⁰⁶ Outre les mesures de verdissement proposées, dans le but de réduire les îlots de chaleur, plusieurs organismes recommandent l'adoption de règlements rendant obligatoires les toitures vertes ou blanches et l'utilisation de matériaux pâles pour les stationnements de grandes

³⁰¹ M. François Reeves, doc. 7.2, L. 2181-2183, 2199-2201, 2250-2257 et 2262-2265; REQ, doc. 9.1.5, p. 6 et 8-9

³⁰² CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 32

³⁰³ GC, doc. 9.1.8, p. 6; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 18; REQ, doc. 9.1.5, p. 6 et 11-12

³⁰⁴ Comité d'Ahuntsic contre l'usine de compostage dans le parc Saint-Michel, doc. 9.1.61, p. 4-8

³⁰⁵ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 18

³⁰⁶ OAQ, doc. 9.2.17, p. 8

surfaces.³⁰⁷ Un participant propose, quant à lui, d’orienter autrement les nouveaux quartiers à développer par rapport au soleil et ainsi tirer parti d’une meilleure exposition.³⁰⁸

Un participant a posé la question suivante afin d’y répondre : pourquoi verdir ? C’est pour la santé du cœur, pour réduire les îlots de chaleur, pour économiser de l’eau, pour économiser l’énergie, pour absorber le carbone, pour la biodiversité et pour embellir les quartiers.³⁰⁹ Certains organismes ont parlé des services écologiques rendus par la nature en ville et des bénéfices du verdissement pour la santé et la qualité de vie des résidents.³¹⁰ Un participant souligne tout particulièrement que l’arbre et les espaces verts sont les alliés du cardiologue et des vecteurs de santé cardiovasculaire, car ils sont des climatiseurs naturels et de grands purificateurs d’air.³¹¹ Pour ces raisons, la TCAÎM demande que tous aient accès à un espace vert dans un rayon de 500 m de sa résidence. Plusieurs groupes insistent pour les mêmes raisons sur l’importance de la multiplication des parcs et espaces verts partout où c’est encore possible de le faire dans tous les quartiers et tous les nouveaux développements. La contribution aux fins de parcs devrait, selon un organisme, être bonifiée et versée en terrains plutôt qu’en argent afin de tenir compte du déficit de parcs. La création d’une réserve foncière pour l’aménagement de parcs afin de freiner la spéculation foncière a également été proposée.³¹²

Pour ce qui est de la gestion des eaux de pluie, plusieurs groupes ont mentionné que la transformation des surfaces minéralisées en surfaces végétalisées faciliterait leur gestion en permettant la percolation dans le sol plutôt que le ruissellement vers les égouts. Il est connu que le ruissellement peut causer des surverses qui affectent la qualité de l’eau des cours d’eau au moment des événements de précipitations extrêmes.³¹³ Quelques participants ont mentionné que la Ville a un choix à faire pour la gestion des eaux de pluie entre la construction d’infrastructures du type bassin de rétention en béton ou l’utilisation d’infrastructures dites « vertes ». Dans cette optique, un participant propose de restaurer des milieux humides au pied du mont Royal ou de la falaise Saint-Jacques, au lieu de construire des bassins de rétention en béton. Le REQ va dans le même sens en demandant notamment de végétaliser ou de perméabiliser les surfaces minéralisées, de rediriger les eaux de pluie vers des zones vertes et de favoriser la plantation de plantes indigènes.³¹⁴ Un participant

³⁰⁷ REQ, doc. 9.1.5, p. 6 et 15-16; TACS, doc. 9.1.30, p. 42; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 24-25

³⁰⁸ M. Mojtaba Samimi, doc. 7.2, L. 810-823 et doc. 9.1.20, p. 1

³⁰⁹ SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 1-2

³¹⁰ REQ, doc. 7.7, L.3895-3900; TACS, doc. 9.1.30, p. 42

³¹¹ M. François Reeves, doc. 7.2, L. 2320-2327

³¹² TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 24; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 7; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 224-244; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3; Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 17-18; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 13-14; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11

³¹³ Sierra Club Québec, doc. 9.1.29, p. 4-5; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 191-204; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 6; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3-4

³¹⁴ Aqua Climax, doc. 9.1.36, p. 5; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 255-262; Regroupement des éco-quartiers, doc. 9.1.5, p. 6, 9-10

propose, quant à lui, l'application du concept de l'empreinte de l'eau aux infrastructures urbaines afin de favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales.³¹⁵

Afin de réduire la charge polluante dans les cours d'eau, le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande « [...] *que soit planifié le suivi des ouvrages de débordement et des égouts pluviaux émergés ou à risque d'émersion sur plusieurs mois et qu'un plan de correction soit mis en œuvre* ». ³¹⁶

Plusieurs approches de verdissement sont mises de l'avant par les groupes et les participants (agriculture urbaine, indice de canopée, ruelles vertes, corridors verts, parcs, espaces verts, etc.). Pour la majorité des participants, la généralisation du verdissement est capitale et doit se faire en saisissant la moindre opportunité pour créer des îlots de fraîcheur, améliorer la qualité de vie des citoyens et la convivialité des quartiers.³¹⁷

L'agriculture urbaine est une manière de verdir la ville qui pourrait être rendue obligatoire dans les projets de développement d'envergure (autoroute Bonaventure, Griffintown, campus Outremont, Hippodrome), selon un participant. Il mentionne également que « *Les aménagements urbains pourraient inclure des plantes comestibles, les rues pourraient devenir des vergers urbains citoyens* ». ³¹⁸ Afin d'utiliser l'agriculture urbaine pour verdir la ville, les différents groupes et organismes font les recommandations suivantes³¹⁹ :

- préserver les terres agricoles restantes;
- harmoniser la réglementation entre les arrondissements;
- poursuivre les travaux du Comité de travail en agriculture urbaine;
- adopter une politique sur l'agriculture urbaine;
- intégrer des mesures concrètes au futur Plan d'urbanisme;
- pérenniser le réseau des jardins communautaires et collectifs;
- mettre en place un système alimentaire durable;
- valoriser l'apiculture urbaine;
- encourager les initiatives citoyennes;
- attribuer de nouveaux financements pour l'acquisition de terrains voués à l'agriculture urbaine;

³¹⁵ Aqua Climax, doc. 9.1.36, p. 4

³¹⁶ Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 8

³¹⁷ CACV, doc. 9.2.10, p. 26; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3

³¹⁸ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.58, p. 5-6

³¹⁹ REQ, doc. 9.1.5, p. 6, 13, 17-18; GC, doc. 9.1.8, p. 5; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 22-24; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 15; CjM, doc. 9.2.4, p. 7; CACV, doc. 9.2.10, p. 26; CEUM, doc. 9.1.44, p. 20-21; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 12

- créer un zonage spécifique à l'agriculture urbaine;
- intégrer l'agriculture urbaine à tous les nouveaux projets de développement immobilier;
- créer un verger montréalais « *interarrondissemental* »;
- intégrer au *Plan d'action municipale 2013-2017* du PDM des projets d'agriculture urbaine dans le programme de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.

Augmenter l'indice de canopée est également une manière de verdir la ville par la plantation d'arbres. Deux organismes demandent spécifiquement de réaffirmer l'objectif d'augmenter la canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 en multipliant les initiatives de verdissement des lieux publics et privés.³²⁰ L'organisme SOVERDI, qui s'occupe de la mise en œuvre du *Plan d'action Canopée* sur le domaine privé et institutionnel, souhaite que celui-ci « [...] fasse l'objet d'une invitation formelle de la part du prochain Maire de Montréal et prenne la forme d'un chantier bien visible, actif en des lieux précis et bien identifiés de Montréal ». Toujours selon SOVERDI, afin d'atteindre les objectifs liés au verdissement, les arbres et les plantes grimpantes apparaissent comme les types de végétaux les plus adéquats, les moins chers et les plus efficaces à long terme.³²¹

Toujours dans l'idée de verdir la ville par la plantation d'arbres et ainsi favoriser la détente, l'activité physique, les déplacements de la faune et renforcer les liens entre les espaces verts, certains groupes ou organismes proposent la création de corridors verts, de promenades vertes ou encore de parcs linéaires.³²² L'organisme SOVERDI explique dans son mémoire que les « [...] corridors sont créés par une densification volontaire de la canopée sur tous les types de propriétés (privés comme publics) le long d'axes [...] comme celui allant du Mont-Royal à la rivière des Prairies en passant par le Jardin Botanique ». Le *Plan d'action Canopée* identifie une quinzaine de ces corridors, dont certains le long de grands axes routiers afin de profiter des effets filtrant des arbres pour diminuer la dangerosité des axes de circulation sur la santé cardiovasculaire des populations vivant à proximité.³²³

Le verdissement et la mise en valeur des ruelles sont un autre exemple de projets proposés afin de verdir la ville. Le représentant d'un organisme note toutefois que les citoyens ont tendance à négliger la plantation d'arbres dans les projets de ruelles vertes. Il considère que ces projets se concentrent de plus en plus vers la création de bandes arbustives.³²⁴

³²⁰ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 4

³²¹ SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 2 et 4

³²² M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 15-27; M. Victor Balsis et M. Gaétan Auger, doc. 9.1.46, p. 9-10; Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 15; GC, doc. 9.1.8, p. 6; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2, 19 et 37; ENJEU, doc. 9.1.6, p. 4

³²³ SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 3-4

³²⁴ ENJEU, doc. 9.1.16, p. 4; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 2 et 19; Ruepublique, doc. 9.1.52, p. 5; SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 3

2.2.5 Développement économique

Le présent volet couvre la question de la vitalité économique et commerciale de Montréal. Plus spécifiquement, ce volet touche aux domaines de l'attraction, du développement et du soutien de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de la création et du maintien de l'emploi, de même que de l'attraction, de la rétention et de la formation de la main-d'œuvre. Il traite aussi du positionnement économique de la Ville sur l'échiquier métropolitain et international.

D'entrée de jeu, des propos ont été tenus sur le positionnement économique de Montréal. Selon certains, la Ville a pris en 30 ans un retard significatif par rapport à d'autres villes comparables comme Toronto et n'est plus le moteur économique qu'elle devrait être pour le reste du Québec et du Canada.³²⁵ À titre d'exemple, on mentionne que le taux de chômage montréalais dépassait de 1,7 % celui de la province en juillet 2013, « [...] *une anomalie structurelle que l'on retrouve dans très peu de grandes villes dans le monde* ». ³²⁶

Selon la CCMM, le PDM devrait affirmer que le défi de Montréal est qu'elle devienne une ville prospère.³²⁷ Pour y arriver, diverses pistes de solutions sont explorées par les participants. La Direction de la santé publique (DSP) souhaite que le PDM soit plus affirmatif en matière de création et de maintien de l'emploi sur l'île et recommande de s'inspirer davantage des principes et stratégies identifiées dans la *Stratégie de développement économique 2011-2017* de la Ville de Montréal.³²⁸ L'Institut de développement urbain (IDU) suggère à la Ville de « [...] *prioriser ses investissements dans quelques projets porteurs, plutôt que de disséminer dans des dizaines de projets des sommes insuffisantes [...]* ». ³²⁹

De son côté, la CCMM souligne qu'un « [...] *plan cohérent et efficace d'aménagement de Montréal est une condition nécessaire pour améliorer la qualité de vie des Montréalais certes, mais non suffisante* ». Elle ajoute que « [...] *on ne pourra améliorer significativement la qualité de vie de la population sans renforcer la base économique, donc favoriser la création de richesse* ». Elle demande d'ailleurs que le PDM « [...] *inclue une vision et des actions pour accroître les retombées économiques et sociales des actifs à portée provinciale et nationale qui sont présents sur son territoire* » et préconise les mesures suivantes³³⁰:

- renforcer les grappes industrielles;
- attirer et retenir les talents;
- retenir les familles;
- améliorer la fiscalité pour les entreprises; et
- promouvoir les avantages économiques de Montréal.

³²⁵ IDU, doc. 9.1.6, p. 10; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 7-8

³²⁶ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 7

³²⁷ CCMM, M. Michel Leblanc, doc. 7.3, L. 2422-2438

³²⁸ DSP, doc. 9.1.35, p. 7

³²⁹ IDU, doc. 9.1.6, p. 16

³³⁰ CCMM, doc. 9.1.24, p. 4-6

Comme l'affirme conjointement l'IPAM et l'École d'urbanisme de l'Université McGill, « *Même si la Ville n'a ni les pouvoirs, ni les moyens de s'attaquer, à elle seule en tout cas, aux défis de la production et diffusion du savoir, de la formation de la main-d'œuvre, de la croissance de l'entrepreneuriat et de la promotion internationale de la métropole, elle peut et doit jouer un rôle dans tous ces domaines* ». ³³¹

Le renforcement du rôle du centre-ville

L'avenir du centre-ville soulève des préoccupations et des questionnements. Deux organisations soulignent l'importance de la vitalité du centre-ville et des activités commerciales, culturelles, économiques et d'affaires qu'il regroupe, pour assurer la croissance et le rayonnement de la Ville de Montréal. ³³²

Elles mentionnent également un enjeu fondamental auquel doit faire face le quartier, soit celui de la transformation de l'offre et de la concurrence commerciales : « [...] *le centre-ville et les artères commerciales de Montréal se sont affaiblis en raison du développement de pôles de services dynamiques et accessibles en banlieue* [...] ». ³³³ L'un des représentants du groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal abonde d'ailleurs dans le même sens et souhaite que les défis qu'imposent les « *super structures commerciales* » d'envergure régionale et métropolitaine au dynamisme du centre-ville soient pris en compte dans le PDM. ³³⁴

Ainsi, dans une perspective d'amélioration de la compétitivité, la CCMM « [...] *demande que le PDM prenne acte de la singularité et de la nouvelle réalité du centre-ville et précise sa stratégie pour en améliorer l'accès et renforcer ses activités commerciales* ». Selon elle, cette stratégie doit se décliner en quatre points principaux : ³³⁵

- la propreté des rues et leur convivialité pour les piétons;
- la simplification et l'accélération des processus d'approbation des projets;
- la garantie d'un meilleur équilibre fiscal entre les fonctions résidentielles et non résidentielles; et
- l'amélioration de son accès automobile et de son offre de stationnement.

Dans la foulée du dernier point avancé par la CCMM, la firme LOCI Stratégies note que le « [...] *désir de réduire la place de l'automobile dans les secteurs centraux se fait [...] au détriment des secteurs commerciaux qui doivent une partie de leurs recettes à ce mode de*

³³¹ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 17

³³² CCMM, doc. 9.1.24, p. 1-3 ; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 8-9

³³³ CCMM, doc. 9.1.24, p. 3

³³⁴ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, UdeM, M. Gérard Beaudet, doc. 7.10, L. 1230-1250

³³⁵ CCMM, doc. 9.1.24, p. 3

transport. Les fuites commerciales dues aux limitations de stationnement et mesures entreprises pour encourager les transports alternatifs ne sont pas négligeables ». ³³⁶ Un autre citoyen critique aussi la gestion du stationnement au centre-ville et croit qu'une partie de la solution pour contrer le nombre limité d'espaces disponibles réside en une meilleure planification et utilisation des espaces en souterrain. ³³⁷

Selon ce même citoyen, la ville intérieure (RÉSO) doit être considérée comme une composante essentielle d'un centre-ville dynamique et doit être abordée comme telle dans le PDM. Il maintient que les tendances en matière de développement économique urbain et d'urbanisme compact sont favorables à l'aménagement d'espaces souterrains, particulièrement dans une perspective de recherche de densité en profondeur par manque d'espace en surface. ³³⁸ Par conséquent, il suggère, entre autres, l'adoption d'une Charte de l'aménagement de la ville intérieure pour tous les propriétaires immobiliers raccordés au RÉSO ou impliqués dans son développement, ainsi qu'une plus grande implication financière des trois niveaux de gouvernement dans sa requalification et son extension. ³³⁹

Toutefois, le CEUM rappelle que le développement du centre-ville est important, mais qu'il doit s'articuler, et ce, de manière complémentaire à celui des quartiers. ³⁴⁰ L'organisme Tous pour l'aménagement du Centre-Sud souhaite, quant à lui, que le centre-ville porte deux identités, qu'il soit traité à la fois comme un lieu de convergence et un milieu de vie. ³⁴¹

La consolidation des grands pôles économiques et l'emploi dans les quartiers

Le PDM propose de renforcer le rôle structurant de trois grands pôles économiques : le pôle principal du Centre et les deux pôles secondaires de l'Est et de l'Ouest. Dans un souci de réduction des distances parcourues par les personnes et les marchandises, le document met également de l'avant l'amélioration de leur desserte en transport collectif et routier. ³⁴²

La majorité des intervenants ne remettent pas en question la consolidation de ces pôles d'emploi. Vivacité Montréal salue d'ailleurs la volonté de la Ville de jumeler le renforcement des pôles économiques et du transport collectif, car cela permet de maintenir des industries et des expertises au centre de la région métropolitaine. ³⁴³ Or, un participant émet des réserves quant à la hiérarchisation des zones d'activité économique sur le territoire (un pôle principal et deux pôles secondaires). D'après lui, cette vision est dépassée et ne tient pas compte des nouvelles zones économiques spécialisées qui sont apparues au fil des dernières

³³⁶ LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 5

³³⁷ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 6-7

³³⁸ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 5 et 12

³³⁹ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 21, 30

³⁴⁰ CEUM, doc. 7.4., Mme Patricia Clermont, L. 1212-1236

³⁴¹ TACS, doc. 9.1.30, p. 10 et 26

³⁴² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 25-35

³⁴³ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 12; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 25

années : « [...] comme si l'autoroute 40 elle-même n'avait pas connu tout le long de son parcours une telle transformation et une telle densification que cet axe apparaît depuis un bon moment et encore pour longtemps comme une composante majeure du développement de Montréal ». ³⁴⁴

En revanche, comme la Coalition montréalaise des tables de quartiers (CMTQ), un grand nombre de participants craignent que l'approche prônée par le PDM ne priorise que les grands pôles d'emploi et délaisse par conséquent l'emploi de proximité. ³⁴⁵ Ainsi, le Conseil central de Montréal – CSN propose une stratégie d'inclusion de l'emploi qui vise à « *Maintenir et développer des zones d'emploi fortes et prospères dans tous les arrondissements, notamment pour réduire la longueur des déplacements domicile-travail et contrer l'étalement urbain, dont certains secteurs dédiés à des fonctions industrielles, commerciales et de bureaux [...]* ». ³⁴⁶ Pour sa part, le Réseau des CDEC recommande d'inscrire au PDM comme principe de développement « [...] *la présence de zones d'emploi dynamiques et diversifiées au cœur des quartiers* ». Il suggère également de tirer parti du plein potentiel qu'offrent les outils réglementaires pour préserver et développer les zones d'emploi (zonage fermé, zonage exclusif, zonage de type mixte avec des objectifs chiffrés de multifonctionnalité). ³⁴⁷ En outre, les Ateliers créatifs Montréal préconisent une approche de planification et de réglementation qui permettrait « [...] *d'identifier et de préserver les secteurs industriels à valeur culturelle qui peuvent accueillir des ateliers d'artistes et de préserver leur vocation en les affectant zones d'emploi* ». ³⁴⁸

Par ailleurs, le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP), la CDEC LaSalle-Lachine, le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et l'OAQ déplorent le remplacement presque systématique des zones industrielles par du résidentiel et demandent, de ce fait, le maintien de zones d'emplois sur l'ensemble du territoire. ³⁴⁹ En outre, des participants désirent que le PDM comporte un volet portant sur la réhabilitation des sols contaminés, autant pour les quartiers que pour les grands pôles économiques, ainsi que sur l'implantation de nouvelles entreprises sur ces terrains vacants. ³⁵⁰ Le Conseil central de Montréal – CSN va même jusqu'à préconiser la tenue d'une vaste consultation sur la question. ³⁵¹

³⁴⁴ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

³⁴⁵ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4-5; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 19, 27, 32; Ateliers Créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 6; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 7; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 13; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 10; OAQ, doc. 9.2.17, p. 6; LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 4; CEUM, doc. 9.1.44, p. 11; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 9

³⁴⁶ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12

³⁴⁷ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 19 et 27

³⁴⁸ Ateliers Créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 6

³⁴⁹ CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 16; OAQ, doc. 9.2.17, p. 6

³⁵⁰ CCEM, doc. 9.1.15, p. 7; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 11; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 32-33

³⁵¹ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12

La consolidation de filières existantes et la création d'un nouveau créneau d'avant-garde

Pour garantir la compétitivité des filières économiques existantes telles que la finance, le manufacturier, le récréotourisme et l'économie sociale, un certain nombre d'intervenants énoncent des pistes de consolidation et de renforcement.

Au chapitre de la finance, l'organisation Finance Montréal, rappelle l'importance du secteur. Il représente 6 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec et regroupe plus de 150 000 employés dont les deux tiers sont basés dans la métropole. Elle relate, de plus, l'ascension de la Ville au classement du *Global Financial Centres Index*, qui est passée en cinq ans du 30^e rang au 16^e rang parmi les places financières mondiales.³⁵² Pour faire de Montréal une place financière renommée à l'échelle internationale, Finance Montréal croit que la Ville doit miser davantage sur la présence de talents (bilinguisme, qualifications et éducation de la main-d'œuvre), ses faibles coûts d'opération (salaire, loyers, etc.), l'amélioration de la qualité de ses infrastructures, le renforcement de son accessibilité et de sa connectivité avec le reste du monde de même que sur la stabilité de son système juridique et règlementaire.³⁵³ Dans son mémoire, un autre citoyen fait aussi valoir que la finance est un créneau porteur qui gagne à être mieux exploité.³⁵⁴

Pour contrer la tendance évoquée par le Conseil central de Montréal – CSN voulant que l'emploi manufacturier soit considérablement en baisse,³⁵⁵ deux intervenants préconisent l'élaboration d'une stratégie de relance de l'industrie du vêtement et/ou de la mode.³⁵⁶ L'un d'entre eux propose notamment que Montréal s'inspire du modèle italien reconnu internationalement pour son succès et qu'elle joue un rôle dans la mise en réseau des acteurs du milieu, qu'ils soient créateurs, manufacturiers ou détaillants, afin de favoriser leur collaboration et coopération.³⁵⁷

La question du tourisme suscite également quelques réactions. Tourisme Montréal déplore le manque de considérations d'ordre touristique inscrites au PDM. L'organisme réclame la reconnaissance, d'une part, du tourisme comme moteur économique et, d'autre part, du fait qu'il participe au rayonnement de la Ville mondialement.³⁵⁸ À une échelle plus locale, le CRUISP, la CDEC LaSalle-Lachine et le GRAME attendent de la Ville qu'elle investisse dans le potentiel touristique et culturel des quartiers, alors que la CDC de la Pointe – région Est de Montréal souhaite le développement du récréotourisme à Pointe-aux-Trembles, compte tenu de la présence de nombreux milieux naturels et espaces verts.³⁵⁹

³⁵² Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 1-3

³⁵³ Finance Montréal, M. Michel Delisle, doc. 7.9, L. 2263-2301

³⁵⁴ M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 2

³⁵⁵ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 6

³⁵⁶ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 37; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 1-2

³⁵⁷ M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 1-2

³⁵⁸ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 3, 6

³⁵⁹ CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 15; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 11

En outre, le Chantier de l'économie sociale et le Réseau des CDEC de Montréal demandent que le PDM admette la contribution de ce créneau de proximité au développement de la Ville.³⁶⁰ Le premier souhaite également que le document vise à assurer le renouvellement et le suivi du cadre de partenariat : « [...] *le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable mis sur pied par la Ville de Montréal en 2009 a permis une reconnaissance formelle de la contribution de l'économie sociale au développement durable de Montréal. Ce partenariat renforce la position de leadership de Montréal en la matière* ». ³⁶¹

D'autres participants jugent important que la Ville de Montréal se positionne en tant que leader de la nouvelle économie et ainsi qu'elle promeuve le développement des hautes technologies, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et du numérique.³⁶²

La CCMM relève l'absence de référence à la « *ville intelligente* » dans le PDM, concept qu'elle conçoit comme un pilier important de l'économie de demain.³⁶³ La Table de concertation des partenaires en TIC de TechnoMontréal présente une définition de la « *ville intelligente* » qui correspond à « [...] *l'intégration des TIC dans les principaux champs de responsabilité de la gestion urbaine, soit : le développement économique, la cohésion et l'inclusion des communautés et des citoyens, le transport, le développement durable, l'efficacité des processus et des opérations municipales* ». ³⁶⁴

Cette même organisation recommande que le PDM « [...] *intègre une vision numérique comme fondement à ses priorités afin d'accélérer la compétitivité et l'attractivité de la Ville dans une perspective d'aménagement et de développement durable* ». ³⁶⁵ Elle propose aussi un éventail de stratégies pour faire de Montréal une ville d'avant-garde qui comprend, entre autres, de favoriser l'accès à Internet dans les lieux de transit et les endroits publics, de donner accès aux citoyens aux données ouvertes et aux codes sources, de mettre en place un système intelligent de transport collectif et de marchandises, ainsi que de mettre en valeur le patrimoine architectural via le numérique.³⁶⁶ Le Réseau des CDEC se rallie à cette opinion et suggère d'ailleurs que Montréal se dote « [...] *d'infrastructures numériques de pointe notamment au centre-ville, là où se trouvent les centres de savoir et les sièges sociaux* ». ³⁶⁷

³⁶⁰ Chantier de l'économie sociale, doc. 9.2.18, p. 8-10; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 35-36

³⁶¹ Chantier de l'économie sociale, doc. 9.2.18, p. 10

³⁶² M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 3; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 40; TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. 4-15; CCMM, doc. 9.1.24, p. 2

³⁶³ CCMM, doc. 9.1.24, p. 2

³⁶⁴ TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. i

³⁶⁵ TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. i

³⁶⁶ TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. 5-11, p. 12-15, annexe 1

³⁶⁷ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 40

Le capital social et le rayonnement des institutions d'enseignement

Certains mémoires traitent de questions liées à la variable humaine du développement économique, appelé aussi capital social. D'abord, le Réseau des CDEC affirme que pour que Montréal s'assure notamment d'un développement économique et social harmonieux, la Ville doit assumer un leadership fort auprès de ses partenaires dans des domaines comme l'éducation et l'immigration, domaines qui ne relèvent pas du champ d'intervention municipal (augmentation du taux de scolarisation, augmentation des qualifications professionnelles, attrait et rétention des diplômés, intégration des immigrants et francisation, etc.)³⁶⁸

Dans cette foulée, l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) met en relief la dissonance existant entre la vision du PDM et les mesures qu'il prévoit pour renforcer le caractère universitaire de Montréal comme facteur d'attractivité et de compétitivité.³⁶⁹ « [...] il est paradoxal que la présence des institutions d'enseignement soit à la base de la planification du développement de Montréal, mais que la population qui la fréquente soit aussi peu visible dans les outils de planification ». ³⁷⁰ Et ce, rappelle-t-elle, d'autant plus que la communauté étudiante montréalaise représente 60 % de celle retrouvée dans l'ensemble du Québec et que le groupe d'âge qui lui est normalement associé (15-24 ans) est le seul à avoir un solde migratoire positif de façon permanente.³⁷¹ Ainsi, l'UTILE recommande de reconnaître l'attraction et la rétention des étudiants comme un enjeu majeur pour l'atteinte de la vision, point de vue partagé par la CCMM qui souhaite que le PDM précise le rôle de la Ville en la matière.³⁷²

D'autre part, pour l'IDU, la Ville doit veiller à « [...] mieux intégrer socialement et économiquement les milliers d'immigrants qui y atterrissent annuellement ». ³⁷³ À cet effet, le Conseil interculturel de Montréal considère l'accès à l'emploi et à des postes d'influence des membres issus des communautés culturelles comme un facteur fondamental de cohabitation et du « vivre ensemble ». ³⁷⁴

Enfin, deux intervenants se préoccupent spécifiquement du développement de l'entrepreneuriat sur le territoire montréalais. D'un côté, le Conseil central de Montréal – CSN recommande de mettre sur pied la Table régionale sur l'entrepreneuriat et d'un autre côté, le Chantier de l'économie sociale demande que la Ville de Montréal assure « [...] un soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif par l'action locale ». Tous deux s'accordent pour

³⁶⁸ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 37-39

³⁶⁹ UTILE, doc. 9.1.33, p. 14; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 8

³⁷⁰ UTILE, doc. 9.1.33, p. 6

³⁷¹ UTILE, doc. 9.1.33, p. 6-8

³⁷² UTILE, doc. 9.1.33, p. 18; CCMM, doc. 9.1.24, p. 5

³⁷³ IDU, doc. 9.1.6, p. 15

³⁷⁴ CIM, M. Nikowe Amoni et Mme Myrlande Pierre, doc. 7.2, L. 1930-1986

dire que les CDEC jouent un rôle central dans le développement économique local et le soutien aux entreprises.³⁷⁵

2.2.6 Gouvernance

Ce volet regroupe les commentaires et opinions des participants sur les défis de la gouvernance à Montréal, le leadership de la Ville, la participation citoyenne et les partenariats à développer, de même que des éléments liés à la planification de la Ville et au cadre réglementaire.

Les problèmes et défis de gouvernance

Le représentant de la CCMM affirme « [...] *qu'il y a une crise de gouvernance et de confiance très grave à Montréal.* »³⁷⁶ La lourdeur et la lenteur administratives ainsi que la collaboration parfois difficile entre les différents acteurs et les paliers de gouvernement ont été soulevées d'une manière très imagée par un citoyen. Il affirme qu'à Montréal « *On gagne le championnat quasiment mondial du brettage collectif* ». ³⁷⁷ Également en lien avec la lourdeur administrative, l'IDU soutient que « *La Ville de Montréal doit d'abord faciliter la vie des investisseurs qui souhaitent réaliser des projets de développement. Le processus d'approbation des projets immobiliers mérite d'être revu afin de s'assurer que des réponses soient données plus rapidement aux promoteurs. [...] Il ne s'agit pas ici de réduire les exigences légitimes ni de rendre le processus moins rigoureux, mais bien de s'assurer que ce processus devienne plus efficace et, surtout, plus cohérent.* »³⁷⁸

La structure de gouvernance à différentes échelles territoriales est à revoir selon deux organismes. Pour l'un, il s'agit de revoir les mécanismes de planification, de gestion et de gouvernance de la région métropolitaine en simplifiant les modes de fonctionnement entre la Ville et ses 19 arrondissements, entre la Ville de Montréal et les villes liées de l'agglomération, entre la Ville et les villes de la CMM et entre la Ville et Québec. Pour l'autre, il s'agit de redéfinir la structure de l'arrondissement de Ville-Marie de manière à mieux représenter ses résidents, puisqu'actuellement le maire de la Ville est également le maire de l'arrondissement.³⁷⁹

Outre les défis liés à la crise de confiance actuelle et à la structure de gouvernance de la Ville, l'accessibilité universelle se pose également comme un défi lié à la vie démocratique selon deux interventions. Ce principe devrait, selon eux, guider l'ensemble des décisions et être inclus dans la *Charte des droits et responsabilités*. Dans cette optique, Moelle épinière et

³⁷⁵ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 7, 12; Chantier de l'économie sociale, doc. 9.2.18, p. 10

³⁷⁶ CCMM, M. Michel Leblanc, doc. 7.3, L. 2380-2412

³⁷⁷ Montréal pour tous, M. Pierre Pagé, doc. 7.3, L. 3487-3501

³⁷⁸ IDU, doc. 9.1.6, p. 11

³⁷⁹ OAQ, doc. 9.2.17, p. 2; TACS, doc. 9.1.30, p. 28 et doc. 9.1.30.1, p. 10

motricité Québec demande de rendre universellement accessible les séances des différentes instances de la Ville et tout ce qui concerne le processus électoral.³⁸⁰

Toujours en lien avec les défis de gouvernance à la Ville de Montréal, le Conseil des Montréalaises souligne que malgré le fait que les femmes ont investi le marché du travail, qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à étudier, qu'elles se sont lancées en politique et occupent des postes décisionnels, elles « [...] *restent sous-représentées dans les instances politiques municipales et sont minoritaires à remplir des postes de direction* ». Le Conseil constate, chiffre à l'appui, une participation moindre des femmes à la prise de décisions et à la gestion de la Ville. C'est en raison de cette situation « [...] *que le Conseil des Montréalaises appelle à ce que soient considérés les préoccupations et les intérêts des Montréalaises dans la planification urbaine et dans toutes les décisions municipales les concernant* ». ³⁸¹

Le leadership

Selon la CCMM, « *Le rapport de force de Montréal auprès des autres instances publiques s'est effrité avec les années pour disparaître presque complètement lors de la crise récente.* » ³⁸² Pour bon nombre de participants, dans ces circonstances, Montréal doit prendre la place qui lui revient comme métropole du Québec et assumer un leadership fort afin de défendre ses intérêts à l'échelle métropolitaine, régionale, provinciale et fédérale. ³⁸³

Un groupe souligne que « *La métropole fonctionnelle n'est toutefois pas réductible à la Ville de Montréal.[...] Plusieurs problématiques se déclinent désormais à une échelle qui transcende plus que jamais les découpages administratifs hérités et les moyens dont disposent les autorités locales – et ce, en dépit des fusions –, notamment celles liées à la mobilité, à la gestion environnementale et à la valorisation des espaces bleus et verts, à la concurrence que se livrent aujourd'hui les métropoles.* » ³⁸⁴ Dans cette optique, un autre groupe soutient que le « [...] *leadership montréalais doit également se manifester à l'échelle métropolitaine. Le maire de la Ville de Montréal est le président de la Communauté métropolitaine de Montréal (la CMM), il doit donc prendre appui sur cette position pour défendre et promouvoir les intérêts de la ville centre.* » ³⁸⁵

Plusieurs groupes et organismes demandent également que la Ville de Montréal utilise le PDM pour faire des représentations auprès des deux paliers supérieurs de gouvernement afin d'obtenir un financement adéquat dans différents domaines. Les réalités montréalaises en matière d'habitation en lien avec le développement du parc de logements social et

³⁸⁰ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 12-13; MÉMO-QC, doc. 9.2.8, p. 22

³⁸¹ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 9

³⁸² CCMM, doc. 9.1.24, p. 2

³⁸³ Les amis de la montagne, doc. 7.9, L. 676-680; Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, doc. 9.1.27, p. 8-9; IDU, doc. 9.1.6, p. 7; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 19; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 11

³⁸⁴ Professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 3-4

³⁸⁵ IDU, doc. 9.1.6, p. 6

communautaire et le développement des infrastructures ont été soulevées.³⁸⁶ Un organisme demande aussi que Montréal démontre du leadership concernant les enjeux liés au fleuve et à la rivière et que celui-ci se reflète dans le PDM.³⁸⁷

Dans un autre ordre d'idées, Héritage Montréal souhaite que l'ambition de « *renforcer le leadership de Montréal* » dépasse le rôle de Montréal comme moteur de développement économique de la région métropolitaine. À cet effet, il mentionne que la reconnaissance dans le PDM du rôle du centre-ville dans l'identité de la métropole est très pertinente.³⁸⁸

La participation citoyenne et les partenariats

Plusieurs groupes et organismes ont mis l'accent sur la pertinence de la participation citoyenne et des partenariats avec des organismes de la société civile en raison de leur connaissance du milieu dans lequel ils évoluent. Plusieurs recommandations ont été formulées à cet égard. Le CEUM recommande notamment de faire en sorte que les citoyens puissent valider et participer aux choix et à la planification des actions du *Plan d'action municipal 2013-2017* du projet de PDM par le biais de consultations publiques, et d'instaurer un mécanisme d'initiation de projet par référendum afin que les citoyens puissent initier facilement des projets dans leur milieu. Pour Culture Montréal, l'appropriation de l'outil qu'est le PDM par la communauté est primordiale. Un représentant de l'IPAM demande, pour sa part, l'implantation d'un mécanisme qui permettrait une « [...] *relation créative entre la société civile et la Ville de Montréal, une relation qui nous permette d'avoir des discussions régulières, pas par hasard, pas épisodiques [...]* ». Il donne, à cet effet, l'exemple de l'agora du PMAD. Toujours concernant la participation citoyenne, ENJEU demande spécifiquement de « [...] *mettre en œuvre des mesures concrètes pour faciliter la participation de la jeunesse dans les instances consultatives et décisionnelles.* » Le Conseil des Montréalaises propose l'expérimentation de mécanismes innovants de participation comme les budgets participatifs et « *genrés* ». Deux organismes recommandent de consulter et d'accroître la participation citoyenne en amont des projets plutôt qu'en aval. Un autre organisme ajoute que les citoyens doivent être inclus dans la planification des projets à l'échelle métropolitaine, mais aussi à l'échelle des quartiers. La participation citoyenne implique également pour certains une collaboration de la part de la Ville avec le milieu communautaire. Des partenariats avec certains acteurs du milieu tels que les commissions scolaires, le RCPEÎM ou encore certains ministères sont proposés afin d'améliorer l'arrimage entre l'offre en équipements et les besoins de la population.³⁸⁹

³⁸⁶ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 27-28; CiM, doc. 9.1.12, p. 38; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 2, 7-8 et 11; OAQ, doc. 9.2.17, p. 2; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 3-4; DSP, doc. 9.1.35, p. 11

³⁸⁷ Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 10

³⁸⁸ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 11

³⁸⁹ VSMS, doc. 9.3.6.1, p. 1; CEUM, doc. 9.1.44, p. 6 et 8; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 15-16; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 9; REQ, doc. 9.1.5, p. 14; IPAM, M. Dimitri Roussopoulos, doc. 7.5, L. 2855-2885; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 10; Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 22; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire et p. 54-57; GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 29; OAQ, doc. 9.2.17, p. 7; CACV, doc. 9.2.10, p. 25; Action-

Le mémoire conjoint de l'École d'urbanisme de l'Université McGill et de l'IPAM mentionne qu'il faut concevoir le développement de Montréal comme une responsabilité de nombreux acteurs publics, sociaux et privés et, en même temps, donner à la ville la responsabilité d'assumer un rôle de leadership de ce réseau.³⁹⁰

Le FJÎM affirme que pour contrer le cynisme ambiant, le PDM « [...] *devrait mettre davantage l'accent sur la participation citoyenne, essentielle à la concrétisation de la vision du Montréal de demain* ». À cette fin, le FJÎM propose de modifier le dernier principe du PDM comme suit : « *la contribution essentielle des citoyens, des collectivités et des partenaires à l'ensemble de l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan* ». ³⁹¹

En lien avec la participation citoyenne, quelques organismes demandent que les instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et des arrondissements fassent davantage preuve de transparence et d'ouverture. La diffusion, la disponibilité et la vulgarisation de l'information et des processus de consultation sont importantes pour plusieurs participants. À cet effet, la candidate à la mairie, Mélanie Joly, propose de faciliter l'accès à l'information à l'aide de données ouvertes et d'améliorer la lisibilité des avis légaux publiés dans les journaux. Un citoyen demande, pour sa part, de rendre les informations et les données sur les finances municipales accessibles et compréhensibles à la population par l'intermédiaire d'un feuillet informatif associé au compte de taxes. Il propose également l'utilisation de budgets participatifs afin d'informer et conscientiser les citoyens aux enjeux financiers municipaux. D'autres groupes ou organismes ont proposé, dans le même sens, des processus de reddition de comptes publics, de même que des bilans sur l'avancement des grands projets et l'atteinte des objectifs des différents plans et politiques de la Ville.³⁹²

Le cadre réglementaire et la planification

Différents éléments du cadre réglementaire et de la planification ont également été mentionnés par quelques participants. Certains groupes soulignent des incohérences dans la réglementation entre les arrondissements de la Ville. Par exemple, un citoyen note des disparités entre les arrondissements en ce qui concerne la réduction des îlots de chaleur ou la gestion des eaux de pluie. Pour cette raison, le Conseil régional de l'environnement de Montréal demande l'uniformisation de la réglementation d'un arrondissement à l'autre et

Gardien, doc. 9.2.20, p. 4; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 13; CiM, doc. 9.1.12, p. 35 et 38; CSMB, doc. 9.1.54, p. 2; Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 8-9; RCPEÎM, doc. 9.1.65, p. 6; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 3 et 29

³⁹⁰ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 27

³⁹¹ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 3

³⁹² CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 12; Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, doc. 9.1.27, p. 6-8; Montréal pour tous, M. Pierre Pagé, doc. 7.3, L. 3305-3416; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 8-9; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 12-13; CACV, doc. 9.2.10, p. 25; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 16

l'application de ceux-ci. Le Conseil interculturel de Montréal recommande, pour sa part, que les services centraux et les arrondissements coordonnent leurs interventions en vue de favoriser la cohésion dans les services à la population, et qu'ils élaborent de manière concertée un cadre réglementaire incluant des méthodes, des outils, des normes et des critères. L'ADUQ soutient qu'un des obstacles au développement d'aménagements durables provient du mode d'attribution des contrats fondé uniquement sur des critères de coût et d'échéancier. Ce groupe considère qu'il « [...] *faut cesser de fonctionner selon une vision "d'économie de moyens" et donc, envisager les dépenses selon un plan stratégique durable* ». ³⁹³

2.2.7 Développement culturel et identité montréalaise

Ce volet traite principalement de la place de la culture dans le projet de PDM, de la notion de quartier culturel, de la protection des lieux de création, de la protection du patrimoine culturel et paysager, de l'architecture et du design à Montréal, ainsi que de l'identité montréalaise.

La place de la culture dans le projet de PDM ne semble pas assez importante selon quelques participants, surtout si l'on considère que la vitalité culturelle de Montréal est listée parmi les atouts de la Ville. Culture Montréal souligne que la culture est évoquée dans le PDM « [...] *sans être vraiment prise en compte dans la vision de développement et dans le plan d'action [...]* ». Dans le même ordre d'idées, le Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie mentionne que l'importance portée à la culture dans le projet de PDM n'est pas reflétée dans les mesures concrètes du plan d'action. ³⁹⁴

Culture Montréal estime qu'il faut « *reconnaitre davantage les arts, la culture et le patrimoine comme l'une des principales forces de Montréal et les inclure comme des éléments intrinsèques de la qualité du milieu de vie* ». À cet effet, Culture Montréal « [...] *considère la culture comme une des assises du développement des territoires.* » et travaille pour que la culture soit reconnue comme le quatrième pilier du développement durable. Le projet de PDM ne fait jamais mention de la culture comme élément du développement durable, constate sa représentante. ³⁹⁵

Plusieurs groupes et organismes demandent le développement et le renforcement de l'offre culturelle de proximité et des événements culturels dans les quartiers par la mise en place notamment des quartiers culturels, alors que d'autres, dont le Partenariat du Quartier des spectacles, misent sur une offre culturelle concentrée au centre-ville.

³⁹³ Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 180-190 et L. 206-212; CRE-Montréal, doc. 9.1.42, p. 6; CiM, doc. 9.1.12, p. 36; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 3

³⁹⁴ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 5-6; Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, doc. 7.7, L. 1297-1302

³⁹⁵ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 5-6

Concernant le développement de l'offre culturelle dans les quartiers, il a été recommandé de favoriser des mécanismes de financement permettant le développement d'événements dans les quartiers, d'augmenter les budgets alloués aux équipements culturels publics, de renforcer et de développer l'offre d'équipements et de lieux culturels dans les quartiers, de valoriser la diversité culturelle et le multiculturalisme, de retenir les artistes et les organismes culturels et artistiques dans les quartiers, de développer avec des partenaires des plans d'action culturels locaux et de consolider et sécuriser les espaces de création. Culture Montréal suggère également « [...] *qu'une attention particulière soit portée dans le PDM à l'amélioration de l'accès et de la participation des citoyens de tous les quartiers aux arts et à la culture* ». ³⁹⁶

Le Partenariat du Quartier des spectacles tient à rappeler que l'un des principes de base de la création du Quartier des spectacles était de concentrer les salles de spectacle au centre-ville. Un autre principe visait à relier les zones touristiques et culturelles du centre-ville à celles du sud de la ville (Vieux-Montréal et Vieux-Port) afin d'offrir aux Montréalais et aux visiteurs une seule vaste zone d'intérêt « *marchable* ». L'organisme culturel propose aussi un plan d'action pour les salles de spectacles afin d'assurer leur pérennité et la vitalité du cœur culturel de Montréal. Un autre organisme souligne la nécessité que la culture, sous toutes ses formes, soit au cœur de la vision du PDM, mais aussi que l'arrondissement de Ville-Marie reste un lieu de convergence culturelle. ³⁹⁷

Les commentaires et les recommandations sur l'offre culturelle font ressortir deux philosophies d'intervention à des échelles différentes. Certains prônent la multiplication de l'offre culturelle dans les quartiers, alors que d'autres insistent sur la concentration de celle-ci au centre-ville. À titre d'exemple, un groupe mentionne que la plupart des mesures concernant la culture dans le plan d'action du projet de PDM se concentrent au centre-ville et il serait important, selon eux, de renforcer les mesures dans les quartiers. ³⁹⁸

Les quartiers culturels

En lien avec la promotion de la culture dans les quartiers, plusieurs groupes et organismes demandent d'inclure une stratégie de développement des quartiers culturels dans la vision du PDM. Ces quartiers culturels sont, selon Culture Montréal, des milieux de vie animés « [...] *où la présence des arts et de la culture est reconnue comme une contribution essentielle au développement harmonieux des communautés locales, notamment en ce qui a trait au*

³⁹⁶ Conseil interculturel de Montréal, doc. 9.1.12, p. 35; CEUM, doc. 9.1.44, p. 10; CDC Action-Solidarité Grand Plateau, doc. 9.1.31, p. 2 et 20; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire et p. 48-52; Culture Montréal, 9.1.22, p. 7-8; Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, doc. 7.7, L. 1375-1407; Ateliers créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 8-9

³⁹⁷ Partenariat du Quartier des spectacles, doc. 9.2.3, p. 3; TACS, doc. 9.1.30.1, p. 17

³⁹⁸ Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, doc. 7.7, L. 1303-1312

*sentiment d'appartenance, à la vitalité économique, aux relations entre citoyens, à la qualité du milieu de vie, etc. »*³⁹⁹

Une des composantes des quartiers culturels est leur richesse culturelle et patrimoniale ainsi que leur personnalité. Afin de faire connaître et de mettre en valeur la richesse culturelle des quartiers de Montréal, Culture Montréal propose d'améliorer les pratiques de diffusion culturelle, d'implanter une signalétique culturelle et de créer des parcours culturels novateurs à caractère participatif. Pour Tourisme Montréal, « *Plusieurs touristes souhaitent sortir des sentiers battus et découvrir des quartiers à l'extérieur des quartiers centraux. Dans cette optique, la mise en œuvre de quartiers culturels permet à certains quartiers de se démarquer par une offre différente et de faire ressortir les qualités patrimoniales de ces arrondissements.* » Dans cette perspective, deux interventions demandent de reconnaître la personnalité de chacun des quartiers, qui ne doit pas se limiter, comme le présente le projet de PDM, aux arts et au design.⁴⁰⁰

La protection et l'accessibilité à des lieux de création artistique

L'organisme Ateliers Créatifs Montréal fait état de la situation des ateliers pour les artistes à Montréal. Il mentionne notamment que ces lieux de création sont tributaires des aléas du marché immobilier et sont toujours temporaires. De l'avis de cet organisme, les artistes trouvent dans les immeubles manufacturiers et industriels des espaces qui répondent à leur besoin à des coûts abordables. Il mentionne également que « *L'exode des artistes des quartiers centraux se poursuit et s'accélère malgré que l'enjeu soit connu et déploré depuis longtemps.* » Pour cette raison, l'organisme souligne « *[...] la nécessité de maintenir et protéger la présence de lieux de création pour les artistes, artisans et travailleurs culturels sur le territoire montréalais, et en particulier dans certains secteurs cibles où on note une certaine concentration d'ateliers.* » Afin d'y arriver, il recommande : d'encourager la négociation d'ententes de bénéfices à la collectivité visant l'intégration d'ateliers d'artistes au moment des négociations avec les promoteurs; de développer une politique d'inclusion d'ateliers d'artistes ou d'espaces de création dans les nouveaux projets; d'identifier et de bonifier des outils et incitatifs fiscaux pour le développement et la pérennisation d'immeubles abritant des ateliers d'artistes et de favoriser la détention d'immeubles par des OBNL et des coopératives qui ont pour mission le développement d'ateliers d'artistes.⁴⁰¹

Il a également été recommandé de mettre en place un processus de concertation avec le milieu afin de maintenir la présence des artistes qui, selon Culture Montréal, « *[...] contribue à la vitalité économique des quartiers, à leur attractivité, au sentiment d'appartenance des*

³⁹⁹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 13; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 5 et 14; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 6; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire et p. 48-52

⁴⁰⁰ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 7; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire et p. 48-52; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 7; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 7

⁴⁰¹ Ateliers Créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 2-4, 6-11

citoyens, à la cohésion sociale et au déploiement d'interfaces uniques entre publics et créateurs ». Toujours en lien avec la place des artistes, le CiM recommande « [...] *qu'il y ait une redistribution des fonds qui tient compte de la diversité artistique et culturelle pour permettre aux artistes issus des communautés ethnoculturelles de contribuer pleinement à la vitalité culturelle montréalaise, et ce, à la hauteur de leur talent.* »⁴⁰²

La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et paysager

À l'instar de Vision Montréal et Coalition Montréal, quelques participants considèrent qu'il faut accorder plus de place à la culture et au patrimoine dans le projet de PDM. Il a notamment été question de la protection des paysages et des vues identitaires de Montréal, de la protection du patrimoine montréalais et de l'avenir des bâtiments institutionnels excédentaires (hôpitaux, églises, écoles, etc.), particulièrement sur le mont Royal.

Héritage Montréal se préoccupe « [...] *vivement de l'érosion du paysage identitaire de Montréal et de ses quartiers et considère comme beaucoup trop vague et lointain l'engagement de la Ville de Montréal [...]* » dans le projet de PDM sur cette question. L'organisme croit que la Ville doit agir en « [...] *gardienne crédible du paysage urbain et de ses composantes de valeur collective et non seulement annoncer une intention d'améliorer des outils* ». Toujours concernant les paysages, Héritage Montréal reconnaît l'importance du paysage du centre-ville, mais estime qu'il devrait être traité sur un pied d'égalité avec les « [...] *grands fondateurs du paysage identitaire de Montréal soit le fleuve et la montagne* ». L'organisme mentionne également la mise en valeur des paysages culturels associés aux quartiers de la ville.⁴⁰³

Plusieurs participants ont réitéré que, dans les années à venir, les Montréalais devront trouver une nouvelle vocation à plusieurs bâtiments institutionnels patrimoniaux, notamment des hôpitaux sur la montagne et des églises un peu partout dans les quartiers. Il s'agit là d'un grand défi selon Vision Montréal et Coalition Montréal. Dans cet esprit, Héritage Montréal, au même titre que quelques autres participants, demande que le futur PDM identifie clairement l'enjeu de la reconversion des bâtiments institutionnels. Il demande aussi que le recyclage des bâtiments se fasse en concertation avec la société civile et les acteurs publics et privés. L'organisme Les amis de la montagne, pour sa part, insiste sur la problématique de l'accès à la montagne garantie par la présence de ces institutions publiques et sur la valeur historique, culturelle et patrimoniale des bâtiments considérés comme excédentaires par le gouvernement du Québec. L'organisme se préoccupe aussi du fait que le site patrimonial du

⁴⁰² Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 8; CiM, doc. 9.1.12, p. 35; Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie, Mme Nathalie Fortin, doc. 7.7, L. 1319-1373

⁴⁰³ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 10 et 12

mont Royal n'englobe pas entièrement le territoire de la montagne, « [...] *laissant une partie du patrimoine qui s'y trouve dans une situation de plus grande vulnérabilité* ». ⁴⁰⁴

Un participant croit que la Ville de Montréal devrait mettre en place des mécanismes ou des règles afin que la reconversion de ces bâtiments profite aux générations futures et qu'ils ne soient pas nécessairement transformés en condos. Dans la même foulée, il propose que ces bâtiments excédentaires soient convertis afin de servir à l'ensemble de collectivité. Il suggère donc de les recycler en résidences universitaires, en CHSLD, en centre d'incubation d'emplois, en centre de recherche ou en coopératives d'habitations. D'autres proposent notamment la mise en place d'un cadre règlementaire strict pour l'insertion des nouveaux bâtiments et la conversion des bâtiments à caractère historique, de même que la mise en place d'une agence municipale spéciale dédiée à la protection et à la mise en valeur du patrimoine de Montréal. ⁴⁰⁵

Outre la protection et la mise en valeur des paysages et des bâtiments institutionnels excédentaires, il a été également question du patrimoine architectural et paysager de manière plus générale. Héritage Montréal rappelle que le patrimoine n'est pas un témoin statique comme le décrit le PDM, mais constitue « [...] *un véritable actif à reconnaître, valoriser et enrichir* ». L'organisme croit également que le PDM doit lancer le défi aux promoteurs et aux architectes de faire en sorte que les développements immobiliers prévus en lien avec l'objectif de croissance résidentielle s'ajoutent au patrimoine montréalais en respectant l'histoire et les formes architecturales déjà présentes. Dans le même ordre d'idées, le REQ demande d'inciter « [...] *les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels s'inscrivant en harmonie avec [...] le patrimoine architectural [...]* ». Toujours en lien avec la protection du patrimoine, Héritage Montréal recommande d'inclure à la section du cadre financier du PDM des moyens et outils afin d'aider à relever le défi de la conversion ou de la revitalisation du patrimoine bâti. Vision Montréal et Coalition Montréal proposent aussi des méthodes de financement, par exemple, des crédits d'impôt, des allègements fiscaux si des accès publics sont prévus, ou encore une formule de 1 % à l'instar de la *Politique québécoise d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*. ⁴⁰⁶

L'identité montréalaise

La définition et la mise en valeur de l'identité montréalaise ne sont pas suffisamment développées dans le projet de PDM pour plusieurs participants. Certains affirment que le caractère unique de la ville, son identité, sont diluées, qu'elle devrait être plus qu'une « *liste*

⁴⁰⁴ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 14; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 7; CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 34-35; Les amis de la montagne, doc. 7.9, L. 640-675 et doc. 9.1.64, p. 8

⁴⁰⁵ M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 3; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 52-53 et sommaire; Mme Ioanna Avantis, doc. 9.1.13, p. 1-3; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 1-2 et 6

⁴⁰⁶ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 9-12; REQ, doc. 9.1.5, p. 14; TACS, doc. 9.1.30.1, p. 17; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 18

d'épicerie » attribuable à n'importe quelle métropole. Un organisme stipule à cet effet qu'« Au-delà d'une ville où il fait bon vivre et grandir, travailler et étudier, Montréal doit donc s'affirmer comme une métropole francophone, une mosaïque culturelle, créative et verte; un assemblage de milieux de vie mixtes, accueillants et dynamiques sur une île pourvue d'une montagne verdoyante en son cœur. »⁴⁰⁷

Certaines caractéristiques géographiques de Montréal font partie intégrante de son identité et devraient, selon plusieurs, être mises davantage en évidence. Le fait que Montréal soit située sur une île ne transparaît pas suffisamment dans le projet de PDM. Par exemple, le Comité ZIP Jacques-Cartier soutient que le PDM « [...] *n'a pas réussi à intégrer le caractère insulaire de la ville dans sa définition de milieu de vie tout comme dans ses actions* ». ⁴⁰⁸ Plusieurs interventions vont dans ce sens en demandant de mettre en évidence l'insularité de Montréal en améliorant les accès aux rives. ⁴⁰⁹ Dans cette optique, le Comité ZIP Jacques-Cartier souligne que le projet de PDM « [...] *fait mention du caractère unique de la ville, soit son caractère insulaire, mais il ne démontre aucune stratégie qui permettrait de renforcer cette notion d'insularité* ». ⁴¹⁰ L'OAQ, pour sa part, considère qu'il reste beaucoup de travail à faire pour faciliter l'accessibilité aux berges, car « [...] *sur une partie beaucoup trop importante de son territoire, Montréal n'a tout simplement pas l'air d'une île et une bonne partie de la population n'a aucun accès aux berges* ». ⁴¹¹

Dans le but de mettre en valeur le caractère insulaire, le Comité ZIP Jacques-Cartier affirme qu'il est indispensable de connecter les Montréalais au fleuve pour que sa population saisisse la grandeur de vivre sur une île et recommande que cette notion soit intégrée à la description générale des milieux de vie du PDM. ⁴¹²

La présence de la montagne au cœur de la ville est également un élément emblématique pour Montréal. Les amis de la montagne « [...] *croit que le mont Royal doit avoir une place bien affirmée, ce qu'on ne retrouve pas présentement dans le Plan de développement.* » L'organisme craint que le développement du centre-ville mette en péril la signature montréalaise que représente le mont Royal. Une participante demande également que soit protégé le paysage naturel, culturel et historique que constitue le mont Royal. Dans le même ordre d'idées, Tourisme Montréal, à l'instar du FJÎM, met de l'avant l'importance de ne pas couper le lien visuel entre le fleuve et la montagne. Le FJÎM ajoute qu'un projet de promenade entre le fleuve et la montagne, comparable à ceux de Paris ou New York,

⁴⁰⁷ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 5; LOCI Stratégies, doc. 9.2.11, p. 1-2; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 7; TACS, doc. 9.1.30, p. 1 et 30

⁴⁰⁸ Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 8-10

⁴⁰⁹ CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27; Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 4; IDU, doc. 9.1.6, p. 17

⁴¹⁰ Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 4-5

⁴¹¹ OAQ, doc. 9.2.17, p. 7

⁴¹² Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 5-6 et 10

contribuerait à forger l'identité de la ville et accroître son attractivité.⁴¹³ Le caractère hivernal de la ville a également été souligné. À cet effet, un groupe propose de prévoir des aménagements adaptés à l'hiver dans l'ensemble des projets identifiés au PDM.⁴¹⁴

Le RÉSEAU affirme que Montréal est officiellement un territoire mohawk et que la population autochtone à Montréal croît plus rapidement qu'ailleurs au Canada. L'organisme suggère donc que le PDM fasse référence à la population autochtone pour des raisons historiques et démographiques.⁴¹⁵

La diversité ethnoculturelle et religieuse de Montréal est, selon le Conseil Interculturel de Montréal (CiM), une dimension constitutive de son identité sociale et culturelle. La CDC de Côte-des-Neiges souligne, pour sa part, que « [...] *l'identité de Montréal [...] c'est une identité de plus en plus diverse sur le plan ethnoculturel* ». Elle souligne également que Montréal s'est jointe au programme « *Cités interculturelles* » de l'UNESCO; toutefois, bien peu de réalisations peuvent être liées à cette adhésion.⁴¹⁶

L'effervescence du milieu associatif de Montréal est aussi une caractéristique de son identité. Selon Héritage Montréal, l'identité de Montréal comme « *métropole diversifiée et créative* » repose sur sa longue tradition associative et communautaire, ses processus formels et informels de concertation et de participation, sa résilience, ainsi que sa capacité à relever des défis sociaux, économiques, communautaires ou environnementaux. De son côté, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) rappelle que l'une des grandes ressources de Montréal est l'apport que sa collectivité peut fournir dans une vision de développement mobilisatrice. Toujours selon l'AAPQ, le PDM « [...] *aurait avantage à s'engager dans cette réflexion et à s'ouvrir à une attitude innovante et courageuse dans son interaction avec la communauté qui travaille à développer la qualité de Montréal* ». La CMTQ recommande, pour sa part, de « *Reconnaître l'apport des réseaux citoyens dans les atouts de Montréal* ». ⁴¹⁷

Selon certains participants, l'identité de Montréal est aussi basée sur la personnalité distincte de chacun de ses quartiers, sur leur histoire et leur caractère propre. Dans cette optique, le CRUISP, la CDEC LaSalle-Lachine et le GRAME affirment qu'il faut « [...] *renforcer l'identité de Montréal en soutenant le développement et l'expression de l'identité de chacun de ses quartiers afin d'en faire une ville vivante, diversifiée et dense* ». Quelques interventions demandent que la vision du PDM s'arrime davantage sur les quartiers sociologiques qui constituent un potentiel de richesse et composent déjà le visage de la métropole. Héritage Montréal recommande également que la notion de quartier soit traitée de manière distincte

⁴¹³ Les amis de la montagne, Mme Sylvie Guilbault, doc. 7.9, L. 544-549 et L. 590-618; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 7 et 10; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 5-6; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 6

⁴¹⁴ FJÎM, doc. 9.2.7, p. 6

⁴¹⁵ RÉSEAU, doc. 9.2.19, p. 2

⁴¹⁶ CiM, doc. 7.2, L. 1650-1660 et L. 1717-1726 et doc. 9.1.12, p. 17-24; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27-28 et 51

⁴¹⁷ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 5; AAPQ, doc. 9.1.41, p. 2; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 13

de la structure politique et administrative des arrondissements, en tenant compte des dimensions identitaires, culturelles et sociales.⁴¹⁸

Un participant, en parlant du réseau piétonnier que constitue la ville intérieure, mentionne que cet élément n'est pas unique à Montréal, mais qu'il a pris une forme, une envergure et une qualité d'ambiance pour les usagers qui le rend remarquable à l'échelle internationale.⁴¹⁹

Le design et la qualité de l'architecture et de l'aménagement

La majorité des intervenants qui ont discuté d'architecture et de design souscrivent à la volonté de la Ville de « *favoriser des aménagements et une architecture de qualité* ». En lien avec cet énoncé du projet de PDM, Héritage Montréal encourage la Ville « [...] à *intégrer cette ambition dans l'ensemble de ses opérations, des stratégies générales jusqu'à la gestion quotidienne des espaces publics* ». Pour l'OAQ, il faut prioriser la qualité architecturale en commençant par la définir, afin de donner par la suite aux divers acteurs des balises précises à respecter. Afin d'augmenter la qualité architecturale et le design des projets urbains, plusieurs propositions ont été formulées : élaborer une politique nationale de l'architecture et de l'aménagement; s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde et cesser les expérimentations timides; limiter le pouvoir de décision des promoteurs; favoriser la collaboration interdisciplinaire; appliquer aux infrastructures économiques, de transport, de savoir, d'enseignement et de santé des exigences de qualité architecturales et de legs patrimonial; sensibiliser le grand public au design et à l'aménagement; organiser des concours publics s'adressant aux jeunes professionnels et faire appel à la créativité des citoyens de la ville pour le design des espaces publics.⁴²⁰

L'IDU souligne qu'une autre manière d'améliorer la qualité des aménagements est d'y insérer des œuvres d'art publiques. Le groupe ajoute, « *Lorsqu'elles s'insèrent bien dans l'environnement urbain, les œuvres d'art public deviennent un élément reconnaissable du paysage et participent à l'identité d'une ville, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance de sa population.* »⁴²¹

Dans un autre ordre d'idées, Héritage Montréal se préoccupe de la pollution visuelle diurne et nocturne et invite la Ville de Montréal à entreprendre une démarche concertée avec les acteurs de l'aménagement à ce sujet.⁴²²

⁴¹⁸ CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 8; VSMS, doc. 9.3.6.1, p. 2; CEUM, doc. 9.1.44, p. 9; TACS, doc. 9.1.30, p. 21; LTQHM, doc. 9.2.16, p. 1; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 12

⁴¹⁹ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 29

⁴²⁰ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 11; OAQ, doc. 9.2.17, p. 2, 6 et 8; Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 8-9; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 2-4; CEUM, doc. 9.1.44, p. 13

⁴²¹ IDU, doc. 9.1.6, p. 15-16

⁴²² Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 11

La programmation à caractère culturel pour le 375^e anniversaire de Montréal

Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, l'organisme chargé des célébrations propose différents projets, dont quelques-uns à caractère culturel : l'agrandissement du musée Pointe-à-Callière; la création d'un lieu culturel autochtone; et la présentation simultanée à plusieurs endroits d'une projection intitulée Cité Mémoire.⁴²³ Une participante souhaite également qu'à l'occasion du 375^e de Montréal, une programmation culturelle riche et diversifiée qui fait de Montréal un lieu inoubliable chaque jour soit élaborée à la fois pour les Montréalais et pour les touristes.⁴²⁴

2.2.8 Finances municipales

Ce volet regroupe les commentaires, opinions, recommandations concernant les sources de financement de Montréal. Certaines interventions concernant le financement de Montréal ont été traitées dans la section sur le transport et les infrastructures en raison de leur lien direct avec ces éléments.

La santé financière de Montréal

Tous s'accordent pour dire que Montréal a besoin de nouvelles sources de revenus afin d'avoir les moyens de ses ambitions et de répondre aux besoins de sa population. Toutefois, il y a divergence d'opinions sur la manière d'y arriver.

Un groupe maintient que pour rétablir sa santé financière, la Ville doit privilégier les formes de financement communautaires (groupes d'autopromotion et coopératives) et opérer un contrôle accru des dépenses en mettant sur pied un système de priorités.⁴²⁵ Toujours en lien avec sa santé financière, un autre groupe affirme que « *La Ville de Montréal doit éviter de nuire à ses créateurs de richesse, notamment dans l'application de sa fiscalité foncière. Or au sein des grandes villes canadiennes, c'est à Montréal que l'on trouve le fardeau fiscal le plus élevé dans le secteur non résidentiel [...]* ». ⁴²⁶

L'IDU propose des moyens très concrets pour aller chercher du financement, comme utiliser la taxe sur l'essence ou des péages, mais estime toutefois que l'implantation de péages pourrait créer un frein à la vitalité du centre-ville.⁴²⁷ Un citoyen suggère à la Ville d'utiliser les budgets participatifs ou citoyens afin de regagner la confiance des Montréalais et les impliquer dans la gestion de leur ville, alors qu'une citoyenne recommande à la Ville de demander une collaboration sous forme de taxe aux résidents les mieux nantis comme le fait

⁴²³ Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, doc. 7.10, L. 2046-2102; Les projets à caractère culturel présentés ici sont ceux ayant été présentés à la commission lors de l'audition des opinions le 11 septembre 2013

⁴²⁴ Mme Ioanna Avantis, doc. 9.1.13, p. 4-5 et introduction

⁴²⁵ ADUQ, doc. 9.1.19, p. 3-4

⁴²⁶ IDU, doc. 9.1.6, p. 11

⁴²⁷ IDU, doc. 9.1.6, p. 10

New York pour favoriser les « *civic improvements* » tels que l'entretien des parcs, la revitalisation des espaces publics et la restauration de biens patrimoniaux.⁴²⁸

D'autres considèrent que le sous-financement de Montréal et la diversification de ses sources de revenus devraient faire l'objet d'un débat citoyen, d'une grande réflexion, d'un sommet ou encore d'un grand chantier collectif. Une chose est certaine, les nouvelles sources de revenus doivent dépasser la simple taxe foncière.⁴²⁹

Plusieurs groupes et organismes s'entendent pour dire que Montréal doit faire preuve d'un leadership fort auprès des gouvernements du Québec et d'Ottawa afin que son rôle moteur de métropole soit reconnu et que cette reconnaissance s'accompagne d'une révision du partage des responsabilités et d'un financement équitable pour Montréal par rapport à celui que reçoivent les régions du Québec.⁴³⁰

⁴²⁸ M. Pierre Pagé, doc. 7.3, L. 3418-3429; Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3

⁴²⁹ TACS, doc. 9.1.30.1, p. 10; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 7; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 3; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 11 et 14; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 33; Montréal pour tous, doc. 7.3, L. 3459-3462

⁴³⁰ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, sommaire et p. 57-59; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 33; École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 27; CRUISP, CDEC LaSalle-Lachine et GRAME, doc. 9.1.40, p. 35-36; FJÎM, doc. 9.2.7, p. 13-14



3. Les constats et l'analyse de la commission

3.1 Accueil général du projet de PDM

Demain Montréal, un document de discussion est un projet de Plan de développement en voie d'élaboration. La consultation publique se situe à l'avant-dernière étape, précédant la production d'une version définitive destinée au nouveau conseil municipal. Le grand public montréalais a donc pu communiquer sa conception d'un plan d'avenir en faisant valoir les enjeux et les préoccupations qu'il voulait y voir.

3.1.1 Le degré d'accueil et d'assentiment

Un premier constat général s'impose : tant les panélistes experts invités aux forums de juin 2013 que les intervenants des audiences publiques de septembre 2013 ont donné au projet de Plan de développement de Montréal (PDM) une portée plus étendue que ce que les auteurs du document avaient envisagé. Ils ont exprimé des attentes élevées.

Ils ont unanimement salué le principe d'un plan de développement sur un horizon de 20 ans, notant au passage que cet exercice constituait une première à Montréal. Ils l'ont en général accueilli avec beaucoup d'intérêt et pris note de la volonté de le situer en continuité avec les divers plans, politiques et stratégies élaborés par la Ville depuis le sommet de 2002.

La consultation publique sous les auspices de l'OCPM est en quelque sorte le second tour de piste de ce projet. En effet, une première version à l'automne 2012 avait fait l'objet d'échanges publics dans les arrondissements (les soirées Demain Montréal) et dans un premier forum (juin 2012) avec divers acteurs montréalais. Cette première interaction avec le public a conduit à une nouvelle rédaction du PDM.

Par contre, si l'effort d'intégration et le souci de validation du projet de PDM sont bien notés, ses silences, ses omissions et la modestie de ses ambitions ont été perçus comme des lacunes. Les panélistes experts et les intervenants l'assimilent davantage à un exercice de cohérence, certes utile et valable, qu'à un plan d'avenir engageant pour la collectivité montréalaise. Leur accueil favorable exprimé en termes généraux ne débouche pas sur un endossement du projet de PDM, leurs réserves étant nombreuses et importantes.

Des réserves touchent notamment à l'orientation générale du Plan et à sa finalité. Un bon nombre de questions ont surgi au cours de la consultation. Dans sa forme actuelle, le PDM peut-il vraiment servir de cadre de référence au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ? Et d'assises au renouvellement du Plan d'urbanisme ? Qu'en est-il de l'agglomération ? Qu'en est-il aussi des interactions avec la région métropolitaine ? Tient-il suffisamment compte du PMAD de la CMM ? Et puis, faut-il concevoir la métropole comme exclusivement limitée au territoire de la ville ? Ces doutes mériteraient d'être dissipés dans la prochaine version du PDM, ne serait-ce que pour mieux le situer dans son contexte et en préciser la portée réelle.

Le choix de la Ville de se confiner à son champ de compétences a suscité étonnement et doutes. Est-ce le bon choix d'abord ? De plus, ce champ de compétences se limite-t-il seulement aux dimensions abordées dans le projet de PDM ?

Si la commission se permettait une analogie avec l'univers de l'informatique, elle dirait que l'essentiel des intentions de la Ville porte surtout sur le *hardware*, ou si l'on préfère, les infrastructures physiques. Il n'y a pas suffisamment de place consacrée au *software* ou tout ce qui découle de l'activité humaine, soit les entreprises de toutes tailles sises un peu partout sur le territoire, la vie culturelle, la vie de quartier, la déambulation dans les rues, les espaces verts, les espaces publics. Le sens de l'appartenance et de l'identité s'enrichit pourtant en puisant dans l'énergie et les motivations qui animent toute cette mouvance humaine.

À première vue, cette dynamique humaine pourrait apparaître comme n'appartenant pas au domaine du saisissable en matière de planification. Toutefois, par plus d'un aspect, cette dynamique est loin de se traduire de façon immatérielle. Par exemple, qu'en est-il plus concrètement de Montréal, ville UNESCO de design ? Ville de l'innovation ? Ville de savoir ? Ville culturelle ? Ville riche en capital social ? Ville de l'économie sociale ?

La commission tentera plus loin de préciser davantage ce qu'elle retire de la consultation à ce sujet, comme sur celui des doutes aussi, ceux-là moins nombreux, qui se sont exprimés sur la facture même du PDM. Doutes dont les conséquences sont lourdes, dans la mesure où ils ont une incidence directe sur les priorités qui guident le projet. Elle traitera bien entendu des nombreuses propositions axées sur la sensibilisation à des enjeux précis et dont le but premier est de bonifier le document en consultation. Ce ne sont pas tant les éléments de contenu de ce dernier qui sont en cause, comme les zones d'ombre et les omissions que la consultation a révélées. Le débat s'en est ressenti et a fini par porter autant sur ce que le projet de PDM contenait que sur ce qu'il ne contenait pas.

3.1.2 La pertinence du choix du moment

Le choix de mettre au jeu le projet de PDM à la veille d'une élection a attiré des critiques, soit ouvertement, soit indirectement par différentes allusions à l'absence d'un apport politique dans la préparation du Plan, ou encore à la possibilité d'une éventuelle remise en question du contenu de ce dernier aussitôt le nouveau conseil municipal élu. La commission ne partage pas ces points de vue. Compte tenu du calendrier retenu pour la consultation et de la date des élections, elle considère, au contraire, que le document et la consultation arrivent au bon moment. Ils donnent ainsi la possibilité aux forces vives de la ville d'affirmer publiquement leurs vues sur les enjeux et les défis qui attendent Montréal, et ce, à la veille de l'entrée en fonction d'une nouvelle administration municipale.

3.1.3 La pertinence de la facture du projet de PDM

Plusieurs intervenants ont déploré l'absence d'une partie introductive à la fois rétrospective et prospective, présentant les diagnostics et les perspectives appelées à justifier le choix des

grandes orientations du projet de PDM. D'autres ont déploré l'absence d'axes transversaux unificateurs, ou encore la rareté de cibles concrètes et mesurables. À propos de ce dernier sujet, quelques-uns ont insisté également sur la nécessité de prévoir des mécanismes d'évaluation permettant de suivre la mise en œuvre du PDM.

De façon générale, les plans à moyen et à long terme font rarement l'économie d'une partie prospective. Celle-ci prend souvent la forme d'une présentation de perspectives et de défis, à la lumière d'un bilan, d'un balayage d'horizon et, bien entendu, de la mission d'un organisme. Cette étape dans la préparation d'un plan permet d'établir d'abord les priorités globales et de circonscrire ainsi les objectifs primordiaux, de dégager après les objectifs stratégiques sectoriels et de déterminer ensuite les avenues menant à l'atteinte de ces derniers. Différentes variantes de cette approche existent évidemment.

Le projet de PDM ne procède pas de cette école. Les considérations évaluatives sont réparties dans le Plan. Le document, de ce fait, ne contient pas de trace de l'arbitrage qui a mené au choix des priorités globales d'où découlent les orientations retenues. Cette carence a d'ailleurs introduit une bonne note d'ambiguïté sur la nature du document et son objet, la ville dans sa globalité, ou plus strictement, le champ de compétences de l'Hôtel de Ville, quelle que soit la conception qu'on s'en fait. Ce manque mériterait d'être corrigé dans la prochaine mouture du PDM. En fait, un diagnostic franc s'impose aussi bien des forces et faiblesses de Montréal que des menaces et opportunités qui pointent à son horizon. Il permettra d'établir les défis à relever et de discerner entre ce qui doit se poursuivre et ce qui doit changer dans la façon d'être et d'agir de la Ville.

3.1.4 La pertinence de la vision proposée

Cette question a fait l'objet de points de vue contrastés, sans qu'ils soient nécessairement en opposition. Un bon nombre des participants s'est inscrit dans une démarche de bonification du contenu de la vision. Plusieurs d'entre eux ont cependant insisté également sur la nécessité d'articuler différemment cette vision en vue d'une plus grande cohérence de l'action et d'un plus grand effet rassembleur des forces vives, notamment en introduisant des axes transversaux. D'autres ont carrément remis en question le projet de vision, en privilégiant une approche fondée sur les pratiques de l'analyse stratégique. À partir de leur lecture de la conjoncture et des défis qui en découlent pour la ville, ces intervenants formulent des priorités globales très différentes de celles retenues dans le projet de PDM.

Le Plan est d'ailleurs largement perçu par les participants comme étant conçu surtout dans la continuité de la dernière décennie, et peut-être beaucoup trop en continuité aux yeux de plusieurs. Ces derniers craignent que les auteurs du projet de PDM n'aient pas suffisamment porté attention ni aux leçons à tirer des difficultés rencontrées par la Ville dans la traduction de ses ambitions dans la réalité, ni aux enseignements qu'aurait pu révéler un exercice de prospective. De leur point de vue, il est difficile de concilier le propos du projet de PDM avec des constats comme la faiblesse des résultats des mesures de rétention des familles, le faible

rendement du Plan de transport, les délais et retards dans la réfection et la mise à niveau des infrastructures.

Le projet de PDM comporte un Plan d'action et un cadre financier; le premier se projette sur cinq ans, le second est à l'état de projet. Tous deux sont utiles à la compréhension du défi de priorisation et de financement qui se posera à la Ville de Montréal. La commission peut, comme l'ont fait plusieurs intervenants, déplorer que la Ville n'ait pas déterminé un ordre de priorité plus engagé, mais tel n'est pas son mandat. Elle n'analysera pas non plus en profondeur le cadre financier esquissé dans le projet de PDM. La commission limitera ses commentaires à des préoccupations d'ordre général à leur sujet. Toutefois, elle considère que ces plans sont nécessaires, voire essentiels, et lorsqu'ils seront achevés, devront s'insérer ou accompagner le PDM.

L'analyse de la commission se focalisera sur la vision proposée, seule partie du projet de PDM qui se projette sur l'horizon de 20 ans. En puisant dans les riches témoignages qu'elle a entendus, elle se propose de soumettre des orientations à partir desquelles une nouvelle administration pourra définir ses propres objectifs dans un plan de développement complet, déterminer et prioriser des projets dans son Plan d'action et choisir ses mécanismes administratifs et financiers de mise en œuvre.

L'analyse de la commission comprendra donc des éléments d'une vision de la ville attendue au terme des vingt années d'un plan de développement, présenté sous différents aspects, ou sous l'angle de différentes identités à renforcer ou à construire tout en les reliant entre elles. Ces différentes facettes du Montréal de demain devront, de l'avis de la commission, être développées en prenant en considération les grands enjeux auxquels sont confrontées toutes les villes de l'avenir sur les plans climatique, démographique et économique. Au cœur de cette analyse et conformément à ce que reflète la consultation publique, apparaîtra la nécessité de doter la Ville de Montréal d'un plan de développement étendu afin de relever non seulement tous les enjeux/défis énoncés plus haut, mais aussi d'autres que le public a identifiés.

3.2 Trois défis déterminants

La consultation a mis en lumière trois questions de fond qui se posent à la Ville de Montréal dans la planification de son avenir. Elles portent sur l'effet durable des changements climatiques, sur la métamorphose de sa démographie et sur les répercussions de la mondialisation dans son développement économique. Si elle aspire à une place dans le peloton des villes d'avenir sur notre planète, Montréal n'a pas le choix de les prendre en compte et doit donc élargir la vision qu'elle énonce dans son projet de PDM.

3.2.1 Adapter la ville aux changements climatiques

Le réchauffement du climat est sans équivoque. Depuis les années 1950, plusieurs des changements observés sont sans précédent en termes de décennies ou de millénaires. Il est

très vraisemblable que l'apport humain ait été la cause principale du réchauffement observé depuis la deuxième moitié du 20^e siècle.

3.2.1.1 La problématique des changements climatiques

Selon certains experts, dans la grande région de Montréal, la température moyenne a déjà augmenté d'environ 1,5 °C, et on s'attend à un réchauffement additionnel d'un autre degré chaque saison et particulièrement en hiver.⁴³¹ L'évaporation accrue à cause de ces températures chaudes risque de créer des problèmes d'approvisionnement en eau potable de qualité, problèmes auxquels on n'aurait peut-être jamais cru devoir faire face au Québec.⁴³² Montréal, qui puise essentiellement son eau dans le Saint-Laurent pour fournir en eau potable ses citoyens et ceux de plusieurs municipalités voisines, pourrait être affectée. Rappelons que les effets des changements climatiques sur la température et les précipitations ont déjà eu et auront des répercussions, notamment sur la qualité microbiologique et les niveaux d'eau dans le système Grands Lacs/Saint-Laurent ainsi que sur la biodiversité dans le sud du Québec. On a déjà noté une détérioration de la qualité microbiologique de l'eau lors des surverses résultant des fortes pluies.⁴³³ Par ailleurs, certaines modifications de la biodiversité pourraient avoir des impacts, par exemple, sur les programmes de verdissement de la ville.

Les conséquences des changements climatiques en matière de santé publique sont significatives. Lors des derniers épisodes de chaleur, la DSP a enregistré un taux de décès plus élevé de 20 % à 30 % dans certains îlots de chaleur.⁴³⁴ Les impacts se font aussi sentir notamment sur le tourisme, le transport maritime, la production d'énergie, le domaine des assurances. Cette nouvelle réalité est là pour durer. Il faut s'y adapter.

De par leurs responsabilités en urbanisme, du côté des infrastructures et des réseaux de transport, du développement économique, de l'environnement, les villes ont un rôle primordial à jouer en matière d'adaptation aux changements climatiques.⁴³⁵ La Ville de Montréal reconnaît d'entrée de jeu la nécessité de s'adapter aux changements climatiques. Le projet de PDM propose trois axes d'intervention : la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la gestion de l'eau de ruissellement et le verdissement. L'objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre est fixé à 30 % en 2020 (par rapport à 1990), notamment grâce à la réduction de l'apport du transport routier et le développement du transport collectif.⁴³⁶

⁴³¹ M. Alain Bourque, doc. 4.4.9, L. 531-543

⁴³² M. Alain Bourque, doc. 4.4.9, L. 536-543

⁴³³ M. Louis Drouin, doc. 4.4.9, L. 1266-1268

⁴³⁴ M. Louis Drouin, doc. 4.4.9, L. 143-148

⁴³⁵ Ville de Montréal, doc. 5.3.1, p. 17; Mme Peggy Bachman, doc. 4.1.7, L. 420-422

⁴³⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 31

Un certain nombre de mesures sont prévues pour contrer les effets des inondations à la suite de précipitations extrêmes, par la gestion des eaux pluviales à la source, la rétention temporaire des flux de manière à libérer les réseaux d'assainissement saturés et à protéger les milieux récepteurs situés en aval. Pour contrer les îlots de chaleur, Montréal prévoit également investir dans la plantation et la protection des arbres et consentir des efforts soutenus pour le verdissement de son territoire.⁴³⁷

Tout en reconnaissant que le projet de PDM aborde plusieurs aspects importants de la problématique des changements climatiques, la consultation a mis en relief qu'il s'agit d'un enjeu fort complexe qui nécessite une approche plus globale et intégrée, à une échelle locale, mais aussi régionale.

3.2.1.2 Un défi de cohérence

La consultation a fait apparaître le bien-fondé, voire l'obligation de faire de l'adaptation aux changements climatiques un critère incontournable de bon nombre des décisions prises par l'administration municipale, notamment en matière d'infrastructures. Nous y reviendrons plus loin.

La Ville dispose de plusieurs politiques, stratégies, plans et programmes, s'adressant à l'un ou l'autre aspect de la réalité urbaine, qui pourraient être mis en cohérence afin d'assurer que Montréal s'adapte au mieux aux nouvelles réalités créées par les changements climatiques. Le Plan de transport, le Plan de développement durable, la Stratégie montréalaise de l'eau, le Plan d'action canopée, les Programmes triennaux d'immobilisations (PTI), le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et les programmes de gestion de la biodiversité n'en sont que quelques-uns. Les décisions concernant la revitalisation des friches urbaines, l'aménagement du domaine public et privé, les grands projets, qu'ils soient privés ou publics, comportent aussi au premier chef des enjeux d'adaptation aux changements climatiques. Divers acteurs du milieu ont offert leur contribution à la consolidation de cette approche globale et intégrée à l'échelle locale et régionale.

Pour relever le défi, Montréal pourrait s'inspirer de la démarche de la Ville de Trois-Rivières qui s'est dotée d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques regroupant d'ailleurs certains des éléments déjà abordés dans le projet de PDM (réduction des émissions des gaz à effet de serre, gestion des eaux pluviales et des eaux usées et réduction des îlots de chaleur).⁴³⁸ Le plan trifluvien traite en plus de la gestion de l'eau potable et de la pérennité des infrastructures existantes.

⁴³⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 44, 68

⁴³⁸ <http://www.umq.qc.ca/nouvelles/actualite-municipale/la-ville-de-trois-rivieres-premiere-ville-au-quebec-a-se-doter-drsquo-un-plan-drsquo-adaptation-aux-changements-climatiques-04-07-2013/>, consulté le 12 novembre 2013

R-1 La commission note que le projet de PDM a identifié les changements climatiques comme une question de fond pour son développement et recommande à la Ville de Montréal de prendre le leadership sur les mesures à mettre en œuvre pour s’y adapter à l’échelle de la ville et aussi à celle de la région métropolitaine.

R-2 La commission recommande à la Ville de Montréal d’adopter un plan d’adaptation aux changements climatiques qui assure la cohérence de ses interventions en cette matière à l’échelle locale.

3.2.2 Relever le défi démographique

La population de Montréal, à l’instar de celle des autres grandes villes canadiennes, est en pleine mutation. En particulier le vieillissement, qui est l’un des grands éléments du changement démographique de ce siècle dans tout l’Occident, n’a pas épargné Montréal.

Par ailleurs, la région métropolitaine de Montréal connaît une faible croissance de la population comparativement à d’autres grandes régions métropolitaines canadiennes. En effet, dans un document d’information accompagnant le projet de PDM, il est établi que la région métropolitaine de Montréal a crû de 19,2 % au cours des 20 dernières années, comparativement à 44,3 % pour celle de Vancouver et à 43,2 % pour celle de Toronto.⁴³⁹ Comme pour ces deux dernières, la croissance démographique repose principalement sur l’immigration.

En outre, selon le rapport d’étape du Comité de pilotage Montréal = Familles, la tendance à la diminution progressive du poids démographique de l’île de Montréal par rapport à l’ensemble de sa région devrait se poursuivre.⁴⁴⁰ Selon les prévisions de l’ISQ, la population de la région métropolitaine devrait atteindre 4,3 millions en 2031, soit une augmentation de 20,1 % par rapport à 2006, tandis que celle de l’agglomération s’établirait à 2,1 millions de personnes, une hausse de 11,3 % seulement.⁴⁴¹ Montréal et sa région ont pourtant intérêt à favoriser une ville centre forte et riche d’un capital humain diversifié, gage du développement d’une variété de services et de produits économiques et culturels originaux qui profiteront à tous.

3.2.2.1 Le vieillissement de la population

Nés entre 1946 et 1964, les baby-boomers comptent aujourd’hui pour plus de 30 % de la population totale de l’île de Montréal. Or, une partie d’entre eux a déjà atteint les 65 ans. La TCAÎM rappelle que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 15,2 % de la

⁴³⁹ Ville de Montréal, doc. 3.1.3, p. 2

⁴⁴⁰ Comité de pilotage Montréal = Familles, doc. 6.10, p. 13

⁴⁴¹ Régions administratives et métropolitaines 2006-2031, Composantes de la croissance démographique annuelle selon le scénario, *Les 2 communautés métropolitaines et leurs parcelles* : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/index.html#population>, consulté le 15 novembre 2013

population et que la moitié d'entre elles a plus de 75 ans.⁴⁴² On prévoit qu'en 2031, un Montréalais sur 5 aura 65 et plus.

Cette réalité, conjuguée à la tendance lourde des gouvernements de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ou aux prises avec des maladies chroniques, aura certes des conséquences sur les services attendus, y compris sur les services municipaux, en matière de transport ou d'habitation, notamment. Déjà, des mouvements sont à l'œuvre au niveau des municipalités pour promouvoir un vieillissement actif. Le principal, le MADA (Municipalités amies des aînés), mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), est implanté au Québec depuis 2009. Il connaît actuellement un véritable essor : plus de 700 municipalités locales et régionales y sont engagées. Il s'agit pour ces dernières de créer des milieux de vie sains, sécuritaires, accueillants et accessibles pour que les aînés puissent maintenir le plus longtemps possible leur capacité fonctionnelle.⁴⁴³

Par ailleurs, selon les prévisions de l'ISQ (2011), le poids démographique des moins de 25 ans dans l'agglomération devrait rester stable, autour de 27 %. C'est dans la tranche des 25-45 ans qu'il y a le plus de mouvement, se traduisant par un grand nombre de départs vers les banlieues.⁴⁴⁴

3.2.2.2 Un déficit migratoire chez les jeunes familles

Depuis plusieurs décennies, Montréal est en effet caractérisé par un déficit migratoire au profit des banlieues; le type de ménage qui y contribue le plus est celui de la classe moyenne avec jeunes enfants. Selon les données du Comité de pilotage Montréal = Familles, basées sur le recensement de 2006, « [...] plus de 40 % des nouveaux parents entre 25 et 44 ans ayant eu au moins leurs deux premiers enfants entre 2001 et 2006 et ayant des revenus après impôts se situant entre 50 000 \$ et 99 000 \$ avaient quitté la ville de Montréal en direction d'une municipalité avoisinante. Mais peu d'entre eux avaient fait le mouvement inverse [...] ». ⁴⁴⁵

Il est à noter que le projet de PDM fait de ce déficit migratoire, évalué à environ 20 000 personnes⁴⁴⁶, l'un des enjeux les plus importants des prochaines années et exprime à son sujet l'une des rares fragilités explicites avec laquelle Montréal aura à composer. « De ces tendances, il ressort que l'équilibre social et démographique de Montréal peut être affaibli si des actions ne sont pas prises pour maintenir la diversité de la population, une caractéristique qui contribue à la richesse du milieu montréalais. » ⁴⁴⁷

⁴⁴² TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 7

⁴⁴³ Municipalité amie des aînés (MADA) : <http://aines.gouv.qc.ca/mada/>

⁴⁴⁴ Ville de Montréal, doc. 3.1.3, p. 4-5

⁴⁴⁵ Comité de pilotage Montréal = Familles, doc. 6.10, p. 5

⁴⁴⁶ http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/16_Perspective.pdf, p. 3, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁴⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 18

Par ailleurs, le profil des personnes qui s'installent sur l'île de Montréal (et qui font en sorte que la population y connaît malgré tout une légère croissance) est assez différent de celui des personnes qui la quittent.⁴⁴⁸ Elles sont généralement plus jeunes, plusieurs poursuivent des études et n'ont pas complété leur processus d'intégration au marché du travail.

Parmi elles, il y a en effet de nombreux étudiants. Selon l'UTILE, organisme engagé dans l'implantation de logements étudiants, plusieurs milliers de jeunes en provenance de la grande région métropolitaine de Montréal et d'ailleurs au Québec immigrent à Montréal pour étudier : « *La communauté étudiante montréalaise représente 60 % de celle retrouvée au Québec en entier, alors que l'ensemble de sa population ne représente qu'environ 24 % de celle du Québec.* »⁴⁴⁹ Malgré le caractère universitaire de Montréal et de sa vaste population étudiante, l'UTILE fait cependant remarquer qu'aucune mention n'est faite de la population étudiante dans le projet de PDM : « *Il est important de réfléchir à organiser la ville pour tous.* », poursuit-il.⁴⁵⁰

La place et la rétention des étudiants dans la ville apparaissent parmi les enjeux urbains les plus sous-évalués du projet de PDM, alors que leur présence constitue l'un des potentiels les plus prometteurs pour contrer l'exode des familles et retenir les talents.

3.2.2.3 L'immigration

Selon le projet de PDM, environ 70 % des nouveaux arrivants au Québec choisissent Montréal.⁴⁵¹ L'immigration constitue certes un atout, mais elle comporte également ses fragilités : une partie de la population que Montréal accueille a encore du mal à s'intégrer ou y met beaucoup de temps. En effet, selon le CiM, près de 56 % de la population immigrante contribue plus de 25 % de son revenu pour se loger, tandis que le taux de chômage des nouveaux immigrants en 2005 était de 21 %.⁴⁵² Une attention de tout instant s'impose donc quant à l'efficacité des stratégies d'intégration.

3.2.2.4 Une croissance importante des ménages formés d'une personne

Un autre fait démographique majeur est l'explosion des ménages formés d'une personne seule. On en dénombrait 281 000 dans la région métropolitaine en 1986 et 525 500 en

⁴⁴⁸ Ville de Montréal, doc. 3.1.3, p. 4

⁴⁴⁹ UTILE, doc. 9.1.33 p. 8

⁴⁵⁰ UTILE, doc. 9.1.33, p. 5

⁴⁵¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 18

⁴⁵² CiM, doc. 9.1.12, p. 29;

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/04_CARACT_POPULATION_IMMIGRANTE.PDF, p. 4, consulté le 15 novembre 2013

2011.⁴⁵³ L'agglomération de Montréal compte, quant à elle, les deux tiers des personnes seules de la région, soit 332 715 personnes en 2011.⁴⁵⁴

Plusieurs mémoires reflètent une inquiétude quant à la possibilité pour ces ménages de faire face à la réalité des coûts de logement et d'autres services comme le transport en commun, surtout dans le contexte actuel de la pression immobilière dans les quartiers de Montréal. Selon les données de Vivacité Montréal, basée sur celles de Statistiques Canada pour les recensements de 2006 et de 2011, 32 % des Montréalais consacraient plus de 30 % de leur revenu avant impôt pour se loger.⁴⁵⁵ Le maintien des populations locales dans leurs quartiers apparaît ainsi comme l'un des enjeux majeurs des prochaines décennies.

3.2.2.5 Les défis inhérents à la dynamique populationnelle de Montréal

Le vieillissement, l'exode des jeunes familles, la place à faire aux étudiants dans la ville, leur rétention, le maintien des populations locales dans les quartiers, l'intégration des nouveaux immigrants et l'inclusion des communautés ethnoculturelles, font partie de ces défis majeurs pour l'avenir de Montréal. La différence entre les niveaux socioéconomiques des populations résidentes pose un défi qui devra également se résoudre, partiellement du moins, par l'organisation spatiale et sociale : en particulier l'accès à un logement correspondant à ses moyens (diversité de l'offre), l'accessibilité aux services de proximité et aux équipements collectifs, la capacité de se mouvoir dans la ville. Tous ces éléments appellent à une organisation de l'espace qui permette à tous d'y vivre, d'y travailler et de s'y récréer.

Dans tout ce contexte, le portrait démographique de Montréal nous indique que ce serait une immense erreur de perspective que de tenir pour acquis l'équilibre social, économique et culturel de sa population, de même que la mixité sociale qui caractérise la plupart de ses quartiers. Tout au long de la consultation, ces traits caractéristiques de la personnalité de Montréal ont été soulignés avec raison. Les déséquilibres qui menacent imposent un travail rigoureux de consolidation. Des choix stratégiques s'imposeront pour maintenir et consolider ces acquis. Il est urgent de les explorer.

R-3 La commission recommande à la Ville de Montréal d'inscrire au PDM un principe de développement qui identifiera la nécessité de maintenir l'équilibre social, économique et culturel de la population montréalaise, de même que le caractère de mixité de ses quartiers.

⁴⁵³ Ville de Montréal, doc. 3.1.3, p. 4

⁴⁵⁴ Ville de Montréal, doc. 3.1.3, p. 4

⁴⁵⁵ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 1

3.2.3 Prendre place dans un nouvel environnement économique

L'environnement économique mondial évolue de plus en plus vite, croissant en complexité et devenant toujours plus compétitif. La seule façon de saisir cette réalité en changement constant est de prendre à bras le corps les défis qu'elle impose, de faire preuve de souplesse, et de s'ouvrir pleinement à la collaboration avec des partenaires provenant d'horizons différents. Les villes créatives, innovantes et productives en émergence dans le monde se définissent à cette aune.

Sans prétendre faire tout l'exercice de prospective qui s'imposerait, et en puisant dans les propos recueillis à l'occasion des forums thématiques organisés par l'OCPM en amont de la consultation, ainsi que lors des audiences publiques qui ont suivi et dans les textes récents d'analyse des évolutions du contexte, citons en exemple :

- l'accentuation des effets des changements technologiques sur les comportements individuels et collectifs; ces changements introduisent de nouvelles façons de communiquer, de jouer, de se divertir, de s'instruire, de participer à la vie citoyenne et, finalement, de se gouverner individuellement ou collectivement (médias sociaux, applications web ou mobiles, infonuagique, etc.);
- la montée de la génération dite du « *Millénaire* » ou « *Y* » ou « *Natifs du numérique* » ou « *Génération du web* ». Cette génération semble se différencier des générations précédentes par son rapport au travail, autant dans les habitudes de travail que dans la centralité du travail dans la vie. C'est cette génération qui s'affirmera dans le Montréal que tente de dessiner le PDM;
- les changements profonds dans le mode opératoire des entreprises où l'innovation ouverte et les collaborations s'imposent, affectant la conception même des lieux de création et de travail;
- la constatation que le face-à-face, même dans un monde de plus en plus virtuel, demeure souvent un incontournable pour l'échange et le partage des connaissances, où les phénomènes de « *sérendipité* », les heureux hasards, ont un impact majeur;
- l'observation que les milieux denses et diversifiés sont propices à l'innovation et à la créativité.

Pour ne s'arrêter que sur quelques conséquences de ces évolutions, ne pourrait-on pas avancer qu'elles créent un contexte où se profile une possibilité de façonner des milieux de vie plus denses, mixtes et agréables où il fait bon vivre, travailler et se divertir ? Qu'elles œuvrent puissamment en faveur de l'émergence de la « *ville intelligente* », de la « *ville innovante* », de la « *ville compacte* » ? Qu'elles sous-tendent la montée d'un nouvel urbanisme ? Qu'elles remettent peut-être aussi en question la façon jusqu'ici de concevoir les parcs industriels ?

Prenant acte de cet environnement économique mondial en évolution rapide et des atouts bien réels de la ville, la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 proposait de faire de la ville un espace inspirant et prospère, conjuguant talents et créativité,

collaboration et innovation, effervescence culturelle et proximité. Elle circonscrivait ainsi six défis à relever. Quatre de ces défis appelaient la Ville à sceller des partenariats avec tous les acteurs économiques, publics et privés, afin d'être partie prenante dans des domaines où elle n'a pas une autorité directe; les deux autres défis relevaient spécifiquement du champ d'intervention municipal. Le traitement des enjeux économiques dans le projet de PDM s'articule presque exclusivement en fonction de ces deux derniers défis, soit l'amélioration en continu de l'offre de services aux entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs, d'une part, et la pérennisation des zones de commerce et d'emploi, incluant les parcs industriels et technologiques, d'autre part.

Partant du rôle structurant des trois principaux pôles économiques dans la ville et des réseaux de transport, le projet de PDM propose de renforcer ces pôles et la mobilité en transport collectif, dans le but de contenir la dispersion de l'emploi dans la région métropolitaine et de réduire les distances parcourues par les personnes et les marchandises. Dans cette approche, le projet de PDM tient compte aussi de l'importance de la concentration des pôles d'enseignement et de recherche au cœur de l'île. Les projets urbains retenus dans le projet de PDM et qui constituent en fait la réponse concrète à ces deux défis indiquent que cette dernière s'inscrira essentiellement dans le champ des aménagements physiques.

Ainsi, par choix, le projet de PDM n'aborde pas de front les défis dits collectifs dans la Stratégie de développement économique. Ces quatre défis concernent la mise en valeur du savoir et de la créativité, le développement de l'entrepreneuriat, l'enjeu de la main-d'œuvre, lequel englobe la rétention des talents et l'intégration des immigrants, et le renforcement de l'attractivité de Montréal. Tous ces défis mettent en relief la dimension proprement humaine du développement économique puisque la plus importante source de vitalité de la ville réside dans sa population, celle qui l'habite et celle qui la fréquente. Dans un contexte où, par exemple, l'industrie culturelle et l'industrie du savoir deviennent d'importants stimulateurs de vitalité économique, l'absence de considérations plus poussées à cet égard dans le projet de PDM a été perçue comme une faiblesse majeure par un certain nombre d'intervenants.

Le mémoire conjoint de l'IPAM et de l'École d'urbanisme de l'Université McGill mentionne à ce sujet que « *Même si la Ville n'a ni les pouvoirs, ni les moyens de s'attaquer, à elle seule en tout cas, aux défis de la production et diffusion du savoir, de la formation de la main-d'œuvre, de la croissance de l'entrepreneuriat et de la promotion internationale de la métropole, elle peut et doit jouer un rôle dans tous ces domaines. Le PDM doit reprendre des éléments de politiques existantes, dont la Stratégie de développement économique [...]* ». ⁴⁵⁶ Pour sa part, la CCMM souligne qu'un plan d'aménagement cohérent et efficace « *[...] est une condition nécessaire pour améliorer la qualité de vie des Montréalais certes, mais non suffisante.* », cette qualité de vie dépendant aussi du renforcement de la base économique pour favoriser la création de richesse. Elle considère d'ailleurs que le PDM devrait présenter un ensemble de

⁴⁵⁶ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 17-18

mesures susceptibles d'améliorer l'environnement d'affaires et de la base économique qui traitent du renforcement des grappes industrielles, de l'attrait et de la rétention des talents, de la rétention des familles, de l'amélioration de la fiscalité pour les entreprises, de même que de la promotion des avantages économiques de Montréal.⁴⁵⁷

Plusieurs autres intervenants sont allés dans le même sens, parfois de façon plus indirecte, en traitant du leadership de la Ville dans le développement de la nouvelle économie ou en abordant la problématique de l'emploi. La DSP souhaite même que le PDM soit plus affirmatif en matière de création et de maintien de l'emploi et s'inspire des principes et stratégies identifiés dans la Stratégie de développement économique.⁴⁵⁸

La commission est sensible aux arguments sur la nécessité de mieux prendre en considération dans le PDM tous les défis économiques qui confrontent Montréal et de repenser le choix de ne s'en tenir qu'aux défis sur lesquels la Ville a une prise directe.

L'analyse proposée dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 pourrait donc se refléter davantage dans le PDM, quitte à procéder à une mise à jour peut-être limitée, le document étant de mouture assez récente. Il serait souhaitable que la liste des principes guidant le PDM soit ajustée et enrichie à la lumière des constats qui se dégageront au terme de cette démarche.

R-4 La commission recommande que la Ville de Montréal, dans la prochaine version du PDM, s'ouvre davantage à la nouvelle donne économique qui s'installe et à ses répercussions durables sur sa base économique, précise quel rôle elle souhaite tenir dans la poursuite de ses objectifs de développement et reflète davantage les analyses et les propositions majeures issues de la Stratégie de développement économique 2011-2017.

La nécessité de faire face aux répercussions de la mondialisation dans le développement économique de Montréal, l'effet durable des changements climatiques sur son territoire et sur le mode de vie des citoyens, ainsi que la métamorphose de la démographie montréalaise, sont trois défis déterminants qui constituent la toile de fond des vingt prochaines années. En s'appuyant sur ce qu'elle a lu et entendu, la commission tentera, dans les pages qui suivent, de regrouper autour de cinq grandes directions son analyse des réflexions et des propositions issues de la consultation.

3.3 Une ville compacte efficiente

Selon le projet de PDM, Montréal devra relever un défi, soit celui de se reconstruire sur elle-même, et ce, dans la perspective du développement durable. Pour y parvenir, le document présente quinze principes sur lesquels la planification devra s'appuyer, le premier

⁴⁵⁷ CCMM, doc. 9.1.24, p. 4-5

⁴⁵⁸ DSP, doc. 9.1.35, p. 7

étant : « Une ville compacte axée sur la diversité des activités urbaines et sur la proximité des lieux de résidence, d'emploi, de services, de loisirs ». ⁴⁵⁹ Plus loin dans le document, on mentionne que Montréal présente déjà des avantages attribués à une ville compacte, incluant « [...] un accès facilité aux transports collectif et actif et la proximité des quartiers résidentiels. » ⁴⁶⁰

Effectivement, la ville compacte est un modèle alternatif à l'étalement urbain, dont la planification et l'aménagement s'appuient sur les principes du développement durable. La commission a noté au cours de la consultation que plusieurs des préoccupations exprimées par les citoyens, eu égard aux attributs qu'ils souhaitent retrouver dans leur quartier et dans la ville, en particulier aux chapitres de l'habitation, de la mobilité, de la densité, de la mixité fonctionnelle et sociale, sont en fait des caractéristiques de la ville compacte. Ces préoccupations permettent de mettre en lumière certains des choix prioritaires à faire en matière de planification d'une ville compacte version montréalaise. Elles sont regroupées ici autour de deux thèmes : le quartier complet et la mobilité. Le thème de l'habitation sera abordé par la suite, dans la section suivante du chapitre 3.

3.3.1 Le quartier complet

3.3.1.1 Ses attributs

Les citoyens venus en consultation souhaitent des milieux de vie qui leur permettent d'évoluer et de s'épanouir. Ils aspirent à vivre là où différents usages cohabitent en harmonie : habitation, emploi, divertissement, éducation, services de santé, commerces de proximité, espaces et équipements de loisir (parcs, bibliothèques, piscines, arénas, etc.). ⁴⁶¹

Ils veulent habiter des lieux où le développement économique et local sont favorisés; des lieux où le concept d'inclusion sociale cohabite avec celui d'inclusion commerciale, c'est-à-dire où les commerces locaux sont encouragés, de manière à compléter l'offre des grandes chaînes par une production plus spécialisée, dans l'alimentation, la restauration ou le vêtement, par exemple ⁴⁶²; des lieux où l'école joue un rôle précis en matière d'urbanisme, en tant que noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et qui constitue, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement d'un quartier. ⁴⁶³

En fait, la demande exprimée par ces intervenants est de considérer la notion de quartier complet et de milieux de vie complets comme devant être au cœur du PDM et de l'appliquer

⁴⁵⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 13-14

⁴⁶⁰ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 25

⁴⁶¹ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 15

⁴⁶² CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 23

⁴⁶³ CSDM, doc. 9.1.38, p. 16

tout autant au développement communautaire qu'aux quartiers en revitalisation, qu'au centre-ville et aux nouveaux quartiers.⁴⁶⁴

3.3.1.2 Une densité à visage humain

Une ville compacte est aussi par définition une ville dense. La commission a noté que la majorité des intervenants s'oppose à l'étalement urbain et accepte que la Ville ait recours à la densité comme un des outils privilégiés de la planification pour contrer ce phénomène. Ce sont plutôt les conditions de l'application de ce concept qui les préoccupent. On réclame une densité à visage humain, c'est-à-dire une densité qui tient compte de l'échelle humaine lors de l'implantation de projets immobiliers dans les quartiers, et qui prend également en considération le caractère des quartiers dans lesquels ces projets s'insèrent.⁴⁶⁵

L'invitation à définir un modèle montréalais de la densité est d'ailleurs lancée : « [...] une densité par la compacité du cadre bâti, en s'inspirant de ce qui fait la force de Montréal, le plex. Une priorité claire doit être accordée à cette forme; une densité par la hauteur là où elle est justifiée, en s'inspirant de bons exemples à l'international [...] afin d'y favoriser là aussi les familles et l'animation urbaine. »⁴⁶⁶

La densification amène des défis sur le plan de la conception et de l'aménagement des quartiers ainsi que sur la qualité architecturale et celle du cadre bâti. Orienter le développement de Montréal vers des quartiers complets est d'autant plus important qu'un des effets de la désindustrialisation des dernières années a été la construction de condominiums au détriment de nombreuses zones d'emploi. Un coup de barre s'impose pour limiter ce phénomène. Il y va de la résilience économique future de la ville. Par ailleurs, la volonté d'attirer ou de retenir de nouveaux ménages, en multipliant des projets résidentiels, ne doit pas non plus mener à un développement calqué sur celui des banlieues, par la constitution de quartiers-dortoirs lourdement dépendants du transport motorisé. La notion de densité n'est pas neutre à ce sujet. Elle ne doit pas s'appliquer en anémiant les différentes fonctions urbaines qui contribuent à la vitalité de la métropole, à son ambiance et à l'originalité de ses quartiers.

R-5 La commission recommande à la Ville de Montréal d'orienter le développement urbain vers la constitution de quartiers complets, où les différentes fonctions urbaines concernées pourront cohabiter dans des proportions variables. Dans cette optique, le concept de ville compacte avancé dans le projet de PDM devrait être assorti de celui de quartier complet. La notion de densité devrait aussi être précisée et subordonnée au respect des spécificités des

⁴⁶⁴ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 8; CDC Action-Solidarité Grand Plateau, doc. 9.1.31, p. 39; TACS, doc. 9.1.30, p. 46

⁴⁶⁵ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 23-24; Table Interaction Peter-McGill, doc. 7.9, L. 113-137; CDC de CDN, doc. 9.1.59, p. 27; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 3; ADUQ, doc. 7.2, L. 167-191; Regroupement des éco-quartiers, doc. 9.1.5, p. 14-15; CEUM, doc. 9.1.44, p. 13; CACV, doc. 9.2.10, p. 21; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11

⁴⁶⁶ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 1

différents quartiers de Montréal, l'objectif étant de développer un modèle montréalais d'une densité à visage humain.

3.3.1.3 L'approche TOD : utile pour organiser les quartiers complets ?

Pour certains intervenants, l'approche TOD (« *Transit Oriented Development* ») est intéressante dans la mesure où il s'agit d'organiser une planification territoriale autour de pôles de transports structurants.⁴⁶⁷ Par contre, quelques-uns, tel Héritage Montréal, s'inquiètent devant la possibilité que des projets immobiliers, autrement irrecevables, soient retenus sous le couvert d'une parenté quelconque à la notion de TOD.⁴⁶⁸

Lors de la conférence de monsieur David Brown, professeur à l'École d'urbanisme de l'Université McGill, dans le cadre des forums thématiques tenus en juin 2013 sur le thème « *Bien vivre dans une ville compacte* », ce dernier a fait état de diverses recherches effectuées pour évaluer les effets de l'application de l'approche TOD dans divers milieux urbains. Il a démontré que, même si l'objectif premier du concept TOD est bien celui d'augmenter l'accessibilité au transport collectif en localisant les projets là où se trouvent des nœuds de transport collectif déjà opérationnels (gares de train, de métro ou d'autobus, par exemple), ce concept doit aussi s'accompagner de critères propres à rendre les milieux d'accueil de ces projets compatibles avec les caractéristiques de la ville compacte (densité, mixité fonctionnelle, proximité sur le plan de la mobilité entre les lieux de résidence, de travail, de services, etc.). Les résultats ont mis en relief les impacts positifs de cette approche sur la réduction de l'usage de l'automobile et l'amélioration de la qualité de l'environnement, sur la réduction de la consommation énergétique du secteur résidentiel et du transport, sur la santé publique et sur la réduction des coûts individuels de déplacement.⁴⁶⁹

Pour qu'elle soit réussie, l'approche TOD ne doit pas ainsi viser uniquement la localisation de projets immobiliers autour de nœuds de transport collectif, mais au contraire, contribuer à la mise en place des quartiers complets. Le TOD a fait l'objet de nombreuses expériences dans des villes canadiennes et américaines et est considéré comme faisant partie des bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain durable. L'approche peut s'adapter à différentes échelles et à divers contextes, pourvu que les planificateurs appliquent une définition qui comprend des critères pouvant s'harmoniser avec les principes du développement durable et les attributs de la ville compacte.

La commission rappelle que le PMAD a procédé en quelque sorte de cette façon. On y fait état de plusieurs conditions et de critères auxquels des projets ou des secteurs du territoire de la grande région montréalaise doivent répondre pour être considérés comme étant des

⁴⁶⁷ OAQ, doc. 9.2.17, p. 10; CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 11; ADUQ, doc. 9.1.19, p. 7; Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 16-17; Réseau des CDEC de Montréal, doc.9.1.25, p. 24-25

⁴⁶⁸ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 9

⁴⁶⁹ M. David Brown, doc. 4.2.8, L. 146-405

TOD. On montre que l'aménagement des aires TOD est compatible avec les préoccupations concernant la diversité, les mixités sociale et fonctionnelle, la recherche dans la conception du caractère distinctif des lieux, la mise en place de mesures favorisant le transport actif, etc.

Dans son analyse, le PMAD note que 103 des 155 secteurs considérés comme des aires TOD sont localisés sur le territoire de l'île de Montréal, et très majoritairement au sein de la ville elle-même.⁴⁷⁰ Ils représentent les deux tiers de l'ensemble des aires TOD de la région métropolitaine. Plusieurs de ces secteurs offrent un grand potentiel d'accueil pour de nouveaux logements : 90 000 selon le PMAD.⁴⁷¹ Il y a donc là des perspectives de développement considérables, mais dont il importe de planifier avec soin l'aménagement.

R-6 La commission recommande à la Ville de Montréal de s'assurer, dans le PDM, que le développement futur des secteurs de la Ville de Montréal identifiés dans le document du PMAD comme pouvant donner lieu à des projets TOD, se fera dans le strict respect des attributs associés aux notions de ville compacte et de quartier complet, l'objectif étant d'inscrire fermement ce développement dans l'édification d'une métropole durable.

Dans cette optique, elle recommande également que le PDM identifie ces secteurs et annonce l'intention de les soumettre à une planification détaillée.

3.3.2 La mobilité

Une ville montréalaise compacte, c'est donc une ville dont la densité demeure à l'échelle humaine, centrée sur la qualité de vie des habitants, une ville attirante parce que ses quartiers complets sont dotés de toute la gamme des services qui correspond aux aspirations et aux besoins des résidents. Ces quartiers doivent évidemment être accessibles aussi, ce qui soulève tout l'enjeu de la mobilité. Au sortir des séances publiques de consultation, quelques impératifs se démarquent à ce sujet.

En matière de mobilité, quelle que soit la modalité retenue (active et/ou collective), les intervenants soulignent la nécessité de s'assurer de la sécurité des usagers.⁴⁷² On demande également que les infrastructures de transport soient mises à contribution pour favoriser les connexions entre les quartiers, les quartiers et le centre-ville et à l'intérieur des quartiers entre les diverses fonctions.⁴⁷³

Par ailleurs, le transport actif (vélo et marche), en tant qu'alternative à l'automobile solo, doit devenir, selon certains, le mode privilégié de déplacement. On insiste pour que le troisième

⁴⁷⁰ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf, p. 60, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁷¹ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf, p. 61, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁷² Coalition québécoise sur la problématique du poids, doc. 9.2.5, p. 11-12

⁴⁷³ Réseau des CDEC de Montréal, doc.9.1.25, p. 41-42

principe de développement du projet de PDM, celui « *d'aménager la ville en fonction des cyclistes et des piétons* » soit affirmé avec plus de vigueur.⁴⁷⁴ La cible d'augmentation du transport actif de 18 % d'ici 2020 annoncée par le projet de PDM semble trop timide pour certains.⁴⁷⁵

3.3.2.1 Prioriser la sécurité et le confort du piéton

La commission a constaté aussi que plusieurs intervenants sont très préoccupés du confort et de la sécurité des piétons dans la ville, nonobstant la qualité des infrastructures qui sont mises en place ou qui pourraient être améliorées en matière de transport actif ou collectif. On veut accorder plus d'importance à la qualité de la déambulation et à la qualité de l'expérience du piéton, ce à quoi réfère d'ailleurs la notion de « *promenabilité* » évoquée par Héritage Montréal.⁴⁷⁶ Sur ce plan, la commission est d'avis que la section du projet de PDM « *Aménager la ville* » se montre sensible à cette préoccupation, en mettant l'accent sur la qualité du domaine public.

D'autres intervenants demandent la mise en place de mesures plus efficaces d'apaisement de la circulation.⁴⁷⁷ Certains font valoir l'importance d'engager plus de brigadiers dans les zones scolaires, ou encore de référer dans le PDM à l'utilisation de critères pour un environnement sécuritaire pour les piétons, tels que ceux contenus dans le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire.⁴⁷⁸ L'aménagement des rues devrait, pour certains, s'inspirer du concept de rues complètes conçues « [...] *pour accommoder les besoins de déplacements des personnes de tous âges, tous niveaux de mobilité et tous les modes de transport. Dans les rues complètes, l'accès confortable et sécuritaire des piétons, cyclistes, usagers du transport en commun et personnes à mobilité réduite est considéré comme un élément critique lors du (re)design de la rue.* »⁴⁷⁹

La commission considère, à l'instar de ces intervenants, que si la sécurité et le confort du piéton étaient le principe de base de l'approche en matière de mobilité urbaine, toutes les composantes du système de mobilité devraient être planifiées et conçues en rapport avec ce principe : les temps de traverse, la vitesse des véhicules, les mesures d'atténuation de la circulation, la diminution des temps de parcours, les cibles de réduction des émissions de carbone, la signalisation, pour ne nommer que celles-là. L'application d'un tel principe devrait faciliter les arbitrages à faire entre l'efficacité du système de mobilité et sa viabilité. Elle permettrait ainsi de commencer à traduire dans la réalité l'ambition de voir Montréal devenir une ville durable, attractive où la qualité de vie est à son meilleur. L'application de ce principe

⁴⁷⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 14; Vélo Québec, doc. 9.1.62, p. 9

⁴⁷⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 77; M. Pierre Marcoux, doc. 9.1.49, p. 2

⁴⁷⁶ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 12

⁴⁷⁷ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 27-28

⁴⁷⁸ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 20-21

⁴⁷⁹ Ruepublique, doc.9.1.52, p. 4

aurait aussi un effet d'entraînement dans toute l'agglomération montréalaise et dans la région.

R-7 La commission recommande à la Ville de Montréal d'affirmer dans le PDM un parti pris manifeste pour la sécurité et le confort du piéton, et de revoir en conséquence son approche de la gestion des déplacements.

3.3.2.2 Prioriser le transport collectif

La fiabilité, la rapidité, la fluidité, le confort des moyens de transport, la flexibilité dans l'organisation des déplacements sont des indices d'une certaine qualité de vie. La qualité du système de transport est donc une des clefs de l'attractivité de la ville et qui, par surcroît, doit être travaillée à l'échelle métropolitaine.⁴⁸⁰ Les experts entendus lors des forums de juin 2013, tout autant que les citoyens lors de la consultation, considèrent que le système de transport a des besoins criants en matière d'infrastructures et tous conviennent que la congestion urbaine, surtout aux heures de pointe, occasionne de nombreux désagréments aux personnes qui se déplacent, contribue à la pollution de l'air, nuit à la productivité, etc.

Dans ce contexte, le parti pris en faveur du transport collectif a fait l'unanimité. Tout comme la nécessité d'en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et l'abordabilité.

Les citoyens venus s'exprimer à ce sujet réclament, en plus d'un meilleur entretien et du remplacement au besoin des infrastructures déficientes, l'augmentation de la fréquence des autobus, du nombre de circuits et de voies réservées. On s'attend à ce que les connexions entre les modes de transports actif et collectif soient améliorées, ainsi que la desserte entre les quartiers et à l'intérieur des quartiers.⁴⁸¹ Tous les secteurs de la ville ne seraient pas desservis équitablement, en particulier dans l'est et dans les quartiers défavorisés.⁴⁸²

La commission note que le projet de PDM annonce l'intention d'accroître les déplacements en transport collectif. Cependant, la priorité est de le faire « [...] vers les secteurs les plus achalandés en période de pointe pour le travail et les études ».⁴⁸³

Tout en appréciant le fait qu'une telle stratégie puisse contribuer à réduire les déplacements en automobile aux heures de pointe et ainsi atténuer l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de l'agglomération, la commission est d'avis que l'objectif d'augmenter la capacité du système de transport collectif devrait être envisagé de manière globale dans un plan de vingt ans, de façon à prendre aussi en charge les besoins des quartiers appelés à devenir des quartiers complets.

⁴⁸⁰ Mme Florence Junca-Adenot, doc. 4.3.9, L. 949-958

⁴⁸¹ M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 3-4; ENJEU, doc. 9.1.16, p. 6-7; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 8

⁴⁸² TROVEP, doc. 9.1.3, p. 6-7

⁴⁸³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 28

De plus, la commission appuie l'intention de diversifier les activités urbaines des pôles économiques de l'Ouest et de l'Est afin de soutenir la proximité entre les lieux de résidence et d'emploi, dans la mesure où cela correspond au principe de la ville compacte.⁴⁸⁴ Elle pense toutefois qu'énoncer ce principe ne suffit pas. Les attributs qui caractérisent les quartiers complets devraient également s'appliquer dans les secteurs des pôles de l'Ouest et de l'Est, de manière à ce que la vision de Montréal en tant que ville compacte prévale sur l'ensemble de son territoire. L'armature du transport collectif et la structuration urbaine, soit la forme de la ville dans une vingtaine ou une trentaine d'années, sont inextricablement liées. L'évolution future de Montréal devrait permettre l'émergence d'un ensemble de pôles de densités variables, accessibles entre eux par des axes de transport en commun structurants, un ensemble par ailleurs capable aussi de réserver des espaces à la préservation de la nature en ville et de prévoir des ruptures pour respecter les trames vertes et bleues.

R-8 La commission recommande à la Ville de Montréal d'adopter, dans le cadre du PDM, une approche du développement urbain qui, à terme, se traduira, sur le plan de la mobilité, par une diminution de l'obligation de recourir à de longs trajets; de placer au cœur de cette approche l'impératif du rapprochement des lieux de résidence, d'emploi, de service et de loisir.

Dans cette optique, elle recommande également :

- ***de consacrer un objectif de cette approche à l'ajustement de l'offre en transport collectif et actif aux besoins spécifiques des quartiers montréalais;***
- ***d'inclure aussi à titre d'objectif la correction de la faiblesse actuelle de l'offre en transport collectif au sein des quartiers centraux;***
- ***de tirer avantage de la mise au point de cette approche pour préciser les intentions de la Ville dans l'aménagement des zones périphériques aux pôles de l'Est et de l'Ouest, notamment en matière résidentielle (rapprochement emploi et logement), et pour éviter des choix qui renforcent l'étalement urbain.***

Par delà cette recommandation d'ordre stratégique formulée par la commission, celle-ci considère également que certains impératifs plus immédiats doivent être abordés.

Actuellement, de grandes portions du réseau de transport en commun sont utilisées au maximum de leur capacité. Pourtant, les pouvoirs publics visent, avec raison, à en augmenter l'utilisation, ce que le projet de PDM confirme. Déjà, les deux tiers des déplacements vers le centre-ville, en période de pointe, s'effectuent en transport collectif.⁴⁸⁵ Il s'agit de l'une des meilleures performances parmi les grandes villes d'Amérique du Nord. À l'échelle de l'ensemble du territoire municipal, la part des déplacements des Montréalais en transport

⁴⁸⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 28

⁴⁸⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 29

collectif et actif était de 47 % en 2008, ce qui est également une bonne performance. Or, la Ville veut hausser cette proportion à 55 % d'ici 2020, ce qui contribuerait à répondre à l'objectif montréalais de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.⁴⁸⁶

Pour répondre à cette croissance d'achalandage, des investissements considérables sont requis. Dans la section « *Travailler et étudier à Montréal* », le projet de PDM fait référence à de nombreux projets de développement dans le transport collectif. Ceux-ci sont tous aussi pertinents et importants les uns que les autres. Toutefois, ils ne peuvent évidemment pas être réalisés en même temps. C'est pourquoi le Plan d'action, qui accompagne le projet de PDM, cible quatre projets jugés prioritaires : la mise en place de 240 kilomètres de mesures préférentielles pour autobus, l'implantation du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, l'achèvement du train de l'Est et le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à l'arrondissement d'Anjou.⁴⁸⁷

Ces projets sont soit annoncés, soit sur la planche à dessin, soit en cours de réalisation. Dans tous les cas, il importe de les mener à terme, et surtout, de le faire dans les délais les plus rapides possible. Leur réalisation permettra d'offrir aux résidents de plusieurs portions de la ville et de la région métropolitaine un moyen de déplacement efficace, favorisant ainsi la compétitivité du transport collectif face à l'auto. Elle contribuera de plus à soulager certaines portions particulièrement sollicitées du réseau actuel, facilitant ainsi l'accès au centre-ville et contribuant à réduire la congestion. La collectivité métropolitaine tout entière y sera gagnante.

Dans le contexte budgétaire actuel où tout projet de développement dans le transport en commun nécessite des investissements considérables de la part de la Ville et du gouvernement du Québec, la commission considère, tout comme le milieu des affaires,⁴⁸⁸ qu'il est essentiel de mener à terme, d'abord et avant tout, ces quatre priorités identifiées par le Plan d'action du projet de PDM.

R-9 À l'instar du milieu des affaires, la commission appuie le PDM dans l'affirmation des quatre projets considérés prioritaires en matière de développement du transport en commun : la mise en place de 240 kilomètres de mesures préférentielles pour autobus, l'implantation du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, l'achèvement du train de l'Est, le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à l'arrondissement d'Anjou, et presse les pouvoirs publics de mener à terme le plus rapidement possible ces quatre projets.

⁴⁸⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 31

⁴⁸⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 74

⁴⁸⁸ CCMM, doc. 9.1.24, p. 9

3.4 Une ville inclusive et solidaire

Dans le contexte de mouvance démographique, de pression immobilière intense et de revitalisation de plusieurs quartiers de Montréal, l'équilibre social et spatial des populations est durement secoué. Le maintien des populations à faible revenu dans les quartiers, tout comme la rétention des familles de la classe moyenne, appellent une intervention vigoureuse de la Ville et un leadership fort de sa part auprès des autres gouvernements, sous peine de voir s'éroder son équilibre démographique et la mixité sociale de ses quartiers.

Le projet de PDM met de l'avant un principe de développement qui, traduit en mesures efficaces, peut atténuer les fissures sociales et les risques qu'elles font peser sur la vitalité tant des quartiers que de la ville : « *Une ville inclusive et solidaire qui reconnaît les besoins de sa population la plus vulnérable* ». ⁴⁸⁹ Ce principe exprime la volonté de réduire certaines inégalités sociales. Il se traduit, au chapitre « *Vivre et Grandir à Montréal* », par le choix de miser, comme axe de développement, sur la consolidation des quartiers existants et, en priorité, sur les quartiers défavorisés. La majorité des groupes ou individus qui ont participé à la consultation s'en réjouissent.

Ils ne sont pas cependant rassurés pour autant. La CMTQ croit que pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des Montréalais et non seulement des plus fortunés, tout plan de développement doit placer la lutte à la pauvreté et le développement social au cœur de sa stratégie. ⁴⁹⁰ D'autres sont déçus du caractère trop général et parcellaire que revêt la section du projet de PDM portant sur les quartiers défavorisés : le RÉSEAU, par exemple, parle d'une occasion ratée pour « *[...] a discussion on the integration of social needs in urban planning and development.* » ⁴⁹¹

En effet, les orientations du projet de PDM ne se déclinent pas dans une perspective d'action intégrée mettant à contribution l'ensemble des outils urbanistiques pour faire échec aux inégalités sociales.

3.4.1 Les éléments d'une ville inclusive et solidaire

De nombreux groupes ont mis en lumière des conditions nécessaires à la réalisation d'une ville inclusive et solidaire, à l'exercice de la pleine citoyenneté et à l'évitement d'une plus grande fragilisation de la cohésion sociale des quartiers et de leur mixité sociale. Parmi ces conditions :

- l'habitation comme principal vecteur de la mixité sociale : un enjeu d'accessibilité à du logement abordable et de rétention des familles à Montréal;

⁴⁸⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 14

⁴⁹⁰ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4

⁴⁹¹ RÉSEAU, 9.2.19, p. 1

- l'intégration des immigrants et l'inclusion des communautés ethnoculturelles;
- l'accessibilité universelle;
- la reconnaissance du droit à la mobilité et sa concrétisation dans une tarification sociale pour le transport en commun;
- une ville basée sur l'égalité entre les hommes et les femmes : une analyse différenciée selon les sexes (ADS).

3.4.1.1 L'habitation comme vecteur principal de mixité sociale

L'habitation constitue l'une des pièces les plus structurantes de la mixité sociale à réussir, afin d'assurer une plus grande vitalité des quartiers de Montréal et de la ville dans son ensemble, de même que l'inclusion de toutes ses populations. Au Canada, c'est depuis les années 1970 que plusieurs grands projets de réaménagement urbain sont marqués du sceau de la mixité sociale. Ces projets proposent de loger toutes les couches sociales dans des communautés nouvelles, alliant le logement du marché privé, en mode locatif et en mode propriété, aux diverses formes de logement social.⁴⁹² Selon la professeure Francine Dansereau, la mixité sociale en habitation constitue un élément de réponse aux maux engendrés par la concentration des ménages pauvres dans l'espace urbain (culture de la pauvreté, reproduction des inégalités sociales et d'accès aux ressources urbaines, etc.).⁴⁹³

La mixité sociale est également à la base de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal. La Ville recherche, d'une part, à contribuer à la consolidation d'une main-d'œuvre diversifiée, facteur d'attraction et de rétention des entreprises et, d'autre part, à favoriser à la fois l'inclusion sociale des populations les plus vulnérables et la rétention des familles à Montréal.⁴⁹⁴

Toutefois, malgré les efforts faits en ce sens par la Ville et un boom immobilier tout à la faveur de Montréal, la configuration de l'offre résidentielle en aura laissé plusieurs pour compte, tant des jeunes familles de classe moyenne souhaitant devenir propriétaires à Montréal, que des familles et individus à faible revenu à la recherche d'un logement qui corresponde à leurs besoins et à leur capacité de payer.⁴⁹⁵

Le projet de PDM reconnaît cette précarité en soulignant que les conditions du marché ont favorisé la construction de logements en copropriété souvent de petite taille, plutôt que la construction de logements locatifs ou de logements offrant une superficie adéquate pour les familles.⁴⁹⁶

⁴⁹² http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habitation_fr/media/documents/mixite_sociale_habitation.pdf, p. 19, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁹³ Mme Francine Dansereau, doc. 4.2.8, L. 1047-1057

⁴⁹⁴ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/Strategie_inclusion.pdf, p. 6, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁹⁵ Comité de pilotage Montréal = Familles, doc. 6.10, p. 13

⁴⁹⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 64

De plus, le coût du logement, dans son ensemble, a considérablement augmenté au cours de la même période.⁴⁹⁷ On parle d'une augmentation moyenne en 5 ans de 40 % dans Ahuntsic; de 45 % dans le Plateau; de 63 % dans Rosemont.⁴⁹⁸ Et selon Vivacité Montréal, de 2000 à 2010, les prix de l'ensemble des propriétés de l'agglomération de Montréal ont explosé à des coefficients supérieurs à 200 %.⁴⁹⁹

Deux enjeux critiques pour le développement de Montréal, évoqués plus haut, s'ensuivent : l'exode des nouveaux parents vers les banlieues et la difficulté pour les familles et les individus à faible revenu, y compris de nombreux immigrants, de se loger convenablement, voire à demeurer dans leur quartier.

Les formes nouvelles et abordables d'accès à la propriété

Presque tous les groupes entendus dans le cadre de la consultation et plusieurs experts se sont dits très inquiets de ce phénomène d'exode des familles et de celui plus global de l'accessibilité à du logement abordable pour plusieurs catégories de Montréalais. Vivacité Montréal note dans son mémoire : « *Il y a aujourd'hui un risque d'une réelle perte de mixité sociale dans certains secteurs, la classe moyenne ayant de plus en plus tendance à s'effriter dans le paysage montréalais. Cette tendance qui ne semble pas vouloir s'arrêter a des conséquences néfastes sur le tissu social des quartiers montréalais, et un impact direct sur le développement harmonieux de la métropole.* »⁵⁰⁰

Pour atténuer ce phénomène, tous insistent sur une offre et des typologies diversifiées en habitation, mais plusieurs misent surtout sur des formes nouvelles et abordables d'accès à la propriété : « *L'incapacité des montréalais à devenir propriétaire de leur logement fragilise leur ancrage à long terme dans la ville, considérant le fait qu'en 2006 seulement 37,9 % d'entre eux étaient propriétaires de leur logement comparativement à la moyenne québécoise se situant à 60,2 %.* »⁵⁰¹

Vivacité Montréal propose une nouvelle formule d'accès à la propriété articulée au concept de capitalisation partagée, formule qui, selon l'organisme, aurait le mérite de développer un bassin de propriétés abordables pérennes, l'investissement se faisant dans le bâtiment plutôt que dans du soutien financier aux personnes. Dans le même sens, le Groupe Altus est d'avis que la Ville doit être à l'écoute des besoins de la population, afin de maintenir et mettre en place de nouveaux programmes d'accessibilité à la propriété qui soient appropriés tant à

⁴⁹⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 64

⁴⁹⁸ <http://www.ledevoir.com/opinion/blogues/le-blogue-urbain/391586/le-retour-vers-les-centres-villes>, consulté le 11 novembre 2013

⁴⁹⁹ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 10

⁵⁰⁰ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 2

⁵⁰¹ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 2

l'achat qu'à la location.⁵⁰² Quelques groupes souhaitent que se développent des formes collectives d'achat et de gestion de bâtiments à des fins de logements. Vivre en Ville, par exemple, propose que la Ville de Montréal s'ouvre à l'autopromotion ou l'autoconstruction résidentielle, ce qui permettrait, selon l'organisme, l'accès à un bâtiment de bonne qualité correspondant aux besoins des citoyens, et cela, à un prix d'achat inférieur de 20 à 30 % aux comparables.⁵⁰³ Toutes ces propositions méritent un examen sérieux.

L'accessibilité à un logement abordable

L'augmentation des prix du logement locatif rend aussi plus difficile pour les ménages à faible revenu l'accès à un logement qui corresponde à leurs moyens et à leurs besoins. Ceux-ci comptent, en 2009, pour 23 % des ménages, selon le projet de PDM.⁵⁰⁴ Comme déjà vu, près du tiers de la population montréalaise consent un effort de plus de 30 % de son revenu disponible pour se loger et près de 56 % des immigrants y consacrent plus du quart de leurs revenus.⁵⁰⁵ Selon les données du FRAPRU, 21 817 personnes étaient inscrites en février 2013 sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour accéder à une habitation à loyer modique (HLM).⁵⁰⁶

La diminution du parc locatif et son entretien pèsent aussi lourdement sur l'accès à du logement social et communautaire pour les ménages à faible revenu. Selon les données du FRAPRU, basées sur celles de la SCHL, en 2012, il y a eu presque 10 fois moins de logements locatifs et coopératifs mis en chantier que de logements destinés à la propriété privée; ce ratio était de 3,6 logements destinés à la propriété privée pour chaque unité locative ou coopérative mise en chantier il y a 10 ans.⁵⁰⁷ Si cette tendance devait se maintenir, voire s'accroître, elle rendrait encore plus difficile la possibilité pour de nombreuses personnes de rester dans leur milieu de vie et de conserver ainsi leur réseau d'entraide, lequel constitue l'un des antidotes les plus efficaces contre l'exclusion sociale.

Quant à l'entretien du parc locatif, un document de la Direction de l'habitation de la Ville, produit en 2009, indique que 9,5 % de l'ensemble des logements avaient besoin de réparations majeures en 2006;⁵⁰⁸ les organismes communautaires et plus particulièrement des tables de quartier y constatent une détérioration, de même qu'une lenteur inquiétante de la Ville à intervenir. Et pourtant, l'insalubrité des logements est l'une des expressions les plus dramatiques de la pauvreté de notre ville, en ce qu'elle crée des foyers permanents de

⁵⁰² Groupe Altus, Doc. 9.2.2, p. 4

⁵⁰³ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 20

⁵⁰⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 17

⁵⁰⁵ Vivacité Montréal, doc. 9.1.23, p. 1; CiM, doc. 9.1.12, p. 29

⁵⁰⁶ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 4

⁵⁰⁷ FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 4

⁵⁰⁸ Ville de Montréal,

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habiter_v2_fr/media/documents/Profil_Ville_Marie_Mai_2009.pdf, p. 27, consulté le 15 novembre 2013

maladies pour des milliers d'enfants, hypothéquant ainsi, dès leur naissance, leur parcours de vie. L'administration municipale, selon à peu près toutes les tables de quartier, doit s'y attaquer avec beaucoup plus de vigueur qu'elle ne le fait.

La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

Outre divers programmes visant à rendre le logement plus accessible pour les familles à faible revenu et à revenu modeste (classe moyenne inférieure) et bénéficiant d'un financement partagé entre la Ville, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral (en processus de retrait toutefois), la Ville a adopté en 2005 une stratégie à caractère volontaire d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Bien que cette approche ait permis la construction de plusieurs logements sociaux et communautaires, il est difficile d'en établir un bilan clair. Plusieurs ont émis des réserves quant à son efficacité, ce qui les a amenés à suggérer de rendre obligatoire la Stratégie d'inclusion de logements abordables et d'en abaisser les seuils d'application. D'autres rappellent également l'importance pour la Ville de se reconstituer une banque de terrains, à la fois pour s'assurer d'atteindre minimalement la cible visée par la Stratégie d'inclusion et pour accueillir les équipements collectifs nécessaires à la vie d'un quartier, tels que des écoles, des garderies et des espaces verts.

Il reste donc beaucoup à faire pour rendre abordable le logement à la classe moyenne, aux ménages à faible revenu, particulièrement dans un contexte d'explosion des coûts du logement et de changement démographique.

Le projet de PDM reconnaît les enjeux décrits et détermine la croissance résidentielle comme l'une des priorités. Selon ce dernier, 75 000 logements sont en processus de réalisation ou projetés dans les cinq années qui viennent, et 120 000 pourraient être construits au cours des 15 prochaines années. Ils contribueraient à la consolidation du centre de la région métropolitaine et au maintien de son poids démographique au sein de la région.⁵⁰⁹ Lorsqu'on y regarde de plus près, les mesures municipales préconisées pour diversifier l'offre résidentielle et pour améliorer l'accessibilité au logement s'inscrivent dans la continuité des programmes existants. Pour plusieurs intervenants, cela est insuffisant. La Ville doit se donner une vision plus claire de l'avenir et être davantage novatrice dans ses objectifs et les moyens qu'elle met de l'avant pour les atteindre.⁵¹⁰

Selon un très grand nombre d'intervenants à la consultation, le mode de développement résidentiel, de même que les stratégies et les moyens d'accessibilité à du logement abordable de la Ville de Montréal, doivent être revus en profondeur. Bien sûr, la croissance résidentielle

⁵⁰⁹Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 22

⁵¹⁰ Vivacité Montréal, 9.1.23, p. 9-10; FRAPRU, doc. 9.1.37, p. 5-10; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 19-22; CSQSM, doc.9.1.17, p. 5-6

continuera d'être une partie de la solution, comme l'affirme le projet de PDM, mais elle ne pourra être que quantitative. Il faut, comme plusieurs le souhaitent, donner un coup de barre, de telle sorte que cette croissance résidentielle soit diversifiée et associée à la notion de milieux de vie (qualitatif) dans lesquels l'emploi, la vie familiale, communautaire et culturelle ont aussi leur place.

Des conditions favorables à une révision des interventions en matière d'habitation

La nécessité d'agir est d'autant plus indiquée que, sur la question de l'accessibilité à du logement abordable et sur la rétention des familles à Montréal, s'est développée une nouvelle synergie entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ce dernier a rendu récemment public le rapport d'étape d'un comité de travail mis sur pied avec le mandat d'explorer des moyens et des stratégies visant la rétention des familles sur l'île de Montréal.⁵¹¹ Plusieurs hypothèses y sont explorées. Bien qu'il n'y ait pas encore de débouché sur des engagements de la part du gouvernement du Québec, le travail d'évaluation de la situation et de réflexion sur des pistes de solution est bel et bien amorcé. La Ville devra continuer de s'impliquer activement dans cette démarche.

Cette alliance entre la Ville et le gouvernement du Québec est incontournable dans la recherche d'une solution au problème de l'habitation de la métropole du Québec. Elle est d'autant plus incontournable que l'habitation est au cœur d'une tension entre la place nécessaire du privé, qui développe dans une perspective de rentabilisation de ses investissements, et le rôle de régulateur et de garant de l'équilibre social qui incombe à la Ville. Il appartient au gouvernement du Québec d'épauler la métropole dans le rôle indispensable de redistribution sociale et de garant de la mixité sociale qui s'impose à elle sur le terrain de l'habitation et qui prend du relief dans le contexte immobilier et démographique actuel.

L'ampleur du défi commande une mobilisation de tous les acteurs du développement de Montréal. Outre les instances québécoises, elle concerne également les instances fédérales, le secteur privé et le secteur communautaire.

Par ailleurs, pour attirer des familles à Montréal et pour maintenir les populations locales dans les quartiers de Montréal, la mixité sociale devra s'appuyer également sur une mixité fonctionnelle efficace et un cadre de vie agréable. Comme la commission le rappelait plus haut, la notion de quartier complet est utilisée pour traduire cet enjeu. En effet, les familles ne viendront pas s'installer dans un lieu qui rendra plus difficile la tâche d'élever des enfants, bien au contraire.

⁵¹¹ Comité de pilotage Montréal = Familles, doc. 6.10

La commission considère que la rétention des jeunes familles à Montréal est une condition essentielle pour préserver l'équilibre démographique de Montréal et de ses quartiers ainsi que de leur vitalité économique, sociale et culturelle. Elle considère également que l'intégration sociale passe par l'accès à un logement de qualité répondant aux besoins et aux moyens de chacun. Le fait d'en être privé conduit à une détérioration des conditions de vie globale qui enclenche un processus d'exclusion d'activités sociales essentielles à l'exercice d'une citoyenneté effective.

De là l'urgence d'agir. La commission souhaite que la Ville fasse de la diversité de l'offre résidentielle un terrain de mobilisation et de leadership important pour assurer à la fois l'équilibre démographique et la mixité sociale de Montréal. Par ailleurs, elle note qu'il existe à cet effet des initiatives intéressantes dans quelques arrondissements.

R-10 La commission recommande à la Ville de Montréal :

- ***de produire un état des lieux des retombées des programmes municipaux d'accès au logement et de fixer des cibles relatives à la rétention des jeunes familles de Montréal;***
- ***de revoir en profondeur ses orientations et ses programmes en matière d'habitation, de donner le coup de barre nécessaire à la fois pour permettre à un plus grand nombre de jeunes familles qui le désirent de demeurer à Montréal et pour accroître l'offre de logements abordables;***
- ***de travailler à cette fin avec les gouvernements québécois et canadien, notamment en vue d'enrichir et de diversifier les formules d'accès à la propriété, d'augmenter l'offre de logements abordables par le biais de programmes ciblés de rénovation ou de construction, de constituer des réserves foncières, d'abaisser le seuil d'application de la Stratégie municipale et de rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux.***

3.4.1.2 L'intégration des nouveaux arrivants et des communautés issues de l'immigration

Une ville solidaire, c'est aussi une ville dont le caractère est inclusif, y compris pour les nouveaux arrivants et pour les Montréalais issus de l'immigration. Dans le contexte où près d'un résident de l'île de Montréal sur trois n'est pas né au Canada, où l'agglomération accueille environ 30 000 immigrants par année, où plusieurs se heurtent à des difficultés considérables pour se loger convenablement et pour trouver du travail, l'enjeu de l'intégration et de l'inclusion est majeur.⁵¹²

⁵¹² CiM, doc. 9.1.12, p. 10

C'est pourquoi plusieurs rappellent qu'il est de l'intérêt de la Ville de se préoccuper, à partir des outils dont elle dispose, de l'intégration des immigrants et, plus largement, de l'inclusion des communautés ethnoculturelles.⁵¹³

Comme l'écrit dans son mémoire le CiM, « *L'un des grands défis qui relèvent de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes au développement économique, social et culturel de Montréal [...]* ». ⁵¹⁴ Pour ce faire, l'organisme considère que la Ville devra affirmer dans le PDM sa volonté de mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour poursuivre cet objectif.

Ceux-ci passent par la poursuite d'initiatives aptes à lutter contre la discrimination « *directe, indirecte et systémique* »⁵¹⁵ et passent également par le logement. La lutte contre l'exclusion et les situations de disparités socioéconomiques grâce à une plus grande disponibilité de logements sociaux et abordables est l'une des clés pour rendre une ville plus attractive et plus compétitive. Enfin, ils passent par l'emploi. Des partenariats devront se développer à cet égard, tant avec les milieux d'affaires qu'avec les acteurs locaux du développement pour tirer le plein potentiel de l'immigration.

Ces différentes facettes de l'intégration des immigrants et de l'inclusion des communautés ethnoculturelles interpellent de toute évidence le cadre du développement urbain et social. Elles devront être prises en compte si la Ville entend contribuer à réduire les disparités de développement, permettre une amélioration du quotidien des habitants des quartiers et favoriser ainsi l'égalité des chances entre tous.⁵¹⁶

Dans ce domaine, Montréal ne part pas à zéro, bien au contraire. Plusieurs déclarations publiques, telle la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, en font foi. Elle a des acquis et de l'expertise dans le domaine de l'intégration des immigrants et dans le déploiement d'une approche interculturelle qu'elle a été l'une des premières villes à promouvoir au Québec, voire au Canada. Selon la commission, elle doit bâtir là-dessus.

Cet enjeu est d'autant plus crucial que la part de l'immigration dans la population montréalaise ne cessera de croître au cours des vingt prochaines années. L'immigration est devenue le principal facteur de croissance de la population montréalaise et est considérée comme un levier devant contribuer à l'amélioration du profil économique et démographique de la ville. Afin d'en tirer tous les bénéfices aux plans économique, culturel et social, il sera d'autant plus essentiel que la Ville continue d'intervenir avec les moyens dont elle dispose et appuie les efforts du gouvernement du Québec, des milieux d'affaires et communautaires, en vue de développer des stratégies efficaces d'accès à l'emploi et d'intégration sociale.

⁵¹³ IDU, 9.1.6, p. 15; M. Mario Lefebvre, doc. 4.3.9, L. 287-291

⁵¹⁴ CiM, doc. 9.1.12, p. 15

⁵¹⁵ CiM, doc. 9.1.12, p. 15, 16

⁵¹⁶ CiM, doc. 9.1.12, p. 31

La commission souhaite également que le processus d'intégration des immigrants continue de s'appuyer sur une approche interculturelle à traduire dans tous les plans et politiques de la Ville. Dans cette perspective, de concert avec le gouvernement du Québec, la Ville devra s'assurer que l'ensemble des nouveaux arrivants puisse avoir accès à des programmes de francisation rapides, intensifs et efficaces, condition première de leur intégration dans la seule métropole francophone d'Amérique.

3.4.1.3 L'accessibilité universelle

Selon la Société Logique, l'accessibilité universelle est un processus qui inscrit les personnes ayant une déficience fonctionnelle dans la même recherche d'autonomie et d'amélioration de leur mobilité que celles n'en ayant pas. Elle s'appuie sur le principe voulant que les obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles révèlent à un degré moindre les difficultés de tous les usagers.⁵¹⁷ L'accessibilité universelle a également été considérée par de nombreux intervenants comme un important facteur d'équité. Elle permet aux personnes ayant des déficiences fonctionnelles, y compris de plus en plus de personnes âgées, de s'approprier la ville. Elle permet aussi d'améliorer la mobilité de nombreuses autres ayant des contraintes spécifiques, par exemple, les mères avec des poussettes.⁵¹⁸

Le projet de PDM, quant à lui, fait de l'accessibilité universelle l'une des dimensions de l'aménagement du domaine public.⁵¹⁹

Bien que les organismes spécifiquement engagés dans cet enjeu reconnaissent les efforts faits par la Ville au cours de la dernière décennie, ils souhaitent voir affirmer plus fermement son engagement à cet égard dans le PDM.

La commission croit, elle aussi, que l'engagement de la Ville dans l'aménagement de l'accessibilité universelle depuis plus d'une décennie, doit se poursuivre et s'affirmer dans le PDM comme l'une des composantes de sa vision du développement social, tout comme son intention d'assumer un leadership à cet égard auprès de ses partenaires privés et institutionnels. Montréal ne saurait devenir universellement accessible sans leur contribution.

⁵¹⁷ Société Logique, doc. 9.1.10, p. 6; Le mémoire présenté par Société Logique a été rédigé en concertation avec d'autres groupes : Altergo, le Comité régional des associations en déficience intellectuelle; Ex aequo et le Regroupement des organismes de promotion du Montréal-Métropolitain

⁵¹⁸ GRT Bâtir son quartier, doc. 9.1.32, p. 28; TCAÎM, doc. 9.1.26, p. 19-20; MÉMO-QC, doc. 9.2.8; DSP, doc. 9.1.35, p. 1

⁵¹⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 15

3.4.1.4 Vers un « droit à la mobilité »

Lors des audiences, des citoyens ont abordé la question de la mobilité comme une valeur. Ils ont demandé de la reconnaître comme un droit, qu'il s'agisse de la liberté de circuler ou de pouvoir compter sur des services de transport. La TROVEP appelle plus explicitement à la reconnaissance d'un « *droit de créance* » qui imputerait aux pouvoirs publics une responsabilité spécifique de « [...] rendre possible la mobilité des diverses catégories de personnes qui souffrent en la matière de handicaps sociaux, culturels, économiques, psychologiques, physiques. »⁵²⁰ Selon cet organisme, ce droit se traduirait concrètement par un accès gratuit ou à coût réduit au transport collectif. En France, par exemple, « [...] le droit à la mobilité est affirmé dans la législation nationale et inclus dans la loi d'orientation des transports intérieurs depuis 1982. Cette loi oblige les villes à adopter une tarification sociale pour les sans emploi, les chômeurs et les personnes âgées ». ⁵²¹

L'enjeu est de pouvoir se mouvoir dans la ville sans égard à ses moyens économiques, la mobilité étant la façon d'accéder au travail, aux services de santé, à de la saine alimentation, aux lieux de formation et aux différents endroits de socialisation, tous essentiels à la vie de citoyen. Comme le mentionne le Conseil des Montréalaises, la mobilité dépasse la simple question de se rendre d'un point à l'autre. Il s'agit d'un facteur fondamental de l'intégration sociale et économique des individus en général et des individus défavorisés en particulier.⁵²²

À noter qu'à l'instar de la TROVEP et du Conseil des Montréalaises, plusieurs autres organismes considèrent la mobilité comme un des facteurs essentiels de l'inclusion sociale. La hausse des tarifs de la STM depuis le début des années 2000 a eu, selon eux, des effets dévastateurs sur les personnes vivant en situation de pauvreté. Ils considèrent que l'immobilité qui leur est imposée pousse à l'isolement ainsi qu'à l'exclusion sociale et économique. Dans ce contexte, sans revendiquer un droit à la mobilité au sens strict, plusieurs souhaitent une révision de la tarification du transport en commun pour les personnes qui sont empêchées de circuler pour des raisons économiques.⁵²³

Dans cette même perspective, le Conseil municipal de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses séances des 27-28 mai 2013, adoptait la motion suivante : « [...] que le conseil de Ville demande à la Société de transport de Montréal (STM) d'étudier les éléments de mise en œuvre d'une tarification sociale qui comprendrait entre autres : l'identification de la population à desservir en priorité; le coût de la tarification sociale pour la STM; la contribution du gouvernement du Québec. »⁵²⁴

⁵²⁰ TROVEP, doc. 9.1.3, p. 8

⁵²¹ TROVEP, doc. 9.1.3, p. 10

⁵²² Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 12-13

⁵²³ TROVEP, doc. 9.1.3, p. 3-12; CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 8; CJM, doc. 9.2.4, p. 12; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 10, 14; Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 41

⁵²⁴ Conseil municipal de la Ville de Montréal, résolution CM 13 0480 adoptée le 27 mai 2013

http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2013-05-27_14h00_FR.pdf

La commission tient à souligner cette perspective sur le droit à la mobilité des personnes vulnérables, parce qu'elle jette un éclairage nouveau sur l'un des facteurs cruciaux de l'inclusion qu'est la possibilité de se mouvoir dans la ville pour l'habiter et y exercer ses droits fondamentaux et notamment celui d'y travailler.

3.4.1.5 Une ville inclusive qui vise l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Conseil des Montréalaises est venu présenter à la commission un principe de gouvernance appelé analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui voudrait que la Ville tienne compte des impacts qu'auraient sur les femmes les orientations, projets ou décisions qu'elle s'apprête à prendre. Il s'agit d'un « [...] processus d'analyse appliqué aux projets des instances décisionnelles en vue de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes. »⁵²⁵

Une telle approche repose sur le constat que, malgré et au-delà des avancées, il demeure que des femmes vivent des conditions particulières dans la ville : les immigrantes, les mères monoparentales, les femmes seules et âgées.⁵²⁶ Autant de conditions qui, une fois comprises et prises en compte, peuvent suggérer des mesures nouvelles et bénéfiques pour tous, notamment en aménagement, en sécurité urbaine, en habitation et en transport collectif.

D'ailleurs, l'application de cette approche à la condition des femmes, lorsque bien maîtrisée, pourrait peut-être se révéler prometteuse pour d'autres catégories de la population vivant en butte à des discriminations systémiques.

La commission croit qu'il serait intéressant que la Ville expérimente cette approche en l'appliquant d'abord aux femmes les plus vulnérables. L'objectif serait de leur faciliter la mobilité et l'accès aux services les plus déterminants pour leur intégration et leur inclusion dans la ville.

En résumé, tout en multipliant les efforts nécessaires en vue de retenir à Montréal les jeunes familles, la Ville devra faire face à des mutations démographiques déjà amorcées et qui s'intensifieront : augmentation de l'immigration, croissance du nombre de personnes seules et vieillissantes, vieillissement de la population. Celles-ci continueront de poser des défis multiples et encore plus complexes d'intégration des personnes vulnérables dans l'espace urbain, y compris les personnes en situation d'itinérance : mobilité, qualité de vie, habitat adapté, accès aux services essentiels, etc. Bien que la Ville n'ait pas tous les outils pour assurer à elle seule ces défis qui relèvent des politiques de redistribution sociale et d'équité issues des gouvernements supérieurs, elle possède néanmoins des leviers forts : l'aménagement, les programmes en habitation, le transport collectif, les équipements

⁵²⁵ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 9

⁵²⁶ Conseil des Montréalaises, doc. 9.1.9, p. 5-6

collectifs, voire son pouvoir de réglementation. Il lui faudra travailler à cette fin en partenariat avec le gouvernement du Québec et mobiliser tous les acteurs du développement montréalais, plus particulièrement les organismes communautaires qui, déjà, maintiennent dans les quartiers des équilibres fragiles, souvent à bout de bras.

3.4.1.6 Pour une politique de développement social

Un grand nombre d'intervenants ont proposé que la Ville se dote d'une politique de développement social afin d'agir, de façon cohérente, intégrée et au profit de tous, sur les problèmes qui menacent le tissu social et l'inclusion d'une partie de la population dans l'espace urbain.⁵²⁷ D'ailleurs, la CMTQ fait remarquer que le développement social est l'un des grands absents des politiques sectorielles, même s'il est l'un des piliers du développement durable que le projet de PDM reconnaît comme l'une de ses pierres d'assises.⁵²⁸

Dans la perspective d'une politique de développement social, la DSP et le RAPSIM considèrent que la Ville doit toujours garder en tête, dans ses principes de développement, que pour être inclusive et solidaire, les mesures doivent s'adresser à tout le monde, en tenant compte des besoins particuliers des personnes à faible revenu, d'une population vieillissante, multiculturelle, et ce, selon les préceptes de l'analyse différenciée selon les sexes.⁵²⁹

La commission croit que les enjeux qui menacent la cohésion et l'inclusion sociale, notamment la spéculation foncière avec ses risques d'effritement de la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers, l'exode des jeunes familles, l'accès à l'emploi, à du logement abordable et aux transports en commun, devront être considérés comme importants dans le PDM.⁵³⁰ La Ville, dans sa façon d'organiser l'espace et de planifier ses interventions, peut faire une différence. Elle devra donc mettre ses principaux outils urbanistiques à contribution, ses politiques et ses programmes d'habitation, l'organisation de la desserte de transport en commun, l'aménagement des espaces publics, ses stratégies d'accessibilité aux services municipaux et aux lieux publics, son cadre réglementaire, afin de permettre à tous, y compris les nouveaux arrivants, de s'approprier l'espace urbain et de bénéficier du bien-être que peut leur procurer le niveau de développement de Montréal.

R-11 La commission propose à la Ville de Montréal d'inscrire au PDM l'intention claire d'élaborer une politique de développement social dont les composantes traiteront, entre autres, de l'habitation comme vecteur principal de mixité sociale; de l'intégration des personnes immigrantes et de l'inclusion des communautés ethnoculturelles; de l'itinérance;

⁵²⁷ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 3-4

⁵²⁸ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4

⁵²⁹ DSP, doc. 9.1.35, p. 5; RAPSIM, doc. 9.1.21, p. 3

⁵³⁰ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 21-22

de l'accessibilité universelle; du « droit à la mobilité » et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.5 Une ville de culture et de savoir

Le projet de PDM affirme que Montréal est la plus grande ville francophone en Amérique du Nord, qu'elle est une métropole culturelle dont on doit renforcer la position sur les plans national et international. En référence au pôle du centre, le document ajoute que le savoir, la culture et l'innovation sont parmi les éléments clefs de la nouvelle économie.⁵³¹ Il déploie tout au long de la section « *Aménager la ville* » sa réponse à un indicateur essentiel qui caractérise une ville de savoir et de culture, soit un environnement attrayant. Le Plan d'action s'engage à réaliser des projets devant contribuer au rayonnement de la culture et à augmenter l'offre d'équipements collectifs dont le caractère confère à Montréal une part de son identité, par exemple, dans le Quartier des spectacles, sur le mont Royal, dans le Vieux-Montréal.⁵³²

Cependant, les préoccupations et les points de vue exprimés lors de la consultation indiquent que les attentes concernant le renforcement de la position de Montréal en tant que ville de savoir et de culture ne sont comblées qu'en partie par le projet de PDM. La commission rappelle que la Ville a adopté une Politique de développement culturel 2005-2015 qui repose sur une définition inclusive de la culture, en accordant une importance aux savoirs, au développement artistique et au patrimoine. De plus, la Ville s'est engagée, en tant que coprésidente de la Commission Culture du regroupement des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à faire reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable.

La commission, en se référant aux propos tenus lors des forums thématiques et des audiences, s'est donc arrêtée particulièrement sur quatre enjeux qui, à son avis, doivent être inscrits ou accentués dans la version définitive du PDM pour renforcer le rôle du savoir et de la culture en tant qu'assises au développement de Montréal. Ces enjeux sont la reconnaissance du rôle des universités à titre de partenaires du développement de Montréal, le développement d'une culture d'encouragement à la créativité et à la formation, l'accessibilité pour tous à la culture et un environnement urbain attrayant.

3.5.1 Associer les universités

Les villes de savoir sont caractérisées, entre autres, par le nombre et la qualité de leurs institutions d'enseignement, la compétence des travailleurs du savoir, la communication qu'ils établissent entre eux, leur capacité à diffuser et partager leurs connaissances et leurs compétences dans leurs divers domaines d'expertise.

⁵³¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 26

⁵³² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 52, 54

Montréal en tant que ville de savoir bénéficie d'atouts remarquables. Elle se classe au deuxième rang en Amérique du Nord pour le nombre d'étudiants universitaires par habitant.⁵³³ Ses quatre universités et ses grandes écoles spécialisées ont une réputation internationale. Elle est la seule ville sur le continent américain où se retrouvent des universités de langue française et de langue anglaise. Elle dispose du plus important pôle de recherche universitaire au Canada.⁵³⁴ Des congrès s'y tiennent régulièrement, contribuant ainsi à la diffusion et au partage des connaissances. Ce ne sont que quelques exemples de la performance exemplaire de Montréal sur ce plan.

Pourtant, le doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal constate que les institutions de savoir sont peu présentes dans le projet de PDM.⁵³⁵ Plusieurs attributs méritent qu'elles soient considérées comme des partenaires dans le développement futur de Montréal et non uniquement comme des indicateurs qui confèrent à Montréal la dénomination de ville de savoir et de culture. Les universités sont une réalité à multiples dimensions. Elles contribuent et stimulent le développement économique de Montréal, grâce notamment à de multiples partenariats avec les entreprises et le milieu sociocommunautaire; elles sont un lieu de recherche fondamentale et appliquée dont bénéficient les Montréalais; elles produisent un capital humain riche qui habite et œuvre à Montréal. La présence de cette communauté hautement qualifiée « [...] imprègne notre tissu social et le façonne. »⁵³⁶

L'ensemble de ces attributs figure parmi les facteurs qui influencent le développement de Montréal. La commission considère que la Ville doit favoriser le déploiement des projets universitaires porteurs qui agissent comme des leviers économiques et culturels. À ce titre, elle devrait entreprendre avec les universités un travail de promotion auprès des divers paliers gouvernementaux pour que soit reconnu et soutenu leur rôle dans le développement de la ville et leur contribution en tant que partenaires de son rayonnement international.

R-12 La commission recommande à la Ville de Montréal d'affirmer dans le PDM le rôle des universités et des centres de recherche en tant que partenaires dans le développement de la métropole, notamment comme leviers économiques. Ils contribuent à la formation et au renforcement de capital humain de la ville, au raffermissement de sa compétitivité et à l'affirmation de son rayonnement national et international.

⁵³³ Ville de Montréal, doc. 5.1.1.1, p. 17

⁵³⁴ Montréal International, <http://www.montrealinternational.com/investissements-etrangeurs/pourquoi-investir-a-montreal/bassin-de-main-d-oeuvre-hautement-qualifie/>, consulté le 15 novembre 2013

⁵³⁵ M. Gérard Boismenu, doc. 4.1.6, L. 1178-1189

⁵³⁶ M. Gérard Boismenu, doc. 4.1.6, L. 1280-1281

3.5.2 Encourager la formation et la création

3.5.2.1 Les étudiants

Une ville de savoir et de culture se doit de contribuer au développement de son capital humain; Oles étudiants font partie du bassin de talents dont Montréal a et aura besoin à l'avenir. Encourager par divers moyens la persévérance aux études de tous les jeunes qui habitent Montréal contribue au développement humain. La commission considère que cet objectif relève principalement et prioritairement de la responsabilité des institutions d'enseignement, mais pas exclusivement.

Montréal s'est déjà associée par le passé à des partenaires du milieu de l'enseignement, du milieu associatif et des affaires pour collaborer à des projets en matière de persévérance aux études. La commission est d'avis que l'éducation est l'un de ces domaines où la Ville doit jouer un rôle, même s'il ne relève pas du champ d'intervention municipal. Rappelons que la capacité de la ville d'attirer les talents, mais aussi à les développer et à les retenir, s'avère être un enjeu majeur de la Stratégie économique 2011-2017.⁵³⁷ À ce sujet, l'UTILE juge lui aussi qu'il faut reconnaître l'attraction et la rétention des étudiants comme un élément majeur de la vision du PDM, ce que souhaite également la CCMM.⁵³⁸

R-13 La commission recommande à la Ville de Montréal d'identifier dans son PDM la population étudiante comme un bassin de talents qu'il faut retenir, comme un levier de développement avec lequel elle compte agir, entre autres, pour contribuer à relever le défi de l'innovation et aussi celui de la démographie.

3.5.2.2 Les artistes

Montréal est fière de ses artistes et de ses créateurs, ainsi que de cette atmosphère vibrante de culture qu'ils entretiennent dans la ville. Les artistes doivent aussi être associés au développement de Montréal. Ceci inclut tous les artistes, y compris ceux des communautés culturelles. Une connaissance fine des pratiques et des lieux d'exercice de la création par tous les artistes et un effort soutenu pour les former aux modalités de gestion et de diffusion de l'art sont grandement souhaités par les représentants du milieu artistique.⁵³⁹ Enfin, la nécessité de maintenir les artistes dans des lieux abordables là où ils œuvrent a été maintes fois portée à l'attention de la commission.⁵⁴⁰ Cette préoccupation est liée au problème du maintien des lieux d'emploi dans les quartiers dont il sera question dans la section sur la ville

⁵³⁷ Ville de Montréal, doc. 5.1.1.1, p. 2

⁵³⁸ UTILE, doc. 9.1.33, p. 18; CCMM, doc. 9.1.24, p. 5

⁵³⁹ Mme Régine Cadet, doc. 4.2.9, L. 2003-2008

⁵⁴⁰ Ateliers Créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 5-11; Mme Nathalie Fortin, doc. 7.7, L. 1319-1373; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 8-9

prospère ainsi qu'au problème de l'habitation abordable qui est traité dans la section sur la ville inclusive et solidaire.

Lors des forums thématiques de l'OCPM tenus en juin 2013, plusieurs défis concernant l'insertion des artistes des communautés culturelles ont été portés à l'attention de l'auditoire. Les artistes de la « *diversité* » ont du mal à recevoir le soutien nécessaire pour la création et la production de leurs projets; un sentiment d'isolement, voire d'exclusion, persiste. Ils seraient sous-représentés dans les instances des organismes artistiques et dans celles des institutions culturelles et professionnelles.⁵⁴¹ Le Conseil des arts de Montréal a le mérite d'avoir lancé en 2012 un Plan d'action pour la diversité culturelle 2012-2015 qui porte sur cinq axes : la reconnaissance, le développement professionnel, la participation, la concertation et la valorisation. Toutefois, ce Plan d'action n'aura de succès que si le Conseil des arts se voit doté des moyens financiers adéquats pour le réaliser.⁵⁴²

R-14 La commission recommande à la Ville de Montréal d'affirmer clairement dans le PDM la contribution des artistes à la vitalité de Montréal et à son rayonnement, et d'y indiquer les moyens envisagés pour leur permettre de créer, travailler et vivre à Montréal.

3.5.3 Augmenter l'accès à la culture

La reconnaissance de la valeur et de la contribution des artistes au développement culturel de Montréal se traduit aussi dans le soutien à l'offre culturelle au centre-ville de Montréal, notamment au Quartier des spectacles et dans les arrondissements. On annonce dans le Plan d'action du projet de PDM que l'aménagement du domaine public du secteur de la Place des Arts et celui du Quartier Latin sera parachevé.⁵⁴³ Les participants à la consultation ont salué, par ailleurs, l'intention de la Ville de poursuivre le développement et la consolidation de son réseau de bibliothèques et de lieux de diffusion, telles les maisons de la culture. Toutefois, les préoccupations exprimées concernant l'accès à la culture lors de la consultation laissent entrevoir à la fois des menaces à la vitalité culturelle de Montréal et le désir soutenu de profiter davantage de l'intensité culturelle montréalaise. Les Montréalais l'ont maintes fois répété en réponse au questionnaire mis en ligne par l'Office.

3.5.3.1 Le Quartier des spectacles

Les représentants du Partenariat du Quartier des spectacles (PQS) ont fait état de problèmes pour lesquels la Ville, en collaboration avec les partenaires concernés, doit trouver des solutions.

⁵⁴¹ Mme Régine Cadet, doc. 4.2.9, L. 1978-1983

⁵⁴² Mme Régine Cadet, doc. 4.2.9, L. 1985-2001

⁵⁴³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 54

L'un d'eux concerne la « *fragilité* » des salles de spectacles privées. Selon l'organisme, quatre facteurs sont en cause : la mutation de l'industrie du spectacle, l'absence d'une politique fiscale plus adaptée à ce type d'activités et réclamée d'ailleurs depuis des années, la difficulté d'accéder au Quartier des spectacles en automobile, notamment pour les gens qui habitent loin du centre ou qui viennent de l'extérieur de l'île, et enfin l'insécurité ressentie par le public qui se retrouve dans des zones encore à bâtir. L'organisme propose en guise de solution un plan d'action des salles de spectacles qui viserait à assurer la pérennité des entreprises et la vitalité du « *cœur culturel de Montréal* ». ⁵⁴⁴

Tous conviennent de l'importance d'assurer la vitalité du cœur culturel de Montréal. Il serait donc souhaitable de porter une attention particulière aux recommandations formulées par le PQS. Entre autres, celui-ci rappelle que le vaste terrain le long de la rue Clark reste à aménager, mais qu'il faudrait au préalable décider s'il y a lieu ou non d'y construire un stationnement souterrain en vue de faciliter l'accès du site aux automobilistes. ⁵⁴⁵ La commission croit qu'il faudrait statuer sur cette question.

Un autre problème a trait à la rupture des liens entre le Quartier des spectacles et les quartiers ou les lieux fréquentés par les touristes que sont, à titre d'exemple, le Vieux-Montréal, le Vieux-Port, le Quartier chinois, le Village et le Quartier international. Le PQS rappelle qu'il serait important de « [...] *relier la concentration des salles de spectacles du centre-ville Est, aux grandes destinations touristiques du sud de Montréal [...]* ». ⁵⁴⁶ Pour cet organisme, le rétablissement de ces liens passe par le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

3.5.3.2 Les quartiers culturels

Selon plusieurs intervenants, l'amélioration de l'accès et de la participation des citoyens de tous les quartiers aux arts et à la culture constitue un objectif tout aussi important que la consolidation de la mission du Quartier des spectacles. Selon eux, l'offre culturelle ne devrait pas être concentrée qu'au centre-ville, dans la mesure où toutes les formes artistiques ainsi que le patrimoine devraient être considérés comme des « [...] *éléments intrinsèques de la qualité du milieu de vie.* » ⁵⁴⁷ L'organisme Culture Montréal, par exemple, affirme que « *Dans une métropole culturelle digne de ce nom, la présence des arts et de la culture doit se faire sentir sur tout le territoire, dans tous les quartiers et arrondissements. Les arts et la culture doivent être portés par les citoyens, et s'inscrivent comme une dimension essentielle de la vie en communauté.* » ⁵⁴⁸

⁵⁴⁴ PQS, doc. 9.2.3, p. 3

⁵⁴⁵ PQS, doc. 9.2.3, p. 2

⁵⁴⁶ PQS, doc. 9.2.3, p. 3-4

⁵⁴⁷ Mme Nathalie Fortin, doc. 7.7, L. 1303-1312; Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 6

⁵⁴⁸ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 7

Le concept autour duquel se greffent les préoccupations exprimées à cet égard est celui du quartier culturel. Outre l'amélioration de l'accès et de la participation de tous les citoyens à la culture, il implique la reconnaissance du travail des partenaires et des médiateurs locaux (dont les écoles), le soutien et le développement d'initiatives « *hors les murs* », ainsi que des mécanismes de financement pour promouvoir le développement d'événements à l'échelle des quartiers.⁵⁴⁹

Certains souhaitent retrouver dans le PDM une stratégie de développement des quartiers culturels. C'est le cas, par exemple, de Tourisme Montréal qui écrit : « *Le Plan de développement de Montréal devrait donc intégrer des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels.* »⁵⁵⁰ La commission partage ce point de vue. Elle rappelle, en outre, que dans une résolution adoptée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal le 5 décembre 2011, il est fait mention d'une réflexion avec les arrondissements, les organismes et les partenaires sur ce concept de quartier culturel.⁵⁵¹ Elle croit qu'il serait intéressant de connaître l'état de cette réflexion et d'en faire mention dans la version finale du PDM.

Par ailleurs, certains citoyens considèrent que la Ville doit s'occuper davantage de l'accessibilité universelle aux divers équipements culturels en plus de leur qualité. On demande que l'orientation spatiale soit améliorée et que la signalétique y joue un rôle déterminant et, ce faisant, contribue à l'identité de Montréal. Lors des forums tenus en juin 2013, Mme Valérie Beaulieu, directrice générale de la Ligne Bleue, a fait valoir que le repérage des lieux de culture quels qu'ils soient, y compris ceux en souterrain, constitue un outil avantageux pour la progression de l'accessibilité culturelle de Montréal. Selon elle, « *Montréal devrait se doter d'une signalétique culturelle omniprésente dans toute la ville, mais également à l'intérieur du métro. On doit retrouver les mêmes codes dans le souterrain ou dans la ville. Le citoyen, le nouvel arrivant, le touriste doivent pouvoir repérer facilement les lieux culturels lorsqu'ils voyagent en métro. C'est une information essentielle pour connaître l'offre et participer activement à la vie culturelle.* »⁵⁵² Cette proposition mérite également d'être appuyée.

R-15 La commission recommande à la Ville de Montréal de faire de l'accroissement de l'accès à la culture une orientation prioritaire dans le PDM, d'y traiter aussi comme enjeu majeur la pérennité des entreprises culturelles, la vitalité du cœur culturel de Montréal, incluant les lieux touristiques, et la mise en valeur des quartiers culturels.

⁵⁴⁹ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 7

⁵⁵⁰ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 7

⁵⁵¹ http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CE/CE_PV_EXTRA_2011-12-05_15h00_FR.pdf, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁵² Mme Valérie Beaulieu, doc. 4.2.9, p. 64

R-16 La commission recommande également à la Ville de Montréal de référer explicitement dans le PDM à la volonté de doter Montréal d'une signalétique culturelle efficace et intégrée au décor urbain.

3.5.4 Concevoir et aménager un environnement urbain attrayant

Le cadre de vie quotidien des travailleurs culturels et du savoir, comme celui d'ailleurs de chaque habitant et travailleur dans la ville, doit être agréable. Cela constitue à la fois un indicateur et un facteur de réussite d'une ville de savoir et de culture.

Dans la section intitulée « *Aménager la ville* », le projet de PDM consacre une section fort intéressante à l'aménagement d'un environnement urbain attrayant. On y préconise de renforcer l'identité de Montréal ainsi que la conception et l'aménagement de qualité qui visent la réduction des impacts sur l'environnement. On reconnaît que l'art public confère une valeur ajoutée aux lieux et aux aménagements et on souligne l'importance de multiplier les interventions dans ce domaine.⁵⁵³ La commission appuie cette volonté de concevoir un aménagement urbain de qualité.

3.5.4.1 Montrer l'exemple

À l'instar de l'organisme Héritage Montréal, qui encourage la Ville à intégrer dans l'ensemble de ses opérations et jusqu'à la gestion quotidienne des espaces publics, cette ambition de favoriser des aménagements et une architecture de qualité,⁵⁵⁴ la commission souscrit aux principes du projet de PDM en matière d'aménagement. Elle prend bonne note de son intention de faire montre d'exemplarité là où la Ville a plein contrôle, soit sur le domaine public. Ce faisant, elle continuera de mériter son titre de *Ville UNESCO de design* obtenu en 2006.

De plus, la commission rappelle que la Ville et les arrondissements se sont dotés de règles et de procédures qui favorisent la prise en compte de la qualité dans la conception architecturale, paysagère et de design des projets. Des comités d'évaluation et de consultation composés de citoyens et d'experts contribuent à cette prise en compte. Ces derniers, tant au niveau de la ville centre que des arrondissements, sont sollicités pour évaluer la pertinence des projets et leur qualité. La commission est d'avis que ces regroupements d'experts et de citoyens ont contribué positivement au débat public. Ils exercent en quelque sorte un rôle de « *veille* ».

⁵⁵³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 35-45

⁵⁵⁴ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 14

3.5.4.2 Protéger et mettre en valeur le patrimoine institutionnel et industriel

Le projet de PDM stipule que dans ses opérations d'aménagement, la Ville devra conjuguer deux exigences : la conservation et l'innovation.⁵⁵⁵ En d'autres termes, il faut poursuivre les efforts en vue de protéger et mettre en valeur le très riche patrimoine bâti, les paysages significatifs, les lieux de mémoire et, en même temps, susciter des initiatives et des projets susceptibles d'inscrire la ville dans la modernité, contribuant ainsi à bâtir le patrimoine de demain.

Plusieurs intervenants considèrent toutefois que la conservation du patrimoine n'est pas suffisamment prise en considération dans le projet de PDM. Celui-ci rappelle, avec raison, les immenses efforts des trente dernières années qui ont permis la renaissance du Vieux-Montréal. Ces efforts restent à poursuivre. Il rappelle également les mesures prises en vue de conserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du mont Royal.

Toutefois, la richesse patrimoniale de notre ville transparait également, d'une façon ou d'une autre, dans tous ses quartiers. Outre des édifices de grande valeur, chacun de ceux-ci possède, à travers son bâti et son aménagement, le souvenir des gens qui y ont vécu et qui ont contribué à façonner Montréal. Pensons, par exemple, aux habitations dont le style, la taille, les éléments décoratifs, voire l'usage des matériaux varie selon les quartiers; ou encore à certains aménagements remarquables, notamment autour de plusieurs églises de quartier, ou même à certains ensembles résidentiels issus de l'après-guerre. À l'instar de plusieurs, la commission croit que le projet de PDM aurait dû reconnaître plus explicitement cette réalité puisqu'elle participe à l'identité de Montréal.

Cela dit, deux autres enjeux concernent la contribution du patrimoine bâti à la consolidation de l'identité culturelle et sociale de Montréal : le sort réservé au patrimoine institutionnel, souvent menacé, et celui réservé au patrimoine industriel datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, parfois à l'abandon. Plusieurs intervenants se sont indignés de n'avoir pas trouvé dans la vision du projet de PDM une orientation claire concernant ces enjeux. En particulier, on demande que les grands ensembles institutionnels sur la montagne, spécialement ceux qui seront laissés vacants par suite de la construction du CHUM et du CUSM, fassent l'objet d'une réflexion à laquelle devront participer les représentants de la société civile aux côtés des experts.⁵⁵⁶ De plus, on ajoute que le cadre financier du PDM devrait inclure « [...] *des moyens et outils d'une fiscalité incitative pour aider à relever l'important défi de conservation, de reconversion ou de revitalisation du patrimoine bâti et du domaine institutionnel.* »⁵⁵⁷

⁵⁵⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 36

⁵⁵⁶ Mme Sylvie Guilbault, doc. 7.9, L. 641-675; Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 7

⁵⁵⁷ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 12

R-17 La commission recommande à la Ville de Montréal d'inscrire au PDM une orientation concernant la valorisation du patrimoine institutionnel et industriel.

Dans l'ensemble, l'absence d'une vision inclusive sur le savoir et la culture dans le projet de PDM constitue, de l'avis de la commission, une faiblesse. Par ailleurs, des liens plus clairs et explicites entre les orientations et les principes du PDM avec les politiques de la Ville de Montréal en matière de culture, de savoir et de patrimoine seraient utiles. Cela étant dit, la commission considère cependant que la Ville ne doit pas limiter son rôle à celui de soutien ou de facilitateur, mais se donner plutôt une ambition et un mandat plus proactif, et ce, en collaboration avec les partenaires concernés. À titre d'exemple, la commission rappelle la mise sur pied d'un comité de pilotage en 2006 qui a rassemblé des représentants de toutes les instances gouvernementales, du milieu des affaires et de la culture, lequel a donné naissance à de grands projets culturels, dont le Quartier des spectacles. Montréal a su prendre dans ce cas un rôle de dirigeant et déborder le strict champ de ses compétences.

La commission rappelle également qu'un des atouts de Montréal sur le plan culturel, c'est la présence d'un très grand nombre d'organismes citoyens et institutionnels qui participent depuis de nombreuses années à la vitalité culturelle de Montréal, à la conservation de son patrimoine et à son embellissement.

R-18 La commission recommande à la Ville de Montréal d'énoncer dans le PDM une approche fédératrice et participative en matière de culture et de savoir, et d'y aborder la culture en tant que pilier du développement durable.

3.6 Une ville verte

Dans leur vision du Montréal de l'avenir, les participants, qu'ils soient citoyens ou représentants de groupes de la société civile, ont insisté sur le changement de cap à effectuer pour pouvoir vivre en santé dans un environnement nouveau où les manifestations extrêmes du climat créent des situations parfois désastreuses, sinon fort insécurisantes. Ils ont insisté aussi sur les orientations à définir pour intensifier la présence en ville d'une nature amie. Signalons que le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent, des repères identitaires très fortement valorisés, constituent deux écosystèmes naturels dont on souhaite assurer la pérennité et améliorer l'accès. De plus, les fenêtres sur l'eau et l'accès à la nature, non seulement sous ses formes les plus grandioses, mais également dans toute sa convivialité, font partie des demandes les plus fréquemment retrouvées, notamment dans les réponses au questionnaire en ligne.

La gestion de l'eau et de l'air, la protection des milieux naturels, le verdissement et l'extension de la canopée ont pris une place importante au cœur des interventions souhaitées, et ce, autant dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques que de santé publique et de qualité de vie.

Ces enjeux sont regroupés sous le thème général de la ville verte, une thématique qui correspond à une orientation largement préconisée par les Montréalais. La ville verte est d'ailleurs un concept auquel on se réfère de plus en plus pour regrouper un ensemble d'activités qui, en plus de viser une adaptation aux changements climatiques, permettront de créer un milieu de vie sain et de qualité.

Le cardiologue Pierre Reeves présente la ville verte comme un milieu urbain qui favorise les énergies renouvelables, le transport collectif, une alimentation naturelle et locale, le verdissement (trames vertes et bleues), le transport actif, ainsi qu'une répartition équilibrée des hauteurs et densités.⁵⁵⁸ Il soutient que l'on peut s'attendre à une diminution de la prévalence de la maladie cardiovasculaire si la cité se reverdit et fait la promotion de l'activité physique sous toutes ses formes, notamment par l'aménagement des espaces urbains.⁵⁵⁹

Au Canada, Vancouver s'est donné comme objectif de devenir la ville la plus verte au monde en 2020. Selon le « *US and Canada Green City Index* », Montréal se classe au 19^e rang sur 27, après Vancouver (2^e), Toronto (9^e), Ottawa (12^e) et Calgary (14^e).⁵⁶⁰ Que souhaitons-nous pour Montréal ?

Le capital naturel : un atout majeur de réduction de la vulnérabilité

La grande région de Montréal, nous l'avons mentionné précédemment, subit déjà les effets des changements climatiques et, comme pour toutes les grandes villes du monde, l'adaptation aux nouveaux contextes constitue un important défi à relever dès maintenant.

Cette perspective nous oblige à changer notre regard sur l'importance que l'on accorde au capital naturel de Montréal. Les services rendus par ce legs à titre d'habitat pour la biodiversité, d'infrastructures de régulation du climat, d'approvisionnement en eau, de régulation des crues et de gestion des inondations sont généralement admis. On estime actuellement la valeur de ces services à plusieurs milliards de dollars.⁵⁶¹ Pour toutes ces raisons et pour toutes celles concernant la protection de la santé publique et la qualité de vie des Montréalais, il faut s'assurer de conserver et de développer ces infrastructures vertes.

Le projet de PDM reconnaît la nécessité de s'adapter aux changements climatiques et propose un certain nombre d'orientations et d'activités visant la réduction de l'impact de la

⁵⁵⁸ M. François Reeves, doc. 9.3.1.1, p. 30

⁵⁵⁹ M. François Reeves, doc. 7.2, L. 2072-2081

⁵⁶⁰ Le « *US and Canada Green City Index* » mesure et compare la performance environnementale de 27 villes majeures des États-Unis et du Canada de même que leur engagement à réduire leur impact futur sur l'environnement. La performance environnementale est évaluée selon neuf catégories : CO₂, énergie, utilisation du sol, bâtiments, transport, eau, déchets, air et gouvernance environnementale.
http://www.siemens.com/entry/cc/features/greencityindex_international/all/en/pdf/report_northamerica_en.pdf, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁶¹ M. Karel Mayrand, doc. 4.4.8, L. 215-250

ville sur son environnement physique et naturel. Elles sont centrées sur la poursuite des programmes en cours visant à : réduire les émissions de gaz à effets de serre de 30 % à l'horizon 2020 grâce à d'importantes interventions en transport collectif; à sauvegarder des portions importantes des écosystèmes terrestres; à mieux gérer les eaux de ruissellement et à verdir la ville. Selon les participants, l'approche préconisée par le projet de PDM nécessite toutefois des précisions, des cibles plus ambitieuses, et avant tout, un parti pris ferme et concret en faveur de l'intensification de la présence de la nature en ville, comme indispensable alliée du développement de Montréal, de la santé et de la qualité de vie de ses résidents.

Alors que les questions de transport sont abordées dans la section portant sur la ville compacte, nous aborderons ici les trois autres enjeux mentionnés plus haut : les infrastructures vertes, la protection des écosystèmes terrestres et la gestion de l'eau.

3.6.1 Des infrastructures vertes à sauvegarder et à multiplier

Les changements climatiques présentent des risques pour les écosystèmes montréalais. Ils apporteront un déplacement de la biodiversité du nord des États-Unis vers le centre du Québec. Si les écosystèmes montréalais sont fragmentés, dégradés ou insuffisamment protégés, ils vont devenir inévitablement plus vulnérables et moins résilients face aux changements du climat.⁵⁶² Au contraire, en les interconnectant et en les préservant, les pressions diminuent et leur résistance augmente.

Dans cette perspective, l'objectif de protéger 6 % de la superficie du territoire terrestre de l'agglomération proposé par le projet de PDM est-il suffisant ?⁵⁶³ Qu'est-ce que cela signifie sur le territoire de la Ville de Montréal dans sa globalité et particulièrement dans les quartiers plus denses ? Par ailleurs, le PMAD propose un objectif de protection de 17 % à l'échelle de la région, incluant les bois, les corridors forestiers et les milieux humides. Qu'en est-il pour Montréal ?⁵⁶⁴

R-19 La commission recommande à la Ville de Montréal de préciser dans le PDM la proportion de son territoire qu'elle protégera sur un horizon de 20 ans.

Même si la protection du capital naturel patrimonial que constituent au premier chef les milieux naturels déjà protégés, les écoterritoires, les grands parcs et les parcs-nature actuels ou en devenir⁵⁶⁵ devraient aller de soi devant la perspective des changements climatiques, le maintien de leur nombre et la possibilité de les voir fragmentés à cause du développement

⁵⁶² M. Alain Bourque, doc. 4.4.9, L. 687-694, 627-630

⁵⁶³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 42

⁵⁶⁴ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf, p. 155-160, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁶⁵ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS_PARCS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORTBIODIVERSITE2013LECTUREECRAN.PDF, p. 36-37, consulté le 11 novembre 2013

immobilier demeurent toutefois un enjeu réel. Ces territoires-clés agissent comme des poumons qui rafraichissent la ville et lui permettent de respirer, notamment lors des épisodes de grande chaleur. Il faudrait, au contraire, en accroître la présence.

De plus, à l’instar de plusieurs intervenants et compte tenu de la constance avec laquelle les Montréalais revendiquent la création d’espaces verts accessibles, la commission considère que la réhabilitation de milieux dégradés et l’aménagement de friches urbaines devraient toujours prendre en considération la réduction de la fragmentation des milieux naturels urbains et leur accroissement ainsi que la mise en réseau de liens verts à travers la ville.

R-20 La commission recommande à la Ville de Montréal que le PDM reconnaisse à sa juste valeur le patrimoine naturel montréalais et considère, entre autres, les milieux naturels protégés, les grands parcs et les écoterritoires comme des infrastructures vertes indispensables à sa lutte aux changements climatiques.

R-21 La commission recommande à la Ville de Montréal que l’accroissement du nombre de milieux naturels protégés, de grands parcs et d’écoterritoires, leur conservation et leur accès public deviennent une orientation prioritaire du PDM. Elle recommande également que la réduction de la fragmentation des milieux naturels urbains, l’accroissement de leur nombre et leur mise en réseau fassent partie des cibles prioritaires pour faire de Montréal une ville verte reconnue internationalement.

À cet égard, le site du golf de Meadowbrook, un grand espace vert situé à proximité du centre-ville, a retenu particulièrement l’attention de la commission. Rappelons que la Commission permanente du conseil d’agglomération sur les grands équipements et les activités d’intérêt avait recommandé en 2009 de développer des scénarios visant la protection de ce site et sa transformation en parc-nature, en grand parc urbain ou en écoterritoire, dans la perspective d’une continuité verte reliant ce site à la falaise Saint-Jacques.⁵⁶⁶

R-22 La commission reprend à son compte la recommandation de la Commission permanente du conseil de l’agglomération de développer des scénarios visant la protection du site du golf de Meadowbrook et sa transformation en parc-nature, en grand parc urbain ou en écoterritoire, dans la perspective d’une continuité verte reliant ce site à la falaise Saint-Jacques qui devrait être protégée, elle aussi.

3.6.2 Verdir : intensifier la présence d’une nature conviviale

Les bienfaits reconnus du verdissement en milieu urbain sont nombreux. Contrer l’effet d’îlot de chaleur et les épisodes de smog, contribuer à gérer les eaux pluviales et de ruissellement,

⁵⁶⁶ <http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/P70/9a47a1.pdf>, p. 17, consulté le 11 novembre 2013

prolonger la durée de vie des matériaux exposés, accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, filtrer les polluants atmosphériques, constituent certains d'entre eux. La présence d'espaces verts favorise aussi le bon voisinage, insonorise et réduit les nuisances phoniques, aident à la biodiversité et créent ce sentiment recherché que la nature peut s'épanouir en ville.⁵⁶⁷

3.6.2.1 Espaces verts et canopée

La présence d'arbres en grand nombre entraîne également des effets bénéfiques sur la santé de la population en tant que climatiseur naturel et grand dépollueur de molécules nocives.⁵⁶⁸ Le projet de PDM reprend l'objectif fixé par le Plan d'action canopée 2012-2021 de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025.⁵⁶⁹ La Ville a le pouvoir d'intervenir sur le domaine public et compte concentrer ses efforts de ce côté. Elle souhaite toutefois faire appel à un vaste effort collectif mettant à contribution de nombreux propriétaires privés et institutionnels. Certains déplorent le fait que le projet de PDM concentre ses orientations sur le domaine public et souhaiteraient retrouver dans le Plan des propositions concernant l'utilisation de la voie règlementaire pour favoriser le verdissement de stationnements privés comme le font déjà certains arrondissements.⁵⁷⁰

La proposition du projet de PDM de faire passer la contribution des promoteurs immobiliers aux fins de parc de 10 à 15 % a été saluée. Malgré cela, la commission partage le sentiment d'urgence exprimé lors de la consultation à l'effet que, sur l'île de Montréal, toute perte nette de milieu naturel et d'espace vert est inacceptable. Bien que la participation de certains grands organismes de conservation semble acquise dans le but d'augmenter le pourcentage de milieux naturels verts et bleus, les grands propriétaires que sont les gouvernements provincial et fédéral, les institutions religieuses tout comme les propriétaires privés se doivent d'emboîter le pas afin de contribuer à limiter les hausses de la fréquence et de la gravité des vagues de chaleur.

R-23 La commission recommande à la Ville de Montréal de lancer un appel de partenariat, particulièrement aux gouvernements du Québec et du Canada, à titre de propriétaires fonciers ou immobiliers ainsi qu'aux propriétaires privés et publics de boisés et de grands ensembles naturels, en vue d'augmenter le nombre d'infrastructures vertes sur le territoire de la Ville, à des fins de lutte aux changements climatiques, de santé publique et de qualité de vie.

La priorité placée par le projet de PDM sur la plantation d'arbres dans les secteurs les plus affectés par la présence d'îlots de chaleur est saluée. Toutefois, on souligne l'absence de

⁵⁶⁷ M. Owen Rose, doc. 4.4.9, L. 865-876; M. Owen Rose, doc. 4.4.7, p. 14

⁵⁶⁸ M. François Reeves, doc. 7.2, L. 2320-2327

⁵⁶⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 68

⁵⁷⁰ M. Louis Drouin et M. Pierre Bélec, doc. 4.4.9, L. 1736-1769

cibles quantifiables assurant une répartition équitable d'espaces verts sur le territoire de la ville, les quartiers défavorisés étant ceux où le verdissement est souvent le plus faible. La création de corridors verts, l'implantation de toits verts et, tout particulièrement, le recours à l'agriculture urbaine, peuvent fournir de nombreuses occasions de verdir des espaces, petits et moyens, situés au cœur des quartiers et d'amener tout près des Montréalais les bénéfices d'une nature conviviale.

La commission joint sa voix au vibrant plaidoyer de certains intervenants en faveur d'un élargissement des opérations de plantation d'arbres au domaine privé résidentiel, commercial, industriel et institutionnel, en faveur de la création de corridors verts, de l'implantation de toits verts et d'espaces de toute nature dédiés à l'agriculture urbaine.⁵⁷¹

R-24 À des fins de santé publique et de qualité de vie, la commission recommande à la Ville de Montréal d'inscrire au PDM une orientation prônant la plantation d'arbres sur le domaine privé résidentiel, commercial, industriel et institutionnel, par tous les moyens dont la Ville dispose, y compris la voie règlementaire.

3.6.2.2 Trame verte et bleue

Plusieurs se sont étonnés de l'absence de mention dans le projet de PDM du projet de Trame verte et bleue mis de l'avant dans le PMAD de la CMM et repris au programme des legs des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal. Pour atteindre son plein potentiel, une trame verte doit intégrer des préoccupations d'ordre écologique, agricole, récréotouristique, environnemental et social.⁵⁷²

Il incombe de préciser que l'unique projet s'inscrivant dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine qui se déploie sur le territoire de la Ville, vise non pas à verdir davantage Montréal le long d'un axe qui traverserait l'île du sud au nord sous la forme d'un corridor vert, mais plutôt à renforcer la connectivité récréotouristique entre des territoires naturels d'intérêt qui existent déjà. En effet, ce projet vise à mettre en réseau, par l'intermédiaire d'un sentier cyclable et pédestre, les parcs nationaux d'Oka, des Îles-de-Boucherville, du mont Saint-Bruno et des espaces verts et bleus d'importance métropolitaine : le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire, le Parc de la rivière des Mille-Îles, les Parcs-plage du Grand Montréal, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno.⁵⁷³

Par ailleurs, il est à noter que le mont Royal ou encore le parc du Mont-Royal n'est pas explicitement nommé comme faisant partie du réseau. Il est toutefois identifié à titre de « *parc national* » sur l'une des cartes jointes à la description du « *Sentier cyclable et pédestre*

⁵⁷¹ M. Pierre Bélec, doc. 4.4.9, L. 1634-1650; M. Éric Duchemin, doc. 4.4.9, L. 1661-1674; SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 1

⁵⁷² M. Patrick Asch, doc. 9.1.47, p. 2-4

⁵⁷³ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf, p. 9-13, consulté le 11 novembre 2013

entre Oka et Mont-Saint-Hilaire » du document intitulé *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*.⁵⁷⁴

Selon la commission, Montréal doit tirer profit de l'occasion que représente la mise en place d'une telle infrastructure récréotouristique d'envergure régionale et y raccorder des espaces verts montréalais dans une optique de conservation ou d'intensification des efforts de déploiement de la ville verte. Dans une perspective de qualité de vie et d'adaptation aux changements climatiques, il est d'autant plus important qu'elle veille à intensifier le verdissement et la couverture arborescente sur son territoire.

R-25 La commission recommande à la Ville de Montréal que le PDM précise les composantes que devrait inclure la Trame verte et bleue du PMAD sur le territoire de la Ville de Montréal, le but recherché étant de promouvoir un développement urbain harmonieux qui contribue au verdissement de la ville, à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité des quartiers, et permet le maintien des services écologiques que les écosystèmes procurent à la collectivité.

3.6.2.3 Espaces à végétaliser et agriculture urbaine

Dans le but de réduire les problèmes de santé publique liés aux épisodes de smog ou de chaleur intense, aux îlots de chaleur et à la pollution, la Ville opte pour un Plan d'action canopée qui comporte un programme important de création de corridors verts et de verdissement généralisé des édifices industriels et résidentiels et ceux des réseaux de la santé et de l'éducation. Les corridors verts sont créés par une densification volontaire de la canopée sur tous les types de propriétés, privées comme publiques, le long d'axes de grande circulation comme celui allant du mont Royal à la rivière des Prairies en passant par le Jardin botanique. Le plan de mise en œuvre du Plan d'action canopée de la Ville de Montréal (septembre 2013) en identifie une quinzaine.⁵⁷⁵ Il serait approprié que le PDM inscrive clairement ces corridors verts dans son Plan d'action comme un moyen privilégié pour réaliser la ville verte.

Par ailleurs, la mise en place de toits verts et l'intégration de l'agriculture urbaine sur une grande échelle s'avéreraient être aussi de puissants moyens à préconiser. Ils pourraient se situer au cœur d'un système de récompenses à l'augmentation de la densité, au cœur aussi de la création des milieux de vie recherchés par les familles.⁵⁷⁶ Leur contribution à la gestion des eaux pluviales, à la réduction des îlots de chaleur, au verdissement en général et à la bonification de la canopée, notamment à l'aide d'arbres fruitiers, est déjà reconnue.

⁵⁷⁴ http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf, p. 9, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁷⁵ SOVERDI, doc. 9.1.14, p. 3

⁵⁷⁶ M. Éric Duchemin, doc. 4.4.9, L. 485-488; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.58, p. 5; M. Owen Rose, doc. 4.4.9, L. 930-969

Selon certains, le projet de PDM intègre l'agriculture urbaine dans ses principes de développement et sa vision, mais ne semble proposer aucune action concrète dans son Plan d'action pour favoriser l'accroissement de cette pratique.⁵⁷⁷

R-26 La commission recommande à la Ville de Montréal de préciser les cibles à atteindre en matière de corridors verts, d'espaces à végétaliser et de développement de l'agriculture urbaine, notamment en intégrant au Plan d'action du PDM celles contenues dans le plan de mise en œuvre du Plan d'action canopée.

La situation est particulièrement préoccupante dans les quartiers les plus denses, là où la pression du développement immobilier est la plus active. Une des solutions passe par la création par la Ville de réserves foncières pour y aménager des espaces verts.⁵⁷⁸

La commission croit que la création de réserves foncières constitue une des solutions que la Ville devrait envisager pour favoriser le développement d'espaces verts dans les milieux en déficit.

3.6.3 Gérer l'eau

Plusieurs proposent que le PDM présente une vision globale de la gestion de l'eau. Selon eux, devraient y être considérés, entre autres, la réduction de la consommation, l'instauration d'un programme d'installation de compteurs d'eau, la réparation des fuites, la modernisation du réseau d'aqueduc, le remplacement des surfaces minéralisées par des surfaces plus perméables ou des végétaux, la réduction des rejets de polluants, des mesures de sensibilisation et d'éducation, etc.⁵⁷⁹

La question de l'eau en milieu urbain peut se décliner sous deux réalités majeures : l'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux pluviales et usées.

3.6.3.1 L'eau potable

La Ville de Montréal ne performe pas bien dans sa gestion de l'eau potable. Environ le tiers de l'eau est perdu à cause des fuites du système d'aqueduc. Le taux de fuites s'élève en effet à 33 % selon le Service municipal de l'eau.⁵⁸⁰ Il s'agit de plus du double de la moyenne des villes nord-américaines (13 %) selon le « *US and Canada Green City Index* ». ⁵⁸¹ De plus, la production d'eau à l'échelle de l'agglomération de Montréal est de 934 litres par jour par

⁵⁷⁷ CjM, doc. 9.2.4, p. 7; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.58, p. 4

⁵⁷⁸ Vision Montréal et Coalition Montréal, doc. 9.1.48, p. 7; Mme Nathalie Fortin, doc. 7.7, L. 1467-1472

⁵⁷⁹ REQ, doc. 9.1.5, p. 10

⁵⁸⁰ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable%202012.pdf, p. 2, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸¹ http://www.siemens.com/entry/cc/features/greencityindex_international/all/en/pdf/report_northamerica_en.pdf, p. 87, consulté le 11 novembre 2013

personne⁵⁸², ce qui représente l'une des pires performances des 27 villes classées par l'« Index », dont la moyenne est de 587 litres.⁵⁸³ Cela dit, la production journalière d'eau par personne a diminué de 17 % depuis 2011, toujours à l'échelle de l'agglomération.⁵⁸⁴

Toutefois, l'effort reste à poursuivre. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), lancée en mars 2011 par le gouvernement du Québec, comporte deux objectifs. Le premier vise à réduire d'ici 2017, d'au moins 20 % par rapport à 2001, la quantité d'eau distribuée en moyenne par personne pour l'ensemble du Québec. Le second vise à réduire à un maximum de 20 % le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc.⁵⁸⁵ Montréal est encore loin du compte, particulièrement par rapport à ce second objectif. Par exemple, plus de 50 % des conduites du réseau secondaire ont dépassé 50 ans d'âge, comparativement à 22 % en moyenne en Amérique du Nord.⁵⁸⁶ C'est pourquoi la poursuite des investissements en vue de réhabiliter le réseau d'aqueduc est éminemment nécessaire. Ces travaux continueront d'exiger des injections majeures de fonds publics, comme le rappelle le Plan d'action associé au projet de PDM.

Toutefois, si l'on retrouve dans le projet de PDM des enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des investissements inscrits au PTI, celui-ci ne fait aucune référence à des cibles chiffrées pour les prochaines décennies. Selon la commission, il serait souhaitable, au contraire, que le PDM propose des cibles en matière de réduction des fuites et de la consommation d'eau. Il pourrait, pour ce faire, s'appuyer sur celles qui sont avancées par la SQEEP.

R-27 La commission recommande que le PDM propose des cibles en matière de réduction de la consommation d'eau potable et de réduction du taux de fuites dans le réseau d'aqueduc, en s'appuyant sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

3.6.3.2 La gestion des eaux pluviales

Dans un contexte où les changements climatiques sont susceptibles d'entraîner une baisse du niveau d'eau du fleuve, l'approvisionnement en eau de qualité devient un enjeu prioritaire, tout autant que la protection contre la pollution en rives causée par les surverses à l'occasion d'événements extrêmes.⁵⁸⁷

⁵⁸² http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable%20_2012.pdf, p. 2, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸³ http://www.siemens.com/entry/cc/features/greencityindex_international/all/en/pdf/report_northamerica_en.pdf, p. 87, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸⁴ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable%20_2012.pdf, p. 2, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸⁵ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable>, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable%20_2012.pdf, p. 9, consulté le 11 novembre 2013

⁵⁸⁷ M. Alain Bourque, doc. 4.4.9, L. 536-543, 665-671

Le projet de PDM propose l'adoption d'une nouvelle approche de gestion à la source des eaux pluviales. Cette approche est rendue nécessaire, notamment à cause des problèmes d'inondation créés par la surcharge des réseaux d'égout lors des précipitations extrêmes et par l'évacuation d'eaux non traitées dans les cours d'eau (surverses). On le sait, ces précipitations vont s'intensifier, accentuant par le fait même les risques d'inondation.

Si plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de gérer les eaux de ruissellement, ils insistent aussi sur le fait que la réfection ou la reconfiguration des réseaux d'égout ne suffira pas pour régler les problèmes dans un contexte de changements climatiques. Ils adhèrent à l'idée de gestion à la source des eaux pluviales grâce à l'utilisation de la végétation ou à la déminéralisation des stationnements, par exemple, pour favoriser l'infiltration et la rétention temporaire des flux dans le but de protéger les milieux récepteurs situés en aval.⁵⁸⁸

De plus en plus de villes dans le monde utilisent les milieux naturels comme une infrastructure verte dont la contribution est jugée essentielle dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. À titre d'exemple, mentionnons que l'eau potable de la ville de New York est filtrée uniquement par la nature.⁵⁸⁹

Le projet de PDM admet que la Ville doit adopter de nouvelles approches de gestion des eaux pluviales, autant dans les nouveaux ensembles résidentiels que dans les quartiers existants, dans les parcs comme dans les rues, de même que sur les terrains privés, et ce, à différentes échelles, mais sans préciser ni les cibles ni le type d'interventions.⁵⁹⁰

Rappelons que la Ville s'était engagée, dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, à entreprendre notamment une série d'actions concrètes visant à favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source, notamment grâce aux infrastructures vertes.⁵⁹¹

R-28 La commission propose que les engagements inscrits au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, visant à favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source, soient réactualisés et repris dans le PDM. Et

⁵⁸⁸ M. Alain Bourque, doc. 4.4.9, L. 659-677

⁵⁸⁹ M. Karel Mayrand, doc. 4.4.8, L. 262-267, 225-230

⁵⁹⁰ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 44

⁵⁹¹ Ces actions sont : Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue; évaluer la pertinence d'investir dans des équipements de traitement des eaux de pluie lorsque les conditions le justifient; sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchement de gouttières, utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, etc.); étudier la faisabilité du débranchement des drains centraux des bâtiments à toit plat; adapter les outils réglementaires et les critères d'aménagement et intégrer au futur Plan de développement urbain des mesures rendant obligatoire, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres végétalisés autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée et établir un plan directeur complet du réseau d'égout permettant d'identifier les infrastructures de captage à mettre à niveau. Ville de Montréal, doc. 5.3.1, p. 43, 45

qu'on y ajoute le suivi et la correction des ouvrages de débordement et des égouts pluviaux émergés ou à risque d'émersion sur plusieurs mois.⁵⁹²

Montréal est le premier producteur d'eau potable pour sa région. Avec une baisse appréhendée des niveaux d'eau dans le Saint-Laurent, la qualité de l'eau du fleuve à des fins d'approvisionnement en eau et d'activités récréatives, surtout à l'est de l'île, représente un sujet de préoccupation. Le déversement d'eau non traitée par temps d'orage en représente un autre. Selon certains, la prise en considération de l'empreinte de l'eau comme outil d'aide à la décision devient essentielle dans le développement d'une métropole pour mieux harmoniser les décisions économiques avec son cadre environnemental.⁵⁹³

R-29 La commission recommande à la Ville de Montréal que le PDM présente une orientation qui mette la gestion de l'eau au cœur de la prise de décision publique concernant l'aménagement du territoire, à cause notamment des coûts et des impacts associés au mauvais fonctionnement ou à l'insuffisance de fonctionnement des infrastructures qui lui sont dédiées.

3.6.4 Protéger les repères identitaires

De tout temps, le mont Royal a servi de repère pour l'aménagement de la ville et de référence symbolique pour les Montréalais. La richesse que représentent l'eau et les rives du fleuve Saint-Laurent n'a, par ailleurs, fait l'objet d'une importante prise de conscience qu'au cours des 30 dernières années.⁵⁹⁴ Aujourd'hui, chacune des composantes de ces paysages fondateurs de la ville et les liens à créer entre elles font l'objet des projets que les Montréalais espèrent et réclament le plus. Rappelons que la montagne constitue aussi un lieu de détente et de loisir très apprécié, tout comme une précieuse enclave de biodiversité au cœur d'un environnement fortement urbanisé. À ce titre, elle fait partie des grands espaces qui agissent comme poumons de la ville.

3.6.4.1 Le mont Royal

La question de la place accordée à la montagne dans les paysages identitaires de Montréal et les menaces associées au développement sur son pourtour ont fait l'objet de plusieurs interventions.

Le projet de PDM insiste sur la valeur à accorder au paysage du centre-ville, mais selon plusieurs, pas suffisamment au fleuve et à la montagne. On craint que le développement du centre-ville se fasse au prix d'une érosion de la place de la montagne et du fleuve comme

⁵⁹² Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 11

⁵⁹³ Aqua Climax, doc. 9.1.36, p. 2

⁵⁹⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 38

figures dominantes du paysage urbain et métropolitain.⁵⁹⁵ Tout en reconnaissant la valeur accordée par le projet de PDM aux paysages du centre-ville, on croit que les constructions à venir doivent éviter de couper le lien visuel, autant de la montagne au fleuve que du fleuve à la montagne.⁵⁹⁶

La commission rappelle que l'opinion des Montréalais a maintes fois été sollicitée, à l'occasion de projets situés sur ou à proximité du mont Royal. À chaque fois, ils ont réitéré un très fort sentiment d'appartenance à la montagne elle-même et aux vues l'incluant. Ils ont aussi revendiqué un accès physique et visuel aux rives du fleuve et des plans d'eau.

R-30 La commission recommande à la Ville de Montréal de reconnaître dans le PDM le caractère prépondérant de la montagne dans le paysage identitaire montréalais comme un enjeu de portée régionale. Elle recommande également de consigner dans une orientation ferme du PDM sa volonté d'assurer l'intégrité de la montagne et de se saisir de toutes les opportunités futures pour y étendre la superficie des espaces verts actuellement protégés.

3.6.4.2 Le caractère insulaire de Montréal

Montréal et ses îles sont baignées par le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, le lac des Deux-Montagnes et le lac Saint-Louis. Elles sont entourées d'importants milieux humides. Il s'agit là, notamment, avec les rapides de Lachine, d'un ensemble largement à l'état naturel, un phénomène rare et précieux en plein milieu d'une agglomération urbaine.

Le projet de PDM reconnaît qu'afin de mettre en valeur l'espace riverain, « [...] il faut mener des interventions qui en amélioreront l'accessibilité, que ce soit par l'aménagement de circuits riverains cyclables ou piétonniers, l'acquisition de nouveaux espaces ou la protection et la mise en valeur des parcs et des espaces verts en rive. »⁵⁹⁷

Néanmoins, selon certains, le projet de PDM ne démontre aucune stratégie qui permettrait de renforcer cette notion d'insularité ni d'objectifs clairs dans son Plan d'action.⁵⁹⁸ On croit qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour faciliter l'accessibilité au fleuve et aux autres plans d'eau. Selon l'OAQ, Montréal n'a tout simplement pas l'air d'une île et une bonne partie de la population n'a aucun accès aux berges, alors qu'elle réclame un renforcement des initiatives mettant en valeur ce caractère insulaire et l'accès public aux rives.⁵⁹⁹ Les résultats de la consultation en ligne sont très clairs à ce sujet.

⁵⁹⁵ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 10

⁵⁹⁶ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 7

⁵⁹⁷ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 38

⁵⁹⁸ Comité ZIP Jacques-Cartier, doc. 9.1.7, p. 5; Mme Coralie Deny, doc. 4.8, L. 2564-2570

⁵⁹⁹ OAQ, doc. 9.2.17, p. 7

R-31 La commission recommande à la Ville de Montréal d’accompagner la reconnaissance du caractère insulaire de Montréal dans le PDM d’objectifs de mise en valeur et d’accessibilité publique aux espaces riverains.

3.7 Une ville prospère

La vision proposée par le projet de PDM, les orientations qui en découlent, tout comme les propositions qui se dégagent de la consultation publique à son sujet, sont tributaires de la performance économique de Montréal. C’est pourquoi la commission s’est penchée sur plusieurs des enjeux qui concernent l’économie de notre ville.

L’histoire de Montréal montre que la diversité et l’inventivité ont bien servi son économie jusqu’à maintenant. Grâce à elles, la Ville a pu se remettre des chocs économiques, se relever après un cycle baissier, ou encore s’adapter à la mouvance des lieux de production et des centres de décision. Ainsi, Montréal n’est plus le grand centre ferroviaire canadien qu’elle a été dans la première moitié du XX^e siècle, mais au tournant du XXI^e siècle, elle était devenue un centre aéronautique mondial et elle portait déjà les germes de ce qui allait devenir un pôle d’excellence internationale en création et en production d’effets et d’animations numériques reconnu dans toute l’industrie du cinéma.

Montréal a donc en elle-même la capacité de s’adapter à la nouvelle mouvance économique. Son économie est de nouveau en mutation, touchée tantôt favorablement, tantôt défavorablement, par des courants porteurs telles la mondialisation des échanges et la numérisation des communications. Il s’agit, comme la commission l’affirmait plus haut, d’une question de fond qu’elle ne peut escamoter dans un exercice de planification à longue portée comme le PDM.

La nouvelle donne de la ville économique exprime ses valeurs à l’aune du développement durable : ville intelligente, ville d’innovation, ville de création, ville verte. Les images sont nombreuses pour décrire les défis de développement qui se posent à Montréal dans un contexte où elle doit rivaliser avec d’autres villes du Canada, de l’Amérique et du monde pour attirer vers elles les talents et les investissements.

Car les défis sont de taille. L’économie de la RMR de Montréal peine à croître à un rythme soutenu : « [...] *la grande région de Montréal qui est [...] le moteur économique du Québec est en panne.* », a affirmé Mario Lefebvre, directeur du Centre des études municipales au Conference Board du Canada.⁶⁰⁰ La croissance économique (1,1 % en moyenne de 2008 à 2012) était inférieure à celle de la plupart des grandes villes canadiennes.⁶⁰¹ Son taux de

⁶⁰⁰ M. Mario Lefebvre, doc. 4.3.9, L. 145-146

⁶⁰¹ CCMM, [http://www.cmm.qc.ca/fr/metropole/statistiques-economiques/produit-interieur-brut-\(pib\)/](http://www.cmm.qc.ca/fr/metropole/statistiques-economiques/produit-interieur-brut-(pib)/), consulté le 11 novembre 2013

chômage y était plus élevé que la moyenne québécoise à l'automne dernier (8,3 % contre 7,9 % en septembre 2013).⁶⁰²

« Depuis le début des années 2000, Montréal a essuyé bien des critiques quant à sa performance économique », lit-on dans *Perspective*, la revue économique du Mouvement Desjardins. Il est vrai qu'en regard des autres RMR au Canada, elle ne fera pas de jaloux. Pourtant, il y a eu croissance, mais elle n'a pas été à la hauteur des attentes : « La RMR demeure aux prises avec des défis économiques de taille. Parmi ceux-ci, il y a la démographie à laquelle est lié le dynamisme du marché du travail, l'accroissement de la productivité et l'ouverture sur les nouveaux marchés qui se classent en tête. »⁶⁰³

Les données qui précèdent se rapportent à la performance économique de l'ensemble de la région métropolitaine; a fortiori, elles s'appliquent également à Montréal. Le taux de chômage à l'échelle de l'île atteignait 10,2 % en 2012, tandis que la croissance de l'emploi entre 2009 et 2012 y était moindre que celle du Québec (2,4 % contre 3,5 %).⁶⁰⁴

C'est probablement dans ce contexte que le projet de PDM rappelle l'importance, pour Montréal, de contribuer, en matière économique, « [...] à la mise en place d'un environnement d'affaires propice à l'essor des entreprises et des talents. »⁶⁰⁵

Nul ne conteste un tel énoncé. Toutefois, il faudrait que le PDM s'avance un peu plus sur les suites concrètes qui devraient en découler. Aux yeux de la commission, celui-ci pourrait souligner avec plus d'emphase les forces, mais aussi les fragilités actuelles de l'économie montréalaise, et surtout insister sur la nécessité de donner un coup de barre en vue de la stimuler.

Dans les pages qui suivent, la commission abordera tour à tour des dossiers ou des enjeux économiques qui, à son avis, devraient être davantage pris en compte dans la version finale du PDM.

3.7.1 Viser un rehaussement significatif de la richesse collective et individuelle des Montréalais

En 2011, la Ville a publié sa Stratégie de développement économique 2011-2017. Elle y formule pour Montréal un objectif à long terme fort ambitieux : « [...] hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique

⁶⁰² CCMM, <http://www.ccm.ca/fr/metropole/statistiques-economiques/taux-de-chomage/>, consulté le 11 novembre 2013

⁶⁰³ http://www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/previsions/en_perspective/per0613.pdf, p. 5, consulté le 11 novembre 2013

⁶⁰⁴ Mouvement des caisses Desjardins, Études économiques, http://www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/conjoncture_quebec/etudes_regionales/eemtl.pdf, p. 2, consulté le 11 novembre 2013

⁶⁰⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 25

du Nord d'ici 2025. »⁶⁰⁶ À partir de cet objectif, la Stratégie déploie une foule d'actions qui impliquent la Ville elle-même, mais aussi ses nombreux partenaires, publics ou privés, qu'elle cherchera à mobiliser afin qu'ils contribuent à l'atteinte de l'objectif.

La commission souhaite que la version finale du PDM réitère explicitement cet objectif formulé par la Stratégie de développement économique 2011-2017 visant un rehaussement significatif de la richesse collective et individuelle des Montréalais.

Pour contribuer à son atteinte, il y aurait également lieu de rappeler dans le PDM l'apport énorme des industries créatives et le rôle stratégique qu'elles peuvent jouer pour le développement futur de Montréal. Comme la commission l'a souligné plus haut, la métropole est, entre autres, caractérisée par une grande effervescence culturelle, qui se traduit aussi par le rayonnement de plusieurs entreprises liées notamment à la haute technologie, de même qu'aux technologies de l'information et de la communication. Celles-ci sont de grandes créatrices d'emplois de qualité et contribuent considérablement au rayonnement international de Montréal.

Dans le même ordre d'idées, la commission croit que le PDM devrait aussi réaffirmer la nécessité de supporter et de renforcer le développement des grappes industrielles sur le territoire de Montréal. Comme l'affirmait dans son mémoire la CCMM, ces grappes sont essentielles à la diversité de l'économie montréalaise et constituent un support important pour favoriser l'innovation.⁶⁰⁷ Rappelons que celles-ci sont maintenant au nombre de huit : l'aérospatiale, le cinéma et la télévision, les sciences de la vie, les technologies de l'information, les technologies propres, l'aluminium, les services financiers et enfin la logistique et le transport.⁶⁰⁸ Toutes contribuent à la croissance de leur secteur d'activité propre et, ainsi, au développement économique de Montréal et de la région métropolitaine.

L'objectif visant le rehaussement de la richesse collective de Montréal passe par une stratégie à multiples volets. Nul doute, selon la commission, que le soutien municipal aux industries créatives et aux grappes industrielles devrait y occuper une place importante.

R-32 La commission recommande que la version finale du PDM réaffirme l'objectif formulé par la Stratégie de développement économique 2011-2017 à l'effet de hisser Montréal au rang des métropoles affichant le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025.

De plus, la commission recommande que le PDM réaffirme le support municipal au développement des grappes industrielles ainsi qu'à celui des activités et des industries créatives.

⁶⁰⁶ Ville de Montréal, doc. 5.1.1, p. 20

⁶⁰⁷ CCMM, doc. 9.1.24, p. 5

⁶⁰⁸ <http://grappesmontreal.ca/>, consulté le 11 novembre 2013

3.7.2 Consolider les pôles d'emploi, mais aussi l'emploi local

Le projet de PDM propose de maintenir et même d'accentuer la force que représente la concentration des emplois dans des pôles majeurs. L'intention est d'accroître le dynamisme et la productivité des entreprises et, comme déjà mentionné, de limiter la dispersion de l'emploi dans la région métropolitaine et de réduire les distances parcourues par les personnes et les entreprises.

La consolidation des pôles d'emploi fait consensus. Les rares doutes exprimés portent surtout sur la hiérarchie des zones économiques, dont la description est apparue à plusieurs comme étant plutôt dans la continuité historique de la planification urbaine dans l'île que dans sa réalité évolutive. En effet, le projet de PDM définit trois pôles dits structurants, l'un au centre de la ville, qui comprend le centre-ville et les quartiers centraux de Montréal, et deux autres déployés à l'ouest et à l'est dans l'axe de l'autoroute 40. Certains reprochent à cette vision de représenter le déploiement de l'emploi « *Comme si des zones d'activités économiques spécialisées n'étaient pas apparues depuis tout ce temps, mettant à mal le paradigme hiérarchique [...] et comme si l'autoroute 40 elle-même n'avait pas connu tout le long de son parcours une telle transformation et une telle densification que cet axe apparaît depuis un bon moment et encore pour longtemps comme une composante majeure du développement de Montréal.* »⁶⁰⁹

Par ailleurs, un bon nombre d'intervenants réclame en même temps le renforcement des zones locales d'emploi existantes, sises hors des pôles identifiés dans le projet de PDM, et l'identification de zones d'emploi à préserver et à développer dans des sites sous-utilisés considérés comme candidats à la requalification. Ainsi, le réseau des CDEC a proposé d'inscrire comme principe de développement la présence de zones d'emploi dynamiques et diversifiées au cœur des quartiers. Il recommande à ce sujet de mettre en place une politique de multifonctionnalité visant à se doter d'objectifs clairs en matière d'inclusion de l'emploi dans les différents quartiers montréalais, et d'utiliser le plein potentiel des outils réglementaires en matière de zonage et d'occupation du sol afin de préserver et de développer les zones d'emploi.⁶¹⁰

Parallèlement, les Ateliers Créatifs Montréal ont recommandé « [...] d'identifier et de préserver les secteurs industriels à valeur culturelle qui peuvent accueillir des ateliers d'artistes, et de préserver leur vocation en les affectant zones d'emplois. »⁶¹¹ L'OAQ, de son côté, a affirmé « [...] qu'il est [...] important de ne pas remplacer systématiquement les zones d'emploi segmentées ou isolées [...] par du résidentiel générant plus de revenus fonciers. Il

⁶⁰⁹ M. Michel Boisvert, doc. 9.1.57, p. 3

⁶¹⁰ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 19, 32

⁶¹¹ Ateliers Créatifs Montréal, doc. 9.2.21, p. 6

faut conserver des zones d'emploi un peu partout. »⁶¹² Plusieurs autres intervenants tiennent des propos à peu près similaires.

La commission voit difficilement comment la disparition systématique des espaces d'emploi pourrait se concilier avec le développement de capacités locales de création d'emploi, la stimulation de l'entrepreneuriat, la réduction de la longueur et de la durée des déplacements domicile-travail et, à terme, l'existence même de quartiers pleinement multifonctionnels qui répondront au besoin de milieux de vie où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

Dans le cas des quartiers centraux, elle constate aussi l'importance de préserver la possibilité de localiser des entreprises à proximité des centres de recherche et des universités. Elle se range donc du côté des intervenants soucieux de préserver une variété de zones d'emploi dans les différents quartiers de la ville, tout en soutenant la consolidation de pôles d'emploi majeurs.

Par ailleurs, elle note aussi que des progrès technologiques marquants dans les activités manufacturières pointent à l'horizon. Elle pense ici particulièrement aux imprimantes 3D. Ces progrès rendraient ces activités plus compatibles avec le milieu résidentiel. Un des avantages du secteur manufacturier est qu'il permet d'offrir des emplois demandant des compétences très variées, parfois même des emplois n'exigeant pas de diplômes. Ainsi, il est garant d'un accès plus souple à l'emploi, contrairement aux secteurs créatifs. Il serait opportun que la Ville, en collaboration avec les acteurs économiques, se dote d'une stratégie de relance et de développement du secteur manufacturier à Montréal. En d'autres mots, une conversion précipitée et systématique des espaces d'emploi sous-utilisés en espaces résidentiels mènerait à terme à la création de contraintes majeures au développement économique futur de la ville. L'intelligence d'attendre ne s'imposerait-elle pas dans ce contexte ?

R-33 La commission recommande à la Ville de Montréal que la préservation et le développement des zones locales d'emploi reçoivent une plus grande attention dans la prochaine version du PDM, notamment en formulant des objectifs clairs en matière d'inclusion des emplois dans les différents quartiers de Montréal, dans l'optique d'en faire des quartiers complets contribuant à part entière au développement économique de la ville, et non des milieux de vie résidentiels monofonctionnels.

3.7.3 Renforcer le cœur de la ville et de la région

Au sein de l'un des trois grands pôles économiques identifiés par le projet de PDM, le pôle Centre, on retrouve le centre-ville en tant que tel. Or, celui-ci présente des problématiques spécifiques qu'il y aurait lieu de mettre davantage en lumière.

⁶¹² OAA, doc. 9.2.17, p. 6

Le centre-ville de Montréal, comprenant le centre des affaires et les zones qui lui sont adjacentes (dont une partie importante de l'arrondissement de Ville-Marie, incluant le Vieux-Montréal), abrite un puissant complexe de bureaux, de sièges sociaux, d'institutions d'enseignement et de recherche, d'hôpitaux universitaires, d'équipements culturels, d'entreprises publiques, de ministères gouvernementaux, de lieux patrimoniaux. Environ 75 000 personnes y habitent, et près de 300 000 y travaillent : c'est l'un des centres-villes les plus dynamiques en Amérique du Nord.

Pour la CCMM, il importe que le PDM propose de le renforcer et tienne davantage compte de sa « *singularité* ». ⁶¹³ En quoi est-il singulier ? Quels sont les attributs du centre-ville de Montréal sur lesquels il faut miser pour l'avenir ? Quelles sont les fragilités sur lesquelles il faut travailler ? Voilà des questions essentielles qui demandent des réponses.

Le projet de PDM présente, avec raison, le centre-ville comme un atout qui se distingue des autres centres semblables en Amérique parce qu'il est habité, sécuritaire et très animé toute l'année par une activité commerciale, culturelle et festive variée. Il participe à l'identité de Montréal et mérite donc une « *attention particulière* ». ⁶¹⁴ Il faut d'ailleurs souligner les importants projets de développement immobilier qui sont venus confirmer récemment le caractère habité du centre-ville montréalais.

Le centre-ville de Montréal se distingue aussi par sa densité et surtout par la concentration d'activités économiques de haut de gamme qui y prennent place. ⁶¹⁵ Dans le contexte des mutations économiques en cours, il s'agit là d'un avantage majeur sur lequel il faut miser. Selon le professeur Mario Polèse, les entreprises de la nouvelle économie lorgnent en particulier les centres-villes où elles interagissent aisément entre elles. Il cite les exemples de *Silicone Alley* à New York et de l'*Innovation District* à Boston. ⁶¹⁶ Dans cette mouvance, le cœur de Montréal a quelques bons atouts comme la mixité de ses activités, la présence des universités et de centres de recherche et la proximité des quartiers résidentiels.

De plus, le centre de Montréal se déploie à la fois au-dessus et en dessous, grâce à sa ville intérieure qui contribue également à sa singularité. Nulle part ailleurs la vitalité économique de la ville n'est-elle aussi intimement liée à la mobilité des personnes et des marchandises. Tous les modes de transports, hormis l'aviation, innervent le centre de Montréal par son infrastructure de surface et par son infrastructure en souterrain et le rendent donc accessible; on y entre et on en sort de partout. Il faut toutefois souligner que la mutation de l'offre commerciale qui s'annonce doit être étudiée de près en ce qu'elle viendrait modifier l'un des attributs singuliers du centre-ville. Nous en parlerons plus loin.

⁶¹³ CCMM, doc. 9.1.24, p. 3

⁶¹⁴ Ville de Montréal, doc. 9.3.1, p. 36

⁶¹⁵ M. Mario Polèse, doc. 4.3.9, L. 579-581

⁶¹⁶ M. Mario Polèse, doc. 4.3.9, L. 602-607

Les espaces publics, les places, les squares, les rues jouent également un rôle important par leur pouvoir d'attraction. Montréal, dans son centre-ville, produit une image que l'on souhaite donner au monde. Le Plan d'action annexé au projet de PDM identifie d'ailleurs plusieurs projets du domaine public au centre-ville qui disposeront d'un budget dans le cadre du prochain PTI à des fins d'aménagement.⁶¹⁷

En somme, le centre-ville constitue le pivot de toute l'activité dans la ville certes, mais aussi le centre de gravité de Montréal comme métropole québécoise et internationale. À ce titre, il est un actif pour toute la région métropolitaine. Lieu de concentration d'organismes de commandement dans de nombreux domaines, il est à la fois sa vitrine et sa porte d'entrée par rapport au monde. Cette position privilégiée s'inscrit cependant dans un contexte de reconversion économique qui a des effets territoriaux et qui mène ainsi à une réorganisation de l'espace régional. Cela soulève le problème de la gouvernance territoriale. La nature des rapports à établir entre le local, le métropolitain et le global se trouve ainsi posée. Comment peut-on, dans un tel contexte, consolider cette position privilégiée du centre-ville ?

Le projet de PDM n'est pas suffisamment explicite à ce sujet. À trop vouloir se concentrer exclusivement sur le domaine public et sur l'accentuation de quelques attraits plus directement reliés à ce domaine, le risque est grand de tomber dans des projets de mise en spectacle de la ville, plutôt que de s'engager dans des efforts et stratégies de longue haleine en vue de renforcer les attributs qui font que le centre-ville de Montréal est l'un des plus forts en Amérique du Nord. Lors de la publication de la Stratégie de développement économique 2011-2017, la Ville annonçait son intention de produire un plan d'action spécifique pour le centre-ville qui viendrait compléter la Stratégie.⁶¹⁸ Il semble que ce plan d'action reste à réaliser. La commission croit qu'il serait opportun pour la Ville de s'y attaquer, en collaboration avec les partenaires concernés, de telle sorte que l'on puisse formuler les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le centre-ville et le quartier des affaires. La problématique du stationnement devrait aussi être abordée dans ce cadre.

R-34 La commission propose à la Ville de Montréal de positionner le centre-ville comme un atout collectif, à la fois pour la région métropolitaine et le Québec en entier.

R-35 La commission recommande à la Ville de Montréal de préciser davantage, dans le PDM, les attributs actuels du centre-ville sur lesquels elle entend agir de façon prioritaire pour le maintenir dans le peloton des centres-villes les plus forts en Amérique du Nord et pour accentuer son rôle en tant que moteur économique à l'échelle de la région métropolitaine et du Québec.

Elle recommande dans cette perspective de compléter la Stratégie de développement économique 2011-2017 par un plan d'action sur le centre-ville.

⁶¹⁷ Ville de Montréal, doc. 9.3.1, p. 54-55

⁶¹⁸ <http://www.sdemontreal.com/fr/centre-ville>, consulté le 11 novembre 2013

Concernant plus particulièrement la ville intérieure, la commission est d'avis qu'elle ne constitue pas une œuvre achevée, mais doit continuer à se développer comme elle s'est développée à ce jour, c'est-à-dire avec les propriétaires d'immeubles et les institutions qui s'y installent et pour lesquels elle constitue un facteur puissant d'attrait et d'accessibilité.

R-36 La commission recommande à la Ville de Montréal que dans la prochaine version du PDM, le centre-ville intérieur soit explicitement reconnu comme un élément d'actif dans l'économie de la ville et que, par conséquent, son développement soit promu et facilité par la Ville, en complémentarité avec la trame commerciale en surface.

Par ailleurs, l'attention particulière dont le centre-ville fait l'objet dans le renforcement de l'identité montréalaise soulève certaines appréhensions. La CMTQ a exprimé son inquiétude en ces termes : « *Nous sommes parfaitement conscients de l'importance d'avoir un centre-ville fort tant pour le développement économique de Montréal que pour le tourisme ou les activités culturelles. [...] Cependant, à la lecture de l'ensemble du PDM, nous avons des craintes que le développement du centre-ville, où se concentreront plusieurs investissements, se fasse au détriment des autres quartiers de Montréal qui devront attendre vingt ans avant d'être pris en considération.* »⁶¹⁹ La commission y voit ici un rappel de la nécessité de préserver une distribution qui soit équilibrée dans le temps de toutes les interventions de soutien au développement des quartiers.

3.7.4 Attirer des talents et surtout les retenir

Le projet de PDM mentionne qu'un enjeu important réside dans la capacité de la ville d'attirer des talents et de les retenir. Cet enjeu constitue d'ailleurs un volet majeur de la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017.

Les orientations générales retenues dans le projet de PDM sont, en soi, un début de réponse au défi que soulève cet enjeu, dans la mesure où elles concourent à renforcer l'attractivité générale de Montréal. Toutefois, dans la logique adoptée dans ce document, aucune orientation stratégique ciblée sur cet enjeu n'y est prévue. Aucun rapport n'y est fait non plus entre le vieillissement de la population et les difficultés accrues que rencontreront les entreprises à trouver une main-d'œuvre compatible à leurs besoins. De plus, aucun lien n'est établi entre cet enjeu et le statut universitaire enviable de Montréal, facteur majeur d'attractivité s'il en est un, et la taille tout aussi enviable de sa population estudiantine. Pourtant, comme le souligne la Stratégie de développement économique, l'attractivité de Montréal repose aussi en très grande partie sur la compétitivité de ses institutions d'enseignement supérieur et de ses nombreux centres de recherche, de même que sur son

⁶¹⁹ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 4

affirmation sur la scène internationale en tant que ville de savoir, de créativité et d'innovation.⁶²⁰

L'UTILE a noté d'ailleurs à ce sujet que « [...] le PDM ne prévoit aucune mesure concrète destinée à développer son pouvoir d'attraction et de rétention envers la communauté étudiante. Il y a dissonance entre la vision du PDM et les mesures prévues dans le plan pour renforcer le caractère universitaire de la métropole. »⁶²¹ D'après elle, Montréal ne peut pas se permettre de perdre davantage de jeunes. De son côté, la CCMM considère que le PDM devrait préciser le rôle de la Ville et les mesures qu'elle préconise pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants et des immigrants.⁶²²

La commission fait siennes ces préoccupations. Elle partage, avec l'UTILE, le point de vue selon lequel la rétention des étudiants après leurs études aurait un effet d'entraînement sur l'établissement des jeunes familles. En effet, ce sont ces citoyens en formation qui éventuellement fonderont des familles, tout en enrichissant le bassin des travailleurs hautement formés. En revanche, la commission note aussi que dans un avenir assez rapproché, encore une fois d'après la Stratégie de développement économique, seule la moitié des emplois disponibles sera comblée par des jeunes actuellement en formation.⁶²³

La deuxième source de talents devra nécessairement être l'immigration. Malheureusement, Montréal fait moins bien que d'autres villes au chapitre de l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail, ce qui constitue un obstacle de taille à l'attraction de nouveaux talents. Il s'agit bien entendu d'une question importante et complexe en même temps. À l'occasion de la consultation, la commission n'a pu recueillir qu'un nombre limité d'indications sur cette question. Elle suggère néanmoins que la prochaine version du PDM tienne compte des considérations contenues à ce sujet dans la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 et dans le Plan de développement économique 2010-2015 de la CMM.

R-37 En complément à la R-14, la commission recommande à la Ville de Montréal que la prochaine version du PDM retienne l'attraction et la rétention de la population étudiante comme un enjeu majeur. Elle recommande également que le PDM précise le rôle de la Ville et les orientations qu'elle préconise pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants et des nouveaux arrivants.

⁶²⁰ <http://www.sdemontreal.com/fr>, consulté le 13 novembre 2013

⁶²¹ UTILE, doc. 9.1.33, p. 14

⁶²² CCMM, doc. 9.1.24, p. 5

⁶²³ Ville de Montréal, doc. 5.1.1.2, p. 15

3.7.5 Renforcer les artères commerciales

Le renforcement des artères commerçantes ne figure pas parmi les principes de développement énoncés par le projet de PDM, bien que celles-ci jouent un rôle essentiel dans le dynamisme économique de la ville, y compris celui du centre-ville, qu'elles contribuent à son ambiance générale, qu'elles soient étroitement associées à la qualité de vie des quartiers et qu'elles soient un des lieux privilégiés d'interface entre les divers groupes ethnoculturels de la ville. La seule mesure mentionnée à leur sujet est l'amorce d'un « [...] *Plan de mise en valeur et de développement des artères commerçantes afin d'assurer leur vitalité et de conférer aux quartiers un dynamisme et une convivialité qui font que les Montréalais s'identifient à leur ville* ». ⁶²⁴ À la lumière des propos recueillis, cette initiative apparaît comme fort pertinente et surtout très attendue.

Une firme internationale, le Groupe Altus, rappelle que la vigueur des artères commerciales est un facteur de développement d'une ville, mais que la visite de certains secteurs commerciaux stratégiques force à conclure que le potentiel commercial montréalais n'est pas complètement exploité. La firme fait observer à ce sujet qu'un des facteurs négatifs est « *Le transfert du fardeau fiscal municipal récurant [SIC] des propriétés résidentielles aux propriétés non résidentielles a mené un niveau de taxation que plusieurs commerces existants ou nouveaux ne peuvent supporter à moyen terme, d'où le nombre élevé de faillites et de fermetures.* » ⁶²⁵

La CCMM note que « [...] *le centre-ville et les artères commerciales de Montréal se sont affaiblis en raison du développement de pôles de services dynamiques et accessibles en banlieue [...]* ». Elle estime que le PDM doit porter une attention particulière aux artères commerciales « *traditionnelles* ». Il doit ainsi développer des modèles urbains qui prennent en compte les besoins des propriétaires de commerces et les attentes des consommateurs. ⁶²⁶

Le réseau des CDEC recommande d'« *Inscrire comme principe de développement la présence d'artères commerciales présentant une offre de commerces indépendants, pas seulement des commerces liés à de grandes chaînes, et de services de proximité diversifiés.* » Il demande aussi d'empêcher la disparition des locaux commerciaux au rez-de-chaussée au profit des résidences. ⁶²⁷

Des intervenants provenant de différents arrondissements apportent également des précisions et des suggestions à propos des artères commerciales de leurs territoires

⁶²⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 66

⁶²⁵ Groupe Altus, doc. 9.2.2, p. 5

⁶²⁶ CCMM, doc. 9.1.24, p. 3

⁶²⁷ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 23

respectifs, notamment l'idée de « *Renforcer les artères commerciales comme espaces publics structurants* ». ⁶²⁸

Pour sa part, la commission constate que la santé économique de certaines artères commerciales est fragile; que l'on pense, par exemple, à certains tronçons de la rue Sainte-Catherine, du boulevard Saint-Laurent ou de la rue Saint-Hubert. Elle constate, à l'instar de plusieurs, l'attrait majeur exercé par les grands centres commerciaux situés en périphérie de la ville et ses conséquences sur la santé économique de plusieurs de ces artères commerciales dites traditionnelles. Elle est d'avis que l'apport des artères commerciales en matière de dynamisme économique et leur contribution à l'atmosphère et l'ambiance de la métropole devraient être mieux mis en évidence dans le PDM en inscrivant dans les principes de développement le renforcement et la mise en valeur des artères commerciales qui sont aussi, faut-il le rappeler, autant de zones d'emploi.

L'enjeu de la transformation considérable de l'offre commerciale se pose non seulement dans le commerce de détail au sein des quartiers, mais aussi, de plus en plus, dans le commerce en gros. Le défi dans ce domaine, tant pour la ville que pour le milieu concerné, est d'éviter la myopie; il faudrait au contraire déployer une vision d'avenir ajustée aux mutations en cours et développer la capacité de mener à bien le changement stratégique qui s'imposera. Il s'agira pour la Ville d'exercer un rôle de soutien au milieu en organisant un chantier à ce sujet, et éventuellement jouer son rôle d'ambassadeur auprès des paliers supérieurs pour défendre les intérêts montréalais dans ce domaine.

R-38 La commission recommande que le PDM inscrive le renforcement et la mise en valeur des artères et des places de commerce parmi les leviers de développement du PDM. Elle recommande également que l'enjeu de la transformation de l'offre commerciale à l'échelle métropolitaine soit déployé dans la prochaine version du Plan, dans une perspective d'adaptation aux évolutions anticipées dans ce domaine, et qu'un chantier associant les acteurs du milieu développe une vision d'avenir ajustée aux mutations en cours.

3.7.6 Le tourisme, un moteur de développement

Tourisme Montréal a déposé un mémoire à la commission dans lequel l'organisme s'inquiète du silence du projet de PDM sur l'importance de l'industrie du tourisme dans l'économie de la ville et de sa contribution au rayonnement de Montréal (en 2012, les dépenses touristiques s'élevaient à environ 2,4 milliards de dollars et l'industrie représentait 39 208 emplois dans la région du Grand Montréal, dont 24 663 emplois directs). ⁶²⁹

L'organisme propose une série d'initiatives dans le but de promouvoir le produit touristique montréalais : continuer de mettre en valeur son paysage naturel et son patrimoine,

⁶²⁸ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 24

⁶²⁹ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 11

poursuivre l'aménagement de ses places publiques, améliorer l'accès aux rives, développer une signalétique claire et intégrée, améliorer les équipements de congrès et d'événements sportifs, etc. Tourisme Montréal souhaite surtout que le tourisme soit formellement reconnu dans le PDM comme moteur de développement de la ville.⁶³⁰

La commission considère, elle aussi, que le tourisme constitue l'un des piliers importants de l'économie montréalaise et un contributeur majeur à la vitalité du centre-ville. Elle propose donc que la prochaine version du PDM tienne compte de cette réalité.

R-39 La commission recommande à la Ville de Montréal que la prochaine version du PDM identifie le tourisme comme un facteur du développement de la ville et un contributeur de première valeur à la vitalité du centre-ville, haut lieu d'événements culturels et festifs.

3.7.7 Se hisser au rang de « ville intelligente »

Le projet de PDM ne fait aucune mention directe au concept de « ville intelligente », mais semble néanmoins en tenir compte, au moins partiellement, dans le passage consacré à l'aménagement du domaine public, les parcours et les infrastructures innovantes. Le choix de la Ville est d'y voir l'occasion d'intégrer de nouvelles technologies et des infrastructures numériques facilitant, par exemple, les communications sans fil, la gestion des feux de circulation ou l'intégration de bornes de recharge électrique pour les voitures. L'accès aux technologies numériques est également mentionné dans la partie consacrée au développement économique, en référence à des propositions contenues dans la Stratégie de développement économique.⁶³¹

L'absence de toute référence directe au concept de « ville intelligente » dans le projet a été relevée par la CCMM qui constate que « [...] le PDM ne propose pas de stratégies pour faire de Montréal une ville intelligente. Ces stratégies sont un pilier important de l'économie de demain. Elles figurent parmi les actions prioritaires préconisées notamment par TechnoMontréal, la grappe des technologies de l'information et des communications [...] ». ⁶³²

Pour sa part, le réseau des CDEC rappelle que pour faire face à la concurrence, particulièrement celle des agglomérations nord-américaines, Montréal doit se constituer comme une métropole numérique d'avant-garde.⁶³³

Le mémoire de la Table de concertation des partenaires en TIC de TechnoMontréal précise que « Ce nouveau concept sert de cadre de référence à de nombreuses métropoles internationales dans le cadre de leur planification urbaine et a fait l'objet de plusieurs études.

⁶³⁰ Tourisme Montréal, doc. 9.2.6, p. 6-8

⁶³¹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 79, 26

⁶³² CCMM, doc. 9.1.24, p. 2

⁶³³ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 40

Il correspond à l'intégration des TIC dans les principaux champs de responsabilité de la gestion urbaine, soit : le développement économique, la cohésion et l'inclusion des communautés et des citoyens, le transport, le développement durable, l'efficacité des processus et des opérations municipales. »⁶³⁴ S'inspirant de son projet nommé Montréal Métropole Numérique (MMN) et de son plan d'action en voie de préparation, TechnoMontréal propose notamment d'intégrer une vision numérique comme fondement aux priorités du PDM, en vue de faire de Montréal une « *ville intelligente* » et ainsi accélérer son développement pour répondre aux défis du 21^e siècle.⁶³⁵

À cet égard, la Table préconise de mettre en valeur le patrimoine architectural via le numérique, de permettre la géolocalisation du Montréal souterrain, de déployer des bornes de rechargement dans les lieux publics, de favoriser l'accès à Internet dans les lieux de transit et les endroits publics (cafés, parcs, etc.), de soutenir le Quartier de l'innovation (QI) numérique, de donner aux citoyens un accès aux données ouvertes et aux codes sources, d'investir dans des réseaux de capteurs, de favoriser l'accès aux données ouvertes pour améliorer la qualité de vie, la culture et les loisirs, d'investir dans le numérique pour améliorer les services urbains, d'investir dans les technologies de l'information et de la communication pour favoriser le développement durable et réduire les gaz à effet de serre, de soutenir la « *domotique* », de mettre en place un système de transport intelligent, de favoriser l'implication du citoyen via l'externalisation ouverte (« *crowdsourcing* »), d'investir dans les TIC pour rendre le transport de marchandises et logistique « *intelligent* », de permettre l'interopérabilité des systèmes de transport par l'ouverture des données, de favoriser le développement d'une infrastructure numérique sur l'ensemble du territoire.⁶³⁶

La commission prend acte que de nos jours, les performances urbaines ne dépendent plus seulement de la dotation de la ville d'infrastructures (son capital physique), mais aussi, et de plus en plus, de la disponibilité et la qualité de la communication du savoir et de l'infrastructure sociale (capital social et capital intellectuel). Et dans la mesure où le concept de « *ville intelligente* » permet d'englober toutes ces dimensions, sans négliger l'environnementale, et de les faire valoir à l'avantage de Montréal et de sa population, la commission suggère que la Ville s'en inspire dans les rajustements qu'elle souhaiterait apporter au projet en consultation.

R-40 La commission recommande à la Ville de Montréal d'intégrer une vision numérique du devenir de la ville dans le PDM, en vue de faire de Montréal une ville intelligente et une métropole numérique d'avant-garde.

⁶³⁴ TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. i

⁶³⁵ Idem

⁶³⁶ TechnoMontréal, doc. 9.2.14, p. 5-11

3.7.8 Le transport des marchandises et la chaîne logistique

La mobilité des personnes dans la ville a reçu beaucoup d'attention et de commentaires aux audiences publiques; le transport des marchandises beaucoup moins. Pour en connaître davantage sur cet enjeu économique, il faut se reporter aux forums thématiques de juin 2013, dont l'un des panels portait sur ce thème.⁶³⁷

La fonction de Montréal comme plaque tournante multimodale de transport des marchandises dans l'est de l'Amérique du Nord a été de tous les temps et demeure de nos jours un atout économique majeur : « *Beaucoup de régions dans le monde, beaucoup de pays veulent développer des portes continentales. Or, Montréal en est une.* », a rappelé le professeur Claude Comtois, du Département de géographie de l'Université de Montréal, panéliste expert du forum. Selon lui, Montréal dispose de tous les outils en termes d'infrastructure de transport pour être une porte continentale.⁶³⁸

Le projet de PDM en prend acte et propose de favoriser la gestion multimodale intégrée dans les secteurs où pourraient s'installer des pôles logistiques de transport des marchandises de calibre mondial. Il en identifie deux : l'un à l'est dans le secteur de l'Assomption, à proximité du port de Montréal, l'autre à l'ouest dans le voisinage de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.⁶³⁹ L'amélioration des liens fonctionnels de ces secteurs avec les principaux réseaux de transport de l'île de Montréal renforcera encore davantage le rôle de porte continentale que souhaite développer et déployer Cargo M, la grappe industrielle de la logistique et du transport. Montréal demeure le pivot stratégique du commerce transatlantique entre le cœur de l'Amérique du Nord et l'Europe, un rôle qui devrait s'accroître encore davantage après la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne.

Au fil des ans, l'infrastructure de transport, partout présente dans la ville, a marqué l'occupation du territoire insulaire comme en témoignent, par exemple, le canal de Lachine, le Vieux-Port et le port dans son ensemble, ou encore les voies de chemin de fer, les autoroutes et l'aéroport. Les entreprises ferroviaires elles-mêmes ont été d'importants acteurs du développement urbain autour de leurs gares et le long de leurs emprises. Se rappelle-t-on aujourd'hui que les origines du centre-ville moderne, autour de la gare Centrale et de la Place Ville-Marie, sont ferroviaires ? Aujourd'hui plus que jamais, « [...] *la protection des axes de transport de marchandises sur l'île de Montréal est tout à fait essentielle pour la santé du port, mais aussi comme moteur de création de richesses.* », comme le rappelle M. Daniel Dagenais, directeur des opérations au Port de Montréal.⁶⁴⁰

⁶³⁷ Forum intitulé *Le développement économique et le transport – 6 juin 2013*, doc. 4.3.10

⁶³⁸ M. Claude Comtois, doc. 4.3.10, L. 1957-1958

⁶³⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 32

⁶⁴⁰ M. Daniel Dagenais, doc. 4.3.10, L. 1206-1207

L'efficacité de la chaîne logistique constitue un enjeu compétitif vital pour les entreprises de toutes tailles, qu'elles se trouvent situées au centre-ville, dans un pôle majeur ou encore dans une zone d'industrie ou de commerce locale. Si elle n'est pas bien assimilée dans la planification de la ville, l'économie de Montréal en pâtira.

Par contre, le développement de cet atout montréalais, à haute valeur ajoutée dans l'économie, soulève d'importants défis d'intégration. Pour le professeur Comtois, « *Il est clair que dans une ville comme Montréal, les réseaux de transport, quels qu'ils soient, vont exercer des externalités négatives.* »⁶⁴¹ D'où l'enjeu de la cohabitation entre le transport de marchandises et la vie des citoyens.

Ces difficultés de cohabitation sont bien réelles. En plusieurs endroits dans la ville s'érigent des condos à proximité des voies ferrées, une situation que déplore le CN.⁶⁴² Même le secteur L'Assomption, prévu pour accueillir un pôle logistique de transport de marchandises, est situé à proximité d'un quartier résidentiel, ce qui risque fort de soulever d'importants défis en matière d'aménagement.

Pour l'heure, aucun schéma de logistique urbaine ne s'applique à Montréal, le modèle applicable à la situation montréalaise restant à inventer. « *Derrière les concepts de logistique urbaine se trouve une vision du transport des marchandises où on essaie d'intégrer explicitement le réseau de transport de marchandises comme un système public* » ajoute M. Bernard Gendron, directeur du CIRRELT. Selon lui, « *[...] les pouvoirs publics ont un rôle pour coordonner, pour planifier, pour financer, donc aider même les acteurs privés [...]* »⁶⁴³.

L'organisme Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles demande à la Ville d'être plus vigilante et plus active à l'égard des compagnies de chemins de fer (nuisances diverses et divulgation du contenu des cargaisons aux instances de sécurité publique).⁶⁴⁴ Et la LTQHM demande l'adoption d'une stratégie développée en collaboration avec les autorités gouvernementales provinciales et fédérales afin d'améliorer la transparence de l'industrie du transport de marchandises et de s'assurer que la population à proximité des infrastructures soit informée et en sécurité.⁶⁴⁵ De son côté, la DSP recommande d'élaborer une planification urbaine propice à la cohabitation sécuritaire des activités présentant des risques ou des nuisances et les autres usages du sol. Elle suggère également d'élargir la réflexion sur les nuisances sonores conformément à ce qui était prévu dans le Plan d'urbanisme de 2004. Elle rappelle que l'action 18.1 du Plan propose la mise en place d'une entité de concertation entre la Ville, le MTQ et les principaux transporteurs privés dans le but d'identifier les moyens permettant

⁶⁴¹ M. Claude Comtois, doc. 4.3.10, L. 1967-1968

⁶⁴² M. Sean Finn, doc. 4.3.10, L. 1086-1113

⁶⁴³ M. Bernard Gendron, doc. 4.3.10, L. 368-371

⁶⁴⁴ Action-Gardien, doc. 9.2.20, p. 12

⁶⁴⁵ LTQHM, doc. 9.2.16, p. 6

de limiter les nuisances sonores associées aux activités de transport dans les milieux de vie résidentiels.⁶⁴⁶

La CCMM rappelle que la fluidité du transport des biens et des personnes est une condition essentielle à la prospérité et à la croissance économique, mais que les coûts associés à la congestion sont très élevés à Montréal, ce qui nuit à son attractivité économique.⁶⁴⁷ À ce propos, Jean-Robert Lessard, vice-président du Groupe Robert invite à réfléchir à l'hypothèse d'autoriser la livraison de nuit : « *Si on pouvait livrer la nuit à bien des endroits, on réduirait énormément le flot de trafic sur les routes qui évidemment sont congestionnées [...]* ». ⁶⁴⁸

Les préoccupations sont variées et complexes. Elles requerront des solutions innovantes de tous ordres, mettant à contribution à la fois la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, les transporteurs, les expéditeurs et leurs clients. La stratégie de Montréal pour renforcer ses pôles économiques et pérenniser ses zones d'emploi se focalise sur la mobilité des personnes. Elle ne parle guère dans le projet de PDM de la logistique de l'approvisionnement et de la distribution des biens de consommation dans les zones de commerce ou encore des intrants dans les zones industrielles.

La commission note que les solutions avancées par les participants s'inscrivent dans des approches à la fois précises, larges et campées dans la durée. On parle d'élargissement de la réflexion, de comité mixte de tous les acteurs concernés, de stratégies. De l'avis de la commission, ces prises de position militent en faveur du traitement du transport des marchandises dans un cadre qui ne se limite pas uniquement à l'utilisation optimale des infrastructures lourdes, mais qui englobe les autres dimensions liées aux zones d'emploi du commerce et de l'industrie réparties partout dans la ville et qui, elles aussi, ont un besoin vital d'une chaîne logistique performante. Il serait également souhaitable d'adopter une approche qui prenne plus à bras le corps l'interdépendance de l'habitat, de l'activité économique et de la gestion urbaine.

Le CN, par exemple, semble disposé à collaborer : « *[...] on reconnaît que dans les milieux urbains, ce n'est pas possible d'avoir des retraits de 30 mètres, 90 pieds [de la voie ferrée] pour construire un condo, parce qu'il n'y aurait pas de terrain pour construire le condo.* », affirme M. Sean Finn, vice-président du Canadien National.⁶⁴⁹ Il ajoute : « *Dans le contexte du PDM, si nous avons un engagement de la Ville de Montréal pour un dialogue ouvert [...] nous serions à la table.* »⁶⁵⁰

⁶⁴⁶ DSP, doc. 9.1.35, p. 13

⁶⁴⁷ CCMM, doc. 9.1.24, p. 8

⁶⁴⁸ M. Jean-Robert Lessard, doc. 4.2.10, L. 1790-1791

⁶⁴⁹ M. Sean Finn, doc. 4.3.10, L. 1100-1105

⁶⁵⁰ M. Sean Finn, doc. 4.3.10, L. 1102-1106

La commission est d'avis que la Ville de Montréal a un rôle déterminant à jouer dans le déploiement d'une nouvelle logistique urbaine du transport des marchandises en appui à la compétitivité de la chaîne logistique sur laquelle les entreprises comptent pour demeurer productives et prospérer. Cependant, ce déploiement comprendrait aussi un important volet consacré à la sécurité de la population. Il y a donc un vaste chantier à mettre en route qui devra mobiliser les ressources créatives non seulement des acteurs de l'industrie du transport, mais aussi d'importants contributeurs provenant des universités ou encore des grappes des technologies et de la finance.

R-41 La commission recommande que la Ville de Montréal, à travers le PDM, aborde dans sa globalité l'enjeu stratégique d'une logistique urbaine du transport des marchandises. Elle recommande également que la Ville prenne l'initiative de constituer et d'animer un groupe de travail sur les meilleurs moyens à mettre en place, dans le champ de ses compétences et d'influence, pour favoriser le développement d'une logistique urbaine liée au transport des marchandises, tout en s'assurant d'une cohabitation respectueuse de la sécurité et de la qualité de vie de la population.

3.7.9 L'économie sociale, un atout

L'Assemblée nationale a adopté en octobre 2013 le projet de loi n^o 27 – Loi sur l'économie sociale reconnaissant l'apport des entreprises d'économie sociale dans la dynamique socio-économique de la province.⁶⁵¹

La Ville de Montréal en prendra acte, mais elle a, à cet égard, une longueur d'avance puisqu'en 2009, elle avait scellé un *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* avec les entreprises et institutions du milieu montréalais.⁶⁵² Elle a été parmi les premières grandes villes à reconnaître l'économie sociale comme l'une des clés du développement économique de la métropole.

Selon une étude de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale (2008), l'île de Montréal comptait 3 590 établissements appartenant à l'économie sociale : sociétés coopératives, mutuelles, OBNL de nature marchande. L'économie sociale faisait un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de dollars par année et employait quelque 61 500 employés rémunérés, en excluant les grands employeurs que sont Desjardins et la Coop fédérée.⁶⁵³ Elle a donc un poids certain dans la vitalité sociale et économique de Montréal.

⁶⁵¹ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-27-40-1.html>, consulté le 11 novembre 2013

⁶⁵² http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/LIBRAIRIE_FR/DOCUMENTS/ECONOMIESOCIAL2009.PDF consulté le 11 novembre 2013

⁶⁵³ <http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/20081107-Portrait-statistique-economie-sociale.pdf>, p. 12, consulté le 11 novembre 2013

La CDC ASGP invite la Ville à favoriser sur son territoire l'implantation d'activités issues de l'économie sociale et solidaire.⁶⁵⁴ Pour sa part, le mémoire du réseau des CDEC souhaite que la Ville de Montréal concrétise davantage le partenariat en économie sociale, de même qu'à étudier, avec les principaux acteurs du domaine, la pertinence de mettre en place un fonds d'investissement montréalais pour les grands projets en économie sociale, ainsi qu'un programme de soutien de l'économie sociale à l'instar du programme réussir@montréal – volet industrie.⁶⁵⁵

L'économie sociale pourrait aussi jouer un rôle dans la revitalisation des artères commerciales en diversifiant l'offre commerciale de proximité. Selon la CDC ASGP, « [...] il est de plus en plus difficile pour les ménages à revenu modeste d'avoir accès à des services de proximité abordables. Ainsi, en soutenant les entreprises d'économie sociale sur les artères commerciales, on pourrait à la fois redynamiser certains tronçons dévitalisés et assurer une mixité de types et de gammes de services [...] ».⁶⁵⁶

R-42 La commission recommande que la Ville de Montréal aborde l'économie sociale dans la prochaine version du PDM et l'identifie comme l'un des atouts dont elle dispose dans l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

3.7.10 Les infrastructures, un levier de croissance

En 2012, l'industrie de la construction dans la région de Montréal employait plus de 85 000 travailleurs, lesquels ont effectué près de 88 millions d'heures travaillées, un sommet qu'elle n'avait pas connu depuis 1975, alors que se construisaient les équipements olympiques. Les secteurs de la construction institutionnelle et commerciale, de même que ceux du génie civil et de la voirie, ont été les principaux contributeurs à cette croissance.⁶⁵⁷ Or, selon les données prévisionnelles de la Commission de la construction du Québec, l'activité devrait demeurer à un niveau historiquement élevé au moins d'ici à 2016.⁶⁵⁸ Il est fort probable que ce niveau se maintiendra bien au-delà de 2016, lorsque les grands chantiers routiers (l'échangeur Turcot, le pont Champlain, la Métropolitaine) seront en activité.

La Ville de Montréal envisage à elle seule des investissements de l'ordre de 20,6 milliards de dollars d'ici 2022, dont près de la moitié dans l'eau et dans les voies publiques.⁶⁵⁹ Une partie de cette projection à long terme se trouve dans le Plan d'action annexé au projet de PDM. La

⁶⁵⁴ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 29

⁶⁵⁵ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 36

⁶⁵⁶ CDC ASGP, doc. 9.1.31, p. 25

⁶⁵⁷ http://www.ccq.org/Publications/Stats/PerspectivesRegionales/PR_2013/~media/PDF/Recherche/PerspectivesRegionales/2013_2016/GrandMtl_aout13.pdf.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=GrandPublic, p. 1, consulté le 11 novembre 2013

⁶⁵⁸ Idem

⁶⁵⁹ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/PTI-2013-2015_depose_Internet.pdf, p. 31, consulté le 11 novembre 2013

Ville en escompte des retombées économiques « [...] *non seulement fiscales, mais aussi sociales, urbanistiques et environnementales* ». ⁶⁶⁰

L'UMQ constate que les villes ne récupèrent presque rien en retombées fiscales de leurs investissements, bien qu'elles aient financé les trois quarts des travaux d'infrastructure publique au cours des cinq dernières années : « [...] *il y a vraiment un déséquilibre qui est fondamental, et nous, ce qu'on souhaiterait c'est avoir une formule qui permettrait aux municipalités de récupérer une partie de leur investissement sur les travaux d'infrastructure* » affirme Mme Peggy Bachman, directrice générale de l'UMQ. ⁶⁶¹

Il s'agit d'une question de fond dont l'issue aura des effets déterminants sur la solidité financière de la Ville. Elle devrait se trouver en bonne place dans la liste des pourparlers avec les gouvernements supérieurs dont il est fait état dans le cadre financier.

Le programme montréalais d'investissements est important, mais l'ordre des priorités n'apparaît pas avec netteté. La CCMM s'en inquiète. Elle prend acte des projets présentés dans le projet de PDM. Toutefois, la Chambre ne voit pas de mise en ordre explicite et claire des priorités d'investissement. Elle considère que le PDM devrait comprendre une priorisation des projets d'infrastructures qui s'appuierait sur trois principes : combler le déficit d'entretien, achever les travaux amorcés dans le respect des budgets et des échéanciers et, ensuite seulement, développer de nouveaux projets d'infrastructures. ⁶⁶²

R-43 La commission fait sienne la recommandation de la CCMM à l'effet de prioriser les projets d'infrastructures publiques mis de l'avant par le PDM en s'appuyant sur trois principes : combler le déficit d'entretien, achever les travaux amorcés et, ensuite, développer de nouveaux projets d'infrastructures.

Selon Finance Montréal, la grappe industrielle des services financiers lancée à l'automne 2010, les investissements publics considérables projetés représentent un nouvel axe de croissance pour Montréal, une occasion de constituer un pôle de savoir-faire et d'excellence en financement des infrastructures, lequel pourrait, à terme, rayonner dans le monde et renforcer toute l'industrie québécoise de l'infrastructure. ⁶⁶³

La concertation entre la Ville et la grappe des services financiers pourrait être mutuellement avantageuse : « *L'expertise existante en projets d'infrastructures (conception, réalisation, gestion et financement) peut assurément être mise à profit dans la réalisation d'initiatives domestiques telles que celles préconisées dans le PDM (métro, train de l'est, etc.). Ces projets représenteront en retour autant d'occasions de susciter la mise en commun souhaitée de*

⁶⁶⁰ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 82

⁶⁶¹ Mme Peggy Bachman, doc. 4.1.7, L. 454-482

⁶⁶² CCMM, doc. 9.1.24, p. 7

⁶⁶³ Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 1, 3-4

l'expertise sectorielle permettant au passage d'atteindre un objectif du chantier d'infrastructures. Il s'agit là d'une étape préalable et essentielle au succès des efforts d'exportation du savoir-faire québécois en matière de gestion intégrée des projets d'infrastructures. »⁶⁶⁴

L'hypothèse a un certain mérite. Elle pourrait maximiser les retombées que la Ville de Montréal et les gouvernements escomptent de leurs investissements et renforcer la métropole comme centre financier international. L'investissement public dans les infrastructures pourrait donc avoir un effet de levier stimulant dans l'économie métropolitaine et québécoise. Il y a là un chantier collaboratif dont la Ville de Montréal peut tirer profit pour elle-même en sa qualité de donneur d'ouvrage et en sa qualité d'acteur économique.

R-44 La commission recommande à la Ville de Montréal d'examiner, en collaboration avec la grappe montréalaise des services financiers, les moyens permettant à Montréal de développer un pôle de savoir-faire et d'excellence en matière de financement des infrastructures.

3.8 Agir avec un plan de développement complet

Comme nous l'avons vu précédemment, le projet de PDM a suscité beaucoup d'interrogations sur sa vision et ses objectifs, ainsi que sur sa finalité, sa mise en œuvre et les suites que la Ville de Montréal lui donnera.

En le présentant, le directeur général de la Ville, M. Robert Lamontagne, a parlé d'une « *base de travail, [...] un outil évolutif qui va s'incarner à toutes les échelles de la vie municipale et dans toutes les sphères d'activité, et ce, autant par les actions menées par la Ville que par la contribution de tous les acteurs de la vie montréalaise.* » Le projet de PDM « *[...] n'a rien de définitif et ne prétend pas avoir toutes les solutions.* » a-t-il ajouté.⁶⁶⁵

Le projet de PDM coiffe des politiques sectorielles, des plans et des stratégies adoptés depuis 2004 dans lesquels la Ville de Montréal a pris des engagements et convenu d'actions et d'initiatives dont la portée, dans certains cas, se déploie jusqu'en 2025. Il n'a pas les attributs d'un règlement municipal, mais il sera en fond de scène de la révision prochaine du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et de celle du Plan d'urbanisme. La Ville de Montréal entend aussi s'y référer dans ses pourparlers avec les gouvernements du Québec et du Canada dont elle espère le soutien actif. Enfin, rappelons que le PDM a un horizon de 20 ans et doit faire l'objet d'une révision quinquennale.

⁶⁶⁴ Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 5

⁶⁶⁵ M. Robert Lamontagne, doc. 7.1, L. 320-325

Ces dispositions n'ont pas rassuré complètement. « *Le Plan de développement de Montréal ne doit pas être un énième plan qui ajouterait une couche supplémentaire à l'épais brouillard de désintéressement des citoyens à l'égard de leur ville et de son administration.* », a dit le CEUM.⁶⁶⁶ La CDC de la Pointe – Région Est de Montréal s'en est aussi inquiétée : « [...] *le Plan de développement est décrit comme un cadre de référence aux orientations claires et consensuelles, mais de nature non réglementaire. Nous sommes inquiets de la phase d'implantation du Plan, car aucun mécanisme de suivi n'est identifié.* »⁶⁶⁷

En effet, plusieurs autres intervenants ont relevé l'absence d'un engagement formel de suivi et de reddition de compte. L'IDU y a vu une faiblesse : « *Le Plan déposé par la ville a le mérite de susciter une réflexion [...]. Mais il possède certaines lacunes, sans objectifs chiffrés ni véritable cadre financier, sans véritable priorisation non plus.* »⁶⁶⁸ D'autres ont proposé de renforcer la crédibilité du PDM en lui joignant un tableau de bord composé d'objectifs à atteindre, de résultats attendus, de cibles et d'indicateurs de mesure d'avancement, etc. L'organisme Vivre en Ville a parlé de « [...] *cibles pour dépasser les vœux pieux* ». ⁶⁶⁹ L'OAQ a ajouté que « [...] *le PDM risque fort de rester au stade des bonnes intentions, car il dégage peu de moyens d'actions et de stratégies de mise en œuvre sur le terrain.* »⁶⁷⁰

Les professeurs Gérard Beudet et Franck Scherrer, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, se sont exprimés en ces termes : « *Il faut que la performance du plan de développement puisse être évaluée systématiquement et périodiquement, de façon à permettre d'apporter les correctifs nécessaires [...]. Ceci implique qu'en plus de restreindre la panoplie d'objectifs et de les prioriser, de leur rattacher explicitement des moyens clairs [...] il faille mettre dans le Plan de développement des indicateurs de performance, des indicateurs comportant des cibles situées dans le temps.* »⁶⁷¹

D'autres encore se sont interrogés sur le réalisme du Plan et sur les moyens de le mettre en œuvre. Le projet de PDM comporte « [...] *un grand nombre de propositions dont on peut s'interroger sur la faisabilité globale.* », a commenté Héritage Montréal.⁶⁷²

Plusieurs intervenants ont souhaité que cet exercice très valable de mise en forme d'une vision d'avenir se poursuive afin de le compléter par des politiques plus engageantes sur des enjeux que le PDM, dans sa forme proposée, aborde peu ou pas. Ce fut le cas, par exemple, du CiM qui aurait souhaité que la Ville s'engage à formuler une politique interculturelle, ou encore de la CMTQ qui a réclamé une politique de développement social.⁶⁷³

⁶⁶⁶ CEUM, doc. 9.1.44, p. 4

⁶⁶⁷ CDC de la Pointe – région Est de Montréal, doc. 9.1.53, p. 5

⁶⁶⁸ IDU, doc. 9.1.6, p. 18

⁶⁶⁹ Vivre en Ville, doc. 9.1.66, p. 22

⁶⁷⁰ OAQ, doc. 9.2.17, p. 10

⁶⁷¹ Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal, doc. 9.1.50, p. 5

⁶⁷² Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 7

⁶⁷³ CiM, doc. 9.1.12, p. 34; CMTQ, doc. 9.1.39, p. 3-4, 13

Toutes ces interrogations sont légitimes et pertinentes. La commission croit que dans la version définitive du PDM, la Ville de Montréal devra en dire davantage sur un certain nombre de sujets qui ont été identifiés comme importants et signifiants par plusieurs organismes et que le projet de PDM aborde peu ou ignore parce qu'il se focalise sur l'organisation physique du territoire. Ces sujets se rapportent à la participation citoyenne, à l'administration municipale et au cadre financier; ils constituent les autres piliers d'un plan de développement complet.

3.8.1 La participation citoyenne

Les Montréalais ont acquis et exercent leur droit de parole depuis plusieurs années. La participation citoyenne aux débats publics sur des enjeux urbains fait partie de leurs valeurs démocratiques de gouvernance dans la ville. Dans le projet de PDM, la Ville propose une approche intégrée au développement « [...] dont la mise en œuvre fera appel à tous les acteurs de la collectivité. »; elle inscrit dans ses principes de développement « *La contribution de la collectivité et des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan.* »⁶⁷⁴

Malgré cet énoncé englobant, plusieurs organismes ont cru utile de réaffirmer tout l'intérêt et toute la valeur d'une participation citoyenne, en amont comme en aval des actions. Il s'avère important, a affirmé l'OAQ, « [...] de poursuivre les démarches de consultation, mais de le faire en amont des projets et d'assurer que la concertation avec la société montréalaise se poursuive jusqu'à la toute fin de leur réalisation. »⁶⁷⁵

Le CEUM a invité la Ville à valoriser la participation des Montréalais, ce qui sera de nature à restaurer la confiance : « *Miser sur la valorisation de la participation et des actions des citoyens de Montréal permettrait enfin de contribuer à contrer leur cynisme et leur désintéressement, pour plutôt stimuler leur enthousiasme, leur confiance en leurs institutions et leurs représentants.* » L'organisme a recommandé à la Ville de « *Faire en sorte qu'une étape de reddition de comptes auprès des citoyens soit obligatoire et intégrée au Plan d'action municipal 2013-2017.* »⁶⁷⁶

Le professeur Raphaël Fischler de l'École d'urbanisme de l'Université McGill et M. Dimitri Roussopoulos de l'IPAM ont formulé le souhait que la Ville de Montréal instaure un mécanisme de suivi semblable à celui que la CMM a adopté pour la suite de son PMAD, soit une agora citoyenne tenue tous les deux ans pour discuter de l'évolution du PMAD.⁶⁷⁷ Ils ont également demandé qu'une relation plus saine soit instaurée entre la Ville et la société civile

⁶⁷⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 15

⁶⁷⁵ OAQ, doc. 9.2.17, p. 7

⁶⁷⁶ CEUM, doc. 9.1.44, p. 7-8

⁶⁷⁷ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 7.5, L. 2879-2884, 2908-2930

et que, pour ce faire, « [...] l'OCPM ou une commission du conseil ou d'autres mécanismes soient inscrits noir sur blanc comme condition de réalisation du document [PDM] ». ⁶⁷⁸

La commission considère, elle aussi, que la Ville de Montréal devrait mettre en place un mécanisme de suivi et de reddition de comptes des actions découlant du PDM, comportant une participation citoyenne. Montréal pourrait s'inspirer à cet égard de la CMM.

R-45 La commission recommande à la Ville de Montréal de joindre au PDM un plan citoyen, c'est-à-dire un devis de suivi et de mesure de l'avancement de la mise en œuvre du plan de développement avec un échéancier de publication.

3.8.2 Une administration performante et véloce

Le projet de PDM ne dit mot de l'administration municipale qui aura charge de la mise en œuvre du Plan.

Dans leur présentation publique du projet de PDM, cependant, le directeur général de la Ville et l'équipe des fonctionnaires associés à l'élaboration du document ont évoqué des valeurs communes de gestion, une volonté de cohérence entre l'action des gouvernements, le PMAD de la CMM et la Ville de Montréal, d'une part, et entre les diverses politiques, programmes et mécanismes de gestion de la Ville elle-même, d'autre part : « *La vision intégrée que nous proposons constitue une première.* », a dit M. Robert Lamontagne. ⁶⁷⁹

Ni la volonté exprimée, ni la présentation en collectif du projet de PDM par la direction de la Ville, n'ont échappé à Héritage Montréal, qui l'a interprété comme une démonstration de cohérence et de solidité : « *Héritage Montréal appuie l'appropriation du futur Plan de développement par la direction générale de la Ville de Montréal comme fonction titulaire afin d'assurer la cohérence des services municipaux dans sa mise en œuvre à court, moyen et long terme.* » ⁶⁸⁰

L'ADUQ a toutefois invité à plus d'audace et à l'innovation : « *Nous discernons une tendance managériale à reproduire les façons de faire ancrées depuis des décennies plutôt qu'une volonté d'innovation [...]* ». ⁶⁸¹

Plusieurs intervenants ont interpellé la prestation de service de l'administration municipale prise comme un tout, ville centre et arrondissements confondus. Les appels au renforcement à la cohésion entre la ville centre et les arrondissements, à l'uniformisation des règlements dans les arrondissements et à l'efficacité des pratiques de gestion ont été nombreux.

⁶⁷⁸ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 7.5, L. 2924-2930

⁶⁷⁹ M. Robert Lamontagne, doc. 7.1, p. 12, L. 336

⁶⁸⁰ Héritage Montréal, doc. 9.1.51, p. 8

⁶⁸¹ ADUQ, doc. 9.1.19, p. 1

C'est ainsi que, concernant la mise en œuvre du Plan, la DSP a recommandé de prévoir un mécanisme de suivi et d'arrimage entre la ville centre et les arrondissements et de s'assurer que tous adhèrent à la vision du Plan et qu'ils comprennent et acceptent le rôle spécifique qu'ils auront à jouer pour le réaliser.⁶⁸²

Par ailleurs, la CCMM et l'IDU ont plaidé en faveur de l'efficacité et de la vélocité dans les services. La CCMM a demandé que le PDM précise la vision de la Ville concernant les processus de gestion de projets afin d'accélérer les démarches de développement, dans le respect des règles de transparence, d'intégrité et d'équité.⁶⁸³ De son côté, l'IDU a suggéré à la Ville de mettre en place des processus accélérés, dit familièrement « *fast track* », pour l'analyse et l'approbation des projets immobiliers comme d'autres villes nord-américaines l'ont fait, dans le cas particulier, par exemple, de projets immobiliers visant une certification LEED.⁶⁸⁴

Bref, des divers témoignages entendus, il ressort qu'il y a des attentes au sujet du rôle de l'appareil municipal, de la cohérence et de l'efficacité de son fonctionnement. Selon la commission, il s'agit d'une condition essentielle à la mise en œuvre du PDM.

R-46 La commission recommande à la Ville de Montréal de joindre au PDM un plan institutionnel, c'est-à-dire un devis de développement et d'amélioration de la performance des services municipaux comportant des indicateurs et des cibles à atteindre en regard des résultats attendus dans le PDM. Ce plan devrait donner une indication de la stratégie interne de mise en œuvre en identifiant, par exemple, le service ou l'entité responsable de la suite des choses.

3.8.3 Le cadre financier

Le dernier chapitre du projet de PDM traite du cadre financier. En quelques paragraphes, la Ville de Montréal esquisse les questions de fond qui se posent à elle et rappelle aux contribuables municipaux, aux gouvernements du Canada et du Québec et aux promoteurs immobiliers qu'ils seront tous partie à l'effort financier pour reconstruire la ville sur elle-même. La Ville y exprime l'intention d'établir un cadre financier global pour assurer la mise en œuvre du PDM : « *Ce cadre exigera de faire des choix en fonction de la capacité de payer de la Ville.* »⁶⁸⁵

Le projet de PDM n'en dit guère plus sur les enjeux financiers et sur la nature des choix que devront faire les contribuables, sauf en matière de financement du transport public. À ce

⁶⁸² DSP, doc. 9.1.35, p. 13

⁶⁸³ CCMM, doc. 9.1.24, p. 6

⁶⁸⁴ IDU, doc. 9.1.6, p. 11

⁶⁸⁵ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 81, 13

chapitre, il indique clairement que la Ville souhaite renforcer les sources de revenus actuelles, telles la taxe sur l'essence et l'indexation des droits d'immatriculation.⁶⁸⁶ Elle demande également l'instauration d'un péage routier régional.⁶⁸⁷

Le cadre financier du projet de PDM demeure vague, imprécis et incomplet. Il énonce des hypothèses, sans pour autant les développer davantage. Par exemple, la Ville affirme sa volonté de profiter des chantiers d'infrastructures routières pour lancer des projets de revitalisation urbaine dont la mise en œuvre s'appuiera « [...] sur une structure ou une gouvernance réservée à cette fin [...] », qu'elle financera à l'aide « [...] d'outils fiscaux, de financement et de gestion foncière appropriés ». ⁶⁸⁸ Le lecteur du PDM devrait en connaître un peu plus sur la gouvernance envisagée et sur les moyens financiers appropriés.

Dans leur présentation publique du projet de PDM, le 3 juin dernier, les fonctionnaires municipaux ont été plus explicites sur quelques-uns des enjeux liés au cadre financier. C'est ainsi que la responsable du dossier de l'habitation affirmait que la collaboration financière des deux paliers de gouvernement, y compris le renouvellement des investissements dans les programmes d'habitation fédéraux et québécois constituait « [...] un prérequis pour la poursuite des interventions municipales. » dans ce domaine.⁶⁸⁹ Pour sa part, la directrice du Service de l'eau affirmait que, dans les conditions actuelles, le déficit d'investissement en voirie se chiffrerait à 1,3 milliard de dollars au cours des dix prochaines années et qu'il serait tout aussi important dans le domaine de l'eau au cours de la même période.⁶⁹⁰ Elle concluait : « Nous avons l'obligation de récupérer ces déficits d'entretien, de stabiliser et d'assurer le financement de cette remise en état et ce, pour les générations à venir, mais aussi pour asseoir le développement de Montréal sur des assises solides. »⁶⁹¹ Enfin, le directeur général de la Ville évoquait, au cours de la même présentation, la nécessité d'identifier « [...] les sources de financement qu'on devrait développer pour être capable éventuellement de prendre en charge des projets qu'à l'heure actuelle on ne pourrait pas prendre en charge avec notre capacité financière. »⁶⁹²

La finalité générale, elle, est claire. La mise en œuvre du PDM doit augmenter le rendement fiscal de l'assiette foncière et procurer des recettes supplémentaires pour la Ville « [...] sans augmenter l'effort fiscal des contribuables actuels. », mais suffisantes pour rembourser « [...] le montant de la dette requis pour réaliser le Plan. »⁶⁹³

⁶⁸⁶ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 76

⁶⁸⁷ Idem

⁶⁸⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 82

⁶⁸⁹ Mme Danielle Cécile, doc. 7.1, L. 771-772

⁶⁹⁰ Mme Chantal Morissette, doc. 7.1, L. 916-919

⁶⁹¹ Mme Chantal Morissette, doc. 7.1, L. 925-927

⁶⁹² M. Robert Lamontagne, doc 7.1, L. 1430-1433

⁶⁹³ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 82

Dans les conditions actuelles, la Ville de Montréal doit pourtant résoudre chaque année un déficit structurel de son financement. Quant à son PTI, pourtant considérable, il ne permet pas de combler tous les besoins de rattrapage en matière de réfection des infrastructures, comme on peut le constater en prenant connaissance du Plan d'investissement à long terme 2013-2022, qui accompagne le document du PTI 2014-2016⁶⁹⁴ et ce, malgré l'apport financier des gouvernements supérieurs.

À l'instar de l'UMQ, la Ville de Montréal souhaiterait non seulement convenir d'une nouvelle entente fiscale avec le gouvernement du Québec, mais aussi toucher une plus grande part des retombées économiques et fiscales des investissements qu'elle réalise.

La plupart des experts invités aux forums thématiques et les intervenants aux audiences publiques qui ont abordé le thème du cadre financier de la Ville et du financement du PDM convergent vers une même conclusion : le régime fiscal actuel ne procure pas à Montréal les revenus dont elle aurait besoin pour jouer pleinement son rôle de ville et de métropole; la diversification de ses sources de revenus est non seulement souhaitable, elle est nécessaire. Aux yeux de la commission, le PDM ne peut ignorer cet enjeu.

Ainsi, pour le TACS, le PDM devrait en traiter et aborder la dépendance de la ville envers ses impôts fonciers. Il recommande que « [...] *le Plan de développement identifie des moyens pour que la Ville puisse diversifier ses sources de revenu et dépendre moins des impôts fonciers, dans l'optique de pouvoir privilégier les projets porteurs pour la communauté.* »⁶⁹⁵

La CMTQ appelle au lancement d'un grand chantier collectif sur la diversification des revenus de Montréal.⁶⁹⁶ Le CCMM – CSN abonde dans le même sens : « *Comme le financement municipal dépend principalement de l'impôt foncier, il faut entamer une réflexion importante sur le sujet global du financement des municipalités pour avoir les moyens de nos ambitions [...]* ». ⁶⁹⁷

Pour sa part, l'IDU presse la Ville de Montréal de prendre, avec le concours de l'UMQ, la commande des pourparlers devant mener à un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.⁶⁹⁸ L'UMQ elle-même demande au gouvernement du Québec de revoir avec elle les arrangements fiscaux actuels, lesquels ne correspondent plus aux responsabilités des municipalités.⁶⁹⁹

⁶⁹⁴ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PTI-2014-2016.PDF, p. 29, consulté le 15 novembre 2013

⁶⁹⁵ TACS, doc. 9.1.30, p. 30

⁶⁹⁶ CMTQ, doc. 9.1.39, p. 14

⁶⁹⁷ CCMM – CSN, doc. 9.1.55, p. 3

⁶⁹⁸ IDU, doc. 9.1.6, p. 13

⁶⁹⁹ Mme Peggy Bachman, doc. 4.1.7, L. 142-155, 235-237

Les taxes foncières demeurent actuellement la première source de revenus des villes, y compris Montréal, comptant dans son cas pour 67 % de ses recettes : « [...] *C'est un très bel impôt, qui a les qualités de ses défauts. C'est un impôt bête, brutal, stable, rigide.* », lance le professeur Pierre J. Hamel, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).⁷⁰⁰ Selon le professeur Jean-Philippe Meloche, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, les villes disposent encore d'un espace de manœuvre dans le champ de l'impôt foncier : « [...] *il n'y a rien qui me permettrait de dire que si on utilise encore l'impôt foncier l'année prochaine ou l'autre année d'après, qu'on serait en train d'étouffer nécessairement les municipalités. Selon moi, s'il y avait de la place l'année passée, bien, il y en probablement encore l'année prochaine. Jusqu'où ? Je ne peux pas le dire.* »⁷⁰¹

À l'instar de plusieurs intervenants, la commission est en désaccord avec une telle affirmation, tout au moins en ce qui concerne Montréal. Ce n'est pas en alourdissant de façon inconsidérée les taxes foncières qu'il sera possible de ramener les jeunes familles à Montréal, de maintenir dans leur domicile les propriétaires retraités, et de réduire, comme le propose le projet de PDM, l'écart du coût du logement entre Montréal et sa banlieue.⁷⁰² De là, l'appel à la diversification des sources de revenus et à un nouveau pacte fiscal.

L'enjeu sur le financement de Montréal, la ville et la métropole, n'est pas nouveau. Il n'est pas un rapport de recherche ni une étude sur l'avenir de Montréal, pas une conférence ni un sommet dans les milieux municipaux qui ne l'ait soulevé depuis la grande réforme de l'évaluation foncière en 1979. En général, les réflexions et les échanges sont demeurés dans le cercle restreint des initiés : analystes financiers, trésoriers municipaux, maires et ministres.

De simples contribuables s'y intéressent pourtant et cherchent dans d'autres villes des exemples de mesures nouvelles de financement. Mme Lucy Fellowes a relaté à la commission l'expérience de New York pour financer les « *civic improvements* »; M. Robert Hajaly en conclut que Montréal aura besoin de tout : aide des gouvernements supérieurs, nouvelles sources de revenus et plus d'impôts fonciers, ce qui n'est jamais très populaire politiquement, convient-il.⁷⁰³ Le temps serait-il venu d'élargir le débat en ouvrant au public un « *grand chantier* » sur la question ?

Enfin, les professeurs de l'École d'urbanisme de l'Université McGill et l'IPAM suggèrent d'inclure dans le PDM un énoncé sur les démarches qu'elle poursuivra pour améliorer son cadre financier, lequel pourrait comprendre des redevances de développement, d'autres taxes dédiées à certaines fins comme le transport public; elle devrait même, selon l'organisme, mettre à l'ordre du jour de ses pourparlers avec le gouvernement du Québec

⁷⁰⁰ M. Pierre J. Hamel, doc. 4.1.7, L. 2007-2009

⁷⁰¹ M. Jean-Philippe Meloche, doc. 4.1.7, L. 1803-1807

⁷⁰² Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 64

⁷⁰³ Mme Lucy Fellowes, doc. 9.2.13, p. 3; M. Pierre Pagé, doc. 7.3, L. 3415-3426; M. Robert Hajaly, doc. 9.1.63, p. 7

l'impôt sur le revenu des personnes et des entreprises : « *Il est essentiel que les ambitions de la Ville de Montréal soient à la mesure de ses moyens.* », maintiennent-ils.⁷⁰⁴

Tel qu'il est présenté dans le projet de PDM, le cadre financier global demeure pourtant un projet à venir qui dépendra en bonne part de discussions entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

Selon la commission, il faudrait aller plus loin, comme le suggèrent plusieurs. À ses yeux, la Ville devrait, dès maintenant, dans la version finale du PDM, étoffer son cadre financier, en vue de préciser et prioriser ses attentes et ses demandes d'appuis financiers aux gouvernements supérieurs. Ainsi, elle devrait identifier les programmes de transfert gouvernementaux à maintenir ou à pérenniser, de même que les nouveaux programmes qu'elle souhaite voir mis en place, par exemple, dans le domaine du logement ou de la revitalisation urbaine; faire le point sur les nouveaux outils fiscaux jugés nécessaires pour diversifier et augmenter les sources municipales de revenus, y compris pour le financement du transport en commun; enfin, rappeler plus fermement l'importance de maintenir et d'accroître l'aide financière des gouvernements supérieurs en matière de réfection des infrastructures publiques.

En parallèle, la Ville devrait exprimer sa ferme volonté de négocier un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec et, pour ce faire, elle devrait réclamer la tenue de pourparlers en concertation, le cas échéant, avec ses partenaires à l'échelle de la CMM et avec l'UMQ. De l'avis de la commission, ces pourparlers devraient aussi porter sur les attentes à l'égard d'un autre acteur stratégique dans le développement de Montréal : le gouvernement fédéral et ses entités, dont les actions et les politiques ont des retombées vitales pour la ville. Qu'il suffise pour s'en convaincre d'évoquer les grands équipements de transport (port, aéroport, ponts, réseau ferroviaire) et de production culturelle (ONF, Radio-Canada), ou encore les politiques canadiennes en matière de valeurs mobilières, de commerce international ou d'habitation.

Bref, le PDM devrait exprimer plus fermement la volonté municipale d'améliorer et de diversifier les sources de revenus de la ville et de la STM, afin de permettre à Montréal de mieux assumer ses responsabilités en tant que métropole, au bénéfice des Montréalais bien sûr, mais aussi pour celui du Québec en entier.

En outre, le PDM ne devrait-il pas comprendre ou être accompagné d'un plan financier à long terme comme l'ont fait d'autres villes canadiennes telles Toronto⁷⁰⁵ ou encore Calgary, métropole de l'Alberta, dont la situation géopolitique a des parentés avec celle de Montréal ?

⁷⁰⁴ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 24-25

⁷⁰⁵ Pour obtenir plus de détails sur le *Toronto's Long Term Fiscal Plan* (2005), actualisé en 2010 :

<https://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=e52b285441f71410VgnVCM10000071d60f89RCRD>, consulté le 18 septembre 2013

Un plan financier à long terme aborde tous les aspects du financement d'une ville (revenus, dépenses, investissements et déficits d'entretien, engagements sociaux, endettement, etc.), analyse les risques actuels et futurs, détermine des cibles à atteindre et esquisse les moyens à mettre en œuvre pour atteindre certains objectifs de stabilité et de prévisibilité financière. Dans le contexte québécois, le plan financier de la Ville de Montréal devrait aussi assimiler les principes directeurs de la Loi sur le développement durable (2006) et particulièrement le principe de l'internalisation des coûts des biens et services en prenant en compte l'ensemble des coûts selon le cycle de vie.

La Ville de Montréal n'a pas encore un plan financier à long terme complet, mais son directeur général a exprimé l'intention d'y travailler.⁷⁰⁶ Certaines composantes se trouvent déjà dans les documents du Programme triennal d'immobilisations (PTI), comme le Plan d'investissement à long terme 2013-2022 (PILT), dont il a été question plus haut, apparu pour la première fois dans le document du PTI 2013-2015.⁷⁰⁷ L'exercice a le mérite de montrer les besoins financiers et le déficit d'investissement anticipé, d'évoquer les solutions envisagées pour le combler, tout en demeurant dans le périmètre de sa politique d'endettement. Il mérite d'être poursuivi et élargi.

Cela dit, la planification financière du développement de Montréal requiert à la fois, à court terme, des engagements financiers des gouvernements supérieurs et, à long terme, une planification étendue fondée sur le rendement des sources de revenus et la maîtrise des dépenses et des investissements.

R-47 Comme le lui ont suggéré de nombreux intervenants, plusieurs questions financières pressantes interpellent la Ville de Montréal, notamment en matière de transport public, d'infrastructures et d'habitation. La commission rappelle à la Ville l'urgence de conclure une nouvelle entente de financement avec les gouvernements supérieurs, qui l'assurera des soutiens financiers appropriés dans ces domaines vitaux pour elle, de même que de leur pérennité.

R-48 La commission recommande à la Ville de Montréal de joindre au PDM un plan financier complet dans lequel elle énonce les objectifs fiscaux et financiers qu'elle souhaite atteindre sur un horizon à long terme et identifie les outils financiers qu'elle entend utiliser dans l'atteinte de ces objectifs.

R-49 La commission invite la Ville de Montréal à convenir avec le gouvernement du Québec des moyens à mettre en œuvre pour que la métropole tire le meilleur parti stratégique et financier de la présence fédérale sur son territoire.

⁷⁰⁶ M. Robert Lamontagne, doc. 7.1, L. 1426-1434

⁷⁰⁷ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/PTI-2013-2015_depose_Internet.pdf, p. 31, consulté le 18 septembre 2013

En résumé, la commission est d'avis que le PDM gagnerait en force et en crédibilité auprès du grand public, des partenaires des milieux socioéconomiques et communautaires, et des gouvernements, s'il comprenait ou était accompagné des piliers porteurs que sont un plan de suivi et de reddition de comptes, un plan de développement institutionnel et un plan financier à long terme.

3.8.4 Leadership

Le Plan d'action annexé au projet de PDM s'articule autour de quatre actions prioritaires, la première étant de « *Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole* ». ⁷⁰⁸ Sur cette base, la stratégie envisagée dans le Plan d'action consiste notamment à réaliser ou à planifier des projets urbains intégrés. Mais, le leadership souhaité revêt également une dimension plus large. Si « *La Ville ne peut agir qu'en fonction de ses compétences et de sa capacité financière* », prévient l'administration municipale ⁷⁰⁹, elle en appelle, pour renforcer sa capacité d'intervention, à la mobilisation et à la collaboration de l'ensemble de la collectivité et de tous les acteurs du développement de Montréal : publics, privés, institutionnels et sociocommunautaires. ⁷¹⁰

Bon nombre d'intervenants ont lancé des appels à l'action collaborative afin que la Ville de Montréal soit présente et agissante dans leurs domaines de préoccupations. Le fait de devoir agir en partenariat avec les forces vives de la métropole ne diminue en rien le caractère indispensable, voire incontournable, du rôle de la Ville dans les défis collectifs. La Ville de Montréal a un espace d'action et aussi un espace d'influence. Elle dispose de moyens qui lui sont propres pour agir en faveur d'une économie vibrante qui procurera de bons emplois aux Montréalais. Elle peut devenir une ville plus productive bien innervée par ses réseaux entrepreneuriaux et professionnels, ceux du savoir-faire et de la finance, par une forte présence institutionnelle vouée à la recherche, à l'innovation et à la création, et par une solide tradition d'entraide en faveur d'une économie solidaire; une ville fluide et bien connectée sur le monde où les déplacements des personnes et des biens sont facilités par une infrastructure de transport complète, efficace et performante.

Elle doit également utiliser sa grande capacité à mobiliser et à rassembler, à concerter et à coordonner, à stimuler et à promouvoir, à appuyer et à soutenir des forces agissantes qui ne demandent pas mieux, comme de nombreux mémoires l'ont laissé entendre, que de collaborer avec Montréal à l'édification d'une ville sécuritaire, attachante, dynamique et agréable à vivre. Ce rôle revêt une importance stratégique accrue dans cette nouvelle phase de grandes mutations que vivent depuis le début du siècle les métropoles du monde.

⁷⁰⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 51

⁷⁰⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 49

⁷¹⁰ Idem

Culture Montréal a témoigné de la valeur de ces collaborations encore trop rares aux yeux de plusieurs : « *L'une des premières forces de Montréal est notre capacité à travailler ensemble. Le Comité de pilotage Montréal, métropole culturelle qui rassemble les représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal, du milieu des affaires et de la culture, est un exemple probant de collaboration. Il est important de noter que malgré les changements de politique à tous les niveaux de gouvernement, le Comité de pilotage est en place depuis 2006. C'est ce qui a donné un élan aux grands projets culturels des dernières années.* »⁷¹¹

La DSP s'est montrée tout à fait disposée à épauler la Ville et offre sa collaboration pour la réalisation du PDM.⁷¹² Pour sa part, Finance Montréal la croit nécessaire au positionnement de la ville sur l'échiquier mondial. L'organisme « *[...] souhaite pouvoir apporter sa contribution à la réalisation de certaines des initiatives qui concordent avec son plan stratégique. Il en va ultimement de la capacité de la métropole à prendre sa place et affirmer son statut de centre financier international.* »⁷¹³

Montréal peut donc compter sur de nombreux partenaires provenant de tous les milieux. La Ville aurait tort de se confiner au seul domaine municipal : les professeurs de l'École d'urbanisme de l'Université McGill et l'IPAM ont rejeté, de ce fait, l'affirmation du projet de PDM qui dit que « *la Ville ne peut agir qu'en fonction de ses compétences et de sa capacité financière* ». ⁷¹⁴ Au contraire, selon eux, « *La Ville doit absolument essayer d'élargir son champ de compétences et augmenter sa capacité financière. Et là où ses compétences et ses ressources ne peuvent (pour l'instant) être changées, elle doit essayer d'influencer les décisions de ses partenaires publics, institutionnels et privés par son leadership politique.* »⁷¹⁵

L'actif collaboratif de Montréal est donc important, mais il est fragilisé par un sous-financement de certains partenaires avec lesquels la Ville est en interaction continue. En analysant les contributions du gouvernement québécois à la région de Montréal, la CRÉ de Montréal a conclu au sous-financement systémique des réseaux montréalais de services de santé et d'éducation et des programmes destinés, par exemple, à la jeunesse et à l'emploi local.⁷¹⁶ C'est ce que démontre, lors du forum thématique du 4 juin dernier, Mme Danielle Ripeau, conseillère stratégique à la CRÉ de Montréal. Elle ajoutait : « *[...] il n'y a pas de politique nationale pour le développement de la métropole [...] mais par contre, on a une politique sur la ruralité, qui en est à la troisième édition, on a une stratégie de développement de la Gaspésie qui vient d'être déposée il y a quelques semaines à peine, un plan d'action*

⁷¹¹ Culture Montréal, doc. 9.1.22, p. 9

⁷¹² DSP, doc. 9.1.35, p. 13

⁷¹³ Finance Montréal, doc. 9.1.60, p. 5

⁷¹⁴ Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 49

⁷¹⁵ École d'urbanisme, Université McGill et IPAM, doc. 9.1.4, p. 21

⁷¹⁶ Mme Danielle Ripeau, doc. 4.1.7, L. 1474-1569

gouvernemental pour les municipalités dévitalisées, un fonds de soutien pour les territoires en difficulté, mais rien qui existe comme étant une politique pour Montréal. »⁷¹⁷

Ce point de vue est partagé par le réseau des CDEC. Dans son mémoire, il estime que Montréal ne reçoit pas sa juste part de la richesse collective du Québec et que son sous-financement chronique par rapport à celui accordé aux régions est observable dans tous les secteurs.⁷¹⁸

Des exposés au forum des experts comme des témoignages entendus aux audiences publiques, il ressort nettement l'espoir que la Ville de Montréal s'affirme dans ses rôles de ville et de métropole au cœur de la région métropolitaine, comme acteur social et économique, et qu'elle parle haut et fort pour être entendue à Québec et à Ottawa. La commission constate que le PDM est apparu à tous comme un tremplin pour ce faire.

Le PDM n'a pas de portée réglementaire, certes, mais sa valeur n'est pas qu'indicative. Dans l'esprit de tous les intervenants que la commission a entendus, le PDM de Montréal a aussi une valeur d'engagement.

R-50 La commission recommande à la Ville de Montréal de saisir l'opportunité qu'offre l'adoption du PDM pour affirmer son leadership sur le devenir de la ville et de la métropole.

⁷¹⁷ Mme Danielle Ripeau, doc. 4.1.7, L. 1619-1624

⁷¹⁸ Réseau des CDEC de Montréal, doc. 9.1.25, p. 59

CONCLUSION

Grâce au processus de consultation publique, quelque 1 300 contributions sous forme de mémoires et de commentaires communiqués à la commission par une variété de moyens ont animé la réflexion critique sur ce premier projet de plan de développement à long terme pour Montréal.

On aurait tort de n’y voir qu’une charge de l’opinion publique générale contre le projet de PDM. Bien au contraire, ces contributions témoignent de l’attachement profond des Montréalais pour leur ville. Elles traduisent surtout l’espoir que leur Ville fasse avancer les choses en matière de développement social, de développement culturel, de développement économique et de renforcement de la qualité de vie.

L’analyse de la commission, comme l’y invitaient les panélistes des forums thématiques de juin et les intervenants aux audiences de septembre, a débordé le cadre proprement dit du Plan proposé. La plupart des lecteurs du projet de PDM ont souhaité que leur Ville élargisse sa vision de l’avenir et s’engage dans plusieurs actions non seulement dans le champ de ses compétences propres, mais aussi à l’égard des sujets de préoccupations collectives où elle a un intérêt objectif certain et où elle peut exercer une influence sur le cours des choses.

La commission s’est rangée à cet avis. Elle souhaite que la Ville de Montréal enrichisse le PDM à la lumière des préoccupations exprimées et qu’elle identifie les moyens de financement requis pour le réaliser. Par ailleurs, elle a formulé des avis et des recommandations qui peuvent être regroupés sous les rubriques suivantes :

Démographie, changements climatiques et développement économique. À l’instar des grandes villes du monde, Montréal doit s’adapter aux tendances démographiques et aux changements climatiques. Sa vision de l’avenir doit s’exprimer en orientations, elles-mêmes inspirées par des valeurs partagées que l’on pourrait placer de manière générale sous le vocable du développement durable au bénéfice de tous.

L’enjeu démographique est vital et doit être abordé dans un ensemble d’initiatives touchant les familles, les nouveaux arrivants, les étudiants, les talents, les personnes âgées. De même, Montréal ville nordique, doit prendre acte des changements climatiques lesquels, désormais, se répercutent sur sa façon de planifier ses infrastructures et de livrer sa prestation de services.

Montréal doit aussi tirer son épingle du jeu face à un environnement économique de plus en plus concurrentiel et à un nouveau contexte technologique qui imposent un effort continu d’innovation.

Il est apparu clairement que les citoyens s’attendent à ce que leur Ville maintienne une vigie constante sur ces phénomènes et joue un rôle de leader dans la mise en œuvre de solutions innovantes. Les recommandations de la commission vont aussi dans ce sens.

Des concepts d'intervention. Dans la vision d'avenir proposée dans le projet de PDM, la Ville de Montréal se réfère, entre autres, aux notions de ville compacte, de pôles économiques et de zones d'emploi, d'habitation abordable, de valorisation de son patrimoine culturel et de ses actifs naturels. Ses instruments privilégiés seront la qualité du domaine public, le design du bâti et la mobilité des personnes.

Tous ces concepts ont suscité un intérêt général, mais tant les experts que les intervenants y ont apporté mille et une nuances qui rappellent toute la richesse de la diversité montréalaise, exprimée aussi bien dans la manière de s'approprier les lieux urbains que dans la manière d'y vivre, d'y travailler et de s'y divertir. La commission fait valoir les concepts de quartier complet, de ville inclusive, de ville verte, de ville prospère, de ville intelligente, de ville de savoir et de culture.

La consultation a produit un corpus riche et varié d'idées et d'attentes pour que la ville demeure un lieu agréable à vivre, sécuritaire et ouvert à tous. Il est évident que les Montréalais ont encore beaucoup à faire et beaucoup à dire sur la manière d'intervenir dans leur cadre de vie. Les recommandations de la commission vont dans le sens d'élargir la portée du PDM, de manière à ce que les parties prenantes au développement de la ville s'y reconnaissent et y adhèrent.

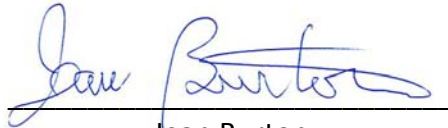
Des plans d'action. Le projet de PDM, outre l'expression d'une vision qui se déploie sur un horizon de 20 ans, s'accompagne d'un Plan d'action quinquennal, dans lequel la Ville énumère les interventions qu'elle projette en divers endroits en appui à l'amélioration générale du domaine public, de l'offre d'équipements municipaux et de la mobilité des personnes par transport public et actif. Le Plan d'action constitue l'un des piliers d'un plan de développement.

Toutefois, il y en a trois autres, tels le plan citoyen, le plan institutionnel et le plan financier à long terme qui, non seulement renforcent le plan général, mais contribuent aussi à la prévisibilité et, pourrait-on dire, à la traçabilité de sa mise en œuvre. Ensemble, les quatre piliers consolident la crédibilité de l'ouvrage. Les recommandations de la commission y ont été sensibles.

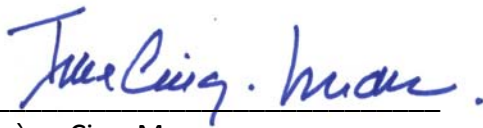
Leadership. Le mot revient souvent dans les témoignages et les mémoires. La Ville de Montréal indique que le PDM lui fournira un cadre de référence pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et d'assise à la révision du Plan d'urbanisme. Il servira aussi de cadre de référence dans les pourparlers que mène la Ville avec les gouvernements du Québec et du Canada.

La Ville de Montréal n'est pas seule; elle peut compter sur ses citoyens pour l'épauler. Les citoyens de Montréal ne sont pas isolés; ils veulent pouvoir compter sur leur Ville.

Fait à Montréal, le 28 janvier 2014.



Jean Burton
Président de la commission



Irène Cinq-Mars
Commissaire



Alain Duhamel
Commissaire

Annexe 1 - Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 27 février 2013, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu du comité exécutif de la Ville de Montréal le mandat de réaliser une consultation publique relativement au projet de *Plan de développement de Montréal*. (Décision CE13 0231).

La consultation publique

Des annonces ont paru dans le journal *Métro* le 29 mai 2013 ainsi que sur leur site Internet et dans le 24H les 27 et 31 mai 2013.

La rencontre préparatoire

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 6 mai 2013 avec les représentants de la Direction de la mise en valeur du territoire de la Ville. Elle avait principalement pour but de discuter de la démarche générale de la consultation à venir, notamment en ce qui concerne les forums thématiques.

La séance d'information

La commission a tenu une séance d'information le 3 juin 2013 à 19 h au Centre Mont-Royal. Lors de cette soirée, le public a entendu une présentation du projet de Plan de développement effectuée par la Ville de Montréal.

Les forums thématiques

La commission a tenu 4 forums thématiques (8 événements), les 4, 5, 6 et 12 juin 2013, dans le but de permettre au public de s'approprier le projet de *Plan de développement de Montréal*, et de favoriser ainsi la réflexion et les échanges sur l'avenir de Montréal.

Pour les détails des forums thématiques, voir l'annexe 3 ou les documents s'y rapportant dans le dossier de documentation sur le site Web de l'OCPM.

Par ailleurs, les archives vidéo des forums ont été rendues accessibles dès le lendemain de chaque enregistrement sur la chaîne *YouTube* de l'Office et peuvent être encore consultées à ce jour.

Le questionnaire en ligne

Dans le but de rejoindre un plus large éventail de personnes, la commission a invité les Montréalaises et les Montréalais à remplir un questionnaire en ligne. Il était constitué de vingt-et-une (21) ouvertures. Cette dernière appelait les citoyen(ne)s à réagir sur le projet de

Plan et à énoncer, selon eux, les points forts du quartier historique, tout comme les améliorations jugées souhaitables.

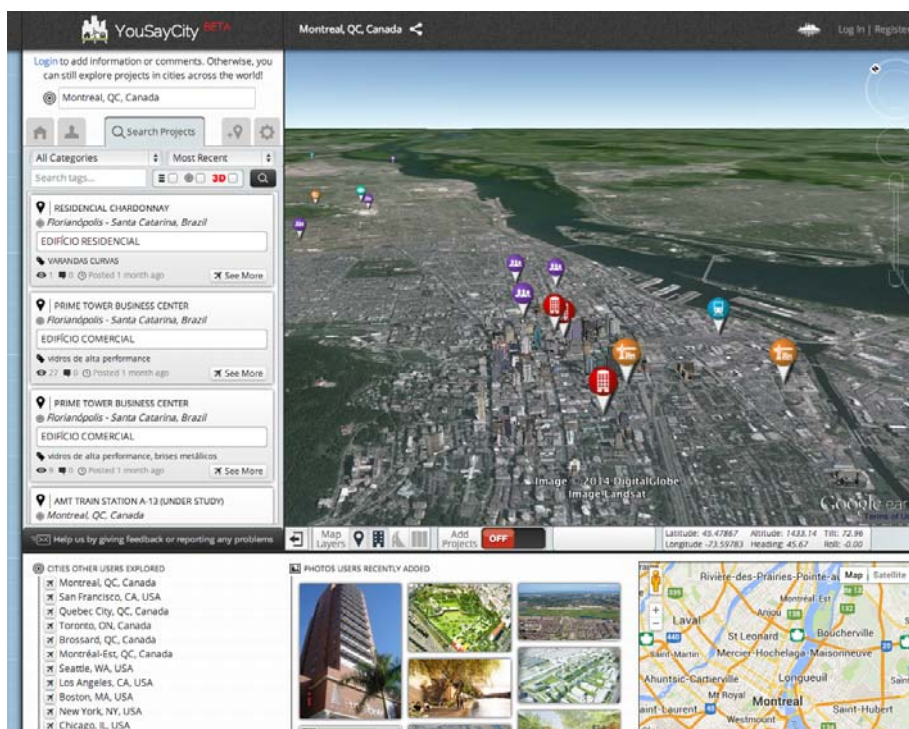
Plus de 1 200 personnes ont répondu à cet appel. L'analyse des résultats est présentée au chapitre 2 du présent rapport. On trouvera, par ailleurs, sur le site Web de l'OCPM dans le dossier de documentation de la consultation, une compilation des réponses.

La plateforme YouSayCity et la carte interactive

Toujours dans le but de rejoindre le plus grand nombre de personnes, la commission a utilisé pour la première fois à l'OCPM deux outils interactifs : la plateforme YouSayCity et une carte interactive.

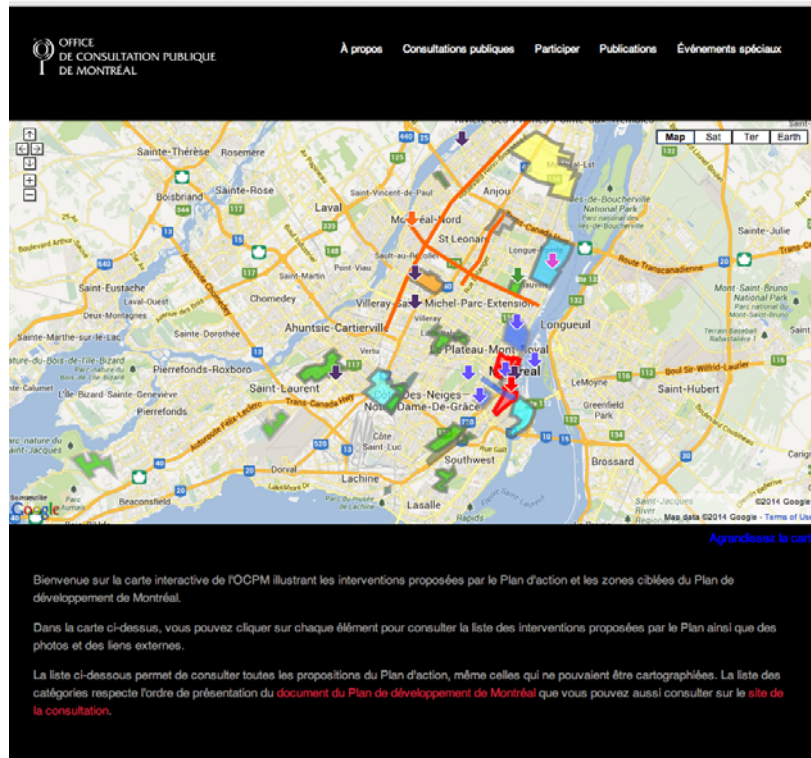
You Say City, c'est une nouvelle plateforme de consultation publique en ligne, développée à Montréal, qui permet de représenter des projets urbains dans un outil gratuit, ouvert à tous. You Say City : c'est de la Visualisation en 3D dans une carte interactive. L'utilisateur peut regarder, à son rythme, tous les angles des projets et leur mise en contexte dans la ville.

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de *Plan de développement de Montréal*, tous les projets urbains du centre-ville, hors du centre-ville ainsi que les projets urbains à portée locale décrits au plan d'action du PDM (17 projets au total) ont été intégrés à la plateforme.



La plateforme YouSayCity : yousaycity.com/city/montreal

Une carte interactive a également été créée par l'équipe logistique de l'OCPM. Cette carte identifie tous les projets annoncés au plan d'action du PDM et permet d'obtenir des informations supplémentaires sur ceux-ci lorsqu'elles sont disponibles.



Carte interactive de l'OCPM ocpm.qc.ca/carte/pdm

Séances d'audition et de dépôt de mémoires

Neuf séances d'audition des opinions ont été tenues par la commission : le 4 septembre, le 5 septembre en après-midi et en soirée, 9 septembre en après-midi et en soirée, 10 septembre en après et en soirée et le 11 septembre, aussi en après-midi et en soirée. Au total, la commission a reçu 95 interventions de la part de personnes ou d'organismes : 86 mémoires, dont 64 ont fait l'objet de présentation orale lors de l'une des séances d'audition des opinions, et neuf présentations orales sans dépôt de mémoire.

La commission et son équipe

M. Jean Burton, président de la commission

Mme Irène Cinq-Mars, commissaire

M. Alain Duhamel, commissaire

Mme Ginette Thériault, secrétaire de commission

M. Michel Agnaïeff, secrétaire de commission

Mme Élise Naud, analyste

Mme Stéfanie Wells, analyste

M. Richard Brunelle, analyste

L'équipe de l'OCPM

Mme Louise Roy, présidente

M. Luc Doray, secrétaire général

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation

Mme Anik Pouliot, coordonnatrice de la logistique et des communications

M. Louis-Alexandre Cazal, webmestre

M. Jimmy Paquet-Cormier, attaché à la logistique et aux communications

Mme Brunelle-Amélie Bourque, adjointe à la logistique

M. Matthieu Fournier, responsable médias sociaux

M. Fred Tougas

Mme Christelle Lollier-Théberge, M. Laurent Maurice Lafontant, M. José Fernand Diaz, M. Félix Hébert et Mme Liane Niyigena Mbonyumuvunyi, responsables de l'accueil

Les citoyens qui ont pris la parole lors de la séance d'information du 3 juin (par ordre d'inscription)

M. Patrice-Hans Perrier

M. Ron Rayside

M. Robert Hajaly

M. Dinu Bumbaru

Mme Talia Dorsey

Mme Sophie Lanctôt

Mme Claire Adamson

Les citoyens qui ont pris la parole lors des forums thématiques :

4 juin

Le leadership de Montréal, la métropole

M. Daniel Gill

M. Robert Hajaly

M. Ron Rayside

Mme Marie-Claire Dumas

M. Pierre Brisset

Mme Florence Paulhiac

M. Claude Beaulac

M. Gérard Beaudet

5 juin

Bien vivre dans une ville compacte

Mme Florence Paulhiac

Mme Marie-Josée Corriveau

M. Ron Rayside

Mme Sophie Lanctôt

Mme Geneviève Dorval-Douville

M. Pierre Guillot-Hurtubise

M. Robert Hajaly

Mme Priscilla Ananian

M. Yvon Provencher

Mme Louise Hodder

Mme Marie-Odile Trépanier

Mme Manon Blanchet

Mme Geneviève Auclair

6 juin - Le développement économique et le transport

M. Pierre Brisset
M. Claude Beaulac
M. Robert Hajaly
Mme Florence Paulhiac
M. Alexandre Campeau
M. Yves Desormeaux
M. Dimitri Tsingatkis
M. Ludovic Matthews
Mme Phedia Gottot
M. Daniel Bouchard
Mme Jocelyne Bernier

12 juin - L'avenir du patrimoine naturel de Montréal

Mme Ioanna Avantis
Mme Hélène Boudier
M. Floris Ensink
M. Patrice Bakmard
M. Michel Bédard
Mme Sue Stacho
M. Patrick Asch
Mme Nina Guld
Mme Sylvie Bibeau
M. André Fauteux
Mme Georgette Blanchard
Mme Piper Huggins
M. Tony Antakly
M. Pierre Brisset
Mme Sylvie Bibeau
M. Robert Hajaly
M. Bastien Guérard
M. Pierre Bélec
M. Philippe Tremblay
M. Jean-Yves Bourdages
M. Mojtaba Samini
M. Carl Bickerdike

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis un mémoire avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 9.

Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

- 1.1. Sommaire décisionnel
- 1.2. Recommandation
- 1.3. Résolution

2. Démarche de consultation

- 2.1. Affiche – Séance d’information et forums
- 2.2. Programme des forums thématiques – juin 2013

3. Documentation déposée par la Ville de Montréal

- 3.1. Projet de Plan de développement de Montréal – version révisée avril 2013
 - 3.1.1. Glossaire
 - 3.1.2. Projet de Plan de développement de Montréal – résumé – version révisée avril 2013
 - 3.1.2.1. Draft Montréal development plan – summary - revised version – April 2013
 - 3.1.3. Fiche d’information - Les changements sociodémographiques de Montréal
 - 3.1.4. Fiche d’information - Une économie montréalaise en transformation
 - 3.1.5. Fiche d’information - Le déplacement des personnes à Montréal et dans sa région
 - 3.1.6. Projet de Plan de développement de Montréal – vidéo
- 3.2. Les soirées Demain Montréal – comptes-rendus
 - 3.2.1. Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville
 - 3.2.2. Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
 - 3.2.2.1. Secteur Côte-des-Neiges
 - 3.2.2.2. Secteur Notre-Dame-de-Grâce
 - 3.2.3. Arrondissement de Lachine
 - 3.2.4. Arrondissement de LaSalle
 - 3.2.5. Arrondissement du Plateau Mont-Royal
 - 3.2.5.1. Panneaux thématiques
 - 3.2.6. Arrondissement du Sud-Ouest
 - 3.2.6.1. Panneaux thématiques
 - 3.2.7. Arrondissement L’Île-Bizard-Sainte-Geneviève
 - 3.2.8. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 - 3.2.8.1. Fiches enjeux
 - 3.2.9. Arrondissement de Montréal-Nord
 - 3.2.10. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 - 3.2.11. Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
 - 3.2.11.1. Un milieu de vie à découvrir (vidéo)
 - 3.2.12. Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
 - 3.2.12.1. Fiches de discussion
 - 3.2.12.2. Pour un quartier vert et durable – secteur Bellechasse
 - 3.2.12.3. Programme particulier d’urbanisme du secteur Bellechasse (2012)
 - 3.2.12.4. Soirée Demain Montréal – secteur Bellechasse (vidéo)
 - 3.2.13. Arrondissement de Saint-Laurent
 - 3.2.14. Arrondissement de Saint-Léonard
 - 3.2.15. Arrondissement de Verdun
 - 3.2.16. Arrondissement de Ville-Marie

- 3.2.17. Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
 - 3.2.17.1. Cartes thématiques
- 3.3. Bilan des soirées Demain Montréal
 - 3.3.1. Lien Internet : vidéo sur les soirées Demain Montréal
- 3.4. Synthèse des échanges du Forum du 14 juin 2012
- 3.5. Bilan du Forum de discussion mis en ligne dans le cadre de l'élaboration du PDM
- 3.6. Présentation de la Ville de Montréal lors de la séance d'information du 3 juin 2013
 - 3.6.1. Texte de la présentation de la Ville de Montréal lors de la séance d'information du 3 juin 2013
- 4. Forums thématiques**
 - 4.1. Le leadership de Montréal, la métropole – 4 juin 2013
 - 4.1.1. Conférence de M. Marcel Côté
 - 4.1.2. Intervention de M. Gérard Beaudet – membre du panel
 - 4.1.3. Conférence de Mme Peggy Bachman
 - 4.1.4. Intervention de Mme Danielle Ripeau – membre du panel
 - 4.1.5. Intervention de M. Jean-Philippe Meloche – membre du panel
 - 4.1.6. Transcriptions du forum du 4 juin en matinée
 - 4.1.7. Transcriptions du forum du 4 juin en après-midi
 - 4.2. Bien vivre dans une ville compacte – 5 juin 2013
 - 4.2.1. Conférence de M. David Brown
 - 4.2.2. Intervention de M. Alexandre Turgeon – membre du panel
 - 4.2.3. Intervention de Mme Marie-Hélène Armand - membre du panel
 - 4.2.4. Intervention de M. Jacques Vincent - membre du panel
 - 4.2.5. Intervention de M. Dinu Bumbaru - membre du panel
 - 4.2.6. Intervention de M. Clément Demers - membre du panel
 - 4.2.7. Intervention de Mme Valérie Beaulieu - membre du panel
 - 4.2.8. Transcriptions du forum du 5 juin en matinée
 - 4.2.9. Transcriptions du forum du 5 juin en après-midi
 - 4.3. Le développement économique et le transport – 6 juin 2013
 - 4.3.1. Conférence de M. Mario Lefebvre
 - 4.3.2. Intervention de M. Pierre Morrissette - membre du panel
 - 4.3.3. Intervention de Mme Florence Junca-Adenot - membre du panel
 - 4.3.4. Intervention de M. François Vermette - membre du panel
 - 4.3.5. Conférence de M. Bernard Gendron
 - 4.3.6. Intervention de M. Sean Finn - membre du panel
 - 4.3.7. Intervention de M. Daniel Dagenais - membre du panel
 - 4.3.8. Intervention de M. Jean-Robert Lessard - membre du panel
 - 4.3.9. Transcriptions du forum du 6 juin en avant-midi
 - 4.3.10. Transcriptions du forum du 6 juin en après-midi
 - 4.4. L'avenir du patrimoine naturel de Montréal – 12 juin 2013
 - 4.4.1. Intervention de M. Karel Mayrand – membre du panel
 - 4.4.2. Intervention de M. Pascal Bigras – membre du panel
 - 4.4.3. Intervention de Mme Sylvie Guilbault– membre du panel
 - 4.4.4. Intervention de M. Pierre Dénomme – membre du panel
 - 4.4.5. Intervention de M. Louis Drouin – membre du panel
 - 4.4.6. Intervention de M. Éric Duchemin – membre du panel
 - 4.4.7. Intervention de M. Owen Rose – membre du panel
 - 4.4.8. Transcriptions du forum du 12 juin en après-midi

- 4.4.9. Transcriptions du forum du 12 juin en soirée
- 5. Plans et politiques de la Ville de Montréal
 - 5.1. Volet économique
 - 5.1.1. Stratégie de développement économique 2011-2017 : Montréal, espace pour créer et réussir
 - 5.1.1.1. Cadre stratégique
 - 5.1.1.2. Espace de collaboration
 - 5.1.1.3. Affaires
 - 5.1.1.4. Innovation urbaine
 - 5.1.1.5. Entreprendre, collaborer, réussir dans l'est de Montréal
 - 5.1.2. Imaginer-Réaliser Montréal 2025 : Un monde de créativité et de possibilités
 - 5.2. Volet social et communautaire
 - 5.2.1. Politique d'accessibilité universelle (2009)
 - 5.2.2. Pour grandir à Montréal – Politique familiale Montréal – 2008
 - 5.2.2.1. Plan d'action 2008-2012
 - 5.2.3. Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre – septembre 2007
 - 5.2.4. Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal (2008)
 - 5.2.5. Plans concernant des populations vulnérables
 - 5.2.5.1. Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015
 - 5.2.5.2. Plan d'action ciblé en itinérance (2010)
 - 5.2.5.3. Plan d'action montréalais sur la prostitution de rue / Adulte 2004-2007
 - 5.2.5.4. Plan d'action montréalais jeunes de la rue 2005-2008
 - 5.2.6. Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable (2009)
 - 5.3. Volet environnemental
 - 5.3.1. Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
 - 5.3.2. Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014
 - 5.3.3. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)
 - 5.3.4. Politique de l'arbre (2005)
 - 5.3.5. Plan d'action canopée 2012-2021
 - 5.3.6. Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020
 - 5.3.7. Politique verte du matériel roulant – Deuxième génération 2012-2015
 - 5.4. Volet culturel et patrimonial
 - 5.4.1. Politique de développement culturel 2005-2015 : Montréal, métropole culturelle
 - 5.4.1.1. Plan d'action 2007-2017
 - 5.4.2. Politique du patrimoine (2005)
 - 5.4.3. Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2009)
 - 5.4.4. Cadre d'intervention en art public (2010)
 - 5.5. Volet urbanistique
 - 5.5.1. Plan de transport – Réinventer Montréal (2008) :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,99681670&_dad=portal&_schema=PORTAL
 - 5.5.2. Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004):
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098684&_dad=portal&_schema=PORTAL

- 5.6. Volet gouvernance
 - 5.6.1. Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (2008)
 - 5.6.2. Politique de consultation et de participation publique de la Ville de Montréal – Le défi de la participation (2005)

6. Documents et liens utiles

- 6.1. Montréal, métropole du 21^e siècle, Plan quinquennal 2010-2015 – Conférence des élus de Montréal
- 6.2. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (2011): <http://pmad.ca/>
- 6.3. Présentations faites lors du Sommet immobilier de Montréal (2013) :
<http://www.realestateforums.com/montrealref/fr/program.php>
- 6.4. Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique – rapport final (2012) :
<http://avenirparcolympique.ca/>
- 6.5. Un « plan Sud » pour faire de Montréal la métropole qu'elle devrait être – Le Conference Board du Canada (Juin 2012)
- 6.6. Rapport sur la biodiversité - Ville de Montréal (2013)
- 6.7. Plan stratégique de développement du transport collectif – Vision 2020 – AMT :
<http://plan2020.amt.qc.ca/Accueil>
- 6.8. Plan stratégique 2020 – STM
- 6.9. L'empreinte de l'eau, c'est quoi - document déposé par un participant lors du forum thématique du 12 juin 2013
- 6.10. Rapport d'étape : Comité de pilotage Montréal = Familles (septembre 2013)

7. Transcriptions

- 7.1. Transcriptions de la séance d'information du 3 juin 2013
- 7.2. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 4 septembre 2013
- 7.3. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 5 septembre 2013 – après-midi
- 7.4. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 5 septembre 2013 – soirée
- 7.5. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 9 septembre 2013 – après-midi
- 7.6. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 9 septembre 2013 – soirée
- 7.7. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 10 septembre 2013 – après-midi
- 7.8. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 10 septembre 2013 – soirée
- 7.9. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 11 septembre 2013 – après-midi
- 7.10. Transcriptions de la séance d'audition des opinions du 11 septembre 2013 - soirée

8. Documents déposés par la commission

- 8.1. Questions de la commission à la Ville de Montréal – 18 juin 2013
 - 8.1.1. Réponses de la Ville de Montréal aux questions de la commission – 30 juillet 2013
 - 8.1.1.1. Carte – Indice de canopée de l'agglomération de Montréal
 - 8.1.1.2. Carte – Potentiel de développement – Horizon 2031
 - 8.1.1.3. Utilisation du sol de l'agglomération de Montréal (version 2012)
- 8.2. Réponse de la Ville de Montréal à une question des commissaires lors de la séance d'audition du 11 septembre 2013
 - 8.2.1. Guide technique pour la construction de toits végétalisés à Montréal
- 8.3. Avis de la STM déposé à l'OCPM dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal – 20 septembre 2013

9. Mémoires

- 9.1. Mémoires avec présentation orale
 - 9.1.1. Groupe en recherche Urbaine Hochelaga Maisonneuve (GRUHM)
 - 9.1.1.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.1.2. Addenda
 - 9.1.2. Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs (CPP-IDS)
 - 9.1.3. Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP de Montréal)
 - 9.1.4. École d'urbanisme (McGill) et Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)
 - 9.1.4.1. Compte-rendu Table ronde du 21 août 2013
 - 9.1.5. Regroupement des éco-quartiers (REQ)
 - 9.1.6. Institut de développement urbain (IDU Québec)
 - 9.1.6.1. Document déposé
 - 9.1.7. Comité ZIP Jacques-Cartier
 - 9.1.7.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.8. Green Coalition/ Coalition Verte (GC)
 - 9.1.9. Conseil des Montréalaises
 - 9.1.9.1. Vidéo
 - 9.1.10. Société Logique
 - 9.1.11. Projet Montréal
 - 9.1.11.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.12. Conseil interculturel de Montréal (CiM)
 - 9.1.13. Ioanna Avantis
 - 9.1.14. SOVERDI
 - 9.1.14.1. Mise en œuvre du plan canopée
 - 9.1.15. Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM)
 - 9.1.16. ENvironnement JEUnesse (ENJEU)
 - 9.1.17. Coopérative de solidarité du quartier Sainte-Marie (CSQSM)
 - 9.1.18. Cathédrale verte
 - 9.1.18.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.19. Association en design urbain du Québec (ADUQ)
 - 9.1.19.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.20. Mojtaba Samimi
 - 9.1.20.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.21. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
 - 9.1.22. Culture Montréal
 - 9.1.23. Vivacité Montréal – société immobilière équitable
 - 9.1.23.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.23.2. Lien (YouTube)
 - 9.1.24. Chambre de commerce de Montréal métropolitain (CCMM)
 - 9.1.25. CDEC Centre-Nord au nom du Réseau des CDEC de Montréal
 - 9.1.26. Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM)
 - 9.1.26.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.27. Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly
 - 9.1.28. Arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal
 - 9.1.28.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.29. Floris Ensink/Sierra Club Québec
 - 9.1.30. Tous pour l'aménagement du Centre-Sud (TACS)

- 9.1.30.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.31. CDC Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP)
 - 9.1.31.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.32. Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier
- 9.1.33. Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE)
- 9.1.34. Les Pollués de Montréal-Trudeau
 - 9.1.34.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.35. Direction de santé publique - Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP)
 - 9.1.35.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.36. Aqua Climax
 - 9.1.36.1. Présentation PowerPoint
 - 9.1.36.2. Document déposé
 - 9.1.36.3. Lien proposé
- 9.1.37. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
- 9.1.38. Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 9.1.39. Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ)
- 9.1.40. Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP); CDEC LaSalle-Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
 - 9.1.40.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.41. Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
- 9.1.42. Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
- 9.1.43. Ateliers créatifs Montréal (voir 9.2.21)
- 9.1.44. Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)
- 9.1.45. Action Gardien – Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles (voir 9.2.20)
- 9.1.46. M. Victor Balsis et M. Gaétan Auger
 - 9.1.46.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.47. M. Patrick Asch
 - 9.1.47.1. Documents déposés
 - 9.1.47.2. Commission Labrecque
 - 9.1.47.3. Recommandations de la commission du Conseil d'agglomération
 - 9.1.47.4. Mémoire Héritage Laurentien
- 9.1.48. Vision Montréal et Coalition Montréal
- 9.1.49. M. Pierre Marcoux
 - 9.1.49.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.50. Groupe de professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'UdeM
- 9.1.51. Héritage Montréal
- 9.1.52. Ruepublique
 - 9.1.52.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.53. CDC de la Pointe – région-Est de Montréal
- 9.1.54. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
- 9.1.55. Conseil central du Montréal métropolitain – CSN (CCMM – CSN)
- 9.1.56. Les Amis de Meadowbrook
 - 9.1.56.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.57. Michel Boisvert
 - 9.1.57.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.58. Éric Duchemin – Laboratoire sur l'agriculture urbaine – AU/LAB

- 9.1.59. Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN)
 - 9.1.59.1. Document déposé
- 9.1.60. Finance Montréal
- 9.1.61. Comité d’Ahuntsic contre l’usine de compostage dans le parc Saint-Michel
 - 9.1.61.1. Document déposé
- 9.1.62. Vélo Québec
- 9.1.63. Robert Hajaly
- 9.1.64. Les amis de la montagne
- 9.1.65. Le regroupement des centres de la petite enfance de l’île de Montréal (RCPEÎM)
- 9.1.66. Vivre en Ville
 - 9.1.66.1. Présentation PowerPoint
- 9.2. **Mémoires sans présentation orale**
 - 9.2.1. Regroupement Information Logement (RIL)
 - 9.2.2. Pierre Laliberté – Groupe Altus
 - 9.2.3. Partenariat du Quartier des spectacles
 - 9.2.4. Conseil Jeunesse de Montréal (CJM)
 - 9.2.5. Coalition québécoise sur la problématique du poids
 - 9.2.6. Tourisme Montréal
 - 9.2.7. Forum jeunesse de l’île de Montréal (FJÎM)
 - 9.2.8. Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc)
 - 9.2.9. Fédération des coopératives d’habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)
 - 9.2.10. Comité d’action des citoyennes et des citoyens de Verdun (CACV)
 - 9.2.11. LOCI Stratégies
 - 9.2.12. Projet Genève
 - 9.2.13. Lucy Fellowes
 - 9.2.14. TechnoMontréal
 - 9.2.15. La Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) et Relais-femmes
 - 9.2.16. La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM)
 - 9.2.17. Ordre des architectes du Québec (OAQ)
 - 9.2.18. Chantier de l’économie sociale
 - 9.2.19. RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal
 - 9.2.20. Action-Gardien – Table de concertation communautaire Pointe-St-Charles
 - 9.2.21. Ateliers Créatifs Montréal
 - 9.2.22. Louis Bourque
- 9.3. Présentations orales sans dépôt de mémoire
 - 9.3.1. François Reeves (voir transcriptions 7.2)
 - 9.3.1.1. Présentation PowerPoint
 - 9.3.2. Ex æquo (voir transcriptions 7.3)
 - 9.3.3. Montréal pour tous (voir transcriptions 7.3)
 - 9.3.4. RAPLIQ (voir transcriptions 7.5)
 - 9.3.5. Comité aménagement et culture Rosemont-Petite-Patrie (voir transcriptions 7.7)
 - 9.3.6. Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) (voir transcriptions 7.8)
 - 9.3.6.1. Texte déposé
 - 9.3.7. Table Interaction Peter-McGill (voir transcriptions 7.9)
 - 9.3.8. M. Camil Gaston Breton (voir transcriptions 7.9)
 - 9.3.9. Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal (voir transcriptions 7.10)

Annexe 3 – Les forums thématiques

Date	Thème	Conférenciers ou panélistes	Nombre de participants en salle	Nombre de participants via la webdiffusion
Le leadership de Montréal, la métropole 4 juin	Le leadership de Montréal, la métropole - les grands axes d'intervention de la Ville	Marcel Côté , Associé fondateur de SECOR	200	161
	Vers quel leadership ? Avec quelles stratégies, quelles priorités ?	Bernard Landry , Professeur, École des sciences de la gestion, UQÀM, ancien Premier ministre du Québec		
		Gérard Beaudet , Professeur titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal et directeur de l'Observatoire de la mobilité durable		
		Gérard Boismenu , Doyen, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal		
		Yves Bellavance , Coordonateur, Coalition des tables de quartier		
		Pierre Paquette , Professeur d'économie, Collège de Maisonneuve, ancien secrétaire général, CSN		
	La fiscalité municipale : le cadre financier du PDM - enjeux fiscaux et financiers	Peggy Bachman , Directrice générale, Union des municipalités du Québec		
	Vers quelles stratégies de financement à long terme ? Un sous-financement systémique	Danielle Ripeau , Conseillère stratégique, planification et recherche, CRÉ de Montréal		
	Vers quelles stratégies de financement à long terme ? Montréal utilise-t-elle bien sa fiscalité ?	Jean-Philippe Meloche , Professeur adjoint, Institut d'urbanisme, Université de Montréal		
Vers quelles stratégies de financement à long terme ? De nouvelles sources de revenus	Pierre J. Hamel , Centre Urbanisation Culture Société, INRS			

Date	Thème	Conférenciers ou panélistes	Nombre de participants en salle	Nombre de participants via la webdiffusion
Bien vivre dans une ville compacte 5 juin AM La ville compacte	Vers une ville plus compacte, l'organisation de la densité	David Brown , Professeur et ex-directeur de l'école d'urbanisme de l'Université McGill	200	198
	Équité, cohabitation et convivialité. Des conditions, des stratégies, des alliances	Francine Dansereau , Professeure, INRS		
		Alexandre Turgeon , Président exécutif, Vivre en ville		
		Marie-Hélène Armand , Cheffe d'équipe – Volet aménagement et transport actif, Centre d'écologie urbaine de Montréal		
	Jacques Vincent , Coprésident, Groupe Prével			
Bien vivre dans une ville compacte 5 juin PM Protection du patrimoine et vie culturelle	Valorisation du patrimoine montréalais - Le rôle de la Ville et les partenariats à développer : des expériences d'ici et d'ailleurs	Dinu Bumbaru , Directeur des politiques, Héritage Montréal		
	Valorisation du patrimoine montréalais - Le patrimoine, un levier pour le redressement ou le renforcement de l'attractivité d'un secteur : des stratégies	Clément Demers , Directeur général, Quartier international de Montréal		
	Comment la Ville peut-elle soutenir et amplifier l'élan créatif de la métropole et le faire rayonner davantage ? Des cibles, des stratégies, des priorités	Alexandre Taillefer , Entrepreneur et homme d'affaires, Président du conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal		
		Anne-Marie Jean , Directrice générale, Culture Montréal		
		Louise Hodder , Présidente des Ateliers créatifs de Montréal		
		Valérie Beaulieu , Directrice générale, La Ligne Bleue Réseaux et quartiers culturels		
	Régine Cadet , Directrice générale et Codirectrice artistique du MAI (Montréal, arts interculturels)			

Date	Thème	Conférenciers ou panélistes	Nombre de participants en salle	Nombre de participants via la webdiffusion
Le développement économique et le transport 6 juin AM Pôles économique et pôles urbains	Ville et développement économique - des exemples d'ici et d'ailleurs	Mario Lefebvre , Directeur des études municipales, Le Conference Board du Canada	50	74
	Le rôle de la Ville en soutien au développement économique - Le renforcement de la dynamique du centre-ville	Mario Polèse , Professeur, Économie urbaine - développement régional, localisation industrielle, politiques régionales, INRS		
	Le rôle de la Ville en soutien au développement économique - Le soutien au développement de zones d'emploi en dehors des 3 pôles	Pierre Morrissette , Directeur général, Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)		
	Le rôle de la Ville en soutien au développement économique - La mobilité accrue en transport collectif et la place relative des différents modes de transport	Florence Junca-Adenot , Professeure associée, département d'études urbaines et touristiques, UQAM		
	Le rôle de la Ville en soutien au développement économique - L'économie sociale	François Vermette , Coordonnateur au développement, Chantier d'économie sociale		
Le développement économique et le transport 6 juin PM La gestion intégrée du transport des marchandises	Les nouvelles approches de gestion intégrée de transport des marchandises	Bernard Gendron , Centre interuniversitaire de recherche - Réseaux d'entreprises, logistique, transport (CIRRELT), Université de Montréal	50	74
	Aménagement urbain et transport des marchandises : cohabitation, efficacité	Claude Comtois , Professeur titulaire, département de géographie, Université de Montréal		
	Le transport ferroviaire	Sean Finn , Vice-président exécutif, Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques, Canadien National		
	Le port	Daniel Dagenais , Directeur, opérations, Administration portuaire de Montréal		
	L'aéroport	Henri-Paul Martel , Vice-président, Planification, Ingénierie et construction, Aéroports de Montréal		
	Le transport routier	Jean-Robert Lessard , Vice-président, Relations publiques et Affaires gouvernementales du Groupe Robert		

Date	Thème	Conférenciers ou panélistes	Nombre de participants en salle	Nombre de participants via la webdiffusion
L'avenir du patrimoine naturel de Montréal 12 juin PM Protéger, augmenter et mettre en valeur le patrimoine naturel	Écosystèmes, biodiversité et services écologiques	Karel Mayrand , Directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki	100	120
	Protection, mise en valeur et accessibilité publique des rives	Pascal Bigras , Directeur général, Nature-Action Québec		
	Éco territoires et parcs	Sylvie Guilbault , Directrice générale, Les amis de la montagne		
	Verdissement et patrimoine naturel de demain	Pierre Dénomé , Directeur fondateur, Sentier urbain		
	Espaces verts et aires protégées	Coralie Deny , Directrice générale, développement durable, Conseil régional de l'environnement de Montréal		
L'avenir du patrimoine naturel de Montréal 12 juin soirée Verdir les quartiers et s'adapter aux changements climatiques	Santé publique - qualité de l'air, îlots de chaleur et transports actifs	Louis Drouin , Responsable du secteur Environnement urbain et santé, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	550	553
	Agriculture urbaine et sécurité alimentaire	Éric Duchemin , Professeur Associé, UQÀM		
	Sécurité publique et gestion des risques	Alain Bourque , Directeur des programmes, Ouranos		
	Architecture verte et quartier vert, actif et en santé	Owen Rose , Architecte, Président du conseil d'administration, Centre d'écologie urbaine de Montréal		

Annexe 4 – Tableaux 1 à 11 : le détail des investissements identifiés dans le Plan d'action municipal 2013-2017 du projet de Plan de développement de Montréal

Tableau 1

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE PAR LA QUALITÉ DU DOMAINE PUBLIC ET DU DESIGN	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
<ul style="list-style-type: none"> ■ Parc Jean-Drapeau : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de promenades riveraines et aménagement de la Place des Nations - Restauration et protection des immeubles 	110,0
<ul style="list-style-type: none"> ■ Parc du Mont-Royal : <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement du parc - Réaménagement du réseau routier - Aménagement du parcours héritage - Amélioration des déplacements 	62,8
■ Aménagement du domaine public du Vieux-Montréal	53,5
■ Aménagement d'une promenade urbaine entre le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent	6,3
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement du domaine public : <ul style="list-style-type: none"> - Square Dorchester et Place du Canada - Pôle Frontenac (quartier de Sainte-Marie) - Square Cabot (Quartier des grands jardins) - Quartier chinois 	39,3
■ Installation et restauration d'œuvres d'art public	3,1
TOTAL	275,0

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 52

Tableau 2

RÉALISER LES PROJETS URBAINS DU CENTRE-VILLE	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Quartier des spectacles : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du domaine public du secteur de la Place des Arts - Aménagement du domaine public du secteur du Quartier latin 	30,7
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les abords de l'autoroute Ville-Marie: <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des infrastructures souterraines et aménagement du domaine public 	9,5
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le projet Bonaventure et le secteur Griffintown: <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain - Renouvellement des infrastructures souterraines et aménagement du domaine public dans Griffintown 	134,3
TOTAL	174,5

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 54

Tableau 3

RÉALISER LES PROJETS URBAINS HORS DU CENTRE-VILLE	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le CUSM et ses abords <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des infrastructures et aménagement du domaine public 	21,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le secteur du Triangle et ses environs <ul style="list-style-type: none"> - Requalification urbaine du secteur du Triangle 	31,2
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le site Outremont et ses abords <ul style="list-style-type: none"> - Construction des infrastructures et aménagement du domaine public - Construction de bassins de rétention 	68,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'Espace pour la vie <ul style="list-style-type: none"> - Développement des infrastructures - Restauration et protection des immeubles - Réalisation des projets de développement - Construction du nouveau Planétarium 	75,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le projet de Pierrefonds-Ouest <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un boulevard urbain dans le secteur de Pierrefonds-Ouest 	6,5
TOTAL	202,0

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 59

Tableau 4

LES PROJETS URBAINS DE PORTÉE LOCALE

Par ailleurs, plusieurs projets de portée locale sont en cours de planification ou de réalisation :

- Campus Saint-Laurent et Éco-campus Hubert-Reeves de Technoparc Montréal (Saint-Laurent);
- Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent (Saint-Laurent);
- Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles);
- Bellechasse (Rosemont–La Petite-Patrie) et Saint-Viateur Est (Le Plateau-Mont-Royal);
- Secteur Gadbois–Saint-Paul (Le Sud-Ouest);
- Angrignon (LaSalle).
- Albert-Hudon (Montréal-Nord);

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 59

Tableau 5

FAVORISER L'ACCESSION À DES LOGEMENTS ABORDABLES ET DE QUALITÉ NOTAMMENT POUR LES FAMILLES, LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU ET LES AÎNÉS	
Programmes à frais partagés (en millions de dollars)	Budget de fonctionnement 2013¹
<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme Rénovation Québec (PRQ)¹: <ul style="list-style-type: none"> - Accession à la propriété - Aide à la rénovation - Aide au développement de logements abordables privés (Habitations urbaines pour familles) 	26,2
<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis² 	18,0
<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme d'adaptation de domicile³: <ul style="list-style-type: none"> - Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) - Programme d'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD) - Programme d'adaptation des maisons d'hébergement (PAMH) 	3,6
Programmes municipaux (en millions de dollars)	Budget de fonctionnement 2013
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accession à la propriété (remboursement de droits de mutation) 	2,0
<ul style="list-style-type: none"> ■ Interventions de salubrité 	1,4
<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion résidentielle de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes « Rapprochement travail-résidence » - Campagne Habiter Montréal (promotion des atouts résidentiels des quartiers) 	0,4
TOTAL	51,6
<small>1. Dépenses brutes, avant contributions ou remboursements de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Budgets de subvention seulement (sauf si indication contraire) 2. Programmes québécois à frais partagés, utilisés par la Ville de Montréal. 3. Programmes québécois sans contribution municipale.</small>	

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 65

Tableau 6

AMÉLIORER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS MUNICIPAUX	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements relatifs aux équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et mise aux normes des arénas - Développement d'installations sportives - Construction d'un complexe sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Construction du complexe de soccer au CESM - Mise aux normes des installations aquatiques - Construction de piscines intérieures et extérieures - Rénovation et mise aux normes des équipements sportifs municipaux - Autres projets 	166,3
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements relatifs à la culture et au patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des immeubles patrimoniaux - Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques - Acquisition et valorisation d'équipements culturels - Implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques - Construction d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Construction de la Maison de la culture de Rivière-des-Prairies - Expansion et renouvellement des expositions du Musée Pointe-à-Callière 	103,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements relatifs aux équipements de gestion des matières résiduelles et de voirie : <ul style="list-style-type: none"> - Construction et réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles - Implantation de nouvelles cours de service et d'écocentres 	108,6
TOTAL	378,0

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 67

Tableau 7

VERDIR LES QUARTIERS	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réhabilitation des parcs, espaces verts et terrains de jeux : <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement du réseau des grands parcs - Amélioration des aménagements dans les parcs - Réfection des bâtiments dans les grands parcs - Aménagement de parcs dans les arrondissements 	117,9
<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection des milieux naturels : <ul style="list-style-type: none"> - Protection, acquisition, aménagement et maintien de milieux naturels - Autres projets dans les parcs et les milieux naturels 	45,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Complexe environnemental de Saint-Michel : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du pourtour du site - Aménagements prévus dans le cadre du legs du 375^e - Réaménagement de l'avenue Papineau en bordure du site 	29,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement de promenades urbaines 	6,3
<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de l'indice de canopée de 5 % 	
TOTAL	198,4

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 69

Tableau 8

INTERVENIR EN PRIORITÉ DANS LES SECTEURS DÉFAVORISÉS	
Programmes municipaux et programmes à frais partagés (en millions de dollars)	Budget de fonctionnement 2013
<ul style="list-style-type: none"> ■ Relations interculturelles 	2,1
<ul style="list-style-type: none"> ■ Lutte à la pauvreté – Développement local : <ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation urbaine intégrée - Autres programmes 	8,5
<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien aux groupes spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes - Aînés - Itinérance - Autres programmes 	4,0
TOTAL	14,6

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 71

Tableau 9

SOUTENIR LES PRINCIPAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES PRÉVUS D'ICI 2020	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
■ Mise en place de mesures préférentielles pour autobus	1,4
■ Implantation du SRB Pie-IX : - Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa–Pie-IX - Contribution à l'implantation des voies réservées pour autobus	67,4
■ Contribution à l'achèvement du train de l'est	19,8
■ Contribution au prolongement de la ligne bleue du métro	
TOTAL	88,6

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 75

Tableau 10

FAVORISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
■ Développement du réseau cyclable	39,5
■ Apaisement de la circulation aux abords de la rue Notre-Dame dans Hochelaga-Maisonneuve	8,1
■ Aménagement des espaces publics et privés pour assurer le confort du piéton	10,0
■ Amélioration de la circulation piétonnière	2,5
TOTAL	60,1

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 77

Tableau 11

RÉHABILITER LES RÉSEAUX D'EAU ET DE VOIRIE	
Investissements du PTI (en millions de dollars)	PTI 2013-2015
■ Réhabilitation des infrastructures de l'eau	1427,0
■ Maintien et réhabilitation du réseau routier : <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des structures routières, des artères, des rues et du réseau routier - Réfection et protection des ponts, tunnels et viaducs - Réaménagement géométrique du réseau artériel - Sécurisation de la circulation sur les artères - Acquisition de mobilier d'éclairage et ajout de signalisation lumineuse et aérienne - Implantation de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies 	422,7
■ Construction et modification de conduits souterrains, conversion et enfouissement des fils électriques et enfouissement des réseaux câblés	187,6
TOTAL	2037,3

Source : Projet de Plan de développement de Montréal, doc. 3.1, p. 77

Annexe 5 – La liste des acronymes

AAPQ	Association des architectes paysagistes du Québec
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ADUQ	Association du design urbain du Québec
AMT	Agence métropolitaine de transport
AU/LAB	Laboratoire sur l'agriculture urbaine
CACV	Comité d'action des citoyennes et des citoyens de Verdun
CCEM	Chambre de commerce de l'Est de Montréal
CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CCMM – CSN	Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
CDC ASGP	CDC Action Solidarité Grand Plateau
CDC de CDN	Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CEUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CiM	Conseil interculturel de Montréal
CIRRELT	Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport
CjM	Conseil jeunesse de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMTQ	Coalition montréalaise des Tables de quartier
CN	Canadien National
CRE-Montréal	Conseil régional de l'environnement de Montréal
CRUISP	Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre
CSDM	Commission scolaire de Montréal
CSMB	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
CSQSM	Coopérative de solidarité du quartier Sainte-Marie
DSP	Direction de santé publique - Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
ENJEU	ENvironnement JEUnesse
FECHIMM	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FJÎM	Forum jeunesse de l'île de Montréal
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
GES	Gaz à effet de serre
GC	Green Coalition/Coalition Verte
GRAME	Groupe de recherche appliquée en macroécologie
IDU Québec	Institut de développement urbain du Québec
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IPAM	Institut de politiques alternatives de Montréal

ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LEED	« Leadership in Energy and Environmental Design »
LTQHM	La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve
MADA	Municipalité amie des aînés
MÉMO-Qc	Moelle épinière et motricité Québec
MMN	Montréal Métropole Numérique
MTQ	Ministère des transports du Québec
OAQ	Ordre des architectes du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PDM	Plan de développement de Montréal
PILT	Plan d'investissement à long terme
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PQS	Partenariat du Quartier des spectacles
PTI	Programme triennal d'immobilisations
QI	Quartier de l'innovation
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RCPEÎM	Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal
REQ	Regroupement des éco-quartiers
RÉSEAU	Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal
RIL	Regroupement Information Logement
RMR	Région métropolitaine de recensement
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SQEEP	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TACS	Tous pour l'aménagement du Centre-Sud
TCAÎM	Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
TGFM	La Table des groupes de femmes de Montréal
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOD	« <i>Transit Oriented Development</i> »
TROVEP de Montréal	Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal
UMQ	Union des municipalités du Québec
UTILE	Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant
VSMS	Vivre Saint-Michel en santé